



Bastia
CITÀ DI CULTURA

—

CONTURESU

DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE DI
U 2 GHJUGNU DI U 2022

—

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 JUIN 2022

**Conturesu di u cunsigliu municipale di u ghjovi di u 2 ghjugnu
di u 2022**

- Rapportu 0):** Conturesu di u cunsigliu municipale di u 7 di d'aprile di u 2022
- Rapportu 1):** Accunsentu per u contu di gestione 2021 di u bugettu principale di a Città
- Rapportu 2):** Accunsentu per u contu di gestione 2021 di u bugettu autònumu « Parchi di staziunamentu »
- Rapportu 3):** Accunsentu per u contu di gestione 2021 di u bugettu annessu di A Marina
- Rapportu 4):** Accunsentu per u contu di gestione 2021 di u bugettu annessu di u crématorium
- Rapportu 5):** Accunsentu per u contu amministrativu 2021 di u bugettu principale di a Città
- Rapportu 6):** Accunsentu per u contu amministrativu 2021 di u bugettu autònumu « Parchi di staziunamentu »
- Rapportu 7):** Accunsentu per u contu amministrativu 2021 di u bugettu annessu di A Marina
- Rapportu 8):** Accunsentu per u contu amministrativu 2021 di u bugettu annessu di u crématorium
- Rapportu 9):** Accunsentu per a campagna di sterilizzazione di gatti andarini per u 2022
- Rapportu 10):** Mudifica di a tariffa per i vaghjoli
- Rapportu 11):** Accunsentu per e convenzione anninche di l'ogettivi trà di a cascina di alluca-zione familiare di u Cismonte è a città di Bastia rispettu à a gestione di u multiaccolta «ilot calin» è di u crucivia di l'assistente materne (ram) « culumbella » à u titulu di l'eserciziu 2022
- Rapportu 12):** Accunsentu in quant'è à i Premii di e tese per i duttori di l'Università è Premii di a cummunicazione scientifica per i dutturanti di l'Università
- Rapportu 13):** Cunferimentu di ricumpensa à i bascioglieri bastiacchi cù a menzione « Benissimu » per u 2022
- Rapportu 14):** Attribuzione di suvvenzione à l'associi culturali à u titulu di l'eserciziu 2022
- Rapportu 15):** Cunferimentu di una suvvenzione à l'associu Bastia-Corsica 2028
- Rapportu 16):** Auturizzazione di l'uccupazione di A Marina inde u quattru di « The Boat Project »
- Rapportu 17):** Creazione di una tariffa di vèndita per u catàlogu « Mare Furioso, Pirati è Corsari in u Mediterraniu XVI-XIXu sèculi »
- Rapportu 18):** Creazione di una tariffa di vèndita di a medaglia di u ricordu per u museu di Bastia
- Rapportu 19):** Aduzzione di u regulamentu novu per u bugettu participativu edizione 2022
- Rapportu 20):** Accunsentu per u prezzu di riscattu di tumbini è cuncessione di u cimito d'Ondina



Bastia

CITÀ DI CULTURA

- Rapportu 21):** Rifatta u principiu di vèndite di cuncessione di a cità
- Rapportu 22):** Accunsentu per u regulamentu internu bislinguu di i cimitò di a cità
- Rapportu 23):** Azzione Core di Cità di Bastia : Zifra di una cunvenzione cù l'Offiziu Fundiariu di a Corsica per l'acquistu è u purtame finanziariu di l'inseme immobiliare « Le Cézanne » da realizacci un'uperazione di riacconciu chì vole diversificà l'abitatu è accresce l'offerta lucatuvu suciale
- Rapportu 24):** Accunsentu per a cunvenzione di u segondu programma uperaziunale di prevenimentu è di accumpagnamentu di e coprupietà in Core di Cità di Bastia
- Rapportu 25):** Accunsentu per a seconda programmazione di u Cuntrattu di Cità
- Rapportu 26):** Accunsentu per u programma pruposta da Cità à u titulu di a Dutazione Pulitica di a Cità 2022
- Rapportu 27):** Accunsentu per u dispacciu di adesione à l'urdunnanza di sprupriazione di i cunsorti Luciani inde u quatu di u cartulare U Puntettu dans le cadre du dossier U Puntettu
- Rapportu 28):** Apprensione di un allogghju cullucatu à u 9, carrughju di a Parochja inde u quatu di a prucedura di bè vacante senza maestru
- Rapportu 29):** Acquistu di un'impresa à a SCI Lesia inde u quatu di a regularizzazione di u carrughju Joséphine POGGI Mudifica di l'aghja à cuncede
- Rapportu 30):** Accunsentu per a vèndita di a parzella E279 à l'associu d'assistenza suciale « La sainte famille »
- Rapportu 31):** Accunsentu per un PUP CARBONITE
- Rapportu 32):** Accunsentu per una cunvenzione di PUP (CARBONITE AZ 106 è 107)
- Rapportu 33):** Accunsentu per una cunvenzione di PUP (CARBONITE AZ 108)
- Rapportu 34):** Accunsentu di a cunvenzione di partecipazione finanziaria di a regia Acqua pubblica relativa à i travagli di riacconciu di e sezione aèree in avallu è sutterraniu di u fiumicellu Toga
- Rapportu 35):** Accunsentu per u pianu di finanzamentu relativu à l'uperazione di messa in òpera di un Percorsu di cybersigurezza
- Rapportu 36):** Rineguziatione di 3 prèstiti rispettu à a Banca di i territorii
- Rapportu 37):** Rinnovu linee di tesureria
- Rapportu 38):** Aduzzione di a tariffica lucativa di i lucali di u baluardu nordu
- Rapportu 39):** Accunsentu di l'avvenente pè a cunvenzione relativa à a custodia di i rinaghji bastiacchi
- Rapportu 40):** Creazione di u postu di amministratore di a casa di e lingue
- Rapportu 41):** Creazione di un postu per u serviziu di l'animazione
- Rapportu 42):** Messa à ghjornu di u regime indeniitariu tenendu contu di e funzione, sughjezione, di a spertizia è di l'ingaggiamentu prufessiunale per u quatu impiegu du l'Ausiliarii di Puericultura
- Rapportu 43):** Trasfurmazione è creazione di posti dopu à l'avanzamenti di gradu è di a prumuzione interna di l'agenti
- Rapportu 44):** Riclutamentu di impieghi micca permanenti
- Rapportu 45):** Mudifica di e suvvenzione cuncesse à u Centru Cumunale d'Azzione Suciale
- Rapportu 46):** Creazione di un Cumitatu Suciale Territoriale cumunu trà di a Cità di Bastia è u so Centru Cumunale d'Azzione Suciale



Bastia
CITÀ DI CULTURA

Compte rendu du conseil municipal du jeudi 2 juin 2022

- Rapport 0)** Compte rendu du conseil municipal du 7 avril 2022
- Rapport 1)** Approbation du compte de gestion 2021 du budget principal de la Ville
- Rapport 2)** Approbation du compte de gestion 2021 du budget autonome « Parcs de stationnement »
- Rapport 3)** Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe du Vieux Port
- Rapport 4)** Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe du crématorium
- Rapport 5)** Approbation du compte administratif 2021 du budget principal de la Ville
- Rapport 6)** Approbation du compte administratif 2021 du budget autonome « Parcs de stationnement »
- Rapport 7)** Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe du Vieux Port
- Rapport 8)** Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe du crématorium
- Rapport 9)** Approbation d'une campagne de stérilisation de chats errants pour l'année 2022
- Rapport 10)** Modification de la grille des tarifs des vaccins
- Rapport 11)** Approbation des conventions annuelles d'objectifs entre la caisse d'allocations familiales de Haute-Corse et la ville de Bastia relative à la gestion du multi accueil « îlot calin » et du relais d'assistantes maternelles (ram) « culumbella » au titre de l'exercice 2022
- Rapport 12)** Attribution des Prix de thèse pour docteurs de l'Université et des Prix de la Communication scientifique pour doctorants de l'Université
- Rapport 13)** Attribution de récompenses aux bacheliers bastiais avec mention « Très Bien » pour l'année 2022
- Rapport 14)** Attribution de subventions aux associations culturelles pour l'année 2022
- Rapport 15)** Attribution d'une subvention à l'association Bastia-Corsica 2028
- Rapport 16)** Autorisation d'occupation du Vieux-Port dans le cadre de « The Boat Project »
- Rapport 17)** Création du tarif de vente du catalogue « Mare Furioso, Pirates et Corsaires en Méditerranée XVI-XIXe siècles »
- Rapport 18)** Création du tarif de vente de la médaille souvenir du musée
- Rapport 19)** Adoption du nouveau règlement du budget participatif édition 2022
- Rapport 20)** Approbation du principe de rachat de caveaux et concessions
- Rapport 21)** Révision des tarifs de ventes des concessions de la ville
- Rapport 22)** Approbation du règlement intérieur bilingue des cimetières de la ville
- Rapport 23)** Action Cœur de Ville de Bastia : Signature d'une convention avec l'Office Foncier de la Corse en vue de procéder à l'acquisition et au portage foncier de l'ensemble immobilier « Le Cézanne » afin d'y réaliser une opération de restructuration visant à diversifier l'habitat et augmenter l'offre locative sociale
- Rapport 24)** Approbation de la convention du second programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés en Cœur de Ville de Bastia
- Rapport 25)** Approbation de la seconde programmation du Contrat de Ville
- Rapport 26)** Approbation du programme proposé par la Ville au titre de la Dotation

Politique de la Ville 2022

- Rapport 27)** Approbation du traité d'adhésion à l'ordonnance d'expropriation des consorts Luciani dans le cadre du dossier U Puntettu
- Rapport 28)** Appréhension d'un logement sis au 9, rue de la Paroisse dans le cadre d'une procédure de bien vacant sans Maître
- Rapport 29)** Acquisition d'une emprise à la SCI Lesia dans le cadre de la régularisation de la rue Joséphine POGGI
- Rapport 30)** Approbation de la vente de la parcelle E279 à l'association d'assistance sociale « La sainte famille »
- Rapport 31)** Approbation d'un PUP CARBONITE
- Rapport 32)** Approbation d'une convention de PUP (CARBONITE AZ 106 et 107)
- Rapport 33)** Approbation d'une convention de PUP (CARBONITE AZ 108)
- Rapport 34)** Approbation de la convention de participation financière de la régie Acqua publica relative aux travaux de recalibrage des sections aérienne aval et souterraine du ruisseau de Toga
- Rapport 35)** Approbation du plan de financement relatif à l'opération de mise en œuvre d'un Parcours de cybersécurité
- Rapport 36)** Renégociation de 3 emprunts auprès de la Banque des Territoires
- Rapport 37)** Ouverture d'une ligne de trésorerie de 4 millions d'euros au titre du budget principal
- Rapport 38)** Adoption de la tarification locative des locaux du bastion nord
- Rapport 39)** Approbation d'un avenant à la convention relative à la surveillance des plages de Bastia
- Rapport 40)** Création du poste d'administrateur « d'a casa di e lingue »
- Rapport 41)** Création d'un poste au service animation
- Rapport 42)** Mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour le cadre d'emploi des Auxiliaires de Puériculture
- Rapport 43)** Transformations et création de postes suite aux avancements de grade et à la promotion interne des agents
- Rapport 44)** Recrutement d'emplois non permanents
- Rapport 45)** Modification du montant des subventions allouées au Centre communal d'Action Sociale
- Rapport 46)** Création d'un Comité Social Territorial commun entre la Ville de Bastia et son Centre Communal d'Action Sociale



Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Etaient absents : Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame ALBERTELLI Viviane Monsieur MORGANTI Julien ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur PERETTI Philippe à Madame de GENTILI Emmanuelle ;

Monsieur DALCOLETTO François à Monsieur TIERI Paul ;
Monsieur DEL MORO Alain à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame MATTEI Mathilde à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Madame PELLEGGRI Leslie à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame POLISINI Ivana ;
Madame SALGE Hélène à Monsieur ZUCCARELLI Jean ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur ZUCCARELLI Jean ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Rapportu 0): Conturesu di u cunsigliu municipale di u 7 di d'aprile di u 2022

Compte rendu du conseil municipal du 7 avril 2022

Rapporteur : Pierre SAVELLI

Décision : Le conseil municipal prend acte

Rapportu 1): Accunsentu per u contu di gestione 2021 di u bugettu principale di a Cità

Approbation du compte de gestion 2021 du budget principal de la Ville

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2313- 1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2313-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/AVR/01/22 en date du 9 avril 2021 portant approbation du budget primitif du budget principal concernant l'exercice 2021 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/JUIN/01/41 en date du 4 juin 2021 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget principal concernant l'exercice 2021 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/JUILLET/02/36 en date du 16 juillet 2021 portant approbation de la décision modificative n°2 du budget principal concernant l'exercice 2021 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/NOV/01/22 en date du 10 novembre 2021 portant approbation de la décision modificative n°3 du budget principal ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le maire pour l'exercice 2021 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ;

Considérant que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Rapporteur : Jean-Joseph MASSONI

Décision : A l'unanimité

Article unique :

- **Arrête** le compte de gestion du comptable public du budget principal pour l'exercice 2021 tel que figurant en annexe.

Rapportu 2): Accunsentu per u contu di gestione 2021 di u bugettu autònumu « Parchi di staziunamentu »
Approbation du compte de gestion 2021 du budget autonome «Parcs de stationnement»

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2313- 1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2313-1 et suivants ;

Vu la délibération n°03/2007/179 en date du 5 février 2007 portant création d'une régie autonome des parcs de stationnement bastiais ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/AVR/01/23 en date du 9 avril 2021 portant approbation du budget de la régie autonome des parcs de stationnement bastiais concernant l'exercice 2021 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/JUIN/01/42 en date du 4 juin 2021 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget de la régie autonome des parcs de stationnement bastiais ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/NOV/01/23 en date du 10 novembre 2021 portant approbation de la décision modificative n°2 du budget de la régie autonome des parcs de stationnement bastiais ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie autonome des parcs de stationnement en date du 31 mai 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le maire pour l'exercice 2021 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ;

Considérant que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Rapporteur : Jean-Joseph MASSONI

Décision : A l'unanimité

Article unique :

- **Arrête** le compte de gestion du comptable public du budget autonome Parcs de stationnement pour l'exercice 2021 tel que figurant en annexe.

<p>Rapportu 3): Accunsentu per u contu di gestione 2021 di u bugettu annessu di A Marina Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe du Vieux Port</p>

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2313- 1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2313-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2019/DEC/01/14 en date du 17 décembre 2019 portant abrogation de la régie autonome du Vieux Port ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/AVR/01/24 en date du 9 avril 2021 portant approbation du budget primitif 2021 du Budget annexe du Vieux-Port ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/JUIN/01/43 en date du 4 juin 2021 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget annexe du Vieux-Port ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le maire pour l'exercice 2021 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ;

Considérant que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Rapporteur : Jean-Joseph MASSONI

Décision : A l'unanimité

Article unique :

- **Arrête** le compte de gestion du comptable public du budget annexe du Vieux port pour l'exercice 2021 tel que figurant en annexe.

Rapportu 4): Accunsentu per u contu di gestione 2021 di u bugettu annessu di u crématorium

Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe du crématorium

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2313- 1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2313-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal du 30 juin 2015 portant création du budget annexe du crématorium ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/AVR/01/25 en date du 9 avril 2021 portant approbation du budget primitif 2021 du Budget annexe du crématorium ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/JUIN/01/44 en date du 4 juin 2021 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget annexe du crématorium ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/NOV/01/24 en date du 10 novembre 2021 portant approbation de la décision modificative n°2 du budget annexe du crématorium ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le maire pour l'exercice 2021 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ;

Considérant que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Rapporteur : Jean-Joseph MASSONI

Décision : A l'unanimité

Article unique :

- **Arrête** le compte de gestion du comptable public du budget annexe du crématorium pour l'exercice 2021 tel que figurant en annexe.

Arrivée de Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur SAVELLI Pierre quitte la salle.



Etaient présents: Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Etaient absents : Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ; Monsieur SAVELLI Pierre.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur PERETTI Philippe à Madame de GENTILI Emmanuelle ;
Monsieur DALCOLETTO François à Monsieur TIERI Paul ;
Monsieur DEL MORO Alain à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame MATTEI Mathilde à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Madame PELLEGGRI Leslie à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame POLISINI Ivana ;
Madame SALGE Hélène à Monsieur ZUCCARELLI Jean ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur ZUCCARELLI Jean ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.
Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Rapportu 5): Accunsentu per u contu amministrativu 2021 di u bugettu principale di a Cità
 Approbation du compte administratif 2021 du budget principal de la Ville

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2313- 1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2313-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/AVR/01/22 en date du 9 avril 2021 portant approbation du budget primitif du budget principal concernant l'exercice 2021 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/JUIN/01/41 en date du 4 juin 2021 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget principal ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/JUIL/02/36 en date du 16 juillet 2021 portant approbation de la décision modificative n°2 du budget principal ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/NOV/01/22 en date du 10 novembre 2021 portant approbation de la décision modificative n°3 du budget principal ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le maire pour l'exercice 2021 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ;

Considérant que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Rapporteur : Jean-Joseph MASSONI

Décision : A la majorité des votants, Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Monsieur Jean-Sébastien de CASALTA ayant voté contre.

Prises de parole : J Zuccarelli ; JS de Casalta ; P Savelli

Article 1 :

- **Donne acte** de la présentation faite du compte administratif du budget principal.

Article 2 :

- **Constata** les identités de valeur du compte administratif avec les indications du compte de gestion du budget principal.

Article 3 :

- **Approuve** le compte administratif du budget principal concernant l'exercice 2021 tel que figurant en annexe qui fait apparaître les soldes suivants :

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL	Recettes	Dépenses	Résultats
Réalisations exercice	85 825 161,53	86 746 397,97	- 921 236,44
Exploitation	58 194 792,91	55 386 258,27	2 808 534,64
Investissement	27 630 368,62	31 360 139,70	- 3 729 771,08
Reports exercice N-1	3 807 340,14		3 807 340,14
Résultat brut de clôture total R + Reports N-1	89 632 501,67	86 746 397,97	2 886 103,70
Restes à réaliser	2 378 506,08	2 124 558,44	253 947,64
Résultat net de clôture Total R + reports + RAR	92 011 007,75	88 870 956,41	3 140 051,34

SOLDE SECTION FONCTIONNEMENT	5 369 869,14 €
SOLDE SECTION INVESTISSEMENT	- 2 229 817,80 €

Rapportu 6): Accunsentu per u contu amministrativu 2021 di u bugettu autònumu « Parchi di staziunamentu »

Approbation du compte administratif 2021 du budget autonome « Parcs de stationnement »

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2313- 1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2313-1 et suivants ;

Vu la délibération de notre collectivité n°03.2007.179 en date du 5 février 2007 portant création d'une régie autonome des parcs de stationnement bastiais ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/AVR/01/23 en date du 09 avril 2021 portant approbation du budget de la régie autonome des parcs de stationnement bastiais concernant l'exercice 2021 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/JUIN/01/42 en date du 04 juin 2021 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget de la régie autonome des parcs de stationnement bastiais concernant l'exercice 2021 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2020/NOV/01/31 en date du 6 novembre 2020 portant approbation de la décision modificative n°2 du budget de la régie autonome des parcs de stationnement bastiais concernant l'exercice 2021 ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie autonome des parcs de stationnement en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le maire pour l'exercice 2021 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ;

Considérant que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Rapporteur : Jean-Joseph MASSONI

Décision : A la majorité des votants, Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Monsieur Jean-Sébastien de CASALTA ayant voté contre.

Article 1 :

- **Donne acte** de la présentation faite du compte administratif de la régie autonome des parcs de stationnement bastiais.

Article 2 :

- **Constata** les identités de valeur du compte administratif avec les indications du compte de gestion du budget de la régie autonome des parcs de stationnement bastiais.

Article 3 :

- **Approuve** le compte administratif du budget de la régie autonome des parcs de stationnement bastiais concernant l'exercice 2021 tel que figurant en annexe qui fait apparaître les soldes suivants :

REGIE AUTONOME DES PARCS ET STATIONNEMENTS	Recettes	Dépenses	Résultats
Réalisations exercice	16 525 757,25	14 534 560,30	1 991 196,95
Exploitation	3 960 775,57	3 257 495,58	703 279,99
Investissement	12 564 981,68	11 277 064,72	1 287 916,96
Reportes exercice N-1	1 384 712,26	1 483 975,77	- 99 263,51
Résultat brut de clôture total R + Reportes N-1	17 910 469,51	16 018 536,07	1 891 933,44
Restes à réaliser	1 002 808,25	75 985,84	926 822,41
Résultat net de clôture Total R + reports + RAR	18 913 277,76	16 094 521,91	2 818 755,85

Rapportu 7): Accunsentu per u contu amministrativu 2021 di u bugettu annessu di A Marina
Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe du Vieux Port

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2313-1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2313-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2019/DEC/01/14 en date du 17 décembre 2019 portant abrogation de la régie autonome du Vieux Port ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/AVR/01/22 en date du 9 avril 2021 portant approbation du Budget primitif 2021 du Budget annexe du Vieux-Port ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/JUIN/01/43 en date du 4 juin 2021 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget annexe du Vieux-Port ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le maire pour l'exercice 2021 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ;

Considérant que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Rapporteur : Jean-Joseph MASSONI

Décision : A la majorité des votants, Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Monsieur Jean-Sébastien de CASALTA ayant voté contre.

Article 1 :

- **Donne acte** de la présentation faite du compte administratif de la régie annexe du Vieux-Port.

Article 2 :

- **Constate** les identités de valeur du compte administratif avec les indications du compte de gestion du budget annexe du Vieux-Port.

Article 3 :

- **Approuve** le compte administratif du budget du budget annexe du Vieux-Port concernant l'exercice 2021 tel que figurant en qui fait apparaître les soldes suivants :

REGIE DU VIEUX PORT	Recettes	Dépenses	Résultats
Réalisations exercice	1 121 260,38	848 504,23	272 756,15
Exploitation	1 071 197,91	789 974,42	281 223,49
Investissement	50 062,47	58 529,81	- 8 467,34
Reports exercice N-1	574 583,62		574 583,62
Résultat brut de clôture total R + Reports N-1	1 695 844,00	848 504,23	847 339,77
Restes à réaliser	-	31 276,81	- 31 276,81
Résultat net de clôture Total R + reports + RAR	1 695 844,00	879 781,04	816 062,96

SOLDE SECTION FONCTIONNEMENT	681923,81
SOLDE SECTION INVESTISSEMENT	134139,15

Rapportu 8): Accunsentu per u contu amministrativu 2021 di u bugettu annesu di u crématorium
 Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe du crématorium

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2313-1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2313-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal du 30 juin 2015 portant création du budget annexe du crématorium ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/AVR/01/23 en date du 9 avril 2021 portant approbation du Budget primitif 2021 du Budget annexe du crématorium ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/JUIN/01/44 en date du 4 juin 2021 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget annexe du crématorium ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/NOV/01/24 en date du 10 novembre 2021 portant approbation de la décision modificative n°2 du budget annexe du crématorium ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le maire pour l'exercice 2021 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ;

Considérant que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Rapporteur : Jean-Joseph MASSONI,

Décision : A la majorité des votants, Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Monsieur Jean-Sébastien de CASALTA ayant voté contre.

Article 1 :

- **Donne acte** de la présentation faite du compte administratif de la régie annexe du crématorium.

Article 2 :

- **Constata** les identités de valeur du compte administratif avec les indications du compte de gestion du budget annexe du crématorium.

Article 3 :

- **Approuve** le compte administratif du budget du budget annexe du crématorium concernant l'exercice 2021 tel que figurant en qui fait apparaître les soldes suivants :

BUDGET DU CREMATORIUM	Recettes	Dépenses	Résultats
Réalisations exercice	315 485,28	260 903,05	54 582,23
Exploitation	202 391,95	109 304,24	93 087,71
Investissement	113 093,33	151 598,81	- 38 505,48
Reports exercice N-1	55 341,52	26 934,33	28 407,19
Résultat brut de clôture total R + Reports N-1	370 826,80	287 837,38	82 989,42
Restes à réaliser		-	-
Résultat net de clôture Total R + reports + RAR	370 826,80	287 837,38	82 989,42

SOLDE SECTION FONCTIONNEMENT 148429,23

SOLDE SECTION INVESTISSEMENT -65439,81

Retour de Monsieur SAVELLI Pierre



Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Etaient absents : Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame ALBERTELLI Viviane Monsieur MORGANTI Julien.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur PERETTI Philippe à Madame de GENTILI Emmanuelle ;
Monsieur DALCOLETTO François à Monsieur TIERI Paul ;
Monsieur DEL MORO Alain à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame MATTEI Mathilde à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Madame PELLEGGRI Leslie à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame POLISINI Ivana ;
Madame SALGE Hélène à Monsieur ZUCCARELLI Jean ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur ZUCCARELLI Jean ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Téri élu secrétaire prend place au bureau

Rapportu 9): Accunsentu per a campagna di sterilizzazione di gatti andarini per u 2022
Approbation d'une campagne de stérilisation de chats errants pour l'année 2022

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que dans le cadre de la recherche d'une meilleure intégration de l'animal dans nos villes, il est préconisé la stérilisation de la population féline libre, seule méthode efficace et moralement acceptable, qui permette le contrôle des chats errants car leur prolifération est catastrophique pour les animaux eux-mêmes et le bien être des habitants ;

Considérant les trois campagnes de stérilisation des chats errants réalisées sur le territoire communal ;

Considérant que le succès de ces actions nous amène à reconduire en 2022 cette campagne en fédérant de nouveaux acteurs : l'association « Animaux en détresse » et la clinique vétérinaire Cas'Animalia ;

Considérant que nos partenaires, les associations « SOS 4 Pattes 2B », « Chats et chiens sans toi(t) », « Per elli », « Animaux en détresse » et rejointes cette année par une nouvelle association de protection animale « The Stray cats 2B », œuvrent sur le territoire bastiais en trappant les chats errants afin de les faire identifier et stériliser pour endiguer la surpopulation féline ;

Considérant que les cliniques vétérinaires Cyrnevet et Cas'Animalia procèdent à l'identification et à la stérilisation des chats qui sont amenés dans le cadre de la campagne ;

Considérant les modalités financières selon lesquelles notre collectivité et la fondation 30 millions d'amis participent, chacune, à hauteur de 50 % au coût des stérilisations et des tatouages, réalisés pendant la campagne de stérilisation ;

Considérant les modalités suivantes :

- La Ville transmet à la fondation la somme de 5 950 euros.
- La fondation abonde cette enveloppe à hauteur de 5 950 euros.
- Le budget sera de 11 900 euros.
- La ville prévoit également 1 050 euros pour les frais annexes.

Considérant que l'intégralité des frais d'identifications et de stérilisations sera réglée par la fondation 30 millions d'amis aux cliniques vétérinaires ;

Considérant le montant du budget de notre collectivité de 7 000 euros consacré à la campagne de stérilisation des chats errants.

Rapporteur : Laura ORSINI-SAULI

Décision : A l'unanimité.

Article 1 :

- **Approuve** la reconduction de la campagne de stérilisation des chats errants pour l'année 2022 à hauteur de 7 000 €.

Article 2 :

- **Approuve** la convention entre la collectivité, les associations de protection animale, et les cliniques vétérinaires contractualisant les modalités organisationnelles de la campagne telle que figurant en annexe 1.

Article 3 :

- **Approuve** la convention avec la Fondation 30 millions d'amis telle que figurant en annexe 2.

Article 4 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette campagne.

Article 5 :

- **Précise** que les crédits mobilisés sont inscrits au budget 2022 chapitre 011 article 611 fonction 12.

Rapportu 10): Mudifica di a tariffa per i vaghjoli

Modification de la grille des tarifs des vaccins

Le conseil municipal,

Vu le Code de la santé publique et notamment son article L1422-1 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que le centre de vaccination du service communal d'hygiène et de santé (SCHS) de la Ville de Bastia est aussi centre antirabique et centre de vaccinations internationales de Haute-Corse ;

Considérant la gratuité des vaccins recommandés sur le territoire ;

Considérant que les vaccins dits « du voyageur » sont payants ainsi que les vaccins spécifiques ;

Considérant que le vaccin antirabique curatif est gratuit.

Rapporteur : Laura ORSINI-SAULI

Décision : A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** la modification de la grille tarifaire suivante :

Nom / Laboratoire	Ancien tarif	Nouveau tarif
Typhim / Sanofi-Pasteur	30€	35€
Tyavax / Sanofi-Pasteur	60€	65€
Nimenrix / Pfizer	35€	40€
Ixiaro / Valneva	75€	80€
Twinrix / GSK	35€	40€
Spirolept / CSP	125€	135€
Rabique Pasteur	45€	50€

Article 2 :

- **Précise** que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2021/JAN/01/06 portant approbation des tarifs des vaccins en date du 4 février 2021.

Rapportu 11): Accunsentu per e convenzione anninche di l'ogettivi trà di a cascia di alluca-zione famigliale di u Cismonte è a cità di Bastia rispettu à a gestione di u multiaccolta «ilot calin» è di u crucivia di l'assistente materne (ram) « culumbella » à u titulu di l'eserciziu 2022

Approbation des conventions annuelles d'objectifs entre la caisse d'allocations familiales de Haute-Corse et la ville de Bastia relative à la gestion du multi accueil « îlot câlin » et du relais d'assistantes maternelles (ram) « culumbella » au titre de l'exercice 2022

Le conseil municipal,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L 227-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2015/DEC/01/06 en date du 22 décembre 2015 portant qualification de service d'intérêt économique général au sens de l'article 106.2 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne : secteur petite enfance ;

Vu la délibération n°2021/NOV/01/16 en date du 10 novembre 2021 portant approbation d'avenants aux conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations familiales pour le versement du « bonus territoire – convention territoriale globale (CTG) » ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que notre collectivité soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants bastiais sur son territoire par un système de subventionnement en complément des modalités habituelles de financement assurées par la Caisse d'allocations familiales (CAF) et par les familles ;

Considérant que la CAF assure la gestion de deux structures :

- le multi-accueil « L'îlot câlin »
- le Relais d'assistantes maternelles « Culumbella »

Considérant que la CAF a mis en œuvre, à son initiative et sous sa responsabilité, cette action d'intérêt économique général en adéquation avec les orientations de politique publique que la Ville entend promouvoir en matière d'accueil du jeune enfant ;

Considérant l'opportunité de renouveler ces deux conventions ;

Considérant que durant l'année 2021, un nouveau dispositif, qui remplace à présent le Contrat Enfance Jeunesse, a modifié les modalités de financement des structures petite enfance ;

Considérant que la Convention Territoriale Générale, signée le 25 octobre 2021 au sein de la Communauté d'Agglomération de Bastia prévoit le versement d'une nouvelle prestation par la CAF, directement au gestionnaire ;

Considérant que ce bonus territoire pour le multi-accueil s'élève à 34 000 € et à 14 435 € pour le RAM ;

Considérant la déduction de ces montants des subventions initiales de 70 000 € pour le multi-accueil et 40 000 € pour le RAM ;

Considérant que le montant annuel de la subvention s'élève à :

- pour la gestion du multi-accueil « Ilot Câlin » : 36 000 €
- pour le fonctionnement du RAM « Culumbella » : 25 565 €

Rapporteur : Ivana POLISINI

Décision : A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** les deux conventions telles que figurant en annexe.

Article 2 :

- **Décide** d'attribuer les subventions suivantes :
 - o pour la gestion du multi-accueil « L'îlot câlin » : 36 000 €
 - o pour le fonctionnement du RAM « Culumbella » : 25 565 €

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les deux conventions.

Article 4 :

- **Précise que** les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2022, compte 6574.

Rapportu 12): Accunsentu in quant'è à i Premii di e tese per i duttori di l'Università è Premii di a cummunicazione scientifica per i dutturanti di l'Università

Attribution des Prix de thèse pour docteurs de l'Université et des Prix de la Communication scientifique pour doctorants de l'Université

Le conseil municipal,

Vu la délibération n°2014/NOV/01/11 portant approbation de la convention cadre conclue avec l'Université de Corse ;

Vu la délibération n°2015/MAI/01/15 en date du 12 mai 2015 portant approbation de la création de 2 prix de thèse dans la filière Sciences techniques et santé (STS) et dans la filière Sciences humaines et sociales (SHS) ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que ces 2 prix distinguent le Doctorat qui est le diplôme le plus emblématique d'une université, de ses thématiques propres et du territoire auquel elle est attachée ;

Considérant que le jury est composé, pour chaque prix, de 3 représentants désignés par le maire de Bastia et 3 représentants désignés par l'Université ;

Considérant que cette manifestation, très attendue par la communauté universitaire, se tiendra le mardi 14 juin 2022 ;

Considérant le coût budgétaire sur l'exercice 2022 s'élève à 5 000 €, financé intégralement sur les ressources propres de la Ville.

Rapporteur : Ivana POLISINI

Décision : A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** la subvention à hauteur de 5 000 € de ces deux prix de thèse pour l'année universitaire 2021/2022.

Article 2 :

- **Précise** que la dépense est inscrite au Budget principal 2022 au compte 6714 sous fonction 23.

Rapportu 13): Cunferimentu di ricumpensa à i basciagliari bastiaci cù a menzione « Benissimu » per u 2022

Attribution de récompenses aux bacheliers bastiais avec mention « Très Bien » pour l'année 2022

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que cette récompense concerne uniquement les bacheliers scolarisés dans les lycées bastiais et domiciliés sur la commune de Bastia ;

Considérant que cette enveloppe sera répartie entre les lauréates mention « Très Bien » dans la limite de 500 € pour chacun d'entre eux ;

Considérant qu'il est proposé de reconduire cette mesure pour 2022.

Rapporteur : Ivana POLISINI

Décision : A l'unanimité

Article 1 :

- **Décide** d'attribuer une récompense dans la limite de 500 € pour chaque lauréat du baccalauréat 2022 ayant obtenu la mention « Très Bien », scolarisé dans les lycées bastiais et domicilié sur la commune de Bastia.

Article 2 :

- **Précise** que les crédits seront inscrits au budget 2022, compte 6714, sous fonction 22.

Rapportu 14): Attribuzione di sovvenzione à l'associi culturali à u titulu di l'esercizi u 2022

Attribution de subventions aux associations culturelles pour l'année 2022

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2022-JANV-01-03 en date du 27 janvier 2022 portant attribution d'une subvention au Festival des rencontres du cinéma italien pour 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 31 mai 2022 ;

Considérant les propositions d'attribution de subventions aux associations culturelles (hors Conservatoire de musique et centre culturel Una Volta), s'élevant à 196 500 € répartis entre des associations structurantes et les autres associations ;

Considérant l'aide aux associations structurantes qui proposent des événements forts et identifiés, des programmations ou des activités tout au long de l'année ;

Considérant le total des subventions proposées aux associations structurantes à hauteur de 143 000 € ;

Considérant l'aide aux autres associations constituant le tissu associatif amateur, les initiatives locales, les projets d'éducation artistique et d'éducation populaire, les compagnies en voie de professionnalisation, cette aide permettant de générer une vie culturelle foisonnante et éclectique dans la cité.

Considérant le total des subventions proposées aux autres associations s'élève à 53 500 €.

Rapporteur : Mattea LACAVE

Décision : A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** l'attribution de subventions aux associations culturelles au titre de l'année 2022 pour un montant total de 196 500 € comme indiqué dans le tableau récapitulatif tel que figurant en annexe.

Article 2 :

- **Approuve** les conventions annuelles de partenariat entre la Ville et les associations Jeunesses Musicales de Méditerranée et Musicales de Bastia.

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions annuelles de partenariat 2022 entre la Ville de Bastia et les associations Jeunesses Musicales de Méditerranée et Musicales de Bastia.

Article 4 :

- **Approuve** les avenants financiers 2022 entre la Ville, la Collectivité de Corse et les associations Arte Mare, Musanostra, Alibi et Teatrinu.

Article 5 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les avenants financiers 2022 entre la Ville, la Collectivité de Corse et les associations Arte Mare, Musanostra, Alibi et Teatrinu.

Article 6 :

- **Précise que** les crédits seront inscrits au budget 2022, compte 6714, sous fonction 22.

<p>Rapport 15): Cunferimentu di una suvvenzione à l'associu Bastia-Corsica 2028 Attribution d'une subvention à l'association Bastia-Corsica 2028</p>

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2021/NOV/01/11 en date du 10 novembre 2021 portant création de l'association Bastia-Corsica 2028 pour assurer le portage collectif de la candidature au label « Capitale européenne de la Culture » en 2028 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 31 mai 2022 ;

Considérant les objectifs et missions de l'association suivants :

- Associer et fédérer autour de la candidature les acteurs de secteurs, structures et territoires différents, publics et privés

- Recueillir et gérer les financements mixtes

- Présenter en décembre 2021 le dossier de candidature pour la pré-sélection des 4 villes qui seront amenées à concourir pour l'obtention du label

- Réaliser le programme culturel et artistique en 2028, en cas de sélection.

Considérant le projet d'activités présenté dans la convention figurant en annexe pour répondre aux objectifs et missions de l'association ;

Considérant que le projet de l'association repose sur la consultation et l'implication de tous les acteurs à travers les ateliers participatifs de la Fabrique de projet qui auront lieu de mai à juillet 2022 dans toute la Corse et qui feront suite aux premiers ateliers du 3 au 6 décembre 2021, à Corti, Bastia et Sartè ;

Considérant que l'association œuvre également à la création d'un Club des Ambassadeurs pour assurer une présence au niveau européen et promouvoir la candidature de Bastia Corsica 2028 en mobilisant particulièrement la diaspora ;



Considérant la mise en place d'un Comité des Mécènes qui permettra de recueillir des financements mixtes ;

Considérant que l'association organisera des voyages d'études pour permettre de nouer ou développer des liens avec différentes îles de la Méditerranée ainsi que des villes et pays européens ;

Considérant le budget prévisionnel annuel de l'association à hauteur de 265 300 € ;

Considérant le souhait de notre collectivité de soutenir le projet de l'association par une aide au fonctionnement de 80 000 €.

Rapporteur : Mattea LACAVE

Décision : A l'unanimité.

Monsieur Pierre SAVELLI et Madame Mattea LACAVE ne participant pas au vote.

Article 1 :

- **Approuve** l'attribution d'une subvention à l'association BASTIA-CORSICA 2028 au titre de l'année 2022 pour un montant total de 80 000 €.

Article 2 :

- **Approuve** la convention annuelle de partenariat entre la Ville et l'association BASTIA-CORSICA 2028.

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention annuelle de partenariat 2022 avec l'association BASTIA-CORSICA 2028.

Article 4 :

- **Précise** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022 compte 6574 sous-fonction 33.

Rapportu 16): Auturizazione di l'occupazione di A Marina inde u quattru di « The Boat Project »
Autorisation d'occupation du Vieux-Port dans le cadre de « The Boat Project »

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2021/AVRIL/01/24 en date du 9 avril 2021 portant approbation du Budget primitif 2021 du Budget annexe du Vieux-Port ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales et culturelles et de l'éducation en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que The Boat Project est un projet proposant de faire de notre environnement commun, la Méditerranée, un élément essentiel d'éducation au vivre-ensemble, grâce auquel découvrir la diversité sous une perspective novatrice ;

Considérant qu'au cœur du projet un bateau, un voilier, avec à son bord un équipage formé par de jeunes adultes recrutés tout autour de la Méditerranée : les Compagnons de la Méditerranée ;

Considérant que celui-ci, partant de Marseille, traverse la mer d'étape en étape tissant des liens du Nord au Sud tout au long d'une année scolaire : Marseille, Tanger, Barcelone, Alger, Gênes, Tunis, Bastia et Palerme. 8 villes-ports mises en relation par ces traversées, comme par la navette d'un métier à tisser connectant les fils parallèles pour les transformer en textile ;

Considérant les objectifs suivants :

- Développer la compréhension et la coopération entre jeunes publics de différentes villes-ports de la Méditerranée, au travers des Compagnons de la Méditerranée, véritables médiateurs et médiatrices entre 2 rives.
- Faire se rencontrer et dialoguer des jeunes de différentes parties de chaque société locale autour de la découverte et l'interprétation du lien à la Méditerranée et développer ce lien comme outil de vivre-ensemble.
- Tisser des connexions entre les associations et les établissements scolaires de tout le pourtour méditerranéen afin de sensibiliser à la valorisation de la diversité, dans une partie du monde si fragmentée, mais humainement si riche.

Considérant que le bateau sera présent à Bastia dans la période du 16 au 20 mai 2022 ;

Considérant la demande de l'équipe « The Boat Project » aux fins d'obtenir une gratuité d'occupation du vieux port du 16 au 20 mai 2022 ce qui équivaut à un montant d'environ 180€.

Rapporteur : Pierre SAVELLI

Décision : A l'unanimité

Article unique :

- **Accorde** la gratuité d'occupation du Vieux-Port du 16 au 20 mai 2022 au voilier « The Boat Project ».

Rapportu 17): Creazione di una tariffa di vèndita per u catàlogu « Mare Furioso, Pirati è Corsari in u Mediterraniu XVI-XIXu sèculi »
Création du tarif de vente du catalogue « Mare Furioso, Pirates et Corsaires en Méditerranée XVI-XIXe siècles »

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que dans le cadre de l'exposition temporaire « Mare Furioso, Pirates et Corsaires en Méditerranée XVI-XIXe siècles », il est prévu de mettre à la vente un catalogue de 340 pages ;

Considérant le coût de réalisation de cette opération à hauteur de 14 072, 00€ HT ;

Considérant l'aide accordée par la Collectivité de Corse à hauteur de 50% ;

Considérant l'édition de cet ouvrage à 400 exemplaires et commercialisé par la régie du musée.

Rapporteur : Emmanuelle de GENTILI

Décision : A l'unanimité

Article 1 :

- **Autorise** la régie du musée à vendre cet ouvrage au tarif suivant :
 - ✓ 300 exemplaires destinés à la vente au tarif de 38,00 € (prix de vente au public).

Article 2 :

- **Précise que** 100 exemplaires restent à la disposition de la ville.

Rapportu 18): Creazione di una tariffa di vèndita di a medaglia di u ricordu per u museu di Bastia
Création du tarif de vente de la médaille souvenir du musée

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 31 mai 2022 ;

Considérant le développement de l'offre de produits dérivés de la boutique du musée ;

Considérant l'opportunité de proposer à la vente une médaille souvenir du musée ;

Considérant son coût de fabrication à 1 123, 20 € TTC pour 1200 unités ;

Considérant la subvention à hauteur de 50% de la Collectivité de Corse ;

Considérant la proposition de vendre ce produit à 2,00 €.

Rapporteur : Emmanuelle de GENTILI

Décision : A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** la vente de la médaille souvenir du musée.

Article 2 :

- **Approuve** le tarif de de la médaille souvenir du musée fixé à 2,00 € (deux euros).

Article 3 :

- **Autorise** la régie à vendre ce produit au tarif indiqué ci-dessus.

<p>Rapportu 19): Aduzzione di u regulamentu novu per u bugettu participativu edizione 2022 Adoption du nouveau règlement du budget participatif édition 2022</p>

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2141-1 ;

Vu la délibération de notre collectivité n° 2020/SEP/01/06 en date du 25 septembre 2020 portant approbation du règlement du budget participatif édition 2020-2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 31 mai 2022 ;

Considérant l'engagement de notre collectivité depuis 2018, dans la mise en œuvre d'un budget participatif ;

Considérant le souhait de notre collectivité d'approfondir le dispositif du Budget Participatif afin d'en améliorer sa portée et son accessibilité pour le grand public ;

Considérant la réalisation de créer une nouvelle étape dans le dispositif, celle des Ateliers Participatifs ;

Considérant que cette nouvelle étape a pour mission d'accompagner les habitants dans la préparation et la création de leurs projets avant que ceux-ci ne soient déposés et soumis à l'analyse technique des services de la Ville ;

Considérant que les ateliers prendront la forme de plusieurs séances de travail entre habitants menées par un animateur expert en intelligence collective ;

Considérant pour l'année 2022, le calendrier du Budget Participatif suivant :

- Juin : Mise en place des Ateliers Participatifs
- Juillet-Août : Appel à projets
- Septembre-Novembre : Analyse de faisabilité
- Décembre : Votes

Considérant l'enveloppe de 220 000€ dédié au dispositif du Budget Participatif ;

Considérant l'opportunité d'approuver un règlement amendé notamment s'agissant du calendrier de mise en œuvre du budget participatif.

Rapporteur : Antoine GRAZIANI

Décision : A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** la mise en œuvre du règlement du budget participatif tel que figurant en annexe.

Article 2 :

- **Précise** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget primitif, en section investissement, chapitre 21.

Rapportu 20): Accunsentu per u prezzu di riscattu di tumbini è cuncessionedi u cimito d'Ondina
Approbation du principe de rachat de caveaux et concessions cimetièrre d'Ondina

Le cimetière d'Ondina a été réceptionné en novembre 2013 avec des réserves émises par la maîtrise d'œuvre.

Dans la nuit du 6 au 7 mars 2015, le talus surplombant le cimetière s'est effondré au droit du « secteur A », détruisant le mur d'enceinte ouest provoquant de graves dégâts.

Diverses concessions sur lesquelles des caveaux avaient déjà été édifiés ou se trouvaient en cours de construction ont été gravement endommagées, tandis que d'autres ne pouvaient être utilisées du fait de leur localisation dans des secteurs interdits d'accès pour des motifs de sécurité.

Entre juin et novembre 2017, certaines dalles bétons sur lesquelles reposaient les sépultures se sont affaissées, la chaussée s'est déformée, des dégradations importantes des murs et des chutes de blocs ont été observées.

Ces désordres ont conduit la municipalité à interdire la commercialisation des concessions du site. Le conseil municipal,

Vu la Loi n° 2008-1350 en date du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

Vu la décision du Conseil d'Etat (dame Cordier) en date du 30 mai 1962 ;

Vu le procès-verbal de la conférence Maire Adjointes en date du 29 septembre 2017 validant l'arrête de la commercialisation des concessions au cimetière d'Ondina ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 31 mai 2022 ;

Considérant le sinistre qui a fortement impacté le cimetière d'Ondina ;

Considérant que certains titulaires de concessions touchées par ce sinistre – et notamment des familles ayant dû procéder à l'inhumation provisoire de proches ou ne pouvant procéder à des inhumations - se sont manifestés auprès de la ville afin de solliciter l'attribution d'une nouvelle concession, cette fois-ci dans le cimetière de Montesoru, après reconstruction à l'identique et aux frais de la ville du caveau qu'ils détenaient à Ondina ;

Considérant l'urgence de remédier à la situation des personnes en attente de ces reconstructions et de respecter l'engagement de la municipalité ;

Considérant la possibilité de proposer aux concessionnaires impactés par le sinistre de racheter leurs caveaux hors sol et de leur octroyer une concession à Montesoru en lieu et place de celle acquise à Ondina ; que ce dispositif implique le rachat des concessions et monuments funéraires ; que la rétrocession va naturellement impliquer un abandon des droits sur la concession ;

Considérant que lorsqu'un monument funéraire (caveau, stèle,...) est édifié sur une concession, le titulaire a la faculté de le faire enlever pour le revendre à un tiers ou bien peut revendre l'ensemble à la commune ;

Considérant que dans ce dernier cas, le maire appelle le conseil municipal à déterminer la valeur vénale du monument ;

Considérant que la commune achète alors la concession et le monument funéraire ;

Considérant que lorsque la commune attribuera cette concession à une autre personne, l'acte de concession distinguera le prix de la concession du prix du caveau ;

Considérant que la ville pourra dans un second temps procéder à la remise en vente des caveaux d'Ondina ;

Considérant que le monument funéraire préalablement édifié et laissé sur place par le concessionnaire sera proposé à la vente au tarif établi ;

Considérant que la concession, pour pouvoir être rétrocédée, doit se trouver vide, soit parce qu'elle n'a jamais été utilisée, soit parce que les exhumations ont été préalablement pratiquées, la

commune ne pouvant attribuer, à nouveau, la concession que si elle est libérée (CE, 30 mai 1962, dame Cordier) ;

Considérant que les concessions qui ne sont pas libres feront l'objet de procédures d'exhumation avec dépôt provisoire au reposoir de Montesoru puis inhumations, aux frais de la commune, dans les tombeaux nouvellement édifiés ;

Considérant le montant estimé à hauteur de 800 € par procédure d'exhumation ;

Considérant le montant moyen de reconstruction d'un monument funéraire de 2.5 m2 de 3700 € TTC soit 88 800 € pour les 24 caveaux concernés et de 10 000€ pour les 9 caveaux édifiés soit 90 000€ sur des concessions de 5m2 sur la base des bordereaux de prix des précédents marchés de travaux.

Rapporteur : Jean-Louis MILANI

Décision : A la majorité des votants, Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur ZUCCARELLI Jean s'étant abstenus

Article 1 :

- **Accepte** le principe de rachat de caveaux hors sols des familles toujours concernées par la reconstruction à l'identique des caveaux hors sol impactés par le sinistre d'Ondina.

Article 2 :

- **Adopte** le principe de proposer aux concessionnaires l'échange (via un acte de rétrocession puis d'attribution) de leur concession sinistrée avec une concession située à Montesoru afin qu'elles y fassent reconstruire leurs caveaux hors sol.

Article 3 :

- **Précise** que le remboursement des sépultures se fera sur la base des factures acquittées valorisées au taux d'indexation Tp 01 ou, en cas d'absence de factures, sur la base des devis des marchés de travaux de 2020 valorisés au taux d'indexation Tp01 sur devis validé par les services techniques de la commune.

Article 4 :

- **Précise** qu'en cas de refus de la part des concessionnaires il pourra leur être proposé de reconstruire leurs tombeaux par le biais du marché de travaux à bons de commande de la ville.

Article 5 :

- **Précise** que le montant total de l'opération de rachat des caveaux hors sol s'élève à 178 800€ (hors inflation), auquel devra s'ajouter le montant des ré-inhumations des corps.

Article 6 :

- **Précise** que ces opérations ne modifient pas la teneur du Budget 2022 car ces sommes étaient prévues dans le cadre des marchés de reconstruction.

Article 7 :

- **Précise** que les sommes engagées (à l'exception des procédures d'inhumation/exhumation) seront recouvrées par la vente des tombeaux et concessions lorsque le cimetière d'Ondina sera de nouveau opérationnel.

Article 8 :

- **Demande** à Monsieur le Maire de refuser la rétrocession si le propriétaire n'accepte pas la valeur vénale proposée.

Article 9 :

- **Décide** de donner mandat à Monsieur le Maire pour fixer la valeur vénale de rachat d'un caveau suivant les règles établies ci-dessus.

Article 10 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents aux rachats de caveaux hors sol dans le cadre d'une rétrocession de concessions dans les cimetières.

Rapportu 21): Rifatta u principiu di vèndite di cuncessione di a cità
Révision des tarifs de ventes des concessions de la ville

Le conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2223-14 et L2223-15;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que les tarifications des concessions funéraires ont été fixées au mois de juillet 2013.

Considérant les tarifs proposés actuellement suivants :

Concessions :

	<i>Tarifs</i>	<i>Tarifs</i>
Classes de concessions	2,50 m²	5m²
Concession trentenaire	800€	1 600€
Concession cinquanteaire	1 000€	2 000€
Concession perpétuelle	1 500€	3 000€

Columbarium :

Case de columbarium pour une durée de 15 ans : 500 euros.

Case de columbarium pour une durée de 30 ans : 800 euros.

Considérant la nécessité de modifier les tarifs des concessions pour les raisons suivantes :

- Les prix sont inchangés depuis 9 ans,
- Les projets de travaux de rénovation notamment du réseau d'eau du cimetière de Montesoru,
- Les différentes procédures de reprises des concessions,
- La possibilité d'acquérir une concession avec une dalle, telles qu'elles seront proposées lors de la commercialisation des nouvelles concessions de l'ancien terrain commun de Montesoru,
- La possibilité d'édifier cinq cases en hauteur au lieu de 4 actuellement

Rapporteur : Jean-Louis MILANI

Décision : A la majorité des votants, Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur ZUCCARELLI Jean s'étant abstenus

Article 1 :

- **Décide** de créer une nouvelle classe de concessions de 15 ans en créant ainsi une classe intermédiaire plus abordable.

Article 2 :

- **Précise** que le prix des cases de columbarium reste inchangé.

Article 3 :

- **Approuve** la nouvelle tarification suivante :

Classes de concessions	Tarifs pour 2.50 m ²	Tarifs pour 5 m ²	Tarifs avec dalle Pour 2.50 m ²	Tarifs avec dalle Pour 5 m ²
Concession pour 15 ans	500€	800€	700€	1 000€
Concession trentenaire	1 000€	1 800€	1 200€	2 000€
Concession cinquantenaire	1 200€	2 200€	1 400€	2 400€
Concession perpétuelle	1 700€	3 200€	1 900€	3 400€

Rapportu 22): Accunsentu per u regulamentu internu bislinguu di i cimitò di a cità
 Approbation du règlement intérieur bilingue des cimetières de la Ville

Le conseil municipal,

Vu la Loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 modifiant le titre VI du livre III du Code des communes et relative à la législation dans le domaine funéraire et ses décrets consécutifs ;

Vu le Code civil, notamment ses articles 78 et suivants ;

Vu le Code Pénal notamment les articles 225-17 et 225-18 et R610-5 ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-7 et suivants, L.2223-1 et suivants, R2213-2 à R2213-57 et R2223-1 à R2223-98 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que le règlement intérieur des cimetières communaux a été adopté le 1er juillet 2013 ;

Considérant la nécessité de prendre les mesures générales de police destinées à assurer la sécurité publique, la salubrité publique et la décence dans l'enceinte des cimetières bastais, ainsi que les conditions dans lesquelles peuvent être attribuées les concessions et doivent être effectuées les opérations d'inhumation et d'exhumation, et les travaux réalisés par les entreprises ;

Considérant la nécessité de modifier la réglementation actuelle pour tenir compte de l'évolution réglementaire intervenue dans ce domaine ;

Considérant l'importance d'apporter au règlement intérieur les modifications suivantes :

- La possibilité d'acquérir une concession avec une dalle, telles qu'elles seront proposées lors de la commercialisation des nouvelles concessions de l'ancien terrain commun de Montesoru
- La possibilité d'édifier 5 cases en hauteur au lieu de 4 actuellement pour une concession de 2.50m² ou de 10 cases au lieu de 8 pour une concession de 5m²

Rapporteur : Jean-Louis MILANI

Décision : A la majorité des votants, Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur ZUCCARELLI Jean s'étant abstenus

Article unique :

- **Approuve** le règlement intérieur bilingue des cimetières communaux tel que figurant en annexe.

Rapportu 23): **Azzione Core di Cità di Bastia : Zifra di una cunvenzione cù l'Offiziu Fundiariu di a Corsica per l'acquistu è u purtame finanziariu di l'inseme immobiliare « Le Cézanne » da realizacci un'operazione di riacconciu chì vole diversificà l'abitatu è accresce l'offerta lucatuva suciale**

Action Cœur de Ville de Bastia : Signature d'une convention avec l'Office Foncier de la Corse en vue de procéder à l'acquisition et au portage foncier de l'ensemble immobilier « Le Cézanne » afin d'y réaliser une opération de restructuration visant à diversifier l'habitat et augmenter l'offre locative sociale

Le conseil municipal,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L240-3 ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 5 mai 2022 ;

Vu l'avis du Comité de Projet du programme Action Cœur de Ville du 16 juillet 2019 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2020/NOV/01/23 en date du 6 novembre 2020 portant sollicitation de l'Office foncier de la Corse pour l'acquisition et le portage de l'ensemble immobilier « le Cézanne » dans le cadre de l'action Cœur de ville ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 31 mai 2022 ;

Considérant l'ensemble immobilier « Le Cézanne » mono-propriété appartenant à la SCI Recipello Novu est situé à la charnière du Cœur de Ville et des secteurs du Fangu et du Recipellu ;

Considérant que s'il occupe une place stratégique dans la Ville, il souffre d'importants dysfonctionnements principalement liés au fait qu'il n'a jamais été achevé, et qu'il manque de connexions avec son environnement immédiat ;

Considérant que sa requalification qui constitue un enjeu majeur sur les plans urbains, sociaux ou de dynamique économique, a été de ce fait envisagée, lors du Comité de Projet du programme Action Cœur de Ville du 16 juillet 2019 ;

Considérant que notre collectivité par délibération en date du 6 novembre 2020, a décidé :

- D'autoriser le Maire à solliciter l'Office Foncier de la Corse en vue de procéder à l'acquisition et au portage foncier du bien dénommé « Le Cézanne » cadastré AM 326, AM 327, AM 332 et AM 334 sis rue Marcel Paul, et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la saisine de l'Office Foncier de la Corse,
- D'approuver le principe d'une convention entre la Ville et l'Office Foncier de la Corse.
- D'autoriser le Maire à solliciter les financements les plus larges pour la réalisation de l'étude complémentaire nécessaire.

Considérant que pour mener à bien ce projet, des études pré opérationnelles portées par la Ville ont été engagées courant 2021 et ont d'ores et déjà permis de dresser un état des lieux précis de l'ensemble immobilier, et ce dans les domaines réglementaires, juridiques, administratifs, fonciers, techniques, urbains, sociaux, d'occupation et de gestion ;

Considérant que cet état des lieux a en outre conduit à engager sans délai une régularisation foncière permettant de faire coïncider le découpage cadastral de l'ensemble immobilier aux usages réels et emprises effectives des différents éléments du secteur ;

Considérant qu'en effet, le prolongement de la rue Marcel Paul empiète sur certaines parcelles appartenant à la SCI Recipello Novu ;

Considérant le document d'arpentage permettant ainsi de modifier les limites cadastrales réalisé et en cours de signature ;

Considérant qu'il en résulte que l'assise foncière objet de l'acquisition par l'Office Foncier de la Corse concerne les parcelles suivantes :

- AM 326 partiellement : 2 004 m² à détacher
- AM 327 : 2 273 m² (totalité)

- AM 332 : 1 m² (totalité)
- AM 334 partiellement : 138 m² à détacher

Considérant que l'état des lieux réalisé dans le cadre des études pré opérationnelles a permis de faire ressortir les éléments suivants :

- L'ensemble immobilier comporte 152 logements, 4 commerces et 7 bureaux et un parking souterrain.



- Sur les 152 logements, 99 sont achevés (cages 1-2-3-4 et 8) et 53 n'ont pas été terminés (cages 5 – 6 et 7).
- La répartition typologique des logements et surfaces des logements par typologie sont les suivantes :

type	T2	T3	T4	T5	T7	Villa toit	Total
nb logements	47	68	29	5	1	2	152
surfaces (m ² SDP)	50 à 86	65 à 99	80 à 123	100 à 186	304	171 à 227	

- La surface totale de plancher du Cézanne est de l'ordre de 14 882 m² (dont 12 870 m² pour les logements) ; à noter toutefois que le mesurage loi Carrez réalisé à la demande du propriétaire en 2017 fait état de 14 096 m².
- Le parking souterrain comporte actuellement 87 places, dont 55 places accessibles ; le déficit de places de stationnement compte tenu du potentiel de logements et locaux d'activités et au regard du PLU en vigueur, est de l'ordre de 112 à 287 places (selon le produit logement envisagé).
- Sur les 99 logements achevés, 88 sont occupés ; les loyers pratiqués sont de l'ordre de 9.1€/m² en moyenne. 85% des ménages ont pu être enquêtés et parmi eux :
 - ✓ 90% sont éligibles au logement social.
 - ✓ 75% ont emménagé depuis moins de 5 ans.
 - ✓ 85% souhaitent être maintenus au Cézanne.
- En matière d'activité, 6 locaux sont actuellement occupés par des commerces ou professions libérales.
- Sur le plan technique, l'ensemble immobilier ne présente pas de problème structurel majeur mais comporte des pathologies réparables par des travaux de second œuvre et nécessitera

ainsi des travaux de reprises (toitures, étanchéité, façades, joints, ...), de remise aux normes, et de finition pour assurer son achèvement.

Considérant que sur la base des éléments du diagnostic / état des lieux, la Ville de Bastia a saisi France Domaines afin de procéder à une ré-estimation du bien ; pour mémoire France Domaines avait procédé à une première estimation en octobre 2019, mais il s'agissait d'un avis provisoire, dans l'attente d'éléments complémentaires et d'une visite des lieux ;

Considérant la nouvelle estimation de France Domaine transmise le 5 mai 2022 telle que figurant en annexe ;

Considérant qu'à la lumière des éléments posés en phase 1 « diagnostic/état des lieux », les études pré opérationnelles doivent désormais permettre à la Ville et à ses partenaires de définir un projet de restructuration pour le Cézanne qui permettra d'achever l'ensemble immobilier et reprendre les désordres observés, mais surtout de définir une programmation qui s'inscrira dans les objectifs suivants :

- produire une majorité de logements locatifs sociaux,
- élargir l'offre de logements,
- maintenir les occupants sur site mais aussi accueillir de nouvelles familles,
- lutter contre la vacance,
- plus largement impulser et participer à la requalification de l'ensemble du secteur de la gare.

Considérant le projet d'acquérir par l'intermédiaire l'Office Foncier de la Corse et de restructurer cet ensemble immobilier en conservant sa fonction principale habitat, étant entendu que 70% minimum de la Surface de Plancher Totale sera affectée à des logements, et que la grande majorité de ces logements seront des logements locatifs sociaux ;

Considérant que la restructuration de l'ensemble immobilier le Cézanne, nécessitera dans un premier temps l'acquisition et le portage du bien par l'Office Foncier de la Corse en vue de sa revente, dans un second temps, à un ou plusieurs opérateurs désignés par la Ville, en vue de réaliser le projet qui aura été défini à l'issue des études pré opérationnelles ;

Considérant que des réunions de travail avec les bailleurs sociaux ont déjà eu lieu pour poser les bases du partenariat, prendre en compte les contraintes de chacun, envisager le montage opérationnel et le mode opératoire les plus adaptés, et sceller des engagements dans les meilleurs délais ;

Considérant que si le locatif social reste une priorité pour le futur programme, compte tenu de la politique d'habitat mais aussi au regard de l'occupation actuelle du site et des souhaits exprimés, des réflexions sont également lancées pour produire des logements répondant à des besoins non satisfaits à l'échelle de la Ville ou de l'agglomération, en direction des personnes âgées, des jeunes travailleurs ou étudiants ;

Considérant que les études opérationnelles permettront également – au regard de la programmation arrêtée – de définir et estimer les travaux à réaliser tant pour l'achèvement de l'ensemble immobilier que pour sa restructuration ;

Considérant qu'afin d'assurer la maîtrise foncière de ce bien – première étape de l'engagement du processus de requalification du Cézanne - la Ville de Bastia a donc saisi l'Office Foncier de la Corse pour acquérir et assurer un portage foncier sur 5 ans de cette opération ;

Considérant les discussions menées par la Ville avec le propriétaire de l'ensemble immobilier permettant de fixer le prix d'acquisition à 21,5 millions d'euros, étant entendu que ce prix est inférieur à l'estimation de France Domaine ;

Considérant que le bien sera vendu loué, et les baux d'habitation ou d'activités seront repris à l'acte ;

Considérant que l'Office Foncier de la Corse assurera en outre la gestion transitoire de ce bien et désignera à cet effet un prestataire qui assumera en son nom et pour son compte cette mission ;
Considérant la convention d'acquisition et de portage foncier de l'ensemble immobilier « Le Cézanne » telle que figurant en annexe fixant les modalités de partenariat entre la Ville de Bastia et l'Office Foncier de la Corse ; elle précise en outre :

- L'objet de la convention ; le périmètre et le bien concerné, à savoir «l'immeuble « Le Cézanne » cadastré AM 326, AM 327, AM 332 et AM 334 sis rue Marcel Paul, 20 200 Bastia ; la durée de la convention est de 5 ans.
- Les modalités d'acquisition, à savoir la voie amiable ; le prix d'acquisition de 21,5 millions d'euros ; la durée du portage de 5 ans qui commencera à courir à la signature de l'acte authentique d'achat.
- L'application d'une minoration foncière sur le prix de rétrocession, fonction du projet final de la ville de Bastia, laquelle vise en abaissant le coût du foncier à rendre réalisable les opérations de logements sociaux qui seront produites dans le cadre de ce projet.
- Les principes de jouissance et de gestion des biens acquis.
- Les modalités de revente des biens acquis aux futurs opérateurs désignés par la Ville et les conditions de rétrocession à la Ville en cas d'échec de l'opération.

Rapporteur : Emmanuelle de GENTILI

Décision : A la majorité des votants Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Article 1 :

- **Approuve** le principe d'une acquisition et d'un portage par l'Office Foncier de la Corse de l'ensemble immobilier le Cézanne, pour un montant de 21,5 millions d'euros et sur une durée de 5 ans.

Article 2 :

- **Précise** que l'ensemble immobilier Le Cézanne sera vendu loué à l'Office Foncier de la Corse, et que les baux seront repris à l'acte.

Article 3 :

- **Précise** que cette acquisition permettra la réalisation d'un ensemble immobilier à vocation logements dans la mesure où 70% des surfaces de plancher minimum seront affectées à du logement, et que la grande majorité de ces logements seront des locatifs sociaux.

Article 4 :

- **Approuve** les termes de la convention telle que figurant en annexe.

Article 5 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire.

Rapportu 24): Accunsentu per a cunvenzione di u segundu programma operaziunale di prevenimentu è di accumpagnamentu di e coproprietà in Core di Cità di Bastia

Approbation de la convention du second programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés en Cœur de Ville de Bastia

La ville de Bastia est investie depuis les années 90 dans un processus de requalification du Centre Ancien au travers d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), du Programme de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PRQAD), des opérations de Résorption de l'Habitat Insalubres (RHI), et d'interventions menées au titre du Contrat de Ville.

Ces démarches s'inscrivent dans la genèse du programme d'Action Cœur de Ville qui repose sur une approche territoriale élargie et dont la convention cadre a été signée en septembre 2018 et a été homologuée en convention Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) par un arrêté en date du 17 décembre 2019. Le programme ACV comporte notamment un axe 1 «De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville » qui prévoit en outre de poursuivre la politique de réhabilitation (OPAH) en centre ancien, de prévenir les difficultés et la fragilisation des copropriétés et de lutter contre la vacance.

Le conseil municipal,

Vu le Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) 2019-2022 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2018/SEPT/01/14 en date du 25 septembre 2018 portant approbation de la convention cadre du programme « Action cœur de Ville » de Bastia ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2019/Avril/01/15 en date du 23 avril 2019 portant approbation de la convention pour la mise en œuvre d'un Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) dans le cadre de l'action cœur de Ville ;

Vu l'étude visant à repérer les copropriétés fragiles sur l'ensemble de la commune de Bastia que la Direction départementale des territoires et de la mer de Haute-Corse a fait réaliser par le CEREMA, en 2017 ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que si les dispositifs OPAH, RHI et PRQAD ont permis une réelle amélioration du patrimoine du Centre Ancien, d'autres besoins sont pour autant apparus :

- un besoin de sensibilisation et d'accompagnement de certaines copropriétés ayant précédemment déjà fait l'objet de travaux dans le cadre d'OPAH.
- la nécessité de mener une action préventive sur le Centre-Ville : de nombreuses copropriétés dites fragiles ont en effet été repérées, hors secteur OPAH, en cœur de Ville, dans le cadre d'une étude conduite par le CEREMA en 2017.

Considérant la mise en place sur le cœur de ville de Bastia, d'un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) 2019-2022, secteur comprenant environ 6 000 logements ;

Considérant que le bilan de ce premier POPAC a démontré la pertinence de ce dispositif et sa réelle adaptation au contexte local et a permis de mettre en évidence la nécessité de poursuivre les efforts engagés en matière de prévention auprès des copropriétés du Cœur de Ville ;

Considérant que le premier POPAC 2019-2022 a permis de concevoir et disposer d'outils et de moyens de connaissance du parc, de tisser des partenariats avec les acteurs locaux, et de lancer des actions de communication et de formation auprès des copropriétaires, syndicats bénévoles ou syndicats de copropriétaires ;

Considérant que sur le plan quantitatif, 84 copropriétés (sur un objectif de 55) ont été analysées et sont désormais suivies par la POPAC dont : 27 copropriétés à surveiller, 13 copropriétés

accompagnées pour la résolution des premières difficultés et 44 en difficultés avec un suivi soutenu, et pour certaines, l'engagement de démarches de redressement ;

Considérant les actions mises en œuvre dans ce premier POPAC détaillées dans le tableau joint en annexe n°1 de la convention du second POPAC ;

Considérant qu'à la lumière de ces résultats, il convient de confirmer la dynamique impulsée par le premier POPAC en proposant de reconduire le programme, afin de :

- poursuivre le repérage des copropriétés fragiles et des cœurs d'îlots pour fiabiliser les données et améliorer ainsi la connaissance du parc de copropriétés,
- mener à bien les actions de redressement et d'accompagnement des copropriétés fragiles,
- continuer les actions de formations et d'informations auprès des acteurs et copropriétaires.

Considérant l'enjeu de ce second POPAC de faire converger ce dispositif avec les OPAH, et avec le plan de lutte contre les logements vacants ;

Considérant les caractéristiques de ce second POPAC Bastia Cœur de Ville exposées dans la convention jointe en annexe et peuvent ainsi se résumer :

Le second POPAC Bastia Cœur de Ville portera sur le périmètre de l'ORT, sur une durée de trois ans et consistera à :

- renforcer la connaissance du parc de logements hors OPAH et repérer les copropriétés en difficultés et en cours de basculement,
- identifier et traiter en lien avec l'équipe OPAH les copropriétés réhabilitées par l'OPAH en cours de décrochage,
- repérer et qualifier les locaux communs et cours d'immeuble valorisables,
- repérer les logements vacants en articulation avec la mission de suivi-animation du plan de lutte contre les logements vacants,
- sensibiliser et accompagner les copropriétés dans la résorption des problématiques identifiées, en vue d'enrayer la spirale de la déqualification,
- établir une stratégie d'intervention pour les problématiques les plus lourdes.

Considérant la déclinaison en 3 axes de ce volet d'actions de ce second POPAC : Veille / Accompagnement / Formation, sensibilisation et mobilisation.

Considérant que ce second POPAC sera mis en œuvre sur le plan opérationnel par la DRUCS et notamment par la chargée de mission dédiée au programme ;

Considérant le coût prévisionnel du second POPAC Bastia Cœur de Ville estimé comme suit :

	2022	2023	2024	2025	Total
	juin à décembre			janvier à mai	sur 3 ans
coût € HT	55 000	100 000	100 000	45 000	300 000
coût € TTC	59 950	109 000	109 000	49 050	327 000

Considérant le coût prévisionnel intégrant le poste de chargé de mission POPAC Cœur de Ville, la réalisation d'expertises ou diagnostics sur les copropriétés et des frais annexes (communication) ;

Considérant le plan de financement prévisionnel du second POPAC Bastia Cœur de Ville suivant :

	2022	2023	2024	2025	Total
	juin à décembre			janvier à mai	sur 3 ans
Anah	27 500	50 000	50 000	22 500	150 000
Banque des Territoires	11 000	20 000	20 000	9 000	60 000
Collectivité de Corse	5500	10000	10000	4500	30000
total cofinancement	44 000	80 000	80 000	36 000	240 000
Participation Ville de Bastia	11 000	20 000	20 000	9 000	60 000

Rapporteur : Emmanuelle de GENTILI

Décision : A l'unanimité.

Article 1 :

- **Approuve** le principe de mise en place d'un second POPAC pour 3 ans, sur le Cœur de Ville.

Article 2 :

- **Approuve** en ce sens les termes de la convention du second POPAC cœur de Ville, et notamment les objectifs et le contenu du programme, le coût annuel et plan de financement prévisionnel.

Article 3 :

- **Approuve** la participation financière de la ville au programme, étant entendu que les crédits correspondant ont été inscrits au budget.

Article 4 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les financements correspondants.

Article 5 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire.

Rapportu 25): Accusentiu per a seconda programmazione di u Cuntrattu di Città

Approbation de la seconde programmation du Contrat de Ville

Le conseil municipal,

Vu la Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu la Loi de finances pour 2019 ;

Vu le Décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains parmi lesquels les Quartiers sud et le Centre ancien ;

Vu la circulaire du premier ministre en date du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération ;

Vu la circulaire du ministre de la ville de la jeunesse et des sports et de la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville en date du 15 octobre 2014 relative aux modalités de mise en œuvre des contrats de ville nouvelle génération ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 en date du 1^{er} avril 2020 et notamment l'article 4 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2015-JUIL-01-18 en date du 28 juillet 2015 portant approbation du document cadre du contrat de Ville de l'agglomération de Bastia, signé par l'ensemble des partenaires le 6 novembre 2015 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2022/Avril/01/13 en date du 7 avril 2022 portant approbation de la première programmation du Contrat de Ville 2022 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de l'Agglomération de Bastia du 16 décembre 2019 ;

Vu le comité de pilotage en date du 10 décembre 2019 ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 31 mai 2022 ;

Considérant le protocole d'engagements renforcés et réciproques établi ; constituant un avenant au document-cadre du Contrat de Ville, permettant de prolonger le Contrat de Ville jusqu'au 31 décembre 2022 ;

Considérant que cet avenant, validé en comité de pilotage du 10 décembre 2019, par le conseil communautaire du 16 décembre 2019 et le conseil municipal du 17 décembre 2019, intègre les priorités mises en exergue dans l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville réalisée en 2019 ;

Considérant que pour établir la programmation des actions pour l'année 2022, l'Etat, la Communauté d'agglomération de Bastia et la Ville de Bastia ont lancé un appel à projets en direction des habitants des quartiers prioritaires (Quartiers sud et Centre ancien) et de Saint Antoine / San Gaetanu organisé autour des 3 piliers suivants :

- Le pilier « cohésion sociale » : actions en faveur de l'éducation, la petite enfance, la culture, le sport, la santé, l'accès aux droits, le lien social, la prévention de la délinquance, la citoyenneté,...

- Le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » : actions en faveur de la mixité, de l'habitat, des déplacements, de l'accès aux équipements, de la gestion urbaine et sociale de proximité,...

- Le pilier « développement économique et emploi » : actions en faveur de la mobilité, du développement de modes de garde innovants, de l'insertion par l'économique...

Considérant que les projets devront prioritairement s'inscrire dans les 5 axes transversaux du contrat, que sont la jeunesse, les seniors, la citoyenneté, l'égalité entre les femmes et les hommes et la prévention de toutes les discriminations.

Considérant que les projets proposés doivent impérativement concourir aux défis, orientations stratégiques et objectifs opérationnels priorisés dans l'avenant et exposés précisément dans les fiches « orientations stratégiques » annexées au règlement de l'appel à projets Contrat de Ville 2022 ;

Considérant l'appel à projets lancé le 13 décembre 2021 pour une remise des dossiers au plus tard le 8 février 2022 : 29 opérateurs ont déposé un dossier pour un total de 123 actions proposées ;

Considérant la réunion avec les partenaires pour recueillir en outre les avis des services de l'Etat et ceux de la CAB sur les dossiers reçus et admissibles ;

Considérant qu'à l'issue de cette première phase, il ressort que :

- certains projets nécessitaient encore des compléments (précisions, bilans des actions menées en 2021, ...) ou doivent faire l'objet d'un arbitrage partenarial ;

Considérant que les compléments et précisions ont été obtenus et une seconde programmation comportant 17 actions répondant aux critères de sélection et aux exigences de l'appel à projets, peut être proposée.

Rapporteur : Emmanuelle de GENTILI

Décision : A l'unanimité.

Article 1 :

- **Prend acte** du document présentant de manière synthétique cette seconde programmation tel que figurant en annexe.

Article 2 :

- **Approuve** les actions relatives à la deuxième programmation 2022 du Contrat de ville suivantes :

-		subvention demandée			Coût Action	Sbv allouée par la ville
		ville	CAB	Etat		
PORTEUR DE PROJET	INTITULE DE L'ACTION					
PILIER COHESION SOCIALE						
Culture et expression artistique						
Alpha	atelier de sensibilisation aux pratiques artistiques	2 500		2 000	5 160	1000
Théâtre du commun	Bastia, fête des langues	1 000	2 000	10 000	14 000	1000
Una Volta	Micro Folie	6 000		8 000	24 175	6000
Politique éducative hors PRE						
Alpha	CLAS	3 000		5 000	36 340	1800
Alpha	ateliers sociaux linguistiques	4 500		4 500	9 930	3400
REUSSIR	Favoriser la réussite scolaire et Lutter contre l'échec scolaire dans les quartiers prioritaires de la ville de Bastia	9 200		10 800	84 793	6000
REUSSIR	Aides et soutien scolaire pendant les vacances scolaires	10 500		14 500	40 260	4500

Santé						
IN SE	Ateliers de sophrologie et compétences psycho-sociales à destination des séniors	2 070		2 070	4 520	1500
IN SE	Ateliers hebdomadaires de sophrologie et compétences psycho-sociales	4 534		4 534	9 828	2000
Solidarité, précarité et lien social						
Alpha	Accompagnement des seniors et des isolés	3 000		3 000	7 140	2700
Sport						
Bastia XV	Bastia XV Rugby Social Club	8 000	4 000	4 000	26 270	3000
PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN						
Agir sur le cadre de vie						
ALIS	BRICO PARTAGE	7 500	7 500	7 817	22 817	2000
CEN	reconstruisons la nature	4 000	4 000	4 000	15 019	2000
PILIER DEVELOPPEMENT ACTIVITE ECONOMIQUE ET EMPLOI						
Emploi - Insertion						
Alpha	Economie circulaire " A riturnella"	5 000	5 000	5 000	36 440	1000
CIJ	citélab			20 500	47 986	5000
FALEPA	Precious Plastic	25 000	20 000	45 000	271 064	15000
Mission Locale Bastia	Plan insertion jeunesse Aller Vers			17 260	65 010	3000
TOTAL		95 804	42 500	167 981	720 752	60 900

Article 3 :

- **Approuve** le coût des actions de cette seconde programmation à hauteur de 720 752 euros ainsi que la part de la Ville fixée à 60 900 euros.

Article 4 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des conventions et documents se rapportant à cette affaire avec les porteurs de projets sur la base des actions validées et subventions allouées par la Ville dans le cadre de cette seconde programmation Contrat de Ville 2022.

Article 5 :

- **Précise** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022 au compte 6574 rubrique 824.

Rapportu 26): Accunsentu per u programma pruposta da Cità à u titulu di a Dutazione Pulitica di a Cità 2022

Approbation du programme proposé par la Ville au titre de la Dotation Politique de la Ville 2022

Le conseil municipal,

Vu la Loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009 et notamment l'article 172 portant création de la dotation de développement urbain ;

Vu la Loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 et notamment l'article 107 transformant la dotation de développement urbain (DDU) en dotation politique de la ville (DPV) ;

Vu l'Instruction NOR : TERB1906948N relative à la dotation politique de la ville (DPV) pour 2019 ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que pour l'année 2022, le territoire de Bastia, figure à nouveau parmi les bénéficiaires de cette dotation, dont le montant total est de 752 628 € ;

Considérant que La note d'information du 20 janvier 2022 détaille les modalités et objectifs prioritaires fixés par le gouvernement et notamment :

- les types de projets subventionnés : projets de fonctionnement ou d'investissements, situés sur la commune de Bastia et répondant aux enjeux identifiés dans le cadre du contrat de ville,
- une attention particulière aux opérations :
 - o de dédoublement des classes en zone REP et REP+
 - o de construction d'établissements d'accueil jeune enfant et structures d'animation de la vie sociale,
 - o de construction ou rénovation d'équipements sportifs de proximité dans le QPV, y compris en pieds d'immeubles,
 - o d'amélioration de l'accès aux services,
 - o de rénovation de locaux associatifs et projets visant à soutenir le développement économique dans les quartiers prioritaires.
- les dossiers de subvention ont été adressés avant le 15 mai 2022 à monsieur le Préfet, qui sous réserve de complétude du dossier et après examen pourra prendre des conventions attributives de subvention.

Considérant qu'en lien avec les enjeux et objectifs opérationnels du contrat de ville d'une part, et au regard de l'opérationnalité des projets, la Ville de Bastia propose de solliciter la DPV 2022.

Rapporteur : Emmanuelle de GENTILI

Décision : A l'unanimité.

Article 1 :

- **Approuve les projets** (contenu, coût prévisionnel) proposés en 2022 au titre de la Dotation Politique de la Ville, soit 5 projets au total dont 2 en fonctionnement et 3 en investissement tels que figurant ci-dessous :

FONCTIONNEMENT					
opération	dépense éligible en € HT	taux d'intervention DPV	subvention DPV (€)	subvention Collectivité de Corse	part financement - Ville de Bastia
Action de médiation et de diffusion culturelles dans les QPV	50 000	80%	40 000		10 000
Casa di e scenze - Ateliers et animations scientifiques ; séminaires et conférences	36 000	40%	14 400	14 148	7 452
SOUS TOTAL 1	86 000	63%	54 400	14 148	17 452
INVESTISSEMENT					
opération	dépense éligible en € HT	taux d'intervention	subvention DPV (€)	subvention Collectivité de Corse	part financement - Ville de Bastia
Restructuration de deux locaux d'activité sur le Bd Gaudin et Redynamisation économique	160 000	80%	128 000		32 000
Travaux urgents - périmètre du NPRU	140 000	80%	112 000		28 000
Expertises techniques complémentaires pour la création d'un pôle de formation à la caserne casabianca en centre ancien	30 000	80%	24 000		6 000
SOUS TOTAL 1	330 000	80%	264 000	0	66 000
TOTAL DPV 2022 demandée par la Ville	416 000	77%	318 400	14 148	83 452

Article 2 :

- **Précise** que l'action Casa di E Scenze bénéficie d'un cofinancement à hauteur de 39.3% de la Collectivité de Corse et que la communauté d'agglomération de Bastia a également déposé des demandes de financement au titre de la DPV 2022.

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les financements correspondants de la Dotation Politique de la Ville 2022.

Article 4 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention attributive de subvention DPV 2022 correspondante, ainsi que l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

Rapportu 27): Accunsentu per u dispacciu di adesione à l'urdunnanza di sprupriazione di i cunsorti Luciani inde u quattru di u cartulare U Puntettu dans le cadre du dossier U Puntettu

Approbation du traité d'adhésion à l'ordonnance d'expropriation des consorts Luciani dans le cadre du dossier U Puntettu

Le conseil municipal,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 octobre 2017 portant déclaration d'utilité publique le projet de restructuration urbaine du quartier du Puntettu ;

Vu l'ordonnance d'expropriation en date du 7 novembre 2017 prononçant le transfert de propriété au bénéfice de la Ville de Bastia de l'ensemble des immeubles nécessaires à la réalisation de cette opération ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 30 janvier 2017 ;

Vu l'indemnité d'expropriation fixée par jugement en date du 18 décembre 2018 ;

Vu la délibération n°2019/Mai/01/16 en date du 28 mai 2019 portant approbation du traité d'adhésion à l'ordonnance d'expropriation des cts Fleurquin dans le cadre du dossier U Puntettu ;

Vu l'arrêté de consignation en date du 13 mars 2019 ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que dans le cadre du PNRQUAD, le projet de restructuration urbaine du quartier du Puntettu a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 24 octobre 2017 ;

Considérant que par suite l'ordonnance d'expropriation a été prononcée le 7 novembre 2017 ;

Considérant que la parcelle AO 156 (59 m²) sise quai Sud au Vieux-Port est concernée par cette opération ;

Considérant qu'elle appartenait pour moitié aux Consorts Fleurquin et pour moitié aux héritiers de Monsieur Luciani qui n'ont pu être identifiés lors de l'enquête parcellaire ;

Considérant que l'indemnité d'expropriation a été fixée par jugement du 18 décembre 2018 ;

Considérant le jugement fixant l'indemnité d'expropriation globale à 27 290 € ventilée comme suit :

- 23 900 € au titre de l'indemnité principale
- 3 390 € au titre de l'indemnité de emploi

Considérant la quote-part revenant aux héritiers non identifiés de feu LUCIANI Pierre ayant fait l'objet d'un arrêté de consignation en date du 13 mars 2019 pour un montant total de 13 645 € :

- 11 950 euros au titre de l'indemnité principale
- 1 695 euros au titre de l'indemnité de emploi

Considérant qu'après avoir poursuivi les recherches, les héritiers de feu LUCIANI Pierre, à savoir Nathalie LUCIANI et Jean-Michel LUCIANI ont été identifiés ;

Considérant que ces derniers ont accepté le montant de l'indemnité globale leur revenant fixée par jugement du 18 décembre 2018, soit 13 645 € ;

Considérant qu'afin de procéder au paiement de cette indemnité, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer le traité d'adhésion à l'ordonnance d'expropriation du 7 novembre 2017.

Rapporteur : Emmanuelle de GENTILI

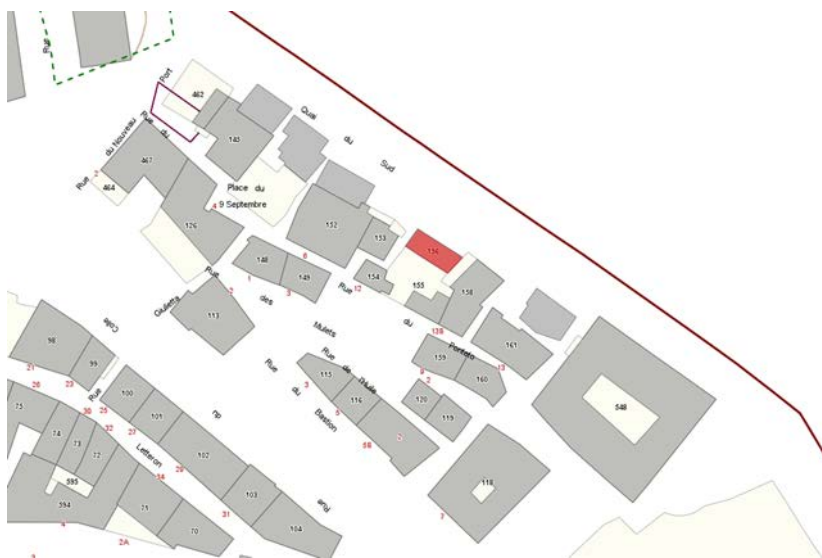
Décision : A l'unanimité.

Article 1 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le traité d'adhésion à l'ordonnance d'expropriation du 7 novembre 2017 concernant la quote-part de l'indemnité d'expropriation due aux Consorts LUCIANI.

Article 2 :

- **Précise** que les crédits sont inscrits au budget 2022 chapitre 21, compte 2138 fonction 0204.



Rapportu 28): Apprensione di un allogghju cullucatu à u 9, carrughju di a Parochja inde u quatu di a prucedura di bè vacante senza maestru
Appréhension d'un logement sis au 9, rue de la Paroisse dans le cadre d'une procédure de bien vacant sans Maître

Le conseil municipal,

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le Code Civil et notamment l'article 713 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales l'article L1123-1 ;

Vu l'avis de la DGFIP en date du 4 mai 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que depuis la Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les communes peuvent acquérir les biens immobiliers dont le propriétaire est inconnu ou dont le propriétaire est connu mais décédé depuis plus de 30 ans, sans héritier ou en laissant des héritiers n'ayant pas accepté la succession, expressément ou tacitement, pendant cette période ;

Considérant par conséquent, que ces héritiers ne peuvent plus recueillir les biens en cause en application du principe de la prescription trentenaire en matière de succession ;

Considérant que ces biens n'ont plus de propriétaire et sont donc doivent être qualifiés de biens sans maître ;

Considérant l'immeuble sis 9 rue de la Paroisse bénéficie du programme de réhabilitation de l'OPAH copropriétés dégradées ;

Considérant la mise en œuvre du redressement de la copropriété faisant apparaître l'existence d'un bien sans maître, à savoir un logement d'environ 90 m² situé au 4^{ème} étage (totalité du palier) ;
Considérant que ce bien n'a pas de numéro de lot enregistré au Service de la Publicité Foncière et ne figure pas sur les matrices cadastrales actuelles ;

Considérant le fichier immobilier antérieur à 1955 comportant une case au nom de ROCCHI Toussaint Mathieu né le 21/11/1885 décédé le 21/09/1951 à Bastia et de son épouse Mme CHESSA Antoinette née le 23/09/1910 en Italie décédée le 7/05/1972 à Arpajon ;

Considérant qu'il apparaît que le couple a acquis un appartement au 4^{ème} étage du 9 rue de la Paroisse le 4 mars 1938 ;

Considérant qu'aucun autre acte n'a été enregistré depuis ;

Considérant le relevé hypothécaire pour la période de 1955 jusqu'à 2022 faisant ressortir des états descriptifs de division successifs ne rapportant aucun lot au 4^{ème} étage ;

Considérant que l'état hypothécaire du chef de Monsieur ROCCHI Toussaint et Madame CHESSA Antoinette est revenu vierge ;

Considérant la particularité conférée à ce logement : il a été subdivisé en deux ;

Considérant que le côté Nord est inoccupé ;

Considérant que le côté Sud est rattaché par un escalier intérieur à l'appartement du 3^{ème} étage, propriété de feu Mme ROCCHI-MUSCATELLI Marie-Comtesse, veuve de M. ROCCHI Bathélémy (fils de Toussaint Mathieu) et occupé actuellement par son fils ROCCHI Joseph ;

Considérant que M. Rocchi Toussaint Mathieu a de nombreux descendants dont certains non identifiés ;

Considérant que cette situation d'indivision complexe bloque le processus de redressement de la copropriété car une dette importante (54 283,91€ en avril 2022) est rattachée à ce lot notamment du fait du programme complet de travaux de réhabilitation de l'immeuble engagé dans le cadre de l'OPAH ;

Considérant que l'appréhension du bien permettra de sortir de ce blocage et d'achever la réhabilitation de l'immeuble ;

Considérant qu'il est précisé que M. ROCCHI Joseph souhaite ensuite racheter le bien à la Ville et s'engage à reprendre à son compte la dette rattachée au lot et pourrait ainsi bénéficier de certains financements de l'OPAH ;

Considérant que cette vente sera soumise ultérieurement à l'approbation du Conseil Municipal ;

Considérant que ce bien a été estimé à 145 000 € par avis de la DGFIP en date du 4 mai 2022 ;

Considérant la fiche de présentation telle que figurant en annexe ;

Considérant qu'en application des dispositions des articles 713 du Code Civil et de l'article L1123-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient d'incorporer ce bien dans le domaine privé communal.

Rapporteur : Emmanuelle de GENTILI

Décision : A l'unanimité.

Article 1 :

- **Décide** d'incorporer dans le domaine privé communal, le bien situé au 4^{ème} étage de la copropriété sise 9, rue de la Paroisse.

Article 2 :

- **Précise** que ce bien a été estimé à 145 000 € par avis en date du 4 mai 2022.

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à engager toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.

Rapportu 29): Acquistu di un'impresa à a SCI Lesia inde u quattru di a regularizazione di u carrughju Joséphine POGGI Mudifica di l'aghja à cuncede
Acquisition d'une emprise à la SCI Lesia dans le cadre de la régularisation de la rue Joséphine POGGI

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que par délibération en date du 17 décembre 2021, le conseil municipal a approuvé l'acquisition d'une emprise de 790 m² à détacher de la parcelle BC 84 appartenant à la SCI LESIA ;

Considérant que celle-ci étant incorporée à l'assise foncière de la rue Joséphine POGGI ;

Considérant l'approbation de cette acquisition pour un montant de 13 600€ ;

Considérant que le relevé de géomètre nécessaire à l'établissement du document d'arpentage présente une surface à détacher de 831 m² au lieu de 790 m² ;

Considérant que cet élément nous oblige à délibérer à nouveau et nécessite en conséquence d'abroger la délibération du 17 décembre 2021 ;

Considérant qu'il est ainsi proposé d'acheter à la SCI LESIA une emprise de 831 m² à détacher de la parcelle BC 84 pour le prix de 13 600 €.

Rapporteur : Paul TIERI

Décision : A l'unanimité.

Article 1 :

- **Décide** d'abroger la délibération n° 2021/DEC/01/17 du 17 décembre 2021 portant acquisition à la SCI LESIA de 790 m² à détacher de la parcelle BC 84 pour le prix de 13 600€.

Article 2 :

- **Approuve** l'acquisition à la SCI LESIA de 831 m² à détacher de la parcelle BC 84 pour le prix de 13 600€.

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous documents nécessaires à son établissement.

Rapportu 30): Accunsentu per a vèndita di a parzella E279 à l'associu d'assistenza suciale « La Sainte Famille »
Approbation de la vente de la parcelle E279 à l'association d'assistance sociale « La Sainte Famille »

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2241-1 ;

Vu l'estimation de le DGFIP en date du 2 mai 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que par délibération en date du 18 décembre 2020 n°2020/DEC/01/12, le conseil municipal a approuvé la cession de la parcelle E 279 (6761 m²) à l'association d'assistance sociale « la Sainte Famille » pour le prix de 540 880 € afin de construire un nouvel établissement pour personnes âgées dépendantes ;

Considérant la présence d'un bassin d'eau potable sur le site nécessitant de procéder à une division parcellaire pour l'exclure de la vente ;

Considérant cependant, qu'afin de respecter la réglementation en matière de prospect, une distance d'au moins 4 m doit exister entre la limite de propriété et la future construction qui sera réalisée par la Sainte Famille ;

Considérant que, pour cette raison, la division comprend une emprise en forme de triangle (25 m²) qui empiète sur le périmètre de la zone dédiée au bassin ;

Considérant que dans ce contexte, il est proposé de vendre à l'association d'assistance sociale « la Sainte Famille », une surface de 6 187 m² à détacher de la parcelle E 279 pour le prix de 500 000 € (avis DGFIP 02/05/2022) ;

Considérant qu'une servitude de non aedificandi relative à l'emprise en forme de 25 m² sera prévue dans l'acte de cession et que des conventions ultérieures seront conclues pour permettre à la Communauté d'agglomération de Bastia d'avoir la maîtrise foncière de cet espace.

Rapporteur : Paul TIERI

Décision : A l'unanimité.

Article 1 :

- **Décide** d'abroger la délibération du 18 décembre 2020 n°2020/DEC/01/12 portant cession de la totalité de la parcelle E 279 à l'association d'assistance sociale « La Ste Famille » pour le prix de 540 880 €.

Article 2 :

- **Approuve** la vente au bénéfice de l'association d'assistance sociale « la Sainte Famille » de 6 187 m² à détacher de la parcelle E 279 pour le prix de 500 000 € avec insertion d'une servitude de non aedificandi relative à l'emprise de 25 m² située dans le périmètre clôturé dédié au bassin.

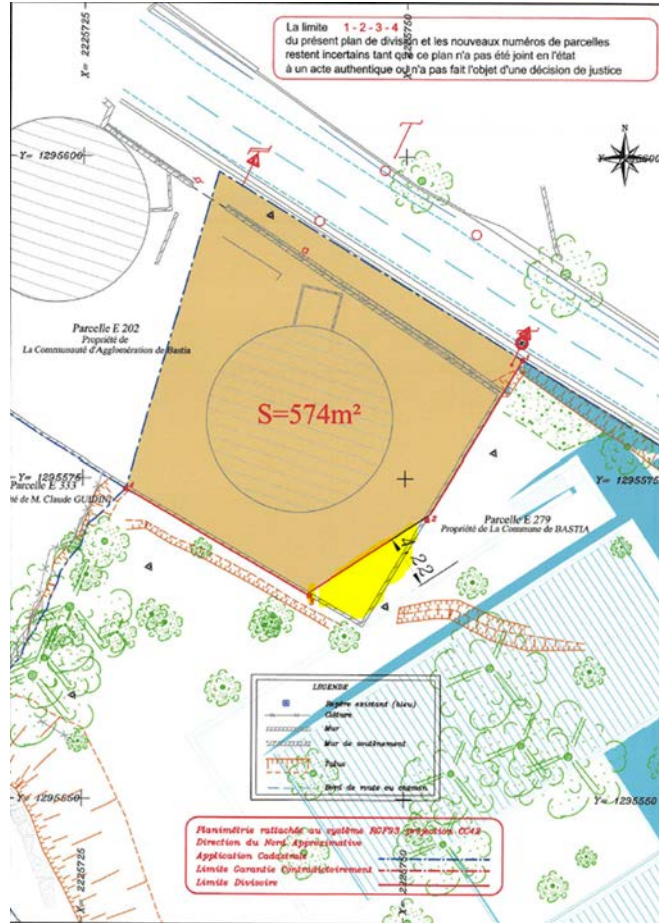
Article 3 :

- **Approuve** la signature de l'ensemble des actes et documents nécessaires à la formalisation de cette transaction



Bastia

CITÀ DI CULTURA



Rapportu 31): Accusé de réception pour un PUP CARBONITE

Approbation d'un PUP CARBONITE

Le conseil municipal,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.332-11-3, L. 332-11-4 et L. 332-15 ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 31 mai 2022;

Considérant que le Projet Urbain Partenarial (PUP) défini aux articles L.332-11-3 et L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme précise que, dans les zones urbaines et les zones à urbaniser délimitées par un Plan Local d'Urbanisme (PLU), lorsqu'une ou plusieurs opérations d'aménagement ou de construction nécessitent la réalisation d'équipements autres que les équipements propres mentionnés à l'article L. 332-15, le ou les propriétaires des terrains, le ou les aménageurs et le ou les constructeurs peuvent conclure avec la Ville, compétente en matière de plan local d'urbanisme, un projet urbain partenarial (PUP) prévoyant la prise en charge financière de tout ou partie de ces équipements ;

Considérant qu'au sein du périmètre objet du PUP, les constructions et équipements sont exonérés de la part communale de la taxe d'aménagement ;

Considérant que le Code de l'urbanisme prévoit qu'il appartient à la Commune, seule compétente en matière de plan local d'urbanisme, de consentir ou non sur son territoire à la conclusion d'un PUP relatif à un tel mode de financement des équipements publics ;

Considérant que le secteur de la Carbonite Ouest, situé pour l'essentiel en secteur AU1B au PLU, est insuffisamment desservi en équipements publics ;

Considérant en effet, que les voiries présentent des caractéristiques insuffisantes tant en largeur de chaussée qu'en aménagements connexes notamment la circulation des vélos et des piétons ;

Considérant que des démolitions de bâtiments doivent être entreprises pour améliorer la circulation du lieu. Cette zone souffre aussi d'un déficit en réseaux divers (éclairage public, eau, assainissement etc..) ;

Considérant que la commune a déjà acquis à cet effet plusieurs biens frappés d'alignement et voués à la démolition ;

Considérant que d'importants travaux doivent ainsi être réalisés dans le quartier considéré pour sécuriser celui-ci et permettre la poursuite du développement de l'aménagement d'ensemble ;

Considérant le coût global de l'aménagement à hauteur de 1 337 546 € ;

Considérant que le PUP peut permettre d'obtenir un financement à la réalisation des équipements par les promoteurs intéressés par la construction sur le site ;

Considérant la proposition (déjà validée précédemment à l'occasion d'autres PUP) de permettre aux opérateurs de participer à hauteur de 70 % du coût total des équipements publics avec les 30% restants qui seront financés par la ville de Bastia, déduction faite des financements éventuels, pourrait être retenue ;

Considérant la proposition d'arrêter les caractéristiques et les modalités d'institution du périmètre de PUP de la Carbonite Ouest, le programme des équipements publics à réaliser ou réalisés par les personnes publiques, le lien de nécessité et de proportionnalité entre les équipements publics et les besoins des futurs habitants et usagers des constructions à édifier, le mode de répartition entre les différentes opérations de construction successives ;

Considérant que ce programme des équipements publics consiste principalement à réaliser :

- Différentes acquisitions foncières.
- L'élargissement de la voie de la Carbonite sur sa partie Ouest ainsi que du chemin de Bassanese permettant la réalisation d'une piste cyclable.
- La réalisation d'un parking public.
- L'amenée des réseaux (éclairage public, eau potable, électricité)

Considérant le coût total des équipements publics et des acquisitions foncières est de 1 337 546 euros et la réalisation est prévue dans un délai de 10 ans maximum ;

Considérant les équipements publics qui seront réalisés bénéficieront à la fois aux habitants résidant actuellement dans le quartier ainsi qu'aux futurs habitants et usagers des projets immobiliers à venir ;

Considérant qu'au regard de cette situation, le coût total sera pris en charge à hauteur de 70 % par les nouvelles constructions du périmètre du PUP, et de 30 % par le budget général de la ville. ;

Considérant que le mode de répartition s'appuie sur la superficie des terrains nus susceptibles de recevoir une urbanisation dense au sein du périmètre de PUP/ALUR, laquelle est estimée à 13 165 m² de surface de terrain en vertu de l'application des règles du PLU en vigueur ;

Considérant que cette répartition s'applique ainsi aux terrains cadastrés AZ n° 370, 371, 111, 108, 106 et 107 pour un total de 13 165 m² ;

Considérant la proposition de faire contribuer les opérateurs au coût des équipements publics au prorata de la surface de terrain, qui représente un mode de répartition validé par le juge administratif ;

Considérant la proposition de déterminer le montant par m² de surface de terrain de la participation au PUP, soit 936 282 euros (70 % du montant global de l'opération) divisé par la surface globale de terrain du périmètre, soit 13 165 m². Il en résulte un montant de participation de 71,12 euros/m² de surface de terrain ;

Considérant pour information, que l'encaissement de la taxe d'aménagement aurait représenté 400 000 euros environ pour la surface développée alors que le PUP rapportera 936 282 euros.

Rapporteur : Paul TIERI

Décision : A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** le projet de réalisation du PUP de la Carbonite Ouest tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 :

- **Décide** d'établir si nécessaire un dossier de DUP au titre du Code de l'expropriation, les plans et états parcellaires en vue de l'enquête publique.

Article 3 :

- **Décide** d'instituer un périmètre de projet urbain partenarial (PUP/ALUR) au sens de l'article L.332-11-3 II du Code de l'urbanisme, pour une durée de 10 ans dans lequel seront réalisés les équipements publics susvisés pour un montant prévisionnel de 1 337 546 €, dont 70 % est mis à la charge des opérateurs du périmètre de PUP, et dont 30 % sera pris en charge par le budget général de la commune et d'adopter les modalités de répartition du coût de ces équipements entre les futurs opérateurs de la zone, selon les modalités précédemment exposées.

Article 4 :

- **Précise** que le montant de la participation au PUP/ALUR est de 71,12 euros/ m² de surface de terrain telle qu'elle résulte du permis de construire qui sera délivré. Le coût total des équipements publics à la charge de la commune est de 401 263 €.

Article 5 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions successives avec les opérateurs conformément aux termes développés ci-dessus.

Article 6 :

- **Décide** d'imputer les dépenses relatives à cet aménagement sur le budget principal de la commune.

Article 7 :

- **Décide** d'exonérer de la taxe d'aménagement pendant une durée de 10 ans à compter du certificat d'affichage de la mention de la signature de la première convention la zone considérée.

Article 8 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette convention.

Rapportu 32): Accunsentu per una cunvenzione di PUP (CARBONITE AZ 106 è 107)

Approbation d'une convention de PUP (CARBONITE AZ 106 et 107)

Le conseil municipal,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L. 332-11-4 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2022/Juin/01/31 en date du 2 juin 2022 portant approbation de la réalisation d'un Projet Urbain Partenarial à la Carbonite

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que dans le cadre du Projet urbain Partenarial (PUP) de la Carbonite-Ouest, il est proposé d'arrêter les caractéristiques et les modalités d'institution du périmètre de PUP de ce secteur, le programme des équipements publics à réaliser ou réalisés par les personnes publiques, le lien de nécessité et de proportionnalité entre les équipements publics et les besoins des futurs habitants et usagers des constructions à édifier, le mode de répartition entre les différentes opérations de construction successives ;

Considérant la nécessité d'établir des conventions de pré financements au fur et à mesure que des projets de permis sont déposés ;

Considérant la demande de Monsieur Jean-Paul Villa représentant la SARL TS PROMOTION, à l'occasion de son permis de construire, la mise en œuvre d'une convention de préfinancement dans le cadre du PUP Carbonite-Ouest, afin de pouvoir mener à bien un programme de 25 logements, sur des terrains cadastrés AZ n° 106 et 107 ;

Considérant que l'opération nécessite des aménagements permettant la desserte satisfaisante du terrain d'assiette, ce qui conduit notre collectivité à définir la conduite de l'aménagement.

Considérant qu'afin de valider les modalités de prise en charge de ces ouvrages par Monsieur Jean-Paul Villa, une convention entre la personne réalisant l'opération immobilière et notre collectivité doit définir les conditions de mise en œuvre de ces dispositions financières.

Rapporteur : Paul TIERI

Décision : A l'unanimité.

Article 1 :

- **Approuve** le projet de convention de Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la présente délibération qui expirera lorsque les obligations des parties dans la présente convention auront été exécutées.

Article 2 :

- **Décide** de fixer le montant mis à la charge du constructeur à 102 555, 04 euros. La participation du constructeur au coût des équipements publics sera acquittée sous forme d'une contribution financière à hauteur de 90 155, 04 € et foncière pour une valeur de 248 m2 de terrain au prix de 12 400 €. Son paiement s'effectuera en deux fois, conformément à la convention ci-annexée.

Article 3 :

- **Décide** d'appliquer une exonération de la part communale de la taxe d'aménagement dans le périmètre de la convention pendant la période exposée à la convention et conformément

à l'article L. 332-11-4 du Code de l'urbanisme. Cette exonération interviendra à compter de la signature de la convention.

Article 4 :

- **Décide** que toute modification éventuelle des modalités d'exécution de la convention de Projet Urbain Partenarial devra faire l'objet d'avenants à celle-ci.

Article 5 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et son annexe ainsi que ses avenants éventuels avec Monsieur Jean-Paul Villa représentant la SARL TS PROMOTION.

Article 6 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette convention.

Rapportu 33): Accunsentu per una cunvenzione di PUP (CARBONITE AZ 108)

Approbation d'une convention de PUP (CARBONITE AZ 108)

Le conseil municipal,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L. 332-11-4 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2022/Juin/01/31 en date du 2 juin 2022 portant approbation de la réalisation d'un Projet Urbain Partenarial à la Carbonite

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que dans le cadre du Projet urbain Partenarial (PUP) de la Carbonite-Ouest, il est proposé d'arrêter les caractéristiques et les modalités d'institution du périmètre de PUP de ce secteur, le programme des équipements publics à réaliser ou réalisés par les personnes publiques, le lien de nécessité et de proportionnalité entre les équipements publics et les besoins des futurs habitants et usagers des constructions à édifier, le mode de répartition entre les différentes opérations de construction successives ;

Considérant la nécessité d'établir des conventions de pré financements au fur et à mesure que des projets de permis sont déposés ;

Considérant la demande de Monsieur Jean-Paul Villa représentant la SARL TS PROMOTION, à l'occasion de son permis de construire, la mise en œuvre d'une convention de préfinancement dans le cadre du PUP Carbonite-Ouest, afin de pouvoir mener à bien un programme de 86 logements, sur un terrain cadastré AZ n° 108 ;

Considérant que l'opération nécessite des aménagements permettant la desserte satisfaisante du terrain d'assiette, ce qui conduit notre collectivité à définir la conduite de l'aménagement ;

Considérant qu'afin de valider les modalités de prise en charge de ces ouvrages par Monsieur Jean-Paul Villa, une convention entre la personne réalisant l'opération immobilière et notre collectivité doit définir les conditions de mise en œuvre de ces dispositions financières ;

Rapporteur : Paul TIERI

Décision : A l'unanimité.

Article 1 :

- **Approuve** le projet de convention de Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la présente délibération qui expirera lorsque les obligations des parties dans la présente convention auront été exécutées.

Article 2 :

- **Décide** de fixer le montant mis à la charge du constructeur à 219 760,80 euros. La participation du constructeur au coût des équipements publics sera acquittée sous forme d'une contribution financière. Son paiement s'effectuera en deux fois, conformément à la convention ci-annexée.

Article 3 :

- **Décide** d'appliquer une exonération de la part communale de la taxe d'aménagement dans le périmètre de la convention pendant la période exposée à la convention et conformément à l'article L. 332-11-4 du Code de l'urbanisme. Cette exonération interviendra à compter de la signature de la convention.

Article 4 :

- **Décide** que toute modification éventuelle des modalités d'exécution de la convention de Projet Urbain Partenarial devra faire l'objet d'avenants à celle-ci.

Article 5 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et son annexe ainsi que ses avenants éventuels avec Monsieur Jean-Paul Villa représentant la SARL TS PROMOTION.

Article 6 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette convention.

Rapportu 34): Accunsentu di a cunvenzione di partecipazione finanziaria di a regia Acqua publica relativa à i travagli di riacconciu di e sezione aèree in avallu è sutterraniu di u fiumicellu Toga

Approbation de la convention de participation financière de la régie Acqua publica relative aux travaux de recalibrage des sections aérienne aval et souterraine du ruisseau de Toga

Le conseil municipal,

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) ;

Vu la convention signée le 3 avril 2019 entre la commune de Bastia et la régie Acqua Publica ;

Vu le courrier daté du 16 décembre 2021 de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le courrier daté du 30 décembre 2021 de Monsieur le Directeur Général de la régie Acqua Publica ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant qu'afin de lever l'aléa inondation par débordement de cours d'eau relative au ruisseau de Toga figurant au PPRI, des travaux hydrauliques sont en cours entre l'ancienne friche MATTEI et le plan d'eau du port de plaisance de Bastia ;

Considérant que les travaux consistent notamment à réaliser un nouvel ouvrage hydraulique entre la place publique Mattei sur la commune de Ville di Petrabugnu et le plan d'eau du port de plaisance de Toga ;

Considérant que ce nouvel ouvrage hydraulique doit traverser la route du Cap ;

Considérant qu'une canalisation d'eau potable structurante qui court au droit de la RD n°80 est ainsi située dans l'emprise des travaux ;

Considérant que dans le cadre d'une convention signée le 3 avril 2019 entre la commune de Bastia et la régie Acqua Publica, il était convenu que cette dernière procède à son dévoiement afin de permettre la réalisation des travaux hydrauliques ;

Considérant que dans le cadre de la phase opérationnelle liée à ce dévoiement il s'est avéré que les contraintes techniques liées à l'exploitation de la canalisation rendaient impossible son dévoiement définitif ;

Considérant que cela implique une modification technique des travaux hydrauliques prévus initialement, chiffrée à 109 312,50 € TTC ;

Considérant que par courrier daté du 16 décembre 2021, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia a sollicité monsieur le Président de la régie Acqua Publica afin que cette dernière participe financièrement à ce surcoût à hauteur de 40%, soit 43 725,00 € TTC ;

Considérant que par courrier daté du 30 décembre 2021, Monsieur le Directeur Général de la régie Acqua Publica a répondu favorablement à cette sollicitation ;

Considérant que dès lors, une convention de participation financière relative la section du futur ouvrage hydraulique de franchissement de la RD n°80 peut être établie.

Rapporteur : Jérôme VIVARELLI-MARI

Décision : A l'unanimité.

Article unique :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière de la régie Acqua Publica relative aux travaux de recalibrage des sections aérienne aval et souterraine du ruisseau de Toga.

<p>Rapportu 35): Accunsentu per u pianu di finanzamentu relativu à l'uperazione di messa in òpera di un Percorsu di cybersigurezza Approbation du plan de financement relatif à l'opération de mise en œuvre d'un Parcours de cybersécurité</p>
--

Le conseil municipal,

Vu la Loi n°2013-1168 du 18 décembre 2013 précisant que le Premier ministre définit la politique et coordonne l'action gouvernementale en matière de sécurité et de défense des systèmes d'information et qu'il dispose à cette fin de l'autorité nationale de sécurité des systèmes d'information, l'ANSSI, rattachée au secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale ;

Vu la Loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que depuis le 3 septembre 2020 le Gouvernement a lancé le plan France Relance qui comporte un volet cyber sécurité dont le pilotage a été confié à l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) ;

Considérant que L'ANSSI a saisi cette opportunité pour élever significativement et durablement le niveau de cyber sécurité de l'État, des collectivités territoriales, établissements de santé et des organisations au service des citoyens (social, santé, formation, audiovisuel, sécurité) tout en dynamisant l'écosystème industriel français en proposant un dispositif de sécurisation ;

Considérant que le dispositif de sécurisation proposé est une offre de service qui vise à augmenter significativement et durablement le niveau de sécurité des systèmes d'information du bénéficiaire ;

Considérant que les ministères et certaines collectivités territoriales volontaires peuvent candidater à des appels à projets de sécurisation de systèmes d'information existants afin qu'ils soient cofinancés par le plan France Relance ;

Considérant la volonté de notre collectivité de mettre en œuvre un Parcours de cyber sécurité ayant pour objectif d'élever le niveau de sécurité du système d'information via la mise en place de parcours de sécurisation adaptés aux enjeux et aux besoins de la collectivité ;

Considérant les deux étapes du parcours de cyber suivantes :

- La phase initiale (phase de diagnostic assurée par un prestataire terrain)
- La phase opérationnelle (mise en place des mesures de sécurités préconisées assurées par un ou plusieurs prestataires) ;

Considérant le montant estimatif de l'opération élevant à 110 000 €.

Rapporteur : Jean-Joseph MASSONI

Décision : A l'unanimité.

Article 1 :

- **Approuve** le projet mentionné ainsi que le plan de financement de 110 000 € TTC répartis et financés par le dispositif France relance comme suit :

- Phase initiale, d'un montant de 40 000 € TTC entièrement financée par subvention
- Phase opérationnelle, d'un montant estimatif de 70 000 € TTC pour lequel la ville bénéficiera d'une subvention de 50 000 €.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des financements correspondants et signer les documents s'y rapportant.

Rapportu 36): Rineguziazione di 3 prèstiti rispettu à a Banca di i territorii
Renégociation de 3 emprunts auprès de la Banque des Territoires

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2022/AVRIL/01/01 en date du 7 avril 2022 portant approbation du budget primitif du budget principal concernant l'exercice 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant le contexte de remontée des taux d'intérêts, la ville de Bastia a étudié avec la Banque des Territoires des possibilités de réaménagement de ses encours ;

Considérant qu'après examen, il apparaît pertinent pour la ville de procéder au réaménagement des trois emprunts présentant les caractéristiques actuelles suivantes :

N° du contrat	KAL restant dû	Taux d'intérêt	Durée Résiduelle	Commission de réaménagement	Budget
1094572	961 145,52	LEP +0,2	12 ans	288,34	Budget Principal
1094573	1 065 715,58	LEP +0,2	12 ans	319,72	Régie des Parcs
1107074	993 834,24	LEP +0,2	13 ans	298,15	Régie des Parcs
TOTAL	3 020 695,34			906,21	

Considérant la proposition de refinancer ces lignes en convertissant leur mode d'indexation actuel à savoir : LEP + marge de 0,2% en Livret A + marge de 0,8% ;

Considérant que le réaménagement inclut également une modification du profil d'amortissement des trois emprunts, avec un amortissement plus rapide du capital sur les six prochaines années ;

Considérant qu'il s'agit de la proposition la plus intéressante puisqu'elle permet un désendettement plus rapide et une baisse de la charge d'intérêts de la dette ;

Considérant que le réaménagement permettrait ainsi de dégager un gain substantiel sur la charge en intérêts de 148 488,02 € sur les 12 prochains exercices, comme suit :

- 64 142,32€ sur le budget principal
- 84 345,70€ sur le budget de la régie autonome des parcs et stationnements ;

Considérant que ces gains ont été estimés sur la base d'un taux de livret A égal à 1% sur la durée résiduelle de vie des emprunts ;

Considérant que les commissions de réaménagement s'élèvent à 906,21€ ;

Considérant que la ville doit rembourser à la banque des territoires la part des Intérêts Courus Non Echus de 2022 soit un montant de 24 124,60€ ;

Rapporteur : Jean-Joseph MASSONI

Décision : A l'unanimité

Article 1 :

- **Décide** d'approuver la proposition de refinancement de la Banque des Territoires présentant les caractéristiques suivantes :

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE CORSE



MODIFICATION DES CARACTERISTIQUES FINANCIERES DES LIGNES DU PRET REAMENAGEES

Ref. : Avenant de réaménagement n° 134875

Nombre de lignes du prêt réaménagées : 3

N° ligne du Prêt (n° Contrat initial)	Index Phase 1 / Phase 2	Marge sur index avant / après phase amort.	Taux d'intérêt (%) phase amort.	Date de prochaine échéance	Montant résiduel ou durée (années) / Durée phase amort. 1 / phase amort. 2	Périodicité	Profil Amortissement	Ti Construction (%)	Durée plancher (années)	Durée plafond (années)	Stock d'intérêts (€)	CRD (€)	KRD (€)	Taux de Prog. Échéances applicables (N) Phase 1 / Phase 2	Taux de Prog. Échéances applicables (N) Phase 1 / Phase 2	Taux de Prog. Amort. (N)	Modalité de révision Phase 1 / Phase 2	Conditions de remboursement initiales	Différent Amort. (mois)	Différent Total (mois)	Mode de calcul des intérêts	État de calcul des intérêts	
1094572	Livret d'épargne Populaire	0,200 / -	LEP+0,200 / -	01/08/2022	12,00 / 12,000 / -	A	Échéance prioritaire (intérêts offerts)	-	-	-	0,00	991 146,62	991 146,62	0,000 / -	-0,848 / -	-	DL / -	IF 6 MOIS	-	-	-	E	30 / 360
	Livret A	0,800 / -	LA+0,800 / -	01/08/2022	12,00 / 12,000 / -	A	Amortissement prioritaire	-	-	-	0,00	991 146,62	991 146,62	0,000 / -	0,000 / -	0,000	SR / -	IA SWAP U+40	0,00	0,00	-	E	30 / 360
1094573	Livret d'épargne Populaire	0,200 / -	LEP+0,200 / -	01/08/2022	12,00 / 12,000 / -	A	Échéance prioritaire (intérêts offerts)	-	-	-	0,00	1 058 716,60	1 058 716,60	0,000 / -	-0,848 / -	-	DL / -	IF 6 MOIS	-	-	-	E	30 / 360
	Livret A	0,800 / -	LA+0,800 / -	01/08/2022	12,00 / 12,000 / -	A	Amortissement prioritaire	-	-	-	0,00	1 058 716,60	1 058 716,60	0,000 / -	0,000 / -	0,000	SR / -	IA SWAP U+40	0,00	0,00	-	E	30 / 360
1107074	Livret d'épargne Populaire	0,200 / -	LEP+0,200 / -	01/08/2022	12,00 / 12,000 / -	A	Échéance prioritaire (intérêts offerts)	-	-	-	0,00	993 534,24	993 534,24	0,000 / -	-1,707 / -	-	DL / -	IF 6 MOIS	-	-	-	E	30 / 360
	Livret A	0,800 / -	LA+0,800 / -	01/08/2022	12,00 / 12,000 / -	A	Amortissement prioritaire	-	-	-	0,00	993 534,24	993 534,24	0,000 / -	0,000 / -	0,000	SR / -	IA SWAP U+40	0,00	0,00	-	E	30 / 360
											0,00	3 023 696,34	3 023 696,34										

Caractéristiques financières avant réaménagement

Caractéristiques financières après réaménagement

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

COMMISSIONS, FRAIS ET ACCESSOIRES

DIRECTION REGIONALE CORSE



Ref.: Avenant de réaménagement n° 134875

Nombre de lignes du prêt réaménagées : 3

N° ligne du Prêt	Durée de la période	Taux de période (en %)	TEG (%)	ICNE ⁽¹⁾ (€)	Commission (€)	Stock d'intérêts Compensateurs (€)			Stock d'intérêts Différés (€)			Soutie Actuarielle (€)	
						Payé (c)	Refinancé	Maintenu	Payé (d)	Refinancé	Maintenu	Payée (e)	Refinancée
1094572	A	1,81	1,81	8 637,40	288,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1094573	A	1,81	1,81	9 577,12	319,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1107074	A	1,80	1,80	5 910,08	298,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total			24 124,60	906,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Total à payer pour le présent avenant (a+b+c+d+e) : 25 030,81

(1) Le montant des Intérêts courus non échus des prêts révisables réaménagés peut donner lieu à recalcul en cas de variation de leur(s) index d'ici à la date de valeur du réaménagement.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte s'y référant.

Rapportu 37): Rinnovu linee di tesureria
Ouverture d'une ligne de trésorerie de 4 millions d'euros au titre du budget principal

Le conseil municipal,

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 en date du 1er avril 2020 et notamment l'article 4 ;

Vu la circulaire NOR/INT/B/89/007/C du 22 février 1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant les besoins en trésorerie pour l'exercice 2022 de notre collectivité ;

Considérant la volonté de mettre en place une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 4 000 000€ ;

Considérant que la Société Générale, la Caisse d'Epargne, le Crédit Mutuel, la Banque Postale ainsi que la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranée ont été sollicités ;

Considérant qu'hormis le Crédit Mutuel, l'ensemble des établissements a déposé une offre ;

Considérant qu'après analyse, il apparaît que la proposition de la Société Générale présentant une marge retraitée de 0.50% sur EUF1M est la plus avantageuse ;

Considérant qu'elle est suivie par celle de la Banque Postale, de la Caisse d'Epargne et du Crédit Agricole ;

Considérant les offres proposées par les candidats :

Banque	Caisse d'Epargne		Société Générale		Crédit Agricole		La Banque Postale	
	offre	marge retraitée	offre	marge retraitée	offre	marge retraitée	offre	marge retraitée
Montant	4 000 000		4 000 000		4 000 000		2 000 000	
Index retenus	Taux Fixe		EUF1M		EUF3M		Taux fixe	
Marge (A)	1,00%	1,01%	0,50%	0,50%	1,20%	1,20%	1,10%	0,99%
Durée	364jours		360		364 jours		364 jours	
Périodicité de paiement des intérêts	mensuelle		mensuelle		mensuelle		trimestrielle	
Base de calcul des intérêts	exact/360		exact/360		exact/360		30/360	
Tranche minimale			400 000		0		10 000	
Modalités de tirage	en j+1 si tirage effectué avant 16h30 en j		en j si tirage effectué avant 10h		en j+1		en j+1	
Commission de non utilisation (B)	0,20%						0,15%	
Commission de confirmation (C) /an	4 000 €	0,10%	2400	0,06%			2000	0,10%
Autres frais (D)	0	0,00%	2500	0,06%	8000	0,53%	0	0,00%
forfait de gestion,		0,00%	1500	0,04%	8000	0,53%		0,00%
frais de dossier		0,00%	1000	0,03%				
encours moyen utilisé			2 000 000					
montant ligne			4 000 000					
encours moyen utilisé % (E)			50%					
marge retraitée (A+E*(C+D)+ (1-E)*B)	1,21%		0,62%		1,73%		1,17%	
INDEX AU 13/05/2022			-0,556%		-0,414%			

Rapporteur : Jean Joseph MASSONI

Décision : A l'unanimité

Article 1 :

- **Décide** de valider la souscription de l'offre proposée par la Société Générale pour un montant de 4 millions d'euros.

Article 2 :

- **Décide** de valider la souscription de l'offre proposée par la Société Générale qui présente les caractéristiques suivantes :

Montant maximum : 4 000 000Euros

- Durée : 1an

- Index retenu : EUF 1M flooré à 0
- Marge : 0.50%
- Périodicité de facturation des intérêts : chaque mois civil
- Base Calcul des intérêts : Exact/360
- Tranche Minimale : 400 000€
- Frais de dossier : 1 000€
- Forfait de gestion : 1 500,00€
- Commission de confirmation : 0.06%/ an sur le montant total de la ligne

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document permettant la contractualisation de la ligne de trésorerie.

Rapportu 38): Aduzzione di a tariffica lucativa di i locali di u baluardu nordu
Adoption de la tarification locative des locaux du bastion nord

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2144-3 et L.2122-22

Vu le Code Civil et notamment son article 1709 qui implique le paiement d'un loyer au prix du marché ;

Vu le Journal Officiel du Sénat du 10.02.2022 relatif à la réponse du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que la Maison des associations sise rue Sant Angelo doit faire l'objet de travaux importants qui nécessiteront de reloger ses occupants ;

Considérant que ces associations occupaient les locaux de la Maison des Associations pour un loyer annuel de 30€ du mètre carré (30€/m²) ;

Considérant qu'il est proposé de de les reloger dans le bâtiment anciennement dénommé « Etat-major » au Bastion Nord comme suit :

- Rez-de-chaussée et 1er étage pour une surface de 193m² pour l'association Praticalingua
- 2ème étage pour une surface de 98m² pour La Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse

Considérant que le conseil municipal est compétent pour fixer, en tant que de besoin, la contribution due d'utilisation des locaux des associations, syndicats ou partis politiques ;

Considérant la proposition au conseil municipal de fixer la tarification pour l'occupation des locaux de l'ancien « Etat-major » au Bastion Nord au bénéfice d'associations à but non lucratif dont les missions revêtent un intérêt général pour la Ville de Bastia, à 30 € annuel du mètre carré ;

Considérant que seul le conseil municipal est compétent pour approuver une mise à disposition gratuite ou modique selon la réponse du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales publiée dans le JO Sénat le 10-02-2022 ;

Considérant que cette tarification permettra ainsi de maintenir le même rapport locatif que la Maison des Associations ;

Rapporteur : Jean-Joseph MASSONI

Décision : A l'unanimité.

Article 1 :

- **Approuve** la tarification locative pour les locaux du Bastion Nord à 30 € annuel du mètre carré pour les associations à but non lucratif dont les missions revêtent un caractère d'intérêt général pour la commune.

Rapportu 39): Accusentu di l'avvenente pè a cunvenzione relativa à a custodia di i rinaghji bastiacchi

Approbation d'un avenant à la convention relative à la surveillance des plages de Bastia

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213-23 ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 en date du 1er avril 2020 et notamment l'article 4 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant la difficulté à trouver directement des agents qualifiés titulaires du BNSSA ou du diplôme de maître-nageur sauveteur pour assurer la surveillance des plages ;

Considérant la convention signée avec le service départemental d'incendie et de secours de la Haute Corse (SDIS) pour assurer la surveillance de la plage de l'Arinella et de Ficaghjola ;

Considérant la nécessité de faire à nouveau appel au SDIS afin d'effectuer la surveillance des baignades de la plage de l'Arinella et de Ficaghjola :

- Juin : les weekends du 4/5 ; 11/12 ; 18/19 ; 25/26

- Juillet et Août : du 1er juillet au 31 août

- Septembre : les weekends des 3/4 et 10/11

Considérant que le SDIS mettra à disposition de la Ville 4 sauveteurs par jour ;

Considérant les opérations nécessaires au recrutement, à la rémunération, au contrôle du personnel, à la gestion des absences, à la fourniture de matériel et à la formation, effectuées par le SDISS montant de 37 771, 77 euros.

Rapporteur : Jean Louis MILANI

Décision : A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** l'avenant à la convention relative à la surveillance des plages de Bastia pour la saison 2022 tel que figurant en annexe.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention relative à la surveillance des plages.

Article 3 :

- **Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération de ces emplois seront inscrits au budget primitif 2022 de la commune, compte 611 rubrique 114.

Rapportu 40): Creazione di u postu di amministratore di a casa di e lingue

Création du poste d'administrateur « d'a casa di e lingue »

Le conseil municipal,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que le rôle de l'administrateur de la Casa di e lingue est d'organiser l'accueil et la coordination des acteurs ayant vocation à travailler dans ou avec la Casa di e lingue ;

Considérant que l'administrateur de la Casa di e lingue a un rôle à la fois administratif et de chef de projet ;

Considérant les missions afférentes au poste d'administrateur de la casa di e lingue suivantes :

- Gestion administrative et financière de la casa di e lingue en lien avec le responsable des associations de la Direction des Affaires Culturelles
- Accueil physique des usagers de A Casa di e lingue
- Gestion des plannings
- Etre un relais disponible à tout moment entre la Casa di e lingue et le public
- Orientation et mise en synergie des publics avec les associations sédentaires et itinérantes
- Elaboration d'un calendrier partagé entre les différents acteurs présents dans la casa di e lingue
- Elaboration d'un calendrier partagé pour l'optimisation des espaces vacants à vocation associative
- Elaboration d'une stratégie de médiation auprès des publics cible afin d'identifier clairement la Casa di e lingue
- Création d'une base de données exhaustive des acteurs institutionnels, associatifs et recherche de ressources dormantes de locuteurs natifs
- Assurer la prise d'images et de vidéos pour alimenter les réseaux sociaux de la Casa di e lingue
- Travail en transversalité avec la Direction des Affaires Culturelles et le responsable administratif de la Maison des Associations
- Elaboration d'une programmation culturelle pour le théâtre de poche
- Intégrer et associer les associations résidentes de la maison des associations
- Intégrer et associer les associations investies dans la promotion et la défense de la Casa di e lingue

Considérant le recrutement par voie statutaire pour occuper le poste d'administrateur de A casa di e lingue ;

Considérant l'hypothèse où l'appel à candidatures statutaires s'avérerait infructueux, il sera proposé la création d'un emploi de catégorie B de rédacteur territorial ou rédacteur principal classe 2 ou rédacteur principal classe 1 (au regard du niveau de recrutement) pouvant être pourvu par un agent non titulaire ;

Considérant que le contrat est conclu pour une durée déterminée et ne peut excéder un an ;

Considérant que la durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée précédemment, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir ;

Considérant que l'agent devra justifier d'un niveau de recrutement au minimum égal à BAC voire BAC+ 2 et/ou si possible d'une expérience professionnelle en lien avec le domaine concerné ;

Considérant la rémunération calculée par référence à la grille de rémunération des rédacteurs territoriaux ou rédacteurs principaux classe 2, rédacteurs principaux classe 1 ;

Considérant que l'agent percevra le régime indemnitaire correspondant à son grade de rattachement.

Rapporteur : Didier GRASSI

Décision : A la majorité des votants, Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur ZUCCARELLI Jean s'étant abstenus.

Article 1 :

- **Approuve** la création du poste d'administrateur de « a Casa di e lingue », sur le grade de rédacteur territorial ou rédacteur principal classe 2 ou rédacteur principal classe 1.

Article 2 :

- **Précise** que dans l'hypothèse où l'appel à candidatures statutaires s'avérerait infructueux, il sera proposé la création d'un emploi de catégorie B de rédacteur territorial ou rédacteur principal classe 2 ou rédacteur principal classe 1 (au regard du niveau de recrutement) pouvant être pourvu par un agent non titulaire ; conformément aux termes aux termes de

l'article L332-14 du CGFP qui stipule que pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents des collectivités peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire ;

Cet agent sera recruté pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an ;

Cette durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée précédemment, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Niveau de recrutement : l'agent devra justifier d'un niveau de recrutement au minimum égal à BAC voire BAC+ 2, et/ou si possible d'une expérience professionnelle en lien avec le domaine concerné.

Niveau de rémunération : la rémunération sera calculée par référence à la grille de rémunération rédacteurs territoriaux ou rédacteurs principaux classe 2, rédacteurs principaux classe 1. L'agent percevra le régime indemnitaire correspondant à son grade de rattachement.

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à le recruter par la voie contractuelle en cas d'appel à candidatures infructueuses.

Article 4 :

- **Précise** que les crédits seront inscrits au budget 2022.

<p>Rapportu 41): Creazione di un postu per u serviziu di l'animazione Création d'un poste au service animation</p>

Le conseil municipal,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que le rôle du responsable du secteur Animations et Projets organise et met en œuvre le projet d'animation de la ville au cœur des quartiers, en lien avec la population et les associations ;

Considérant que le responsable du secteur Animations et Projets décline les orientations politiques en propositions d'action ;

Considérant que le responsable du secteur Animations et Projets favorise la création du lien social, divertit le public et anime les quartiers.

Considérant que l'administrateur de la Casa di e lingue a un rôle à la fois administratif et de chef de projet.

Considérant les missions afférentes au poste de responsable du secteur animations et projets suivantes :

- Suivi du budget du service animation
- Suivi des prestations des titulaires des marchés publics en cours
- Instruction des dossiers de subventions
- Bilans et évaluations des actions du service
- Accueil des associations partenaires, gestion de projets
- Secrétariat général du service (organisation de réunion, suivi courrier, participation à l'élaboration de conventions, etc)
- Régisseur de recettes suppléant « régie diverse manifestations »
- Travail sur le terrain lors des animations organisées par le service
- Accueil du public

- Adjoint (e) du chef de service pour la coordination des prestataires et vérification de la qualité des prestations non techniques
- Encadrement des personnels vacataires
- Proposition et construction avec le chef de service d'un programme d'animation annuel en synergie avec les autres services de la direction générale adjointe
- Rechercher des activités à proposer
- Suivi administratif de chaque opération (ODP, devis, engagements de dépenses, besoins matériel, etc.
- Propositions de communication en accord avec le service ad hoc

Considérant que le poste était occupé jusqu'à présent par un agent de catégorie A qui a bénéficié d'une mutation interne, il est proposé la création d'un emploi de catégorie B de rédacteur territorial ou rédacteur principal classe 2 ou rédacteur principal classe 1 pour remplir ces fonctions ;

Considérant la proposition de création d'un poste de responsable du secteur Animations et Projets afin d'exercer les missions ci-dessus mentionnées, et de le recruter par voie statutaire ;

Considérant l'hypothèse où l'appel à candidatures statutaires s'avérerait infructueux, il sera proposé la création d'un emploi de catégorie B de rédacteur territorial ou rédacteur principal classe 2 ou rédacteur principal classe 1 (au regard du niveau de recrutement) pouvant être pourvu par un agent non titulaire ;

Considérant que le contrat est conclu pour une durée déterminée et ne peut excéder un an ;

Considérant que la durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée précédemment, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir ;

Considérant que l'agent devra justifier d'un niveau de recrutement au minimum égal à BAC voire BAC+ 2 et/ou si possible d'une expérience professionnelle en lien avec le domaine concerné ;

Considérant la rémunération calculée par référence à la grille de rémunération des rédacteurs territoriaux ou rédacteurs principaux classe 2, rédacteurs principaux classe 1 ;

Considérant que l'agent percevra le régime indemnitaire correspondant à son grade de rattachement.

Rapporteur : Didier GRASSI

Décision : A la majorité des votants, Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur ZUCCARELLI Jean s'étant abstenus.

Article 1 :

- **Approuve** la création du poste de responsable animations et projets sur un grade rédacteur territorial ou rédacteur principal classe 2 ou rédacteur principal classe 1 ;

Article 2 :

- **Précise** que dans l'hypothèse où l'appel à candidatures statutaires s'avérerait infructueux, il sera proposé la création d'un emploi de catégorie B de rédacteur territorial ou rédacteur principal classe 2 ou rédacteur principal classe 1 (au regard du niveau de recrutement) pouvant être pourvu par un agent non titulaire ; conformément aux termes de l'article L332-14 du CGFP qui stipule que pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents des collectivités peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire ;

Cet agent sera recruté pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an ;

Cette durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée précédemment, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Niveau de recrutement : l'agent devra justifier d'un niveau de recrutement au minimum égal à BAC voire BAC+ 2, et/ou si possible d'une expérience professionnelle en lien avec le domaine concerné.

Niveau de rémunération : la rémunération sera calculée par référence à la grille de rémunération rédacteurs territoriaux ou rédacteurs principaux classe 2, rédacteurs principaux classe 1. L'agent percevra le régime indemnitaire correspondant à son grade de rattachement.

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à le recruter par la voie contractuelle en cas d'appel à candidatures infructueuses.

Article 4 :

- **Précise** que les crédits seront inscrits au budget 2022.

Rapportu 42): Messa à ghjornu di u regime indeniitariu tenendu contu di e funzione, sughjezzione, di a spertizia è di l'ingagiamentu professionale per u quattru impiegu du l'Ausiliarii di Puéricultura

Mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour le cadre d'emploi des Auxiliaires de Puériculture

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu la délibération 2021/AVR/01/29 en date du 9 avril 2021 portant Mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour les cadres d'emplois des Auxiliaires de Puériculture, des Puéricultrices territoriales et des Infirmier(e)s en soins généraux ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que les cadres d'emplois des auxiliaires de puéricultrice, des Puéricultrices territoriales et des infirmiers territoriaux en soins généraux, sont éligibles depuis le 1^{er} mars 2020 au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

Considérant que les auxiliaires de puériculture, du fait de leur passage en catégorie B au 1er janvier 2022, voient leurs corps d'équivalence avec l'Etat changés, au profit des corps des infirmiers et infirmières des services médicaux des administrations de l'Etat ;

Considérant les nouvelles dispositions réglementaires ;

Considérant que la part liée aux fonctions tiendra compte des critères professionnels suivants :

1. Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception.
1. Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions.
2. Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Considérant que les sujétions spéciales correspondent à des contraintes particulières liées au poste ou à l'emploi occupé ;

Considérant que cette classification permet une méthode de cotation des postes découlant de l'organigramme ;

Considérant la répartition de chaque cadre d'emplois au sein des différents groupes de fonctions au regard des critères professionnels précédemment définis ;

Considérant les 2 groupes pour le cadre d'emploi des auxiliaires de puéricultrice :

Cadre d'emplois des auxiliaires de puéricultrice (arrêté du 31 mars 2016)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant de L IFSE
		Plafonds annuels réglementaire
Groupe 1	Responsable de structure d'accueil des jeunes enfants	19 480 euros
Groupe 2	Agents participant à l'élaboration et au suivi du projet de vie d'un établissement accueillant des enfants, prenant en charge l'enfant individuellement et en groupe, collaborant à la distribution des soins quotidiens et menant des activités d'éveil contribuant au développement de l'enfant.	15 300 euros

Considérant le complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir ;

Considérant la part déterminée d'après les résultats obtenus, au regard des objectifs fixés lors de l'évaluation individuelle et selon la manière de servir ;

Considérant la grille n°3 de l'entretien d'évaluation professionnelle de l'année N-1 pour un versement sur l'année N, à savoir :

- L'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs : implication dans les projets du service, la réalisation d'objectifs, l'investissement.

COTATION POUR UNE APPRECIATION SUR 3 CRITERES à destination des non encadrants	COTATION POUR UNE APPRECIATION SUR 4 CRITERES à destination des encadrants
Attribution d'1 A pondération de 0.33	Attribution d'1 A pondération de 0.25
Attribution d'1 B pondération de 0.25	Attribution d'1 B pondération de 0.1875
Attribution d'1 C pondération de 0.125	Attribution d'1 C pondération de 0.1

- Les compétences professionnelles et techniques : connaissance de son domaine d'intervention.
- Les qualités relationnelles : capacité à travailler en équipe (contribution au collectif de travail).
- La capacité d'encadrement ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur : capacité à s'adapter aux exigences du poste.

Considérant l'attribution des cotations suivantes :

A = très satisfaisant B = satisfaisant C = passable D = médiocre

Considérant que l'agent peut se voir attribuer la somme minimum de 150 euros/an fixée au regard de la valeur professionnelle ainsi appréciée (quel que soit son groupe fonctions d'appartenance) selon les modalités suivantes :

Considérant que le CIA pourra être attribué aux agents relevant des cadres d'emplois énumérés ci-après, dans la limite des plafonds suivants, eu égard au groupe de fonctions dont ils relèvent au titre de l'IFSE ;

Considérant les 2 groupes pour le cadre d'emploi des auxiliaires de puéricultrice :

Cadre d'emplois des auxiliaires de puéricultrice (arrêté du 31 mars 2016)		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant du CIA
		Plafonds annuels réglementaire
Groupe 1	Responsable de structure d'accueil des jeunes enfants	3440 euros
Groupe 2	Agents participant à l'élaboration et au suivi du projet de vie d'un établissement accueillant des enfants, prenant en charge l'enfant individuellement et en groupe, collaborant à la distribution des soins quotidiens et menant des activités d'éveil contribuant au développement de l'enfant.	2700 euros

Rapporteur : Didier GRASSI

Décision : A l'unanimité.

Article 1 :

- **Décide** d'instaurer le RIFSEEP (IFSE et CIA) pour les agents titulaires, stagiaires et contractuels, relevant du cadre d'emploi précité.

Article 2

- **Décide** d'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-après :

L'IFSE sera versée mensuellement sur la base d'un douzième du montant annuel individuel attribué au regard de la quotité de travail exercé par l'agent.

Le montant annuel de l'IFSE versé aux agents fera l'objet d'un réexamen obligatoire mais sans revalorisation automatique :

- En cas de changement de fonctions ou d'emploi ;
- En cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours ;
- Au moins tous les quatre ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

En cas de congé maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée, l'IFSE est diminuée de 1/30^{ème} par jour d'absence à partir du 3^{ème} jour d'absence.

En cas de congés annuels, de congés de maternité ou pour adoption, et de congé paternité, de congé pour accident de service ou maladie professionnelle, l'IFSE est maintenue intégralement.

Article 3 :

- **Décide** d'instaurer le CIA dans les conditions indiquées ci-après :

Le CIA fera l'objet d'un versement annuel non reconductible d'une année sur l'autre.

Le CIA fera l'objet d'un versement annuel au regard de la quotité de travail exercé par l'agent.

Le CIA ne sera pas versé aux agents absents pour une durée cumulée de plus 3 mois sur l'année (hors congé de maternité) de l'évaluation au titre de laquelle s'appuie l'entretien professionnel qui subordonne le versement du complément indemnitaire annuel.

Article 4 :

- **Décide** d'attribuer les taux de l'IFSE, et le cas échéant du CIA, par voie d'arrêté individuel, librement définis par l'autorité territoriale dans la limite des conditions prévues par la présente

délibération.

Article 5 :

- **Décide** de fixer les crédits au budget 2022 chapitre 012 de la commune.

Rapportu 43): Trasmuriazione è creazione di posti dopu à l'avanzamenti di gradu è di a prumuzione interna di l'agenti
Transformations et création de postes suite aux avancements de grade et à la promotion interne des agents

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu le Décret n°2020-1533 du 8 décembre 2020 et notamment son article 30 relatif aux commissions administratives paritaires et aux conseils de discipline de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Considérant le décret susvisé qui liste tous les domaines dans lesquels les CAP ne sont plus compétentes et notamment en matière d'établissement des tableaux d'avancement et des listes d'aptitude ;

Considérant néanmoins que les avancements de grade ont lieu après avis favorable des chefs de service ou établissement d'un tableau d'avancement classant les agents en fonction de critères en cas de quota ;

Considérant que l'agent est détaché sur ce grade durant la période de stage et conserve à ce titre son grade d'origine dans l'hypothèse où celle-ci ne serait pas concluante.

Rapporteur : *Didier GRASSI*

Après en avoir délibéré,

Décision : A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** les transformations suivantes :

3 attachés	3 attachés principaux
1 chef de service de Police ppal classe 2	1 chef de service de Police ppal classe 1
3 adjoints administratifs	3 adjoints administratifs principaux classe 2
4 adjoints administratifs principaux classe 2	4 adjoints administratifs principaux classe 1
1 adjoint du patrimoine principal classe 2	1 adjoint du patrimoine principal classe 1
1 ATSEM principale classe 2	1 ATSEM principale classe 1
4 agents sociaux	4 agents sociaux principaux classe 2
1 agent social principal classe 2	1 agent social principal classe 1
4 adjoints d'animation	4 adjoints d'animation principaux classe 2
1 adjoint d'animation principal classe 2	1 adjoint d'animation principal classe 1
1 gardien de PM	1 brigadier-chef principal
12 adjoints techniques	12 adjoints techniques principaux classe 2
1 adjoint technique principal classe 2	1 adjoint technique principal classe 1
35 agents de maîtrise	35 agents de maîtrise principaux

Article 2 :

- **Approuve** la création au titre de la promotion interne d'un poste d'attaché territorial occupant les fonctions d'Adjointe à la Direction de l'Administration Générale.

Article 3 :

- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022, chapitre 012.

Rapportu 44): Riclutamentu di impieghi micca permanenti
Recrutement d'emplois non permanents

Le conseil municipal,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L313-4 et L 332-23-1°

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des missions effectuées par des agents vacataires au sein des différents services de la Ville, il est prévu la création de postes contractuels dans les conditions prévues à l'article L 332-23-1° du Code général de la fonction publique.

Rapporteur : Didier GRASSI

Décision : A la majorité des votants, Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur ZUCCARELLI Jean s'étant abstenus.

Article 1 :

- **Approuve** la création des 12 emplois non permanents suivants dans les conditions prévues à l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique

Services	Postes créés	Temps de travail	Quantité
Restauration Scolaire	Adjoints techniques	20/35, 27/35, 32/35	3
Entretien	Adjoints techniques	3 TP, 18/35, 23/35	5
Jeunesse & Loisirs	Adjoint d'animation	21/35 et 19/35	2
Cuisine Centrale	Adjoints techniques	Temps plein	2

Article 2 :

- **Décide** de fixer la rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant des grades mentionnés ci-dessus.

Article 3 :

- **Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération de ces emplois sont inscrits au budget 2022 de la commune, chapitre 012, compte 64131.

Rapportu 45): Mudifica di e suvvenzione cuncessa à u Centru Cumunale d’Azzione Suciale

Modification du montant des subventions allouées au Centre communal d’Action Sociale

Le conseil municipal,

Vu la délibération n° 2022/MAR/02/17 en date du 17 mars 2022 portant mutualisation des services de la ville auprès du CCAS et revalorisation de la subvention d’équilibre,

Vu la délibération n° 2022/AVR/01/24 en date du 7 avril 2022 portant sur le montant des subventions allouées au CCAS ;

Vu l’avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant les arbitrages budgétaires et le budget primitif 2022, il est opportun de modifier la délibération susvisée.

Rapporteur : Don Petru LUCCIONI

Décision : A l’unanimité

Article 1 :

- **Décide** de fixer le montant de la subvention de fonctionnement à 1 M 300 000 euros.

Article 2 :

- **Décide** d’allouer une subvention d’investissement à 75 000 euros pour procéder au ravalement du logement dont le CCAS est propriétaire 6 rue campanari, à Bastia pour l’année 2022.

Article 3 :

- **Précise** que la délibération n°2022/AVR/01/24 en date du 7 avril 2022 portant modification de la revalorisation de la subvention d’équilibre du Centre communal d’Action sociale est modifiée en ce sens.

Rapportu 46): Creazione di un Cunitatu Suciale Territoriale cumunu trà di a Città di Bastia è u so Centru Cumunale d’Azzione Suciale

Création d’un Comité Social Territorial commun entre la Ville de Bastia et son Centre Communal d’Action Sociale

Le conseil municipal,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L. 251-7;

Vu l’article 30 du Décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l’article 4 du Décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l’avis favorable des représentants syndicaux siégeant au Comité Technique et au Comité d’Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;

Vu l’avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que les Comités Sociaux Territoriaux (CST) doivent être mis en place en 2022 à l’issue des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique territoriale, procèdent à la fusion des comités techniques (CT) et les comités d’hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ;



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Considérant qu'une délibération fixant le nombre des représentants du personnel doit être prise au moins 6 mois avant les élections professionnelles, après consultation des organisations syndicales représentées ;

Considérant qu'un CST commun peut être mis en place, lorsque l'effectif global employé est au moins de cinquante agents ;

Considérant qu'au 1er janvier 2022, les effectifs sont de 703 agents pour la Ville et de 20 agents pour le CCAS, il apparaît nécessaire de disposer d'un CST commun compétent pour l'ensemble des agents de la commune et du CCAS eu égard à des problématiques concordantes de gestion RH ;

Considérant que le paritarisme numérique sera appliqué en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires du personnel ;

Considérant que le CST pourra recueillir l'avis des représentants de la collectivité sur tout ou partie des questions sur lesquelles il émet un avis, et de ce fait, l'avis du CST résultera de l'avis du collège des représentants du personnel et de l'avis du collège des représentants de la collectivité.

Rapporteur : Didier GRASSI

Décision : A l'unanimité.

Article 1 :

- **Approuve** la création d'un comité social territorial commun compétent à l'égard des agents de la collectivité de la Ville de Bastia et de son CCAS.

Article 2 :

- **Approuve** le placement de ce comité social commun auprès de la commune de Bastia.

Article 3 :

- **Décide** de fixer le nombre des représentants du personnel à 6.

Article 4 :

- **Décide** de fixer le nombre des représentants de la collectivité à 6.

Article 5 :

- **Décide** de recueillir l'avis des représentants de la collectivité sur tout ou partie des questions sur lesquelles le comité social territorial émet un avis et dans ce cas, l'avis du CST résultera de l'avis du collège des représentants du personnel et de l'avis du collège des représentants de la collectivité.

Essendu spachju l'ordine di u ghjornu, u merre invita i consiglieri municipali à chjode a seduta.

Fine di seduta : 8 ore e mezu di sera

Affissatu u : 7 di Lughju di u 2022

U secretariu di seduta,

Paul Tieri



U Merre

Pierre Savelli

Rapport n°1

Conturesu di e dicisione pigliate dà u merre in appiecazione di l'articulu L2122-22 di u Codice generale di e culletività territoriale
Compte rendu des décisions prises par le maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Date de la décision	Bénéficiaires/Destinataires	Objet	Incidences financières en €	
			Dépenses	Recettes
04.11.2021	Monsieur Gaël PELTIER Artiste Plasticien	Signature d'une convention de prestation de service en charge de concevoir le contenu artistique de l'exposition « Sole Azzaru » afin d'organiser des expositions temporaires	3 400€	
13.12.2021	Collectivité de Corse	Signature d'une convention de financement dans le cadre de la manifestation d'intérêt « Accueil pour tous »		10 000€
10.01.2022	Association Comité des Fêtes et d'animation du Patrimoine	Signature d'une convention de mise à disposition de l'Auditorium du Musée afin d'y organiser une conférence le 13 janvier 2022 de 14h00 à 17h00	Gratuité	
10.01.2022	Association Les Guides du Palais des Gouverneurs et du Patrimoine de Bastia	Signature d'une convention de prestation de service en vue de l'organisation de visites guidées du Musée de Bastia à destination des différents publics dans le cadre de la politique de médiation et de promotion du Musée	14 120€	
17.01.2022	Association Zone Libre	Signature d'une convention de mise à disposition de l'Auditorium du Musée afin d'y installer une sélection d'œuvres sonores dans le cadre du festival des Arts sonores du 31 janvier au 7 février 2022	Gratuité	
01.02.2022	Centre Hospitalier de Bastia	Signature d'un contrat de location les 1 ^{er} et 2 ^{ème} étages du bâtiment dénommé Etat-major Bastia Nord à la Citadelle pour permettre l'activité de l'unité de violences faites aux femmes		1 050€ loyer mensuel
10.02.2022	M. Alain BIONDY	Signature d'une convention de prestation de service afin de rédiger deux articles scientifiques ayant pour thème « Les ordres militaires et religieux en lien avec la piraterie (Ordre de Malte, Santo Stefano...) » et « Les pirates barbaresques » devant être publié dans le catalogue d'exposition Mare Furioso, pirates et corsaires en Méditerranée XVI-XIX siècles	400€	

Date de la décision	Bénéficiaires/Destinataires	Objet	Incidences financières en €	
			Dépenses	Recettes
10.02.2022	M. Antoine-Marie GRAZIANI	Signature d'une convention de prestation de service afin de rédiger deux articles scientifiques ayant pour thème « Les méthodes de défense – tours, forteresses et options maritimes » et « le rachat des captifs » devant être publié dans le catalogue d'exposition Mare Furioso, pirates et corsaires en Méditerranée XVI-XIX siècles	400€	
10.02.2022	M. Didier REY	Signature d'une convention de prestation de service afin de rédiger un article scientifique ayant pour thème « La marine au temps de Paoli » devant être publié dans le catalogue d'exposition Mare Furioso, pirates et corsaires en Méditerranée XVI-XIX siècles	200€	
10.02.2022	M. Emiliano BERI	Signature d'une convention de prestation de service afin de rédiger un article scientifique ayant pour thème « Torri, galee, convogli, trattati di pace e mimetismo di bandiera : le forme di difesa dai corsari barbareschi » devant être publié dans le catalogue d'exposition Mare Furioso, pirates et corsaires en Méditerranée XVI-XIX siècles	200€	
10.02.2022	M. Andréa ZAPPIA	Signature d'une convention de prestation de service afin de rédiger un article scientifique ayant pour thème « Butin vivant de la course : capture, travail et rachat des esclaves dans la méditerranée moderne » devant être publié dans le catalogue d'exposition Mare Furioso, pirates et corsaires en Méditerranée XVI-XIX siècles	200€	
10.02.2022	M. Michel VERGE-FRANCESCHI	Signature d'une convention de prestation de service afin de rédiger un article scientifique ayant pour thème « Teramo Terami » devant être publié dans le catalogue d'exposition Mare Furioso, pirates et corsaires en Méditerranée XVI-XIX siècles	200€	
10.02.2022	M. Erick MICELLI	Signature d'une convention de prestation de service afin de rédiger un article scientifique ayant pour thème « La course et les esclaves entre 1750 et 1770 » devant être publié dans le catalogue d'exposition Mare Furioso, pirates et corsaires en Méditerranée XVI-XIX siècles	200€	
11.02.2022	Conservatoire Henri Tomasi	Signature d'une convention de mise à disposition de la salle Gaudin de la Maison des associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	
11.02.2022	Conservatoire Henri Tomasi	Signature d'une convention de mise à disposition de la salle n°205 de la Maison des associations aux créneaux horaires demandés		Redevance annuelle d'un montant de 700€
11.02.2022	Collège Simon Vinciguerra	Signature d'une convention de mise à disposition de la salle Gaudin de la Maison des associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	

Date de la décision	Bénéficiaires/Destinataires	Objet	Incidences financières en €	
			Dépenses	Recettes
11.02.2022	SAS ACME	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation spectacle « Une histoire d'amour » programmé le 29/03/2022 au Théâtre de Bastia	16 846,50€	En attente
11.02.2022	Théâtre National de Bretagne	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation Atelier de médiation autour du spectacle « Le carnaval des animaux » le 16/02/2022 au Centre Culturel Alb'Oru	167,87€	
11.02.2022	SAS Ki m'aime me suive	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation spectacle « Et si on ne se mentait plus ? » programmé le 17/02/2022 au Centre Culturel Alb'Oru	10 462,19€	2 556€
15.02.2022	Association SFPIO Corsica	Signature d'une convention de mise à disposition de l'Auditorium du Musée afin d'y organiser une réunion de travail le 03 mars 2022 de 08h00 à 19h00		375€
15.02.2022	Association Corsica Breakdance	Signature d'une convention de mise à disposition de la salle n°209 de la Maison des associations aux créneaux horaires demandés		Redevance annuelle d'un montant de 300€
15.02.2022	Société Concept Evènementiel	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation des spectacles Pégase Junon et Constellations afin d'organiser le Carnaval le samedi 26 mars 2022	32 019.25€	
16.02.2022	Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles	Signature d'une convention de mise à disposition du Boulodrome de Lupinu le 8 mars 2022 afin d'y organiser une journée de sensibilisation à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes	Gratuité	
17.02.2022	Office de Tourisme Intercommunal de Bastia	Signature d'une convention de mise à disposition de l'Oratoire Roch et l'Oratoire de la Conception dans le cadre des visites guidées « Les Légendines » tous les mardis du 21 février au 30 juin 2022 de 17h30 à 18h00 et du 1 ^{er} juillet au 30 novembre 2022 de 17h30 à 18h00 afin d'y organiser une représentation de chants polyphoniques	Gratuité	
17.02.2022	Office de Tourisme Intercommunal de Bastia	Signature d'une convention de mise à disposition de l'Eglise Saint Jean-Baptiste dans le cadre de son action « Bastia in Cantu » les 25 février, 22 et 29 avril, 6 mai et tous les vendredis du 17 juin au 30 juin 2022 de 17h30 à 18h00 et du 1 ^{er} juillet au 23 septembre 2022 de 18h30 à 19h30 au afin d'y organiser des concerts	Gratuité	
19.02.2022	Association New Body	Signature d'une convention de mise à disposition du hall d'entrée de l'école F. Amadei maternelle afin d'y organiser des cours de danse les mercredis 23 février et le 2 mars 2022 de 16h à 18h		Loyer annuel de 50€

Date de la décision	Bénéficiaires/Destinataires	Objet	Incidences financières en €	
			Dépenses	Recettes
24.02.2022	Collectivité de Corse	Signature d'une décision modificative en date du 13 janvier 2020 relative à une demande de subvention pour la restauration d'une huile sur toile de Marc Antonio De Santis intitulée « La Visitation »		4 305€
24.02.2022	Association Fisarmusica	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation du spectacle « L'opéra barré » programmé le 10/03/2022 au Centre Culturel Alb'Oru	10 431,20€	En attente
24.02.2022	Association Kabafeer Prod	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation du spectacle « Corsican way of life » programmé le 18/03/2022 au Centre Culturel Alb'Oru	10 000€	En attente
24.02.2022	Association Chansons de Gestes	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation du spectacle « Dalida sur le divan » programmé le 24/03/2022 au Centre Culturel Alb'Oru	8 500€	En attente
01.03.2022	Association Unita Teatrale	Signature d'une convention de mise à disposition de l'Amphithéâtre du groupe scolaire G. Charpack de 9h à 22h du 7 mars au 3 avril 2022 pendant le temps scolaire et périscolaire de 07 h 45 à 18h15		1 000€
07.03.2022	Association CAS'ARCUSGI	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation de spectacle « L'Arcusgi » programmé au Théâtre le 12 mars 2022	5000€	En attente
08.03.2022	Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse	Signature d'une convention de mise à disposition de l'Auditorium du hall d'accueil, du couloir et de la cellule (-1) du Musée afin d'y organiser la Nuit de l'Orientation le 18 mars 2022 de 12h00 à 21h00		800€
09.03.2022	Centre Hospitalier de Bastia	Décision portant résiliation du bail du 01.12.2020 relatif au local du RDC en location au Bastion Nord		
16.03.2022	Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Haute-Corse	Demande de subvention relative à l'acquisition de 228 capteurs auprès de la SAS ESPACE ELEC afin de les l'installer dans toutes les écoles de la Ville		20 288€
16.03.2022	Association Centre Culturel Una Volta	Signature d'une convention de mise à disposition de l'Auditorium du jardin et des salles d'exposition temporaires et de l'entresol du Musée afin d'y organiser les rencontres de la bande dessinée du 23 au 30 mars et le 2 avril 2022		Montant des agents mobilisés 375€
18.03.2022	Association Espoir Autisme Corse	Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Bastia et l'association Espoir Autisme Corse pour l'accueil des enfants dans le respect des compétences de chacun pour offrir une solution de répit Trouble du Spectre de l'Autisme	Gratuité	
23.03.2022	Association LACOI-TROUPE I ZINZI	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition du Théâtre de Poche Sant'Anghjuli de la Maison des associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	

Date de la décision	Bénéficiaires/Destinataires	Objet	Incidences financières en €	
			Dépenses	Recettes
23.03.2022	Association A LOGHJA	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition du Théâtre de Poche Sant'Anghjuli de la Maison des associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	
23.03.2022	Association CYGNE NOIR	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition du Théâtre de Poche Sant'Anghjuli de la Maison des associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	
23.03.2022	Association REALITA PROD	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition du Théâtre de Poche Sant'Anghjuli de la Maison des associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	
23.03.2022	Association U TEATRU PER TUTTI	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition du Théâtre de Poche Sant'Anghjuli de la Maison des associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	
23.03.2022	Association YOGA BIEN ETRE HARMONIE	Signature d'une convention de mise à disposition de la salle n°209 de la Maison des associations aux créneaux horaires demandés		Redevance annuelle d'un montant de 180€
23.03.2022	Collectivité de Corse	Demande de subvention relative au titre des aides Patrimoine Protégé pour la restauration d'un groupe sculpté « Crucifix »		16 600€
23.03.2022	Collectivité de Corse	Demande de subvention relative au titre des aides Patrimoine Protégé pour la restauration d'une huile sur toile « La Donation du Rosaire »		12 508.75€
23.03.2022	Association La Compagnie Spirale	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation de spectacle « Furiani 30 anni » programmé au Théâtre le 05 mai 2022	21 667 66€	En attente
23.03.2022	Association Unità Teatrale	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation pour le festival « Evviva Molière » programmé au Théâtre de Bastia et au Centre Culturel l'Alb Oru les 5, 6, 8 et 9 avril 2022	17 000€	En attente
23.03.2022	Association Acrobatica Machina	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation pour le spectacle « La lune des baies mûres » programmé au Centre Culturel l'Alb Oru les 29 et 30 mars 2022	4 830€	850€
29.03.2022	Association ACF Restonica	Signature d'une convention de mise à disposition de l'Auditorium du Musée afin d'y organiser une réunion de travail et un colloque annuel le 23 avril 2022 de 14h00 à 17h00 et le 15 octobre 2022 de 08h00 à 12h30 et de 14h30 à 17h00		Montant total 450€
29.03.2022	Association la Ligue Corse contre le cancer de Haute-Corse	Signature d'une convention de mise à disposition de l'Auditorium du Musée afin d'y organiser une conférence entre professionnels de santé intitulée « information et lutte contre le tabagisme » le 6 mai 2020 de 18h30 à 22h00	Gratuité	

Date de la décision	Bénéficiaires/Destinataires	Objet	Incidences financières en €	
			Dépenses	Recettes
30.03.2022	Ecole Primaire de Venzolasca	Signature d'une convention d'occupation de la cour de l'école M. Venturi Elémentaire le jeudi 31 mars 2022 de 11h30 à 13h00 afin d'y organiser un pique-nique	Gratuité	
04.04.2022	SARL L'Asphodela	Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'une activité économique avec droits exclusifs à la cafeteria du Centre Culturel l'Alb' Oru		600€ mensuel
05.04.2022	Association Locale pour le Culte des Témoins de Jéhovah de Bastia	Signature d'une convention d'occupation de la salle Polyvalente de Lupinu le 15 avril 2022 afin d'y organiser une conférence publique à destination de ses fidèles		80€
07.04.2022	Directeur du Musée	Signature d'une décision relative à réassortir le stock de vente au public du catalogue « Aléria, une histoire photographique » de huit ouvrages		Le livre 7€
07.04.2022	Le Conservatoire de Musique Danse et Art Dramatique de Corse Henri Tomasi	Signature d'une convention à disposition de la Cathédrale Sainte Marie afin d'y organiser un concert le 20 avril 2022 de 18h30 à 20h00	Gratuité	
07.04.2022	Mme Angélique QUILICHINI	Signature d'une convention de partenariat tripartite entre la Ville d'Ajaccio la Ville de Bastia et Mme Angélique QUILICHINI en vue de la création d'un recueil sur les chefs-d'œuvre de l'illustration botanique	Gratuité	
08.04.2022	Association U Teatrinu	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation pour le spectacle « L'Azezi Lucia et Filippu E i rustichi » programmé au Théâtre de Bastia le 23 avril 2022	15 000€	2 299€
08.04.2022	Le Collectif 1+1	Signature d'une convention de résidence de création pour le spectacle « Point Nemo » du 11 au 14 avril 2022 au Centre Culturel l'Alb Oru	6 000€	
08.04.2022	Le Théâtre de Nénéka	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation pour le spectacle « Coriolan » programmé au Centre Culturel l'Alb Oru le 10 mai 2022	13 273€	
11.04.2022	Association Ecole d'Equitation de Haute-Corse	Signature d'une convention de partenariat avec la ville relative à l'encadrement d'enfants du 26 avril au 1 ^{er} juin 2022 pour les 2 centres de loisirs sans hébergement	1 728€	
11.04.2022	Association I Muntagnoli di Borgu	Signature d'une convention de partenariat avec la ville relative à l'encadrement d'enfants du 25 avril au 6 mai 2022 pour les 2 centres de loisirs sans hébergement	720 €	
12.04.2022	Madame Myriam PELLISSIER	Signature d'une convention d'occupation de la salle Polyvalente de Lupinu le 21 mai 2022 afin d'y organiser une fête familiale de communion		150€

Date de la décision	Bénéficiaires/Destinataires	Objet	Incidences financières en €	
			Dépenses	Recettes
13.04.2022	Fondation du Patrimoine – Délégation Corse	Signature d'une convention de financement pour le projet de restauration de l'Oratoire Sainte Croix		5 000€
13.04.2022	Fondation du Patrimoine – Délégation Corse	Signature d'une convention de financement pour le projet de restauration de la fontaine des Jésuites		5 000€
14.04.2022	Fondation du Patrimoine – Délégation Corse	Signature d'une convention de mise à disposition de l'auditorium afin d'y organiser des conférences dans le cadre de la politique culturelle et patrimoniale	Gratuité	
14.04.2022	Pôle Territorial de Bastia	Signature d'une convention d'occupation de locaux avec la Collectivité de Corse pour accueillir des permanences	Gratuité	
15.04.2022	Fondation du Patrimoine – Délégation Corse	Signature d'un avenant à la convention de collecte de dons signée le 24 avril 2018 pour le projet de restauration de l'Oratoire Sainte Croix	Recherche de financement à hauteur de 878 841€	
15.04.2022	SARL Key-Prod	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation pour le spectacle « Paul Mirabel » programmé au Centre Culturel l'Alb Oru le 22 avril 2022	8 971.53€	6 296€
15.04.2022	Association Locu Teatrale	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation pour le spectacle «U Comebak d'Azeza » au Théâtre de Poche Sant'Anghjuli à la Maison des Associations les 11 et 12 mai 2022	4 000€	155€
20.04.2022	Centre Méditerranéen de la Photographie	Signature d'un avenant à la convention du Contrat de Ville 2021 afin de proroger le délai de l'action « Graffitag 2021 » jusqu'au 31 décembre 2022	Aucune incidence financière	
20.04.2022	Le SCB	Signature d'un avenant à la convention du Contrat de Ville 2021 afin de proroger le délai des actions « Accès numérique pour tous » et « Accès au sport pour tous jusqu'au 31 décembre 2022	Aucune incidence financière	
21.04.2022	Association Art et Nocés Troubles	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition du Théâtre de Poche Sant'Anghjuli à la Maison des Associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	
21.04.2022	Association KYRN' ACT	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition du Théâtre de Poche Sant'Anghjuli à la Maison des Associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	
21.04.2022	Association Théâtre de Cèdre	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition du Théâtre de Poche Sant'Anghjuli à la Maison des Associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	
21.04.2022	Association Art' E Sensi	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition de la salle Gaudin au Théâtre de Poche Sant' Anghjuli à la Maison des Associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	

Date de la décision	Bénéficiaires/Destinataires	Objet	Incidences financières en €	
			Dépenses	Recettes
21.04.2022	Association Tutt' In Scena	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition du Théâtre de Poche Sant'Anghjuli à la Maison des Associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	
21.04.2022	Association Citadell' Anima	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition du Théâtre de Poche Sant'Anghjuli à la Maison des Associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	
21.04.2022	Communauté d'Agglomération de Bastia	Signature d'une convention de mise à disposition de l'Auditorium du Musée afin d'y organiser une assemblée plénière le 10 mai 2022	Gratuité	
22.04.2022	Association Arte Mare	Signature d'une convention de mise à disposition de l'auditorium le 14 mai 2022 de 15h00 à 22h00 afin d'y organiser une conférence suivie d'un apéritif dinatoire		250€
22.04.2022	Madame Wafa ES SATI	Signature d'une convention d'occupation de la salle Polyvalente de Lupinu le 7 mai 2022 afin d'y organiser un anniversaire		150€
25.04.2022	SARL Cap Environnement	Signature d'une convention de travaux afin de procéder à l'entretien des WC chimiques des algecos destinés à accueillir le personnel du SDIS pendant la période estivale 2022	3 000€	
27.04.2022	Exotica Dance	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation du spectacle « Parade Brésilienne» programmé le 14 mai 2022 pour le Carnaval	6 530€	
28.04.2022	Association Ballà	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation du spectacle « Carte blanche au ballà boum festival» programmé le 13 mai 2022 au Centre Culturel Alb'Oru	9 787.80€	3 190€
03.05.2022	Association Isula Protection Prévention Secours	Signature d'une convention relative à la mise en place du dispositif prévisionnel de secours avec l'association Isula Protection Prévention Secours dans le cadre de l'organisation du carnaval le 14 mai 2022	669 €	
11.05.2022	Compagnie Mines de Rien	Signature d'une convention de mise à disposition de la cour du Musée afin d'y organiser le spectacle de fin d'année des élèves des arts du cirque et de théâtre de la Haute-Corse le 28 mai 2022 de 08h00 à 00h00	Gratuité	
11.05.2022	Association EMAHO Corse	Signature d'une convention de mise à disposition de l'Auditorium et de la salle de médiation du Musée dans le cadre des opérations « Restitutions Mémoires Vivantes » les 31 mai 2022 de 10h00 à 21h00 et le 29 juin de 09h00 à 18h30	Gratuité	
11.05.2022	Association Dante Alighieri	Signature d'une convention de mise à disposition de la cour du Musée afin d'y organiser un concert de piano le 1 ^{er} juin 2022 de 08h00 à 00h00	Gratuité	

Date de la décision	Bénéficiaires/Destinataires	Objet	Incidences financières en €	
			Dépenses	Recettes
11.05.2022	Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance	Signature d'une convention de mise à disposition de l'Auditorium du Musée afin d'y organiser une conférence dans le cadre de la semaine de la Résistance dont la Ville est co-organisatrice le 25 mai 2022 de 09h00 à 12h30	Gratuité	
12.05.2022	Centre Chorégraphique National Roubaix Hauts-de-France	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation du spectacle « Le Bal Chorégraphique» programmé le 17 mai 2022 au Centre Culturel Alb'Oru	5 309.20€	430€
12.05.2022	Association Compagnie Art Mouv'	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation des spectacles « Somoo » et « En attendant James B / soirée partagée» programmé le 21 mai 2022 au Théâtre de Bastia	14 640€	839€
17.05.2022	Collectivité de Corse	Demande de subvention relative à l'intérêt éducatif et social de l'action « Face à face avec un acteur du monde scientifique, technique et industriel » de la Cité éducative pour les enfants et les jeunes des Quartiers Prioritaires de la Ville		2 460€
17.05.2022	Collectivité de Corse	Demande de subvention relative à l'intérêt éducatif et social de l'action « Résidence d'auteur-illustrateur » de la Cité éducative pour les enfants et les jeunes des Quartiers Prioritaires de la Ville		4 000€
17.05.2022	Collectivité de Corse	Demande de subvention relative à l'intérêt éducatif et social de l'action « Théâtre et lecture à voix haute » de la Cité éducative pour les enfants et les jeunes des Quartiers Prioritaires de la Ville		2 000€
17.05.2022	Collectivité de Corse	Demande de subvention relative à l'intérêt éducatif et social de l'action « Espace dans ma Ville » de la Cité éducative pour les enfants et les jeunes des Quartiers Prioritaires de la Ville		6 900€
17.05.2022	Collectivité de Corse	Demande de subvention relative à l'intérêt éducatif et social de l'action « Parcours musical de l'éveil à l'adolescence » de la Cité éducative pour les enfants et les jeunes des Quartiers Prioritaires de la Ville		3 000€
17.05.2022	Collectivité de Corse	Demande de subvention relative aux travaux hydrauliques de recalibrage de la section souterraine du ruisseau de Lupinu		20 795.61€
18.05.2022	Lycée Jean NICOLI	Signature d'une convention de partenariat pour l'organisation d'ateliers pour les classes patrimoine pour l'année scolaire 2021/2022 et notamment l'organisation d'un voyage pédagogique en Italie 30/05/2022 au 06/06/2022 sur le thème du monde étrusque et des plantes à parfum	2 800€	
18.05.2022	Association Eveil	Signature d'un contrat préalable à l'inscription pour la réservation de la salle de pratiques artistiques du Centre Culturel Alb'Oru jusqu'au 31 décembre 2022	Politique tarifaire suivant le spectacle présenté	

Date de la décision	Bénéficiaires/Destinataires	Objet	Incidences financières en €	
			Dépenses	Recettes
19.05.2022	Compagnie Anomalie	Signature d'un contrat de prestation et de droit d'exploitation du spectacle « Ma Créature » programmé le 31 mai 2022 au Centre Culturel Alb'Oru	3 471.40€	653€
19.05.2022	Conseil Interprofessionnel des Vins de Corse	Signature d'une convention de location de l'Auditorium, de la cour, de la terrasse nord, du hall et de la salle de médiation du Musée de Bastia afin d'y organiser une opération de promotion des vins Corse du 4 au 6 juin 2022		4 775€
20.05.2022	Office du Tourisme Intercommunal de Bastia	Signature d'une convention de mise à disposition du Musée afin d'y organiser le Festival CREAZIONE du 13 au 20 juin 2022	Gratuité	
20.05.2022	Madame BEROUD Martine	Signature d'une convention de partenariat pour l'organisation d'une visite guidée au jardin du Guadello le 4 juin 2022 dans le cadre de la manifestation « Rendez – vous aux jardins » avec découverte botanique	220€	
20.05.2022	Association Dante Alighieri	Signature d'une convention de mise à disposition de la Cathédrale Sainte Marie afin d'y organiser un concert de piano le 1 er juin 2022 de 17h00 à 20h30	Gratuité	
23.05.2022	Groupe Spartera	Signature d'une convention de mise à disposition de la Cathédrale Sainte Marie afin d'y organiser des concerts de polyphonies les 12 et 26 juin 2022 et les 4 et 18 septembre 2022 de 19h00 à 21h00	Gratuité	
23.05.2022	Association PRATICALINGUA	Signature d'une convention de mise à disposition de la Cathédrale Sainte Marie afin d'y organiser deux concerts de polyphonies le 11 juin 2022 de 17h30 à 22h30	Gratuité	
30.05.2022	OPH2C	Signature d'un contrat de location entre l'OPH2C et la Ville pour la mise à disposition du toit de l'immeuble Mantinum	Loyer annuel 1 800€	
03.06.2022	Conseil Interprofessionnel des Vins de Corse	Signature d'un avenant à la convention de location en date du 19 mai 2022 afin d'occuper également le jardin du musée du 05 à 08h30 au 06 juin à 06h00		6 275€
07.06.2022	Association Secours Populaire Français	Signature d'un avenant à la convention du Contrat de Ville 2021 Afin de poursuivre la mise en œuvre de l'action « Les Anciens » jusqu'au 31 décembre 2022	Aucune incidence financière	
07.06.2022	Fédération d'Associations Laïques et d'Education Populaire de Corse (FALEP)	Signature d'un avenant à la convention du Contrat de Ville 2021 Afin de poursuivre la mise en œuvre du projet « Ortu » jusqu'au 31 décembre 2022	Aucune incidence financière	
08.06.2022	Association Diana di L'Alba	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition du Théâtre de Poche Sant'Anghjuli à la Maison des Associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	

Date de la décision	Bénéficiaires/Destinataires	Objet	Incidences financières en €	
			Dépenses	Recettes
08.06.2022	Association A Funicella	Signature d'une convention de mise à disposition ponctuelle de la salle n°205 de la Maison des associations aux créneaux horaires demandés		Redevance d'un montant de 45€
08.06.2022	Association A Funicella	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition du Théâtre de Poche Sant'Anghjuli à la Maison des Associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	
08.06.2022	Association Anna Ball'Arte	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition du Théâtre de Poche Sant'Anghjuli à la Maison des Associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	
08.06.2022	Association Ballet Studio	Signature d'une convention annuelle de mise à disposition de la salle Gaudin au Théâtre de Poche Sant'Anghjuli à la Maison des Associations aux créneaux horaires demandés	Gratuité	
13.06.2022	Association Les nuits du piano d'Erbalonga	Signature d'une convention de mise à disposition de l'Eglise Saint Jean-Baptiste afin d'y organiser plusieurs concerts les 27, 29 et 31 juillet et 2 août 2022 de 19h00 à 23h30	Gratuité	
15.06.2022	Collectivité de Corse	Demande de subvention dans le cadre de la 8 ^{ème} édition de la « Festa di a lingua corsa »		21 100€

Objet	N° Lot	Libellé lots	Type Marché	Type Procédure	Seuil min annuel H.T	Seuil max annuel H.T	Prix forfaitaire ou unitaire H.T	Nom titulaire	CP	Date notification	Durée initiale (en mois)	Durée reconduct. (en mois)
Rénovation d'un local commercial - installation des Restos du Cœur	1	Terrassement/VRD/Aménagements extérieurs	Travaux	MAPA	/	/	65 420,00 €	SARL BATISUD CONSTRUCTION	20 620	07/03/2022	1,3	/
Rénovation d'un local commercial - installation des Restos du Cœur	6	Electricité	Travaux	MAPA	/	/	44 942,39 €	SAS SCAE	20 290	07/03/2022	2,7	/
Rénovation d'un local commercial - installation des Restos du Cœur	7	Plomberie/CVC/Chambres Froides	Travaux	MAPA	/	/	76 690,00 €	SARL SANITAIRE CHAUFFAGE BALDOCCHI	20 600	07/03/2022	2,7	/
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un programme concernant la restructuration de la Caserne Casabianca	/	Néant	Services	MAPA	/	/	33 750,00 €	SAS PROFILS	13 002	07/03/2022	6	/
Conception, réalisation et livraison d'une scénographie d'exposition temporaire, de supports de communication, d'une publication et de relecture, traduction et correction des manuscrits et des maquettes des textes d'une publication pour le musée de Bastia	3	Relecture, traduction et correction des manuscrits et des maquettes des textes du catalogue Mare furioso, Pirates et corsaires en Méditerranée XVIe-XIXe siècle	Services	MAPA	/	/	3 990,00 €	MARYLENE DI STEFANO	38 450	07/03/2022	2	/
Conception, réalisation et livraison d'une scénographie d'exposition temporaire, de supports de communication, d'une publication et de relecture, traduction et correction des manuscrits et des maquettes des textes d'une publication pour le musée de Bastia	1	Conception, impression et livraison de supports de communication et du catalogue d'exposition de l'exposition temporaire Mare furioso, Pirates et corsaires en	Services	MAPA	/	/	19 687,00 €	SARL AGEPE	20 200	09/03/2022	3	/

		Méditerranée XVIe-XIXe siècle										
Rénovation d'un local commercial - installation des Restos du Cœur	4	Menuiseries extérieures/Intérieures	Travaux	MAPA	/	/	63 967,34 €	LES NOUVEAUX MENUISIERS	20 620	10/03/2022	3	/
Rénovation d'un local commercial - installation des Restos du Cœur	5	Plâtrerie/Isolation/Peinture	Travaux	MAPA	/	/	80 968,00 €	SV BATIMENT S.A.S.U	20 600	10/03/2022	2,3	/
Rénovation d'un local commercial - installation des Restos du Cœur	2	Démolitions/gros œuvre/Revêtement/façades	Travaux	MAPA	/	/	127 251,10 €	CA CONSTRUCTION S	20 230	16/03/2022	3,4	/
Conception, réalisation et livraison d'une scénographie d'exposition temporaire, de supports de communication, d'une publication et de relecture, traduction et correction des manuscrits et des maquettes des textes d'une publication pour le musée de Bastia	2	Conception, adaptation, réalisation, impression, livraison et installation de la scénographie de l'exposition temporaire Mare furioso, Pirates et corsaires en Méditerranée Xvie-Xixe siècle	Services	MAPA	/	/	84 868,00 €	Groupement CREAB DESIGN (mandataire) + VALENTINA DODI (75005 PARIS) + NICOLAS GROULT (94250) + IGOR DEVERNAY (75005)	20 200	16/03/2022	3	/
Maintenance des ascenseurs, monte handicapés et monte charges de la Ville de Bastia	/	Néant	Services	AOO	/	20 000 €	22 936,74 €	KONE	20 600	11/04/2022	12	36
Contrat de Ville de l'agglomération de Bastia : mission d'évaluation finale	/	Néant	Travaux	MAPA	/	/	29 700,00 €	FMVT Conseils	34 080	12/04/2022	4	/
Marché subséquent n°2 à l'accord cadre n° 2020/018 - Transport d'oeuvres d'art pour le musée de Bastia	/	Néant	Services	AOO	/	/	329 254,76 € TF + TO (TTC)	LEON AGET	13 003	18/05/2022	7	/
Acquisition de fournitures scolaires pour les écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Bastia	1	Ecriture papeterie	Fournitures	MAPA	/	66 000 €	/	PAPETERIES PICHON	42 340	03/06/2022	8	12

Acquisition de fournitures scolaires pour les écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Bastia	2	Arts plastiques	Fournitures	MAPA	/	41 000 €	/	PAPETERIES PICHON	42 340	03/06/2022	8	12
Fourniture de produits et matériels d'entretien	1	Produits d'entretien	Fournitures	AOO	10 000 €	90 000 €	/	SAS CAPEMBAL	20 290	07/06/2022	12	36
Fourniture de produits et de matériels d'entretien	2	Matériels d'entretien	Fournitures	AOO	20 000 €	110 000 €	/	SAS CAPEMBAL	20 290	07/06/2022	12	36
Fourniture de produits et de matériels d'entretien	3	Matériels de tri des déchets	Fournitures	AOO	20 000 €	130 000 €	/	HYDIS	20 600	07/06/2022	12	36
Marché de travaux relatif à l'aménagement des sites du Fort Lacroix et du Guadellu	4	Espaces Verts - Arrosage	Travaux	MAPA	/	/	338 440,05 €	CORSE PAYSAGE	20 290	14/06/2022	10	/
Marché de travaux relatif à l'aménagement des sites du Fort Lacroix et du Guadellu	5	Jeux et agrès	Travaux	MAPA	/	/	393 554,00 €	Groupement KOMPAN (mandataire) + ESA	1 : 77198 2 : 20235	14/06/2022	10	/
Marché de travaux relatif à l'aménagement des sites du Fort Lacroix et du Guadellu	6	Serrurerie – Mise en peinture éléments neufs du Pylône	Travaux	MAPA	/	/	117 780,00 €	CAP METAL	20 600	14/06/2022	3	/
Fourniture de livres et jeux pour les écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Bastia	1	Livres pour les écoles élémentaires	Fournitures	MAPA	7 500 €	75 000 €	/	Librairie Papeterie PAPI - SAS SOCOPAL	20 200	14/06/2022	9,5	12
Fourniture de livres et jeux pour les écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Bastia	2	Livres et jeux pour les écoles maternelles	Fournitures	MAPA	2 000 €	25 000 €	/	Librairie Papeterie PAPI - SAS SOCOPAL	20 200	14/06/2022	9,5	12
Gestion d'un pôle municipal de Santé	/	Néant	Services	MAPA	/	/	50 000,00 €	IREPS Corse	20 090	24/06/2022	12	24

Rapport n°2

Conturesu di e dicisione pigliate dà u merre à u titulu di i spezi d'un prezzu infiriore a 40 000 € HT

Compte rendu des décisions prises par le maire au titre des dépenses d'un montant inférieur à 40 000 € HT

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
CONCEPT EVENEMENTIEL	CARNAVAL 2022 DEVIS SPECTACLE CIE PLANETTE VAPEUR	14/02/2022	ANIMATION	30 350,00
POINT DE SUSPENSION ASSOCIATION	CARNAVAL 2022 DEVIS BATUCADA AJACCIO	28/02/2022	ANIMATION	1 604,40
SOCOBO SOCIETE CORSE DE BOISSON	CARNAVAL 2022 DEVIS ACHAT DE BOUTEILLES D'EAU AU FORMAT 33CL POUR LE CARNAVAL DE BASTIA DU 26 MARS 2022	02/03/2022	ANIMATION	373,62
CAUVIN PAUL DOCTEUR	CARNAVAL 2022 DEVIS MEDECIN	08/03/2022	ANIMATION	250,00
FESTIVAL DES ENFANTS	CARNAVAL 2022 DEVIS FESTIVAL DES ENFANTS MAQUILLAGE + ANIMATEUR MICRO	08/03/2022	ANIMATION	805,00
LOCATION TAG	CARNAVAL 2022 DEVIS TENTES TAG	08/03/2022	ANIMATION	895,00
SAMBATINA S ASSOCIATION	CARNAVAL 2022 DEVIS SAMBATINA'S DANSEUSES	08/03/2022	ANIMATION	1 290,00
LA COMPAGNIE DES LEGENDES	CARNAVAL 2022 DEVIS COMPAGNIE DES LEGENDES BALLONS	08/03/2022	ANIMATION	1 700,00
PREMIER ACTE COMPAGNIE	CARNAVAL 2022 DEVIS ECHASSIERS CIE 1ER ACTE	10/03/2022	ANIMATION	600,00
CORSICA LOC EVENEMENTS	CARNAVAL 2022 DEVIS MASCOTTES CORSICALOC	11/03/2022	ANIMATION	1 540,00
ISULA PROTECTION PREVENTION SECOURS IPPS	CARNAVAL 2022 DEVIS IPPS	14/04/2022	ANIMATION	669,00
EXOTICA DANCE	CARNAVAL 2022 DEVIS EXOTICA DANSE 14 05	22/04/2022	ANIMATION	6 530,00
SAMBAVA DI CORTI	CARNAVAL 2022 DEVIS BATUCADA CORTE (SAMB'AVA DI CORTI)	03/05/2022	ANIMATION	1 036,08
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	CARNAVAL 2022 DEVIS HESTIA 4	03/05/2022	ANIMATION	2 412,80
IMPRIMERIE BASTIAISE	CARNAVAL 2022 DEVIS FLYS IMP. BASTIAISE	05/05/2022	ANIMATION	125,00
PREMIER ACTE COMPAGNIE	CARNAVAL 2022 DEVIS TRACTAGE CIE 1ER ACTE	05/05/2022	ANIMATION	550,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	CARNAVAL 2022 DEVIS REPAS AGENTS MULTARI	12/05/2022	ANIMATION	42,90
STELL ARTIFICE	FEU D'ARTIFICE ST JEAN 23/06 DEVIS FA	16/06/2022	ANIMATION	4 166,67
ARTE FLAMENCO	MILONGA 2022 DEVIS ARTE FLAMENCO	21/06/2022	ANIMATION	300,00
FESTIVAL DES ENFANTS	LUPINO IN FESTA 2022 DEVIS FESTIVAL DES ENFANTS	22/06/2022	ANIMATION	2 440,00
SOCOBO SOCIETE CORSE DE BOISSON	FEU ARTIFICE 14/07/22 - DEVIS SOCOCO	24/06/2022	ANIMATION	0,88
YNYNS CREATION	MILONGA 2022 DEVIS YNYNS	24/06/2022	ANIMATION	300,00
LOCATION TAG	FEU D'ARTIFICE 14/07/22 DEVIS TAG	24/06/2022	ANIMATION	570,00
ACADEMIE DE DANSES LATINES ESTA LOCA	MILONGA 2022 DEVIS ESTA LOCA	24/06/2022	ANIMATION	600,00
SOCOBO SOCIETE CORSE DE BOISSON	FEU ARTIFICE 14/07/22 - DEVIS SOCOCO	24/06/2022	ANIMATION	660,29
ANIMA TANGO	MILONGA 2022 DEVIS ANIMATANGO	24/06/2022	ANIMATION	700,00
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	LUPINU IN FESTA 2022 DEVIS HESTIA SECU	24/06/2022	ANIMATION	910,80
SAMBATINA S ASSOCIATION	LUPINU IN FESTA 2022 DEVIS SAMBATINAS	24/06/2022	ANIMATION	920,00
PAOLI ARMAND	LUPINU IN FESTA 2022 DEVIS A. PAOLI BAL	24/06/2022	ANIMATION	1 000,00
LOCATION TAG	LUPINO IN FESTA 2022 DEVIS TAG	24/06/2022	ANIMATION	1 030,00
GROUPE MONITEUR	GUIDE DES PROCEDURES DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INSALUBRE ET DANGEREUX	04/02/2022	ARCHIVES	55,00
GROUPE MONITEUR	TRAITE DES BAUX COMMERCIAUX	17/02/2022	ARCHIVES	95,00
LES EDITIONS SECONDES	MOUVEMENT ABONNEMENT AFF CULTURELLES	09/03/2022	ARCHIVES	39,00
LIBRAIRIE LGDJ LEXTENSO SA	STATUTS BAUX COMMERCIAUX; TRAITES DES BAUX D'HABITATION ET PROFESSIONNELS	14/03/2022	ARCHIVES	149,00
SOCOPAL LIBRAIRIE PAPETERIE PAPI	CODES POUR LES SERVICES	14/03/2022	ARCHIVES	495,95
GROUPE MONITEUR	LE MONITEUR PAPIER + NUMERIQUE	21/03/2022	ARCHIVES	599,00
CORSE MATIN CORSE PRESSE	CORSE MATIN	29/03/2022	ARCHIVES	434,16
ESAT L'ATELIER PRODUCTION L'EVEIL	PILON D'ARCHIVES DESTRUCTION APRES ACCORD ARCHIVES DPTALES	11/04/2022	ARCHIVES	1 188,90
ACTUALITES SOCIALES HEBDOMADAIRES ASH PUBLICATIONS	ACTUALITES SOCIALES HEBDOMADAIRES	21/04/2022	ARCHIVES	158,00
CORSE MATIN CORSE PRESSE	CORSE MATIN NUMERIQUE	18/05/2022	ARCHIVES	185,00
GROUPE MONITEUR	LE GUIDE PERMANENT DU DEVELOPPEUR ECONOMIQUE	01/06/2022	ARCHIVES	175,00
CORSE MATIN CORSE PRESSE	CORSE MATIN NUMERIQUE SERVICE ARCHIVES DOCUMENTATION	03/06/2022	ARCHIVES	185,00
CORSE MATIN CORSE PRESSE	CORSE MATIN NUMERIQUE SERVICE COMMUNICATION	03/06/2022	ARCHIVES	185,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
LE MONITEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DU BATIMENT	GUIDE DE L'ELU DELEGUE A L'ACTION SOCIALE ET A LA SOLIDARITE	16/06/2022	ARCHIVES	45,00
CORSE MATIN CORSE PRESSE	CORSE MATIN NUMERIQUE	17/06/2022	ARCHIVES	185,00
EDF CORSE	CASA DI E LINGUE - MODIFICATION DES BRANCHEMENTS ELECTRIQUES	04/04/2022	BATPRO	1 121,50
DEMECORSE BASTIA	CASA DI E LINGUE - INSTALLATION AGENCEMENTS - PHASE 2	31/05/2022	BATPRO	2 500,00
DEMECORSE BASTIA	CASA DI E LINGUE - INSTALLATION AGENCEMENTS - PHASE 1	31/05/2022	BATPRO	6 480,00
RONCHI ET LEGATO	LOCATION A WEBFORCE 3 : DIAGNOSTICS LOCATIFS	11/02/2022	BUREAU FONCIER	208,33
CABINET LIEUTAUD FREDERIC	ETAT TERMITES ETATS DES RISQUES ET POLLUTION ETAT NUISANCES SONORES AERIENNES	18/02/2022	BUREAU FONCIER	1 600,00
DE PETRICONI PHILIPPE	EXPROPRIATION RES.MONTESORO	12/04/2022	BUREAU FONCIER	60,00
RONCHI ET LEGATO	DIAGNOSTIC LOCATIF CRECHE ILOT CALIN AU CENTRE SOCIAL PAESE NOVU	12/04/2022	BUREAU FONCIER	458,33
RONCHI ET LEGATO	DIAGNOSTIC LOCATIF LA POUPONNIERE - ECOLE DU CHISOTRO	12/04/2022	BUREAU FONCIER	541,67
KALLIJURIS SCP	DEVIS POUR SIGNIFICATION	25/04/2022	BUREAU FONCIER	61,04
CORSE MATIN PUBLICITE	INSERTION RUISEAU LUPINO	12/05/2022	BUREAU FONCIER	373,83
RONCHI ET LEGATO	ETAT TERMITES.10 RUE NAPOLEON	21/06/2022	BUREAU FONCIER	308,33
QUARTIER DES TISSUS XUTOPI SARL	MATERIEL POUR ANIMATION.	03/02/2022	BIBLIOTHEQUES	167,85
COMPAGNIE A GHJUVANETTA	STAGE D'ECRITURE EN SECT JEUNESSE DU 23 AU 26 FEVRIER 2022	15/02/2022	BIBLIOTHEQUES	400,00
COLACO	ACHAT DE DVD POUR LE SECTEUR MULTIMEDIA ADULTE ET JEUNESSE	15/02/2022	BIBLIOTHEQUES	1 340,26
LE KIOSQUE TABAC PRESSE JEUX	ABONNEMENT AUX REVUES CORSES POUR LE FOND ADULTE JANV-FEV-MARS 2022	22/02/2022	BIBLIOTHEQUES	68,00
RINI CHARLOTTE	PRESTATION DE CARLOTTA RINI LORS DE LA JOURNEE DE LA FEMME LE 8 MARS 2022	22/02/2022	BIBLIOTHEQUES	250,00
ALMA LIBRAIRIE BELLU SITU SAS	ACHAT DE LIVRES POUR LE FOND ADULTE	22/02/2022	BIBLIOTHEQUES	997,60
TEATREUROPA	FESTIVAL PASOLINI A LA MEDIATHEQUE DU CENTRE VILLE LES 10, 11 ET 12 MARS 2022	22/02/2022	BIBLIOTHEQUES	2 000,00
ALMA LIBRAIRIE BELLU SITU SAS	ACHATS DE DOCUMENTS POUR LE SECTEUR JEUNESSE	24/02/2022	BIBLIOTHEQUES	553,58
DEVELOPPEMENT ET SERVICE AUX ASSOCIATIONS	ATELIER DE PHILOSOPHIE ENFANTS A LA MEDIATHEQUE DU CENTRE VILLE EN MARS-AVRIL-MAI 2022	09/03/2022	BIBLIOTHEQUES	225,00
ENVOL ASSOCIATION	ATELIER D'ECRITURE A LA MEDIATHEQUE DU CENTRE VILLE 2E TRIMESTRE 2022	09/03/2022	BIBLIOTHEQUES	600,00
ALMA LIBRAIRIE BELLU SITU SAS	ACHAT DE LIVRES POUR LE SECTEUR JEUNESSE	15/03/2022	BIBLIOTHEQUES	5,41
ALMA LIBRAIRIE BELLU SITU SAS	ACHAT DE LIVRES POUR LE SECTEUR JEUNESSE	15/03/2022	BIBLIOTHEQUES	823,20
SOCOPAL LIBRAIRIE PAPETERIE PAPI	ACHAT DE LIVRES POUR LE SECTEUR ADULTE	15/03/2022	BIBLIOTHEQUES	985,37
COLACO	ACHAT DE DVD POUR LE MULTIMEDIA	17/03/2022	BIBLIOTHEQUES	385,59

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
COMPAGNIE GHJUVANETTA	ATELIER ECRITURE LETTRE AU PRINTEMPS DU 27 AU 30 AVRIL 2022 EN SECTEUR JEUNESSE	23/03/2022	BIBLIOTHEQUES	400,00
SUD HOTEL	HEBERGEMENT EN DEMI-PENSION DE MME AYANGMA SOLENE DU 06/04/22 AU 08/04/22	30/03/2022	BIBLIOTHEQUES	1,76
SUD HOTEL	HEBERGEMENT EN DEMI-PENSION DE MME AYANGMA SOLENE DU 06/04/22 AU 08/04/22	30/03/2022	BIBLIOTHEQUES	52,73
SUD HOTEL	HEBERGEMENT EN DEMI-PENSION DE MME AYANGMA SOLENE DU 06/04/22 AU 08/04/22	30/03/2022	BIBLIOTHEQUES	133,20
LES VEILLEURS DES OMBRES	EXPOSITION SUR L'ARMEMENT DU HAUT MOYEN-AGE DANS LE JARDIN DE LA MEDIATHEQUE DU CENTRE VILLE .INITIATION A L'ESCRIME POUR LES ENFANTS ET AU TIR A L'ARC POUR ADU	31/03/2022	BIBLIOTHEQUES	150,00
LUDOTHEQUE BASTIA ASSOCIATION	ANIMATION LUDOTHEQUE 2E TRIMESTRE 2022 EN SECTEUR JEUNESSE	31/03/2022	BIBLIOTHEQUES	300,00
MADE IN FAIT MAIN	ATELIERS ENFANTS LE 16 AVRIL 2022 A LA MEDIATHEQUE DU CENTRE VILLE	31/03/2022	BIBLIOTHEQUES	375,00
AYANGMA SOLENE	INTERVENTION DE MME AYANGMA SOLENE-CONFERENCE SUR LA LITTERATURE JEUNESSE- A LA MEDIATHEQUE B.DURIANI	31/03/2022	BIBLIOTHEQUES	838,64
SPAR ORENGA	ACHAT DE BOISSONS ET PRODUITS DIVERS POUR ANIMATIONS	06/04/2022	BIBLIOTHEQUES	293,83
LE KIOSQUE TABAC PRESSE JEUX	ABONNEMENT AUX REVUES CORSES AVRIL-AOÛT 2022	08/04/2022	BIBLIOTHEQUES	119,00
DILICOM	PNB-RACCORDEMENT ANNUEL 2022	08/04/2022	BIBLIOTHEQUES	150,00
CORSANIM	STAND MAQUILLAGE THEME FANTASY LE 16/04/22 0 LA MEDIATHEQUE DU CENTRE-VILLE	08/04/2022	BIBLIOTHEQUES	390,00
EURE FILM	ACHAT DE FOURNITURES ET MATERIEL PROFESSIONNEL POUR L'EQUIPEMENT DES DOCUMENTS	12/04/2022	BIBLIOTHEQUES	2 498,02
COLACO	ACHAT DE DVD POUR LE SECTEUR MULTIMEDIA	14/04/2022	BIBLIOTHEQUES	1 004,13
A MALACELLA BRASSERIE	4 REPAS POUR AUTEURS RENCONTRES GEODE LE 07/05/2022 MIDI	05/05/2022	BIBLIOTHEQUES	100,00
HELIOS PERDITA	1 LECTURE PUBLIQUE A LA MEDIATHEQUE CENTRALE EN MAI 2022	05/05/2022	BIBLIOTHEQUES	724,78
SOCOPAL LIBRAIRIE PAPETERIE PAPI	ACHAT DE DOCUMENTS POUR LE SECTEUR ADULTE	05/05/2022	BIBLIOTHEQUES	1 465,38
COLACO	ACHAT DE DVD POUR LE FOND MULTIMEDIA	19/05/2022	BIBLIOTHEQUES	339,33
A PIUMA LESTA LIBRAIRIE	ACHAT DE DOCUMENTS POUR LE SECTEUR JEUNESSE	24/05/2022	BIBLIOTHEQUES	782,25
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	APERITIF A L'OCCASION D'UNE PRESENTATION DE REVUE PAR MARC BIANCARELLI E TRENCONTRE AVEC D'AUTRES AUTEURS LE 11 JUIN 2022 DANS LE JARDIN DE LA MED DU CENTRE	01/06/2022	BIBLIOTHEQUES	124,39

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	APERITIF A L'OCCASION DE LA PRESENTATION DE L'OUVRAGE DE THIBAUT SCIACCA A LA MEDIATHEQUE DU CENTRE-VILLE MARDI 07/06/2022	03/06/2022	BIBLIOTHEQUES	89,13
COLACO	ACHAT DE DVD POUR LE FOND MULTIMEDIA	09/06/2022	BIBLIOTHEQUES	1 498,80
LEROY MERLIN DOMIS SAS	ACHAT DE RIDEAUX OPAQUES X2 POUR SALLE D'ANIMATION DE LA MEDIATHEQUE	15/06/2022	BIBLIOTHEQUES	67,84
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	ECOLE DEFENDINI: POMPAGE ET CURAGE	01/02/2022	BATIMENTS	300,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	MAIRIE CENTRALE: CURAGE CANALISATION SOUS SOL	01/02/2022	BATIMENTS	400,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	MAIRIE CENTRALE: CURAGE RESEAUX DU SOUS SOL	09/02/2022	BATIMENTS	200,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	MUSEE DE BASTIA: MAINTENANCE POMPAGE FOSSE	18/02/2022	BATIMENTS	400,00
MAINTENANCE CLIMATIQUE INSULAIRE	RENOVATION EX POLICE MUNICIPALE: DEPOSE CLIM 5U + RESEAUX NOTA (HORS MARCHE)	25/02/2022	BATIMENTS	800,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	CCAS PAESE NOVU: CURAGE RESEAUX EU	01/03/2022	BATIMENTS	150,00
SOMATECO SARL	CUISINE CENTRALE EXTENSION DU SYSTEME D'ALARME	03/03/2022	BATIMENTS	562,30
SOMATECO SARL	CUISINE CENTRALE - FOURNITURE ET POSE DE MOBILIERS	03/03/2022	BATIMENTS	4 033,20
SIGEC	ALIMENTATION ELECTRIQUE BT PRINCIPALE ECOLE GAUDIN	07/03/2022	BATIMENTS	18 038,00
A CASA BELLA GENTON ORSINI PIERRE OLIVIER	SAINTE MARIE : REMPLACEMENT VITRAUX	11/03/2022	BATIMENTS	2 720,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	ARINELLA : CURAGE WC PUBLICS	14/03/2022	BATIMENTS	200,00
SMP ENTREPRISE ELECTRICITE DE CORSE	MUSEE DE BASTIA: REMPLACEMENT DE 2 POMPES DE RELEVAGES	14/03/2022	BATIMENTS	4 800,00
PLOMBACAP FRANCHETEAU HENRI	MAIRIE DU MARCHE: CHAUFFE EAU DANS LES TOILETTES	16/03/2022	BATIMENTS	720,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	CCAS PAESE NOVU : POMPAGE	18/03/2022	BATIMENTS	150,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	MAIRIE CENTRALE: POMPAGE SOUS SOL	18/03/2022	BATIMENTS	200,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	BATIMENT CAF: ILOT CALIN PAESE	18/03/2022	BATIMENTS	200,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	ECOLE DEFENDINI : DES OBTURATION ET CURAGE RESEAUX	21/03/2022	BATIMENTS	200,00
COSTA METAL	ECOLE AMADEI - FOURNITURE DE MAILLE GALVA	22/03/2022	BATIMENTS	1 260,00
COSTA METAL	ECOLE AMADEI - FOURNITURE DE CORNIERE	22/03/2022	BATIMENTS	1 288,00
COSTA METAL	ECOLE AMADEI - POSE DE TOLE PERFOREE	22/03/2022	BATIMENTS	1 740,38
ANTHEA	POSTE PM - DEPLACEMENT BOUTON POUSSOIR	29/03/2022	BATIMENTS	480,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
ROCCA E TERRA	ECOLE GAUDIN - MISE EN PLACE DE JAUGES	04/04/2022	BATIMENTS	17 400,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	ARINELLA: CURAGE WC PUBLICS	05/04/2022	BATIMENTS	200,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	THEATRE DE BASTIA : CURAGE RESEAU DE LA PLACE VALERY	07/04/2022	BATIMENTS	200,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	WC PUBLICS: DESOBSTRUCTION ET CURAGE ARINELLA	07/04/2022	BATIMENTS	200,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	WC PUBLICS: DESOBSTRUCTION ET CURAGE ARINELLA	07/04/2022	BATIMENTS	200,00
CARLOTTI ALU	MAIRIE CENTRALE: CHANGEMENT MOTEUR STORE DE LA SALLE DE REUNION AU 5EME ETAGE	11/04/2022	BATIMENTS	1 225,56
TRAVAUX ETANCHEITE CORSE	CCAS PAESE NOVU: ETANCHEITE DE TOITURE EN MEMBRANE SUR 2 PANS	13/04/2022	BATIMENTS	8 766,12
MENUISERIE ANTONETTI	EGLISE ST JEAN: FOURNITURE ET POSE FENETRE Y COMPRIS MISE EN PEINTURE	22/04/2022	BATIMENTS	600,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	ECOLE DEFENDUINI: DESOBSTRUCTION ET CURAGE	25/04/2022	BATIMENTS	200,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	MAIRIE CENTRALE: DEBOUCHE EGOUT SOUS SOL	02/05/2022	BATIMENTS	200,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	CENTRE TECHNIQUE : DEBOUCHAGE EGOUT	02/05/2022	BATIMENTS	200,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	ARINELLA: DEBOUCHAGE WC PUBLICS	05/05/2022	BATIMENTS	200,00
VERDIER ET CIE ENTREPRISE	TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES POSTE POLICE MUNICIPALE	10/05/2022	BATIMENTS	880,00
ROCCA E TERRA	ECOLE DEFENDINI - MISSION A2	13/05/2022	BATIMENTS	6 830,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	CURAGE RESEAUX : ALB'ORU- DEFENDINI- CALONI	16/05/2022	BATIMENTS	600,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	BIBLIOTHEQUE CENTRALE: CURAGE RESEAUX	18/05/2022	BATIMENTS	250,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	ECOLE CALLONI ET CENTRE LOISIR ARINELLA ET CCAS PAESE NOVU: CURAGE RESEAUX	18/05/2022	BATIMENTS	600,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	MAIRIE DU MARCHE: CURAGE RESEAUX EAUX USEES	20/05/2022	BATIMENTS	200,00
CAP ENVIRONNEMENT	CURAGE DE RESEAUX - UNA VOLTA-MAIRIE-SYNDICATS	30/05/2022	BATIMENTS	367,50
CAP ENVIRONNEMENT	CURAGE DE RESEAUX - UNA VOLTA-MAIRIE-SYNDICATS	30/05/2022	BATIMENTS	395,00
CAP ENVIRONNEMENT	CURAGE DE RESEAUX - UNA VOLTA-MAIRIE-SYNDICATS	30/05/2022	BATIMENTS	437,50
CAP ENVIRONNEMENT	BATIMENTS SCOLAIRES - CURAGES	30/05/2022	BATIMENTS	797,50
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	WC PUBLICS ARINELLA: DEBOUCHAGE ET CURAGE CANALISATION	01/06/2022	BATIMENTS	200,00
BURO 2B CORS AMENAGEMENT	BIBLIOTHEQUE CENTRAL: REMPLACEMENT RIDEAUX BUREAU SECRETARIAT	09/06/2022	BATIMENTS	872,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
BURO 2B CORS AMENAGEMENT	BUREAUX CABINET - MOBILIERS	09/06/2022	BATIMENTS	2 566,52
ANTHEA	POSTE PM - REMISE EN ETAT PORTILLON	15/06/2022	BATIMENTS	580,00
ANTHEA	POSTE PM - REMISE EN ETAT PORTAIL	15/06/2022	BATIMENTS	1 445,00
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICE	CURAGE WC PUBLIC ARINELLA	22/06/2022	BATIMENTS	200,00
VILLES DE FRANCE	COTISATION 2022 VILLES DE FRANCE	01/02/2022	CABINET	4 427,82
CAFE INN	COMMANDE CAFE CABINET	07/02/2022	CABINET	422,16
NEGRONI VOYAGES	BILLET BATEAU CONGRES FLORENCE DU 24 AU 27 FEVRIER 2022	10/02/2022	CABINET	388,00
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	RECEPTION VERNISSAGE PIRANESI ROMA	15/02/2022	CABINET	264,45
NATHY FLEURS	GERBE GENDARMERIE MONTESORO	17/02/2022	CABINET	97,94
SOCOBO SOCIETE CORSE DE BOISSON	REASSORT STOCK BOISSONS RECEPTIONS 2022	18/02/2022	CABINET	337,22
DES MAIRES DE LA HAUTE CORSE	COTISATION ASSOCIATION MAIRES 2B	21/02/2022	CABINET	3 500,00
NEGRONI VOYAGES	VOYAGE PARIS P SAVELLI ET F FILIPPI MARS 2022	25/02/2022	CABINET	435,42
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	REPAS BENEVOLES "UKRAINE" THEATRE DE BASTIA	01/03/2022	CABINET	140,00
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	CANISTRELLI	02/03/2022	CABINET	14,69
HOTEL GEORGE SAND	P. SAVELLI NUITEE DU 14 AU 15/03 PARIS AMF	07/03/2022	CABINET	121,88
NEGRONI VOYAGES	VOYAGE PARIS 14-15 MARS P SAVELLI	07/03/2022	CABINET	217,70
COEUR D ARTICHAUT DOMINICI SANDRA	GERBE 19 MARS 2022	10/03/2022	CABINET	83,33
GEANT CASINO LION DE TOGA 2	FERMETURE CENTRE DE VACCINATION	11/03/2022	CABINET	149,25
A STELLA FIURITA LUCCISANO MARIE GRACIEUSE	COMPOSITION FLEURS POUR CELEBRATION ST JOSEPH DU 19 MARS 2022	14/03/2022	CABINET	100,00
AVPU ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETE URBAINE	ADHESION AVPU COTISATION 2022	15/03/2022	CABINET	900,00
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	VIENNOISERIE CABINET DU MAIRE	17/03/2022	CABINET	24,49
BOUTIQUE POLACCI	VETEMENTS CHAUFFEUR DU MAIRE	24/03/2022	CABINET	658,34
LILY FLEURS	GERBE YVAN COLONNA	31/03/2022	CABINET	97,94
SOCOBO SOCIETE CORSE DE BOISSON	REASSORT EAU	01/04/2022	CABINET	134,20
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	ELECTIONS AVRIL 2022	04/04/2022	CABINET	732,03
AMF ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE	AMF COTISATION ANNUELLE 2022	04/04/2022	CABINET	8 166,86
PIZZA PASCAL	FERMETURE CENTRE DE VACCINATION	06/04/2022	CABINET	195,88

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
PIAZZOLA ALAIN EDITIONS	ACHATS LIVRES POUR BACHELIERS	07/04/2022	CABINET	900,00
LE PALAIS DES GLACES	4 REPAS MAIRE/ANTONETTI...	08/04/2022	CABINET	95,72
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	DEJEUNER DE TRAVAIL	11/04/2022	CABINET	219,39
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVIONS DEPLACEMENT SERBIE	11/04/2022	CABINET	1 182,40
NEGRONI VOYAGES	BILLETS NICE BASTIA (RETOUR SERBIE MAIRE)	12/04/2022	CABINET	385,00
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	VIENNOISERIE DEJEUNER DE TRAVAIL	13/04/2022	CABINET	35,26
L'ORCHIDEE	GERBE CEREMONIE JOURNEE NATIONALE DU SOUVENIR DES HEROS DE LA DEPORTATION 22/04/22	20/04/2022	CABINET	97,94
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	ELECTIONS AVRIL 2022	21/04/2022	CABINET	782,40
GEANT CASINO LION DE TOGA 2	BOISSON UKRAINE	22/04/2022	CABINET	203,11
LANGAGE DES FLEURS	GERBE CEREMONIE DU 5 MAI CATASTROPHE DE FURIANI	26/04/2022	CABINET	97,94
AUX COLONNES FLEURIES	GERBE ET BOUQUET DE FLEURS POUR LA CEREMONIE DU 8 MAI	02/05/2022	CABINET	72,73
AUX COLONNES FLEURIES	GERBE ET BOUQUET DE FLEURS POUR LA CEREMONIE DU 8 MAI	02/05/2022	CABINET	100,00
CAFE INN	REAPPROVISIONNEMENT CAFE CABINET	03/05/2022	CABINET	406,98
A FLEUR D O	GERBE FLEURS DECES MEZZARDI (MAIRE VENACU)	04/05/2022	CABINET	97,94
FNCCR FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES CONCEDANTES REGIES	COTISATION ANNUELLE 2022 ADHESION FNCCR	04/05/2022	CABINET	2 017,85
A STELLA FIURITA LUCCISANO MARIE GRACIEUSE	GERBE CEREMONIE DU 21/02/22 AU CARRE DES FUSILLES	16/05/2022	CABINET	100,00
SOCOBO SOCIETE CORSE DE BOISSON	REASSORT BOISSONS ELECTIONS/CONSEILS MUNICIPAUX	17/05/2022	CABINET	217,06
L'ORCHIDEE	BOUQUET REMERCIEMENTS AMBASSADE DE FRANCE EN SERBIE	19/05/2022	CABINET	75,90
COEUR D ARTICHAUT DOMINICI SANDRA	GERBE CEREMONIE DU 27/05/22	19/05/2022	CABINET	83,33
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	LEGISLATIVE 2 -EME TOUR 2022	24/05/2022	CABINET	35,00
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	ELECTION LEGISLATIVE 12 JUIN 1 ER TOUR	24/05/2022	CABINET	35,00
CORSE GRAVURES TROPHEES	TROPHEES POUR CYCLO CORSICA GT 20	24/05/2022	CABINET	250,00
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	INAUGURATION EXPOSITION L'ARSENAL	24/05/2022	CABINET	440,74
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	LEGISLATIVE 2 -EME TOUR 2022	24/05/2022	CABINET	732,03

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	ELECTION LEGISLATIVE 12 JUIN 1 ER TOUR	24/05/2022	CABINET	732,03
LANGAGE DES FLEURS	GERBE CEREMONIE DU 18/06/2022	08/06/2022	CABINET	97,94
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	CEREMONIE PASSAGE EN 6 EME	15/06/2022	CABINET	195,89
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	REMISE DE DIPLOME AU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE	15/06/2022	CABINET	352,60
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	HONNEUR AUX BACHELIERS	15/06/2022	CABINET	656,22
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	VERNISSAGE MARE FURIOSO	15/06/2022	CABINET	910,87
SOCOBO SOCIETE CORSE DE BOISSON	REASSORT EAU	20/06/2022	CABINET	243,60
POMPES FUNEBRES TRAVAGLINI FOLELLI CENTRE CORSE SARL	DEVIS CERCUEIL ZINC M. LEGATO	26/04/2022	CIMETIERE	341,67
ROBLOT OGF AGENCE BASTIA	FRAIS OBSEQUES D'UN INDIGENT M. DEGAND	21/02/2022	CIMETIERE	660,01
MARBRERIE CUBADDA	PLAQUES FUNERAIRES + ANNEAUX + PLAQUE COLUMBARIUM	09/05/2022	CIMETIERE	573,36
ROBLOT OGF AGENCE BASTIA	EXHUMATIONS DE CORPS AU REPOSOIR DE MONTESORO	01/06/2022	CIMETIERE	1 950,00
SEDI	SEDI EQUIPEMENT - COMMANDE 1T2022	25/02/2022	ETAT CIVIL	124,25
ARNOLD DENIS A LIBRU APERTU	RELIURE REGISTRES 2021	11/03/2022	ETAT CIVIL	3 260,00
MARSILY JEAN CHARLES	LIVRES POUR LES MARIAGES (MARSILY)	30/03/2022	ETAT CIVIL	2 250,00
GIFT CAMPAIGN SL	PACK NASCITA - SACS POCHONS	12/04/2022	ETAT CIVIL	1 250,00
CORSICAWEB	MODULE DE PRISE DE RDV	23/06/2022	ETAT CIVIL	3 400,00
LADS AGENCE CONSEIL	STRATEGIE COM TERRITOIRE ZERO	01/02/2022	COMMUNICATION	2 166,67
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE REUNION PUBLIQUE AMENAGEMENT VIEUX-PORT	07/02/2022	COMMUNICATION	500,00
CROCE ORABONA LISA MARIA	ACHAT PHOTOS	08/02/2022	COMMUNICATION	125,00
MUTINELLI MORGANE	TZNRD - AFFICHES	16/02/2022	COMMUNICATION	1 300,00
ESPACE MEDIA SAV PC SARL	ESPACE MEDIA POCLETTE MACBOOKPRO	18/02/2022	COMMUNICATION	29,16
EGODITOR GMBH	QR GENERATOR ABO 2022	18/02/2022	COMMUNICATION	150,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	DISTRIBUTION DEPLIANT PASOLINI	02/03/2022	COMMUNICATION	160,00
KOWALSKI SOPHIE	PHOTO COSEC	07/03/2022	COMMUNICATION	375,00
CORSICACOM	INSERTION CNI CARNAVAL 2022	07/03/2022	COMMUNICATION	1 865,00
CORSE MATIN PUBLICITE	INSERTION CM CARNAVAL	07/03/2022	COMMUNICATION	4 842,90
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	DISTRIBUTION AFFICHE CARNAVALE 2022	08/03/2022	COMMUNICATION	500,00
ESPACE MEDIA SAV PC SARL	ACHAT IPHONE COM	08/03/2022	COMMUNICATION	2 083,33
STUDIO 9 16 PHILIPPE SANTINI	ACHAT ARTICLE MAQUIS MAG MAI 2022	11/03/2022	COMMUNICATION	3 600,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
CORSICAWEB	ACHAT PLUGIN SONDAGE WORDPRESS TOTALPOLL	18/03/2022	COMMUNICATION	70,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE CONCERTATION CIRCULATION CENTREVILLE	22/03/2022	COMMUNICATION	250,00
GIORDANO FLORENCE	GABARIT BUREAUTIQUE, PAPETERIE ET SUPPORT DE COM	30/03/2022	COMMUNICATION	3 120,00
ESPACE MEDIA SAV PC SARL	ACHAT MACBOOK M1 16 - 2	06/04/2022	COMMUNICATION	2 290,83
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	BASTIA AGENDA AB2C AFFICHAGE 40X60 500EX	08/04/2022	COMMUNICATION	500,00
SPIM PUB INSULAIRE MEDITERRANEENNE	BASTIA AGENDA SPIM ABRIBUS 16 FACES SEMAINE 20/21	08/04/2022	COMMUNICATION	1 440,00
FRATICOM SARL	BASTIA AGENDA FRATICOM QBUS_SEMAINE26	08/04/2022	COMMUNICATION	2 050,00
CORSICACOM	BASTIA AGENDA CORSICACOM_CNI BANNIERE ET SPLASHSCREEN	11/04/2022	COMMUNICATION	1 845,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	DISTRIBUTION PROGR CASA DI E SCENZE N8 AB2C 660EX	20/04/2022	COMMUNICATION	100,00
SPIM PUB INSULAIRE MEDITERRANEENNE	BASTIA AGENDA SPIM 4X3 4FACES SEMAINE 27	20/04/2022	COMMUNICATION	360,00
IMPRIMERIE BASTIAISE	IMPRESSION AFFICHE CARNAVALE 14 MAGHJU	20/04/2022	COMMUNICATION	500,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	DISTRIBUTION AFFICHE 40X60 CARNAVALE 14 MAGHJU - 500EX	22/04/2022	COMMUNICATION	500,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	DISTRIBUTION DEPLIANT VACANCES PRINTEMPS	29/04/2022	COMMUNICATION	70,00
ESPACE MEDIA SAV PC SARL	ACHAT ADAPTATEUR MULTIPOINT APPLE	29/04/2022	COMMUNICATION	91,65
CANCEL MAGALI	PHOTOS MAIRE	29/04/2022	COMMUNICATION	1 490,00
CRASTUCCI LELIA	CRASTUCCI GABARITS PAPETERIE ET GABARITS SUPPORTS DE COMMUNICATION PRESSE ET WEB	03/05/2022	COMMUNICATION	8 100,00
IMPRIMERIE BASTIAISE	BASTIA AGENDA IMPBIA ABRIBUS 16EX	04/05/2022	COMMUNICATION	230,00
IMPRIMERIE BASTIAISE	BASTIA AGENDA IMPBIA FLYERS 1000EX + 3000EX	04/05/2022	COMMUNICATION	440,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	BASTIA AGENDA DISTRIBUTION FLYERS ET AFFICHAGE 1000EX+3000EX	04/05/2022	COMMUNICATION	650,00
IMPRIMERIE BASTIAISE	BASTIA AGENDA AFFICHE 40X60 400EX	04/05/2022	COMMUNICATION	880,00
CISION SA	ABO DATAPRESSE 2022	05/05/2022	COMMUNICATION	2 100,00
CORSICAWEB	HEBERGEMENT ET MAINTENANCE SITE BASTIA.CORSICA	11/05/2022	COMMUNICATION	5 215,00
IMPRIMERIE BASTIAISE	BASTIA ESTATE 4X3 4 FACES	20/06/2022	COMMUNICATION	270,00
IMPRIMERIE BASTIAISE	BASTIA ESTATE BROCHURE16X24 3500EX	20/06/2022	COMMUNICATION	1 310,00
PITNEY BOWES	FOURNITURE DE CARTOUCHE MACHINE AFFRANCHIR	10/03/2022	COURRIER	511,00
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	GATEAUX POUR LA FERMETURE DU CENTRE	15/03/2022	CENTRE DE VACCINATION	152,55
SOCOBO SOCIETE CORSE DE BOISSON	BOISSONS POUR LA FERMETURE DU CENTRE DE VACCINATIONS	15/03/2022	CENTRE DE VACCINATION	316,15

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
MAISON LEJEUNE	ACHAT D'UNE SONDE USB POUR LE CENTRE COMMUNAL DE VACCINATIONS	01/04/2022	CENTRE DE VACCINATION	80,40
GUILLAUMIN MELISSA	ATELIER LIGH PAINTING	03/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	70,00
UNI JULIE	ANIMATION ATELIERS A LA DECOUVERTE DE L'ART.	03/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	950,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE POUR LE SPECTACLE "LE CHANT DU VERTIGE" (CC ALB'ORU - 10+11/02/2022)	07/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
NEGRONI VOYAGES	VOYAGES POUR LE SPECTACLE "HAROUN" (THEATRE - 25/05/2022)	07/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	510,20
REGIE AVANCE THEATRE	TAXI POUR LE SPECTACLE "LE CARNAVAL DES ANIMAUX" (THEATRE - 15+16/02/2022)	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	60,00
LES VOYAGEURS HOTEL	HEBERGEMENT POUR MR PINON INTERVENTION A LA MEDIATHEQUE.	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	78,61
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LE SPECTACLE "LE CARNAVAL DES ANIMAUX" (THEATRE - 15+16/02/2022)	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE POUR LE SPECTACLE "LE CARNAVAL DES ANIMAUX" (THEATRE - 15+16/02/2022)	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
CORSE SUPER SERVICE MONOPRIX	MONOPRIX POUR ANIMATION	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	178,98
NEGRONI VOYAGES	DEPLACEMENT DE MR ANDRE PERFETTI	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	324,41
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	DISTRIBUTION COMMUNICATION JANV/JUIN	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	400,00
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	SERVICE DE SECURITE POUR LE SPECTACLE "LE CARNAVAL DES ANIMAUX" (THEATRE - 15+16/02/2022)	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	440,25
PACE SALUTE	ATELIERS DE PHILOSOPHIE	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	480,00
NEGRONI VOYAGES	VOYAGES POUR LE SPECTACLE "DALIDA SUR LE DIVAN" (CC ALB'ORU - 24/03/2022)	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	802,52
AGIR INTERIM FRATICELLI INTERIM	HABILLEUR POUR LE SPECTACLE "LE CARNAVAL DES ANIMAUX" (THEATRE - 15+16/02/2022)	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	864,00
SACEM	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "LE CARNAVAL DES ANIMAUX" (THEATRE - 15+16/02/2022)	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	900,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "LE CARNAVAL DES ANIMAUX" (THEATRE - 15+16/02/2022)	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 350,00
LE FORUM SARL BABBU HOTEL	HÔTEL POUR LE SPECTACLE "LE CARNAVAL DES ANIMAUX" (THEATRE - 15+16/02/2022)	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	2 022,00
CITADELL ANIMA	PROJET PEDAGOGIQUE FILU FILU FILASTROCCHÉ	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	3 150,00
CITADELL ANIMA	FESTA DI A LINGUA MATERNA - PROJET SCOLAIRE	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	3 545,00
THEATRE NATIONAL DE BRETAGNE	FRAIS ANNEXES POUR LE SPECTACLE "LE CARNAVAL DES ANIMAUX" (THEATRE - 15+16/02/2022)	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	8 123,20
THEATRE NATIONAL DE BRETAGNE	CESSION POUR LE SPECTACLE "LE CARNAVAL DES ANIMAUX" (THEATRE - 15+16/02/2022)	08/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	9 000,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
GSP PROTECT SAS	SERVICE DE SECURITE POUR LE SPECTACLE "ET SI ON NE SE MENTAIT PLUS" (CC ALB'ORU - 17/02/2022)	09/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	117,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LE SPECTACLE "ET SI ON NE SE MENTAIT PLUS" (CC ALB'ORU - 17/02/2022)	09/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
THEATRE NATIONAL DE BRETAGNE	ATELIER DE MEDIATION POUR LE SPECTACLE "LE CARNAVAL DES ANIMAUX" (THEATRE - 15+16/02/2022)	09/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	164,42
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE POUR LE SPECTACLE "ET SI ON NE SE MENTAIT PLUS" (CC ALB'ORU - 17/02/2022)	09/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	355,00
SACEM	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "ET SI ON NE SE MENTAIT PLUS" (CC ALB'ORU - 17/02/2022)	09/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	470,00
SOUTIEN THEATRE PRIVE	TAXE PARAFISCALE POUR LE SPECTACLE "ET SI ON NE SE MENTAIT PLUS" (CC ALB'ORU - 17/02/2022)	09/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	470,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "ET SI ON NE SE MENTAIT PLUS" (CC ALB'ORU - 17/02/2022)	09/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	940,00
KI M'AIME ME SUIVE	CESSION + FRAIS ANNEXES POUR LE SPECTACLE "ET SI ON NE SE MENTAIT PLUS" (CC ALB'ORU - 17/02/2022)	09/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	10 247,00
LA BAZE	ANIMATION JEUX DE PLATEAU.	10/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	60,00
REGIE AVANCE THEATRE	TAXIS POUR LE SPECTACLE "DANSER LE SOUFFLE" (THEATRE - 19/02/2022)	10/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	120,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LE SPECTACLE "DANSER LE SOUFFLE" (THEATRE - 19/02/2022)	10/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE POUR LE SPECTACLE "DANSER LE SOUFFLE" (THEATRE - 19/02/2022)	10/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
LE FORUM SARL BABBU HOTEL	HÔTEL POUR LE SPECTACLE "DANSER LE SOUFFLE" (THEATRE - 19/02/2022)	10/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	161,76
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	SERVICE DE SECURITE POUR LE SPECTACLE "DANSER LE SOUFFLE" (THEATRE - 19/02/2022)	10/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	241,23
PANCRAZI PASCAL	BASTIA MUSICA - ALB'ORU - MAO	10/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	300,00
A FUNICELLA ASSOCIATION	MASTERCLASS POUR LE SPECTACLE "DANSER LE SOUFFLE" (THEATRE - 19/02/2022)	10/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	500,00
SACEM	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "DANSER LE SOUFFLE" (THEATRE - 19/02/2022)	10/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	805,48
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "DANSER LE SOUFFLE" (THEATRE - 19/02/2022)	10/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 610,96
A FUNICELLA ASSOCIATION	CESSION + FRAIS ANNEXES POUR LE SPECTACLE "DANSER LE SOUFFLE" (THEATRE - 19/02/2022)	10/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	20 110,00
LE REGENT SARL	LE REGENT PROJECTION "TOLKIEN"	11/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	234,00
ALMA LIBRAIRIE BELLU SITU SAS	ACHAT LIVRES JEUNESSE	11/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 562,27
ALBERTINI VINCENT CENCIO	ATELIER PLANTATION ET SEMIS	15/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	250,00
ALMA LIBRAIRIE BELLU SITU SAS	ACHAT LIVRES ADULTES	15/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	432,71

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
ALMA LIBRAIRIE BELLU SITU SAS	ACHAT LIVRES ADULTES	15/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	2 044,14
LE PETIT MONTMARTRE VIN 21 SARL	REPAS INTERVENANT MR PINON (MANGA)	16/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	25,00
NEGRONI VOYAGES	AGENCE NEGRONI DEPLACEMENTR DE MME VANDERLINDEN	17/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	260,86
GSP PROTECT SAS	SECURITE FESTA DI A LINGUA MATERNA	18/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	78,00
MANZI ANNE ISABELLE	ANIMATION BIEN-ÊTRE, CREATIVITE.	18/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	300,00
THEATRE DE SINELLA	ATELIERS AUTOUR DU LIVRE, CONTES ET EXPRESSIONS	18/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	315,00
CORSE SUPER SERVICE MONOPRIX	MONOPRIX ANSALDI	18/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	347,75
PACE SALUTE	YOGA	18/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	708,00
UNI JULIE	ANIMATION ATELIERS A LA DECOUVERTE DE L'ART	18/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 200,00
NEGRONI VOYAGES	DEPLACEMENT DE MR DALMASSO	21/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	262,87
NEGRONI VOYAGES	DEPLACEMENT DE MME VANDERLINDEN	21/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	273,86
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	DISTRIBUTION + AFFICHAGE DOCUMENTS BASTIA CULTURA	21/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	400,00
TEATREUROPA	FESTIVAL PASOLINI	22/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	2 500,00
RESEAU CANOPE	JEUX POUR ANIMATION	23/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	180,00
LEROY MERLIN DOMIS SAS	PETIT MATERIEL POUR LE CC ALB'ORU	28/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	141,54
LA BS COM	MATERIEL POUR LA SALLE DE SPECTACLES DU THEATRE	28/02/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	819,34
ROSSI SCI	HEBERGEMENT POUR LA RESIDENCE D'ECRITURE (DU 01/03 AU 30/06/2022)	02/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	3 400,00
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	ACHAT ALIMENTAIRE POUR UNE ANIMATION	03/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	48,97
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LE SPECTACLE "LE CHAT BOTTE" (CC ALB'ORU - 05/03/2022)	03/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	50,00
GSP PROTECT SAS	SECURITE POUR LE SPECTACLE "LE CHAT BOTTE" (CC ALB'ORU - 05/03/2022)	03/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	117,00
LE REGENT SARL	3 PROJECTIONS DE FILMS A LA MEDIATHEQUE BARBERINE DURIANI	03/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	900,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LE SPECTACLE "L'OPERA BARRE" (CC ALB'ORU - 10/03/2022)	04/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
GSP PROTECT SAS	DISPOSITIF DE SECURITE MEDIATHEQUE BARBERINE DURIANI LE 11 MARS 2022 (ANIMATION PASOLINI)	04/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
GSP PROTECT SAS	SERVICE DE SECURITE POUR LE SPECTACLE "L'OPERA BARRE" (CC ALB'ORU - 10/03/2022)	04/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	117,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LE SPECTACLE "L'ARCUSGI" (THEATRE - 12/03/2022)	04/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE POUR LE SPECTACLE "L'ARCUSGI" (THEATRE - 12/03/2022)	04/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	315,00
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	SECURITE POUR LE SPECTACLE "L'ARCUSGI" (THEATRE - 12/03/2022)	04/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	455,91

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
SACEM	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "L'ARCUSGI" (THEATRE - 12/03/2022)	04/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	750,00
SACEM	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "L'OPERA BARRE" (CC ALB'ORU - 10/03/2022)	04/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	998,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "L'OPERA BARRE" (CC ALB'ORU - 10/03/2022)	04/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	998,00
CAS ARCUSGI ASSOCIATION	CESSION POUR LE SPECTACLE "L'ARCUSGI" (THEATRE - 12/03/2022)	04/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	5 000,00
FISARMUSICA ASSOCIATION	CESSION (TOUT COMPRIS) POUR LE SPECTACLE "L'OPERA BARRE" (CC ALB'ORU - 10/03/2022)	04/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	9 980,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LE SPECTACLE "CORNICAN WAY OF LIFE" (CC ALB'ORU - 18/03/2022)	07/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	50,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LE SPECTACLE "DALIDA SUR LE DIVAN" (CC ALB'ORU - 24/03/2022)	07/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
GSP PROTECT SAS	SERVICE DE SECURITE POUR LE SPECTACLE "CORNICAN WAY OF LIFE" (CC ALB'ORU - 18/03/2022)	07/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	117,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE POUR LE SPECTACLE "DALIDA SUR LE DIVAN" (CC ALB'ORU - 24/03/2022)	07/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
REGIE AVANCE THEATRE	TAXIS POUR LE SPECTACLE "DALIDA SUR LE DIVAN" (CC ALB'ORU - 24/03/2022)	07/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	200,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE POUR LE SPECTACLE "CORNICAN WAY OF LIFE" (CC ALB'ORU - 18/03/2022)	07/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	365,00
WORKINSCOP SC OPARA CORSICA	VERNISSAGE POUR L'EXPOSITION DE RAMONA RUSSU (CC ALB'ORU - 08/03/2022)	07/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	400,00
SACEM	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "CORNICAN WAY OF LIFE" (CC ALB'ORU - 18/03/2022)	07/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	500,00
SACEM	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "DALIDA SUR LE DIVAN" (CC ALB'ORU - 24/03/2022)	07/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	850,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "DALIDA SUR LE DIVAN" (CC ALB'ORU - 24/03/2022)	07/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	850,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "CORNICAN WAY OF LIFE" (CC ALB'ORU - 18/03/2022)	07/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 000,00
HOTEL CENTRAL	HÔTEL POUR LE SPECTACLE "DALIDA SUR LE DIVAN" (CC ALB'ORU - 24/03/2022)	07/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 860,00
CHANSONS DE GESTES	CESSION (3 JOURS DE RESIDENCE) + TRANSFERTS POUR LE SPECTACLE "DALIDA SUR LE DIVAN" (CC ALB'ORU - 24/03/2022)	07/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	8 680,00
KABAFFER PROD	CESSION (TOUT COMPRIS - 4 JOURS DE RESIDENCE) POUR LE SPECTACLE "CORNICAN WAY OF LIFE" (CC ALB'ORU - 18/03/2022)	07/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	10 000,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING SPECTACLE "UNE HISTOIRE D'AMOUR", THEATRE DE BASTIA, 29 MARS 2022	08/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE SPECTACLE "UNE HISTOIRE D'AMOUR", THEATRE DE BASTIA, 29 MARS 2022	08/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
SACEM	DROITS SACEM SPECTACLE "UNE HISTOIRE D'AMOUR", THEATRE DE BASTIA, 29 MARS 2022	08/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	405,90
ALMA LIBRAIRIE BELLU SITU SAS	ACHAT DE DOCUMENTS POUR LE FOND JEUNESSE	08/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	418,18
ALMA LIBRAIRIE BELLU SITU SAS	ACHAT DE LIVRES POUR LE SECTEUR JEUNESSE	08/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	423,86
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	SECURITE SPECTACLE "UNE HISTOIRE D'AMOUR", THEATRE DE BASTIA, 29 MARS 2022	08/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	455,91
SOUTIEN THEATRE PRIVE	TAXE ASTP SPECTACLE "UNE HISTOIRE D'AMOUR", THEATRE DE BASTIA, 29 MARS 2022	08/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	825,00
ACME PRODUCTION	DROITS D'AUTEUR SPECTACLE "UNE HISTOIRE D'AMOUR", THEATRE DE BASTIA, 29 MARS 2022	08/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 351,35
LA RECRE L'ART EST CREE	DEFRAIEMENTS POUR LA RESIDENCE D'ECRITURE (MARS A JUIN 2022)	08/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	4 660,00
ACME PRODUCTION	CONTRAT DE CESSION SPECTACLE "UNE HISTOIRE D'AMOUR", THEATRE DE BASTIA, 29 MARS 2022	08/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	16 500,00
VERIFONE SYSTEMS FRANCE	FORFAIT DEPASSEMENT NOMBRE DE VENTES EN LIGNE BILLETTERIE SPECTACULU VIVU	09/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
DALMASSO FABIEN	INTERVENTION DE MR DALMASSO A LA MEDIATHEQUE BARBERINE DURIANI LE 09/04/22 INTERVENTION + DEFRAIEMENT	09/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	642,24
SUD HOTEL	HEBERGEMENT EN DEMI-PENSION DE MR DALMASSO FABIEN	10/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1,76
SUD HOTEL	HEBERGEMENT EN DEMI-PENSION DE MR DALMASSO FABIEN	10/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	52,73
SUD HOTEL	HEBERGEMENT EN DEMI-PENSION DE MR DALMASSO FABIEN	10/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	132,22
AGIR INTERIM FRATICELLI INTERIM	HABILLEUR SPECTACLE "UNE HISTOIRE D'AMOUR", THEATRE DE BASTIA, 29 MARS 2022	10/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	576,00
PREMIER ACTE COMPAGNIE	CITE EDUCATIVE /LECTURE A VOIX HAUTE	11/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	900,00
ANSALDI LAETITIA	CITE EDUCATIVE NUTRITION ET CLASSE DU GOUT	11/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	2 000,00
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	2 REPAS LORS DE LA VENUE DE MR PINON	15/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	27,52
ANGHJULA PHOTOGRAPHY RICCIARDI ANGELE	JOURNEE MANGA A LA MEDIATHEQUE B.DURIANI EN MAI 2022	15/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 500,00
PROZIC SARL	ACHAT DE PETIT MATERIEL POUR LA SALLE DE SPECTACLE DE L'ALB'ORU	16/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	266,83
GSP PROTECT SAS	DISPOSITIF DE SECURITE LE 30 AVRIL 2022 A LA MEDIATHEQUE BARBERINE DURIANI	17/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	220,00
FISARMUSICA ASSOCIATION	ACTIONS DE MEDIATION AUTOUR DU SPECTACLE "L'OPERA BARRE" (CC ALB'ORU)	18/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	800,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LE SPECTACLE "LA LUNE DES BAIES MURES" (CC ALB'ORU - 29+30/03/2022)	21/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE POUR LE FESTIVAL "EVVIVA MOLIERE" (THEATRE + ALB'ORU - 05 AU 09/04/2022)	21/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	315,00
SACEM	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "LA LUNE DES BAIES MURES" (CC ALB'ORU - 29+30/03/2022)	21/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	370,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "LA LUNE DES BAIES MURES" (CC ALB'ORU - 29+30/03/2022)	21/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	370,00
ACROBATICA MACHINA	ACTIONS DE MEDIATION AUTOUR DU SPECTACLE "LA LUNE DES BAIES MURES" (CC ALB'ORU)	21/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 533,22
ACROBATICA MACHINA	CESSION + VHR POUR LE SPECTACLES "LA LUNE DES BAIES MURES" (CC ALB'ORU - 29+30/03/2022)	21/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	4 830,00
GSP PROTECT SAS	SECURITE POUR LE SPECTACLE "LA LUNE DES BAIES MURES" (CC ALB'ORU - 29+30/03/2022)	22/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	78,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	REGULARISATION DROITS D'AUTEUR REPRESENTATIONS DU SPECTACLE "PHEDRE" (ERREUR DE CALCUL SACD)	22/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	475,20
NEGRONI VOYAGES	VOYAGES POUR LE SPECTACLE "THOMAS VDB" (CC ALB'ORU - 16/04/2022)	24/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	493,15
COLACO	ACHAT DE DVD POUR LE FOND MULTIMEDIA	24/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 481,38
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LES SPECTACLES DU FESTIVAL "EVVIVA MOLIERE" (CC ALB'ORU - 05 + 06/04/2022)	29/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LES SPECTACLES DU FESTIVAL "EVVIVA MOLIERE" (THEATRE - 08+09/04/2022)	29/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	200,00
UNITA TEATRALE ASSOCIATION	CESSION POUR LES SPECTACLES DU FESTIVAL "EVVIVA MOLIERE" (CC ALB'ORU - 05 + 06/04/2022)	29/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	7 000,00
UNITA TEATRALE ASSOCIATION	CESSION POUR LES SPECTACLES DU FESTIVAL "EVVIVA MOLIERE" (THEATRE - 08 + 09/04/2022)	29/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	10 000,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING SPECTACLE "L'AZEZI ... LUCIA E FILIPPU ... E I RUSTICHI", THEATRE DE BASTIA LE 23/04/2022	31/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
GSP PROTECT SAS	SERVICE DE SECURITE POUR LE SPECTACLE "RANCICONE" (CC ALB'ORU - 05/04/2022)	31/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	117,00
SOUTIEN THEATRE PRIVE	DROITS ASTP SPECTACLE "DON GHJUVANNI", THEATRE DE BASTIA, LE 09/04/2022	31/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	250,00
SOUTIEN THEATRE PRIVE	DROITS ASTP SPECTACLE "U MALATU IN CAPU", THEATRE DE BASTIA, 08/04/2022	31/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	250,00
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	SECURITE SPECTACLE "DON GHJUVANNI", THEATRE DE BASTIA, 09/04/2022	31/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	455,91
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	SECURITE SPECTACLE "U MALATU IN CAPU", THEATRE DE BASTIA LE 08/04/2022	31/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	455,91
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	SECURITE POUR LE SPECTACLE "L'AZEZI ... LUCIA E FILIPPU ... E I RUSTICHI", THEATRE DE BASTIA LE 23/04/2022	31/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	455,91
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "SCAPPINU" (CC ALB'ORU - 05/04/2022)	31/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	525,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "RANCICONE" (CC ALB'ORU - 05/04/2022)	31/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	525,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS SACD SPECTACLE "DON GHJUVANNI", THEATRE DE BASTIA, 09/04/2022	31/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	750,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS SACD SPECTACLE "U MALATU IN CAPU", THEATRE DE BASTIA, 08/04/2022	31/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	750,00
SOUTIEN THEATRE PRIVE	DROITS ASTP SPECTACLE "L'AZEZI ... LUCIA E FILIPPU ... E I RUSTICHI", THEATRE DE BASTIA LE 23/04/2022	31/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	750,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS SACD SPECTACLE "L'AZEZI ... LUCIA E FILIPPU ... E I RUSTICHI", THEATRE DE BASTIA LE 23/04/2022	31/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 500,00
U TEATRINU	CESSION SPECTACLE "L'AZEZI ... LUCIA E FILIPPU ... E I RUSTICHI" AU THEATRE DE BASTIA, LE 23/04/2022	31/03/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	15 000,00
GSP PROTECT SAS	SERVICE DE SECURITE POUR LE SPECTACLE "SCAPPINU" (CC ALB'ORU - 06/04/2022)	01/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	117,00
PERFETTI ANDRE	DEFRAIEMENT BILLET D'AVION MR PERFETTI ANDRE ET RAJOUT PRESTATION	01/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	160,00
L ASPHODELA SARL	VERNISSAGE DE L'EXPOSITION "SPOSAMI" (CC ALB'ORU - 05/04/2022)	01/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	200,32
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING RESIDENCE POUR LE SPECTACLE "POINT NEMO" (CC ALB'ORU - 11 AU 14/04/2022)	05/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	20,00
COLLECTIF 1+1	RESIDENCE POUR LE SPECTACLE "POINT NEMO" (CC ALB'ORU - 11 AU 14/04/2022)	05/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	6 000,00
GSP PROTECT SAS	SERVICE DE SECURITE POUR LE SPECTACLE "DALIDA SUR LE DIVAN" (CC ALB'ORU)	06/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	117,00
PANCRAZI PASCAL	ATELIER MAO ALB'ORU	06/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
CAE CLARA PAPALIA ANNE COP ACTIVITE EMPLOI	ACTIVITE ALB'ORU - VACANCES DE PRINTEMPS - ANNE PAPALIA	06/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	300,00
LA PTITE USINE	STAGE VACANCES PRINTEMPS ALB'ORU - ANNE PAPALIA - MATERIEL	06/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	358,33
NEPITA RECORDS	ACTIVITES VACANCES PRINTEMPS ALB'ORU - STAGE VINCENT ALBERTINI	06/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 400,00
RDM VIDEO	ACHAT CD POUR LE SECTEUR MULTIMEDIA	07/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	204,64
CREA ORIGAMI 2B	ATELIERS ORIGAMI	07/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	560,00
RDM VIDEO	ACHAT CD POUR LE SECTEUR MULTIMEDIA	07/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	668,80
LIBRAIRIE DECITRE	ACHAT PNB POUR LE SECTEUR MULTIMEDIA	07/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 035,09
PREMIER ACTE COMPAGNIE	CITE EDUCATIVE LECTURE A VOIX HAUTE	07/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 125,00
GSP PROTECT SAS	SERVICE DE SECURITE POUR LE SPECTACLE "THOMAS VDB S'ACCLIMATE" (CC ALB'ORU - 16/04/2022)	08/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	117,00
HOTEL OSTELLA UBUD SAS	HÔTEL POUR LE SPECTACLE "THOMAS VDB S'ACCLIMATE" (CC ALB'ORU - 16/04/2022)	08/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	258,30

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
IMPRIMERIE BASTIAISE	IMPRESSION PER I ZITELLI REASORT	08/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	495,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE POUR LE SPECTACLE "THOMAS VDB S'ACCLIMATE" (CC ALB'ORU - 16/04/2022)	08/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	618,00
RUQ SPECTACLES	CESSION + REPAS POUR LE SPECTACLE "THOMAS VDB S'ACCLIMATE" (CC ALB'ORU - 16/04/2022)	08/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	7 114,60
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LE SPECTACLE "THOMAS VDB S'ACCLIMATE" (CC ALB'ORU - 16/04/2022)	11/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "THOMAS VDB S'ACCLIMATE" (CC ALB'ORU - 16/04/2022)	11/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 050,00
CAE CLARA PAPALIA ANNE COP ACTIVITE EMPLOI	EXPOSITION "L'EMPREINTE DU VIVANT" (CC ALB'ORU - MAI 2022)	11/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 666,67
REGIE AVANCE THEATRE	TAXI POUR LE SPECTACLE "THOMAS VDB S'ACCLIMATE" (CC ALB'ORU - 16/04/2022)	13/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LE SPECTACLE "PAUL MIRABEL" (CC ALB'ORU - 22/04/2022)	19/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
GSP PROTECT SAS	SERVICE DE SECURITE POUR LE SPECTACLE "PAUL MIRABEL" (CC ALB'ORU - 22/04/2022)	19/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	117,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "PAUL MIRABEL" (CC ALB'ORU - 22/04/2022)	19/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 318,05
KEY PROD	CESSION (TOUT COMPRIS) POUR LE SPECTACLE "PAUL MIRABEL" (CC ALB'ORU - 22/04/2022)	19/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	8 787,00
L ASPHODELA SARL	CAFETERIA L'ASPHODELA ACCUEIL CAFE POUR MANIFESTATION A L'ALBORU.	21/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	140,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING SPECTACLE "FURIANI 30 ANNI", LE 6 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	21/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	300,00
SOUTIEN THEATRE PRIVE	DROITS ASTP SPECTACLE "FURIANI 30 ANNI", LE 6 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	21/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	394,98
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE SPECTACLE "FURIANI 30 ANNI", LE 6 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	21/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	642,00
SACEM	DROITS SACEM SPECTACLE "FURIANI 30 ANNI", LE 6 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	21/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	789,97
SPEDIDAM	DROITS SPEDIDAM SPECTACLE "FURIANI 30 ANNI" LE 6 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	21/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	789,97
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS SACD SPECTACLE "FURIANI 30 ANNI", LE 6 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	21/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	789,97
COMPAGNIE SPIRALE	CESSION + RESIDENCE 2 SEMAINES SPECTACLE "FURIANI 30 ANNI", LE 6 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	21/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	21 222,00
GSP PROTECT SAS	SERVICE DE SECURITE POUR LES PROJECTIONS "CINE ZITELLI" (26 AU 29/04/2022)	22/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	156,00
SUD HOTEL	CITE EDUCATIVE HEBERGEMENT	22/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	211,76

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
SOCOBO SOCIETE CORSE DE BOISSON	ACHAT BOISSONS CATERING SPECTACLES THEATRE	22/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	219,76
VAN DER LINDEN SOPHIE	CITE EDUCATIVE RENCONTRE /FORMATION	22/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	500,00
JOSSEN PENELOPE	CITE EDUCATIVE RESIDENCE D'AUTEUR	22/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	3 624,00
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	SECURITE SPECTACLE "FURIANI 30 ANNI", LE 06 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	26/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	461,41
THEATRE DE SINELLA	CITE EDUCATIVE ATELIERS ATOUR DU LIVRE	27/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	980,00
A PIUMA LESTA LIBRAIRIE	ACHAT DE LIVRES POUR LE SECTEUR ADULTE.	28/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	156,64
A PIUMA LESTA LIBRAIRIE	ACHAT DE LIVRES POUR LE SECTEUR ADULTE.	28/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	2 355,83
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	DISPOSITIF DE SECURITE A LA MEDIATHEQUE DE L'ALB'ORU.	29/04/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	220,00
LEROY MERLIN DOMIS SAS	PETIT MATERIEL ALB'ORU - STUDIOS	02/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	185,34
BALLA ASSOCIATION	CESSION POUR LE SPECTACLE "CARTE BLANCHE AU BALLA BOUM FESTIVAL" (CC ALB'ORU - 13/05/2022)	03/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	9 787,80
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING SPECTACLE "CARTE BLANCHE AU BALLA BOUM FESTIVAL" LE VENDREDI 13 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING SPECTACLE " U COMEBACK D'AZEZA", LES MERCREDI 11 ET JEUDI 12 MAI 2022, AU THEATRE DE POCHE SANT'ANGHJULI	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
GSP PROTECT SAS	SECURITE SPECTACLE "CORIOLAN", MARDI 10 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	120,60
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING SPECTACLE "CORIOLAN", MARDI 10 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
SOUTIEN THEATRE PRIVE	DROITS ASTP SPECTACLE " U COMEBACK D'AZEZA", LES MERCREDI 11 ET JEUDI 12 MAI 2022, AU THEATRE DE POCHE SANT'ANGHJULI	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	200,00
BALLA ASSOCIATION	HEBERGEMENT SPECTACLE "CARTE BLANCHE AU BALLA BOUM FESTIVAL" LE VENDREDI 13 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	212,20
SACEM	DROITS SACEM SPECTACLE " U COMEBACK D'AZEZA", LES MERCREDI 11 ET JEUDI 12 MAI 2022, AU THEATRE DE POCHE SANT'ANGHJULI	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	400,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS SACD SPECTACLE " U COMEBACK D'AZEZA", LES MERCREDI 11 ET JEUDI 12 MAI 2022, AU THEATRE DE POCHE SANT'ANGHJULI	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	400,00
GSP PROTECT SAS	SECURITE SPECTACLE "CARTE BLANCHE AU BALLA BOUM FESTIVAL" LE VENDREDI 13 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	643,20
SOUTIEN THEATRE PRIVE	DROITS ASTP SPECTACLE "CORIOLAN", MARDI 10 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	650,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
SACEM	DROITS SACEM SPECTACLE "CARTE BLANCHE AU BALLA BOUM FESTIVAL" LE VENDREDI 13 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	978,78
SUD HOTEL	HEBERGEMENT SPECTACLE "CORIOLAN", MARDI 10 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 850,61
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS SACD SPECTACLE "CORIOLAN", MARDI 10 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 950,00
LOCU TEATRALE	CONTRAT CESSION SPECTACLE " U COMEBACK D'AZEZA", LES MERCREDI 11 ET JEUDI 12 MAI 2022, AU THEATRE DE POCHE SANT'ANGHJULI	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	4 000,00
THEATRE DE NENEKA	FRAIS ANNEXES SPECTACLE "CORIOLAN", LE MARDI 10 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	4 289,60
THEATRE DE NENEKA	CESSION SPECTACLE "CORIOLAN" MARDI 10 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	04/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	13 000,00
ALMA LIBRAIRIE BELLU SITU SAS	ACHAT LIVRES JEUNESSE	05/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	13,03
A PIUMA LESTA LIBRAIRIE	ACHAT LIVRES JEUNESSE	05/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	102,99
ALMA LIBRAIRIE BELLU SITU SAS	ACHAT LIVRES JEUNESSE	05/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 127,72
NEGRONI VOYAGES	VOYAGES SPECTACLE "MA CREATURE", MARDI 31 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	05/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 951,64
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE POUR LE SPECTACLE "CORIOLAN" (CC ALB'ORU - 10/05/2022)	09/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	80,00
PHOTO CYRNOS SE	ACHAT MATERIEL ALB'ORU- PELLICULES INSTAX	09/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	103,75
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE POUR LE SPECTACLE "U COMEBACK D'AZEZA" (THEATRE SAN ANGELO - 11 + 12/05/2022)	09/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	190,00
IMPRIMERIE BASTIAISE	IMPRESSION AFFICHES POUR LE SPECTACLE "U COMEBACK D'AZEZA" (THEATRE SAN ANGELO - 11+12/05/2022)	09/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	250,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE POUR LE SPECTACLE "BALLA CLUB" (CC ALB'ORU - 13/05/2022)	09/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	414,00
IMPRIMERIE BASTIAISE	IMPRESSION AFFICHES POUR LE SPECTACLE "BALLA CLUB" (CC ALB'ORU - 13/05/2022)	09/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	640,00
AGIR INTERIM FRATICELLI INTERIM	HABILLEUR SPECTACLE "CORIOLAN", LE MARDI 10 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	10/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	168,00
ALBERTINI VINCENT CENCIO	ATELIER PLANTATION.	10/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	250,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING SPECTACLE "HAROUN", LE MERCREDI 25 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
REGIE AVANCE THEATRE	TRANSFERTS SPECTACLE "HAROUN", LE MERCREDI 25 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	120,00
A FUNICELLA ASSOCIATION	CITE EDUCATIVE THEATRE IMPRO	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	130,00
PANCRAZI PASCAL	CITE EDUCATIVE ATELIERS MAO	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
PANCRAZI PASCAL	CITE EDUCATIVE ATELIERS MAO	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING SPECTACLE "SOIREE PARTAGEE SOMOO + EN ATTENDANT JAMES.B", LE SAMEDI 21 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	200,00
HOTEL CENTRAL	HEBERGEMENT SPECTACLE "HAROUN", LE MERCREDI 25 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	202,20
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE SPECTACLE "HAROUN", LE MERCREDI 25 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	366,00
A FUNICELLA ASSOCIATION	CITE EDUCATIVE THEATRE IMPRO	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	400,00
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	SECURITE SPECTACLE "HAROUN", LE MERCREDI 25 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	455,91
HESTIA SERVICES SECURITE NORD	SECURITE SPECTACLE "SOIREE PARTAGEE SOMOO + EN ATTENDANT JAMES.B", LE SAMEDI 21 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	461,41
IMPRIMERIE BASTIAISE	IMPRESSION AFFICHES SPECTACLE "HAROUN", LE MERCREDI 25 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	500,00
SUD HOTEL	CITE EDUCATIVE HEBERGEMENT	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	519,40
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE PLATEFORME DANSE, DU 17 MAI AU 2 JUIN 2022, THEATRE DE BASTIA ET CENTRE CULTUREL ALB ORU	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	650,00
SPEDIDAM	DROITS SPEDIDAM SPECTACLE "SOIREE PARTAGEE SOMOO + EN ATTENDANT JAMES.B", SAMEDI 21 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 020,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS SACD SPECTACLE "SOIREE PARTAGEE SOMOO + EN ATTENDANT JAMES.B", SAMEDI 21 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 020,00
SACEM	DROITS SACEM SPECTACLE "SOIREE PARTAGEE SOMOO + EN ATTENDANT JAMES.B", SAMEDI 21 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 020,00
PINON MATTHIEU	CITE EDUCATIVE TRANSPORT	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 234,76
SOUTIEN THEATRE PRIVE	DROITS ASTP SPECTACLE "HAROUN", LE MERCREDI 25 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 300,00
88PROD SAS	DROITS SPECTACLE "HAROUN", LE MERCREDI 25 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 820,00
PINON MATTHIEU	CITA EDUCATIVE MANGA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	3 000,00
88PROD SAS	CESSION SPECTACLE "HAROUN", LE MERCREDI 25 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	13 094,00
ART MOUV	CESSION SPECTACLE "SOIREE PARTAGEE SOMOO + EN ATTENDANT JAMES.B", LE SAMEDI 21 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	11/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	14 640,00
GSP PROTECT SAS	SECURITE POUR LE SPECTACLE "LE BAL CHOREGRAPHIQUE" (CC ALB'ORU - 17/05/2022)	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	120,60

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LE SPECTACLE "LE BAL CHOREGRAPHIQUE" (CC ALB'ORU - 17/05/2022)	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
PANCRAZI PASCAL	CITE EDUCATIVE	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
REGIE AVANCE THEATRE	TAXIS POUR LE SPECTACLE "LE BAL CHOREGRAPHIQUE" (CC ALB'ORU - 17/05/2022)	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	190,00
LUCIANO GIMENEZ LUNA	CITE EDUCATIVE ATELIERS MUSIQUE	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	350,00
LUCIANO GIMENEZ LUNA	CITE EDUCATIVE ATELIERS MUSIQUE	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	350,00
SACEM	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "LE BAL CHOREGRAPHIQUE" (CC ALB'ORU - 17/05/2022)	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	520,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "LE BAL CHOREGRAPHIQUE" (CC ALB'ORU - 17/05/2022)	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	520,00
LUCIANO GIMENEZ LUNA	CITE EDUCATIVE	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	525,00
ART ET NOCES TROUBLES ASSOCIATION	CITE EDUCATIVE ATELIERS CHANTS, GUITARE	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	600,00
ART ET NOCES TROUBLES ASSOCIATION	CITE EDUCATIVE	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	800,00
ART ET NOCES TROUBLES ASSOCIATION	CITE EDUCATIVE	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	800,00
SUD HOTEL	HOTEL POUR LE SPECTACLE "LE BAL CHOREGRAPHIQUE" (CC ALB'ORU - 17/05/2022)	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 615,22
CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL ROUBAIX HAUTS DE FRANCE	FRAIS ANNEXES POUR LE SPECTACLE "LE BAL CHOREGRAPHIQUE" (CC ALB'ORU - 17/05/2022)	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	4 155,00
CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL ROUBAIX HAUTS DE FRANCE	CESSION POUR LE SPECTACLE "LE BAL CHOREGRAPHIQUE" (CC ALB'ORU - 17/05/2022)	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	5 200,00
PANCRAZI PASCAL	CITE EDUCATIVE ATELIERS MAO	12/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	150,00
ART MOUV	MASTERCLASS DANS LE CADRE DE "PLATEFORME DANSE", 18 ET 20 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	16/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	500,00
NEGRONI VOYAGES	TRANSPORTS SPECTACLE "MA CREATURE", LE MERCREDI 31 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB'ORU	16/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	2 074,34
NEGRONI VOYAGES	TRANSPORTS SPECTACLE "MA CREATURE", LE MARDI 31 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB'ORU	16/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	2 074,34
L ASPHODELA SARL	REPAS STAGE DE DANSE PLATEFORME	17/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	66,00
REGIE AVANCE THEATRE	TAXIS POUR LE SPECTACLE "MA CREATURE" (CC ALB'ORU - 31/05/2022)	18/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING POUR LE SPECTACLE "MA CREATURE" (CC ALB'ORU - 31/05/2022)	18/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,00
GSP PROTECT SAS	SERVICE DE SECURITE POUR LE SPECTACLE "MA CREATURE" (CC ALB'ORU - 31/05/2022)	18/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	100,50

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
SOUTIEN THEATRE PRIVE	TAXE POUR LE SPECTACLE "MA CREATURE" (CC ALB'ORU - 31/05/2022)	18/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	170,00
L ASPHODELA SARL	VERNISSAGE EXPOSITION "ANNE PAPALIA", 3 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	18/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	205,00
GSP PROTECT SAS	SECURITE POUR PROJECTION FILM DANS LE CADRE DE LA "SEMAINE DE LA RESISTANCE", MARDI 24 MAI 2022, CENTRE CULTUREL ALB ORU	18/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	216,12
SACEM	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "MA CREATURE" (CC ALB'ORU - 31/05/2022)	18/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	340,00
ANOMALIE	ATELIER DE MEDIATION POUR LE SPECTACLE "MA CREATURE" (CC ALB'ORU - 31/05/2022)	18/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	400,00
SACD SOCIETE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES	DROITS D'AUTEUR POUR LE SPECTACLE "MA CREATURE" (CC ALB'ORU - 31/05/2022)	18/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	510,00
SUD HOTEL	HOTEL POUR LE SPECTACLE "MA CREATURE" (CC ALB'ORU - 31/05/2022)	18/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 146,84
ANOMALIE	FRAIS ANNEXES POUR LE SPECTACLE "MA CREATURE" (CC ALB'ORU - 31/05/2022)	18/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 428,40
ANOMALIE	CESSION POUR LE SPECTACLE "MA CREATURE" (CC ALB'ORU - 31/05/2022)	18/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	3 400,00
CENTE NATIONAL DE LA VARIETE ET DU JAZZ	DROITS CNV SPECTACLE "HAROUN", LE MERCREDI 25 MAI 2022, THEATRE DE BASTIA	19/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	455,00
AFD SARL	CITE EDUCATIVE FOURNITURES	23/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	144,72
HOP TOYS SARL	CITE EDUCATIVE FOURNITURES	23/05/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	5 081,00
BOIS JULIE	INTERVENTION POUR LA JOURNEE MANGA	01/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	175,00
BOIS JULIE	MAQUETTE +IMPRESSION MAGAZINE	01/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 985,00
ALMA LIBRAIRIE BELLU SITU SAS	ACHAT LIVRES JEUNESSE	02/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	682,16
RDM VIDEO	ACHAT CD	02/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	915,01
COLACO	ACHAT DVD	02/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 711,55
L ASPHODELA SARL	CAFETERIA ALBORU ACCUEIL GROUPES	03/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	180,00
2B MUSIQUE	ACHAT DE CONSOMMABLES POUR LA SALLE DE SPECTACLES DE L'ALB'ORU	08/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	498,34
PROZIC SARL	ACHAT DE CONSOMMABLES POUR LA SALLE DE SPECTACLES DE L'ALB'ORU	08/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	555,32
A FUNICELLA ASSOCIATION	CITE EDUCATIVE ATELIERS THEATRE	09/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	480,00
LES P'TITS LOUPS SANTELLI ANTHONY	PRESTATION POUR LA JOURNEE DU MANGA	10/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	300,00
A PIUMA LESTA LIBRAIRIE	ACHAT LIVRES ADULTES	10/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	300,36
A FUNICELLA ASSOCIATION	LECTURE DANS LE CADRE DE LA RESIDENCE D'ECRITURE	10/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 240,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE POUR LA FÊTE DE LA MUSIQUE	14/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	500,00
IMPRIMERIE BASTIAISE	IMPRESSION AFFICHES POUR LA FÊTE DE LA MUSIQUE	14/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	500,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
NUSTRALE GAMING	EVENEMENT JEUX VIDEO SUR LE THEME DU MANGA	14/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	750,00
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	FFETE DE LA MUSIQUE : BOULANGERIE MULTARI	15/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	256,00
PREMIER ACTE COMPAGNIE	FETE DE LA MUSIQUE : PRESTATION MANUEL DOMARCHI	15/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	400,00
SWANK FILMS DISTRIBUTION FRANCE	CINEMA PLEIN AIR ETE 2022	15/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	443,00
SWANK FILMS DISTRIBUTION FRANCE	CINEMA PLEIN AIR ETE 2022	15/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	886,00
NOBODIES ASSOCIATION	FETE DE LA MUSIQUE : NOFUTAL	15/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 000,00
LA CLARTE ASSOCIATION	FETE DE LA MUSIQUE : LA CLARTE	15/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 000,00
LE FORUM SARL BABBU HOTEL	HEBERGEMENT CONCERT A FILETTA	15/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 150,56
SWANK FILMS DISTRIBUTION FRANCE	CINEMA PLEIN AIR ETE 2022	15/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 329,00
GSP PROTECT SAS	FETE DE LA MUSIQUE : SECURITE	15/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 964,20
ART ET NOCES TROUBLES ASSOCIATION	FETE DE LA MUSIQUE : LE GRAND BLEU	15/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	2 500,00
LA BS COM	ACHAT DE CONSOMMABLES POUR LA SALLE DE SPECTACLES DE L'ALB'ORU	16/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	312,62
UNA FIARA NOVA ASSOCIATION	FETE DE LA MUSIQUE : UNA FIARA NOVA	16/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	600,00
BUREAU VALLEE CAP DISCOUNT	MATERIEL POUR ANIMATION	17/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	53,33
CELENTE SAS	FETE DE LA MUSIQUE : INCANTESIMU	17/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 400,00
SPEDIDAM	DROITS D'AUTEUR SPECTACLE "LA LUNE DES BAIES MURES" (CC ALB'ORU)	21/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	171,68
REGIE AVANCE THEATRE	CATERING FÊTE DE LA MUSIQUE 2022	21/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	400,00
GSP PROTECT SAS	SECURITE ETE2022	22/06/2022	DIRECTION DE LA CULTURE	1 631,60
FIGARELLA NOELLE	ATELIERS VANNERIES 2 JUIN	20/06/2022	DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	900,00
FIGARELLA NOELLE	ATELIER VANNERIE 1 CENTRE SOCIAL F. MARCHETTI	20/06/2022	DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	900,00
L ASPHODELA SARL	BOISSONS ATELIERS PARTICIPATIFS	24/06/2022	DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	300,00
BERGER LEVRAULT	MISE EN PLACE DU FILIEN SALAMANDRE	07/04/2022	DIRECTION DES FINANCES	1 050,00
NEGRONI VOYAGES	VOYAGE CONFERENCIER	10/06/2022	DIRECTION DES FINANCES	350,94
LEROY MERLIN DOMIS SAS	CROCHET METAL POUR LA CRECHE (SEUL FOURNISSEUR DISPOSANT DE CE TYPE DE CROCHETS)	01/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	45,83
CODIVEP	TABLE DE PIQUE NIQUE POUR LA DIT	01/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	450,00
SMD SOCIETE MEDITERRANEENNE DE DESINFECTION	SACS POUBELLES POUR LE NETTOIEMENT	02/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 143,50
CENTR AUTO	KIT ELAGAGE POUR 2 AGENTS DES ESPACES VERTS	03/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 469,08

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
TAMBURINI LAURENT SARL	INSTALLATION DES POMPIERS LOCAUX MERIDINALE	07/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	86,32
AM ENVIRONNEMENT	DESTRUCTION ET ELIMINATION TRONCS DES PALMIERS	07/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	4 140,00
SOCODIP	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT - MISE EN PEINTURE D'UNE SALLE DE LA BIBLIOTHEQUE	09/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	248,10
BUREAU VALLEE CAP DISCOUNT	RENOUVELLEMENT DE SACS POUBELLES	10/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	705,40
POLYMAT	ACHAT D'UN MASQUE POUR SOUDER	14/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	52,92
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	CHAUSSURES POUR GENTILE CLAUDIO	15/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	52,45
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	SABOTS POUR MME MORI ET VETEMENTS DE TRAVAIL POUR MR BOTACI	16/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	35,56
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	SABOTS POUR MME MORI ET VETEMENTS DE TRAVAIL POUR MR BOTACI	16/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	240,93
POLYMAT	ACHAT D EMBOUTS DE PROTECTION POUR TIGES METALLIQUES	17/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	45,94
UGAP	ARMOIRE ET FAUTEUIL POUR MME ISABELLE ALBERTINI	17/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	618,93
COSTA METAL	FABRICATION D'UNE PORTE METALIQUE ET RAMPES POUR LE MUSEE DE LARSENAL	17/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	683,78
UGAP	ACHAT D'UNE ARMOIRE	21/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	321,67
BRONZINI MATERIAUX BIGMAT	ACHAT D'UN PERFORATEUR BOSCH POUR TRAVAUX DE MACONNERIE	21/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 372,75
POLYMAT	RENOUVELLEMENT OUTILLAGE POUR LE SERVICE DE LA FORGE	22/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	198,44
COSTA METAL	FOURNITURE ET POSE D'UN AUVENT STATION SERVICE CTM	24/02/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	677,43
HYDIS	RENOUVELLEMENT DE SACS POUBELLE ET ECOPEES	03/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	48,90
ALFABOIS	FOURNITURE ET POSE D'UN COFFRAGE POUR CREATION DE DALLE AU CIMETIERE DE MONTESORO	03/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	102,96
CONFORAMA	FRIGIDAIRE POUR LE BUREAU EMIR/MACON	03/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	133,32
FASS CORSE SARL	VIS POUR TRAVAUX DANS LES ECOLES	03/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	139,61
CENTR AUTO	TREUIL MANUEL DE TRACTION POUR TRAVAUX CHEMIN DE L'ANNONCIADE	04/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	37,51
POLYMAT	TIGES FILETEES POUR POSE DE BANCS	04/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	64,48

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
COSTA METAL	FABRIQUE ET POSE DE DEUX QUARTS SOLEIL DE PROTECTION AU JARDIN PECUNIA	04/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	203,94
TAMBURINI LAURENT SARL	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DU CIMETIERE DE MONTESORO	04/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	430,47
COSTA METAL	FABRIQUE ET POSE D'UN PORTAIL A LARINELLA	07/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	370,23
AM ENVIRONNEMENT	PROVISIONNEL POUR TRAITEMENT DE DIB	09/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 120,00
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	2 APIRES D EGANTS MANCHES LONGUES ANTI-COUPURE	10/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	33,80
LEROY MERLIN DOMIS SAS	ACHAT DE DEUX ROULEAUX DE CANISSES POUR AUVENT CTM	10/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	130,58
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	VETEMENTS DE TRAVAIL POUR MR MARGIOLI (SERVICE FORGE)	10/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	779,84
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	VETEMENTS ET CHAUSSURES POUR MME ALFONSI ET MR MARINI	14/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	128,50
POLYMAT	ACHAT D'UN PACK DE BATTERIES POUR PERCEUSE MAKITA	14/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	342,72
PHARMACIE DOMINICI SELAS	RENOUVELLEMENT DES FOURNITURES PHARMACEUTIQUES POUR LA DIT	15/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	16,01
PHARMACIE DOMINICI SELAS	RENOUVELLEMENT DES FOURNITURES PHARMACEUTIQUES POUR LA DIT	15/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	30,27
PHARMACIE DOMINICI SELAS	RENOUVELLEMENT DES FOURNITURES PHARMACEUTIQUES POUR LA DIT	15/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	55,39
POLYMAT	SCIE SABRE ET PERCEUSE POUR LE SERVICE ESPACES VERTS	15/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	459,26
COSTA METAL	FABRIQUE ET POSE DUNE POTENCE POUR JET D'EAU JARDIN DU FANGO	16/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	75,36
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	CHAUSSURES POUR MR CARTACCI ET MR SIMONI	16/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	82,19
COSTA METAL	FABRIQUE ET POSE D'UNE GRILLE A L'ECOLE CHARPAK	16/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	178,86
UGAP	FAUTEUIL DE BUREAU POUR MME PUGGIONI CUISINE CENTRALE	17/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	221,26
CANICO	TOILES PLAQUES ET GODETS POUR LE SERVICE ESPACE VERT	17/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	566,64
COSTA METAL	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE LA TABLE DE TRAVAIL DE LA FORGE	21/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	855,50
FASS CORSE SARL	POSE D'UNE TABLETTE POUR BUREAU CASA DI ANZIABI	24/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	42,35
COSTA METAL	MISE EN PLACE POTEAUX POUR ELECTIONS	24/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	104,28

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
CENTR AUTO	CRAMPONS POUR LE SERVICE D'ECLAIRAGE PUBLIQUE	24/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	321,75
CODIVEP	RENOUVELLEMENT DES POTELETS A ENCASTRER	24/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	340,00
UGAP	FAUTEUIL ET REFRIGERATEUR POUR MME LAZZARINI	24/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	488,84
CODIVEP	RENOUVELLEMENT DES POTELETS EN 140 CM	24/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	750,00
CODIVEP	RENOUVELLEMENT DES POTELETS EN 120 CM	24/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	760,00
TAMBURINI LAURENT SARL	RENOUVELLEMENT DE CTBX POUR LES URGENCES	25/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	260,53
LEROY MERLIN DOMIS SAS	RENOUVELLEMENT DES LAMPES POUR LES ELECTIONS	28/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	48,50
UGAP	RENOUVELLEMENT DES HUILE POUR LES VEHICULES DU PARC	29/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	497,37
UGAP	RENOUVELLEMENT DES HUILE POUR LES VEHICULES DU PARC	29/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 913,07
MONSIEUR BRICOLAGE ETABLISSEMENT GIANELLI	MISE EN PLACE DE BRISE VUE ECOLE DEFENDINI	30/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	231,91
AM ENVIRONNEMENT	DIB SUITE AUX MANIFESTATIONS	30/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 250,00
COSTA METAL	RENFORCEMENT DE LA CLOTURE D'ECOLE DEFENDINI	31/03/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	359,63
POLYMAT	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT - CUISINE CENTRALE	05/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	46,12
POLYMAT	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT - CUISINE CENTRALE	05/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	48,83
POLYMAT	RENOUVELLEMENT DE STOCK POUR MAGASIN DU SERVICE ELECTRIQUE	07/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	108,60
COSTA METAL	FABRIQUE ET POSE D'UNE RAMPE DE PROTECTION A L'ECOLE DE L'ANNONCIADE	07/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	136,99
COSTA METAL	FABRIQUE ET POSE DE GRILLES POUR FENETRES A L'ECOLE CHARLES ANDREI	07/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 470,00
POLYMAT	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT - ACHAT DE CHEVILLES POUR FIXER LES GRILLES A L'ECOLE CHARLES ANDREI	08/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	24,18
POLYMAT	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT - FIXATIONS DE PIQUETS DE CLOTURE DU PARC MANDELA	08/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	108,68
COSTA METAL	FABRIQUE ET POSE DE 4 POTELETS A LA CRECHE	11/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	175,00
UGAP	MOBILIER POUR ADMINISTRATION GENERALE	11/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	2 671,62

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
BRONZINI MATERIAUX BIGMAT	RENOUVELLEMENT DES BOMBES ANTI GUEPES	12/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	77,52
BRONZINI MATERIAUX BIGMAT	RENOUVELLEMENT DES EPI	12/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	138,24
BURO 2B CORS AMENAGEMENT	STORES POUR LE SERVICE COMMUNAL D'HYGIENE ET SANTE	12/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	834,40
SMD SOCIETE MEDITERRANEENNE DE DESINFECTION	RENOUVELLEMENT DES SACS A DEJECTIONS CANNINES	13/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 320,00
POLYMAT	GRAISSE POUR PAUMELLES	14/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	20,01
COSTA METAL	FABRIQUE ET POSE DE RAMPES RUE PEKLE	14/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 487,50
CORSE GRAVURES TROPHEES	MISE EN PLACE DE MATS DANS LES ECOLES	15/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	309,50
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	HABILLEMENT AGENT DE SECURITE ALB ORU	15/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	525,41
TRAVAUX SOUS MARINS CORSE TSMC SARL	MISE EN PLACE DU BALISAGE DE LA PLAGE DE L'ARINELLA	15/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	5 630,00
DUCLOT BUREAUTIQUE	MISE EN PLACE ARMOIRE A CLES AU SERVICE FONCIER	19/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	30,35
ALFABOIS	TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DE DEUX FENETRES AU CCAS	19/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	47,15
CAPEMBAL	RENOUVELLEMENT DES BOBINES DE PAPIER	19/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	101,82
CODIVEP	RENOUVELLEMENT DES POTELETS	19/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 070,00
SMD SOCIETE MEDITERRANEENNE DE DESINFECTION	RENOUVELLEMENT DES SACS A DEJECTIONS CANNINES	19/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 100,00
SMD SOCIETE MEDITERRANEENNE DE DESINFECTION	DETERGENT POUR LE LAVAGE DES RUELLES	19/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 242,88
ALFABOIS	MISE EN PLAQUE DE TABLEAU POUR LES CLEFS AU CENTRE SOCIAL	21/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	77,31
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	RENOUVELLEMENT DES EPI (GANTS) DU NETTOIEMENT	21/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	382,80
FASS CORSE SARL	MISE EN PLACE DE SUJETS A LA CRECHE	22/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	46,20
FASS CORSE SARL	CONSTRUCTION DE SALON DE JARDIN CENTRE SOCIAL	22/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	55,68

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
LEROY MERLIN DOMIS SAS	PARASOL POUR LA CRECHE	22/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	424,04
MARCK ET BALSAN	VETEMENTS ETE POUR LA POLICE	22/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	640,02
MARCK ET BALSAN	VETEMENTS ETE POUR LA POLICE	22/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	2 492,24
CENTR AUTO	PERCEUSE ET SCIE SABRE POUR LE SERVICE ESPACES VERTS	25/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	406,35
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	VETEMENTS POUR LA MENUISERIE	26/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	298,96
CENTR AUTO	MOTOCULTEUR POUR LES ESPACES VERTS	26/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	449,25
TAMBURINI LAURENT SARL	MISE EN PLACE DE LAMBOUDRES POUR LA POSE DE FRESQUES ECOLE ANDREI	27/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	91,08
COSTA METAL	FABRIQUE ET POSE DE RAMPES VILLE	27/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	99,66
COSTA METAL	INSTALLATION DE RALLONGES SUR LES POTELETS	27/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	149,33
GK PROFESSIONAL	EQUIPEMENTS POUR LA POLICE	27/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	373,30
GK PROFESSIONAL	EQUIPEMENTS POUR LA POLICE	27/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 146,72
FASS CORSE SARL	FOURNITURE ET POSE D'UNE PAIRE DE ROULETTES BASSEPOUR PLACARDS DE LA CRECHE	28/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	29,83
COSTA METAL	FABRIQUE ET POSE D'UNE GRILLE DE PROTECTION A L'ECOLE DESANTI	29/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	196,82
CENTR AUTO	PANTALON DE DEBROUSSAILLAGE	29/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	462,90
CENTR AUTO	RENOUVELLEMENT DES EPI POUR LES ESPACES VERTS	29/04/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	887,88
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	CHAUSSURES ET PARKA POUR TROJANI-SIMONI-HIND-VINCIGUERRA	02/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	206,80
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	CHAUSSURES ET PARKA POUR TROJANI-SIMONI-HIND-VINCIGUERRA	02/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	216,84
CENTR AUTO	RENOUVELLEMENT DE GANTS EN NITRIL	03/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	116,10
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	PARKA POUR MR CARTACCI	04/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	119,30
CENTR AUTO	RENOUVELLEMENT DE ROULEAUX DE CHAINES	04/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 126,20
EMAL CELIO	VETEMENTS POUR LE CABINET DU MAIRE (PATRICK DONZE)	05/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	379,91

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
COSTA METAL	FOURNITURE ET POSE DE PROTECTION SUR POTEAUX DES WC DU JARDIN PECUNIA	06/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	126,00
CENTR AUTO	RENOUVELLEMENT DE CHAINES BOBINES TOUS SERVICES	09/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	120,92
CAPEMBAL	RENOUVELLEMENT DE SACS POUBELLE TOUS SERVICES	10/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	45,30
BUREAU VALLEE CAP DISCOUNT	FOURNITURE DE BUREAU POUR ESPACES VERTS	10/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	353,25
DUCLOT BUREAUTIQUE	MARQUEURS POUR LA CUISINE CENTRALE	12/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	22,75
POLYMAT	REMISE EN ETAT D'UNE VISSEUSE	12/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	74,17
AM ENVIRONNEMENT	RENOUVELLEMENT DIB	12/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 200,00
BUREAU VALLEE CAP DISCOUNT	RENOUVELLEMENT PAPIER CALQUE POUR LE SERVICE ANIMATION	13/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	13,98
TAMBURINI LAURENT SARL	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT FEU ROUGE MONTESORO	13/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	30,36
ALFABOIS	FABRIQUE ET POSE D'UN COMPTOIR POUR L'OFFICE DU TOURISME	16/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	39,79
TAMBURINI LAURENT SARL	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT D'UN REGARD	16/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	107,62
TAMBURINI LAURENT SARL	FABRIQUE ET POSE DUN BRISE VUE A FICAGHJOLA	18/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	30,36
ALFABOIS	FABRIQUE ET POSE D'UN COMPTOIR AU MUSEE POUR CREAZIONE	18/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	39,79
LAE LOCATION	LOCATION D'ENGINS POUR DESSOUCHAGE D'ARBRES	18/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	239,65
COSTA METAL	FABRIQUE ET POSE D'UNE PORTE POUR L'ATELIER DE LA FORGE	18/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	463,39
CANICO	RENOUVELLEMENT DE GANTS EN CUIR POUR LE SERVICES ESPACES VERTS	18/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	637,50
CODIVEP	RENOUVELLEMENT DE BARRIERES	19/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	459,00
CENTR AUTO	4 VESTES DE DEBROUSSAILLAGE	23/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	325,16
ALFABOIS	FABRIQUE ET POSE D'ETAGERES A LA MAIRIE NOGUES (RDC ET 5 EME ETAGES)	23/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	578,65
TAMBURINI LAURENT SARL	FABRIQUE ET POSE D'UN CAIBOTI A LA PLAGE DE L ARINELLA	24/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	43,01
GK PROFESSIONAL	VETEMENT DE TRAVAIL POUR GENEST	25/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	892,02

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
SOLACO	REPLACEMENT DU LOGICIEL DE GESTION DES CARBURANTS ET DISTRIBUTEURS	25/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	13 484,00
COSTA METAL	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DU PORTAIL DE L'ECOLE CHARPACK	30/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	76,94
BRONZINI MATERIAUX BIGMAT	RENOUVELLEMENT DE PETIT OUTILLAGE POUR LE MAGASIN	30/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	187,96
BUREAU VALLEE CAP DISCOUNT	FOURNITURES DE BUREAU POUR LE CABINET DU MAIRE	31/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	45,40
DUCLOT BUREAUTIQUE	FOURNITURES DE BUREAU POUR LE CCAS	31/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	198,08
DUCLOT BUREAUTIQUE	FOURNITURES DE BUREAU POUR LE SERVICE IMPRIMERIE	31/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	484,22
DUCLOT BUREAUTIQUE	FOURNITURES DE BUREAU POUR LE SERVICE IMPRIMERIE	31/05/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	973,99
LEROY MERLIN DOMIS SAS	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT D'ALGECO D'ARINELLA	01/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	45,13
ALFABOIS	INSTALLATION D'UN PASSAGE POUR PERSONNES A MOBILITE REDUITE A LA PLAGE DE L ARINELLA	02/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	240,94
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	SABOTS POUR CACHEUX ET GUILLARD (CUISINE CENTRALE)	03/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	48,76
CENTR AUTO	DEBROUSSAILLEUSE POUR ENTRETIEN DE LECOLE GAUDIN	08/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	179,25
BONNEL ROBIN	TAILLE ENTRETIEN ELAGAGE DE 4 MICOCOULIERS SUR LA PLACE DU MARCHE	08/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 800,00
COSTA METAL	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE LA BARRIERE DE LA RUE DU COL	13/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	30,28
DUCLOT BUREAUTIQUE	STYLO ROLLER BLEU POUR LE CABINET DU MAIRE	13/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	41,41
UGAP	ACHAT D UN FAUTEUIL POUR ANNE CAROLE AGOSTINI	13/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	221,26
CODIVEP	ARCEAU DE PARKING POUR RESERVER PLACES DE BUREAUX	15/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	102,00
UGAP	ACHAT D'UN CAISSON DE BUREAU POUR MME MARCHETTI	16/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	178,96
SMD SOCIETE MEDITERRANEENNE DE DESINFECTION	RENOUVELLEMENT DE SACS POUBELLES POUR LE SERVICE NETTOIEMENT (LE PRESTATAIRE DU MARCHE NE PEUT PAS REpondre A CETTE DEMANDE), EN PJ MAIL	16/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	2 997,00
FASS CORSE SARL	STOCK DE VIS POUR TRAVAUX	17/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	31,00
LEROY MERLIN DOMIS SAS	ACHATS DE VENTILATEURS	17/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	108,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
CENTR AUTO	12 PROTEGES OREILLES POUR LES ESPACES VERTS	17/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	283,20
RETIF CAPEMBAL LE CASH SAS CASH CAPEMBAL	DEVIDOIR PISTOLETS SCOTCH	20/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	15,80
COSTA METAL	FABRIQUE ET POSE D'UNE RAMPE DE PROTECTION A L'ECOLE DE L'ANNONCIADE	20/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	246,33
BUREAU VALLEE CAP DISCOUNT	FOURNITURES DE BUREAU POUR LA DRUCS	21/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	56,79
DUCLOT BUREAUTIQUE	FOURNITURES DE BUREAU POUR L'EPICERIE EDUCATIVE	21/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	57,44
POLYMAT	RENOUVELLEMENT TIREFONDS ET CHEVILLES TOUS SERVICES	21/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	70,43
ESPACE ELEC	REMISE EN ETAT EP CARDO SAN GAETANO	22/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	35,09
ESPACE ELEC	REMISE EN ETAT EP CARDO SAN GAETANO	22/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	502,02
UGAP	FAUTEUIL POUR LE RESPONSABLE DE SERVICE DES ESPACES VERTS	23/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	221,26
UGAP	FAUTEUIL POUR MADAME MAMBERTI	23/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	221,26
DUCLOT BUREAUTIQUE	HUILE POUR DESTRUCTEUR	24/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	77,62
CENTR AUTO	ACHAT D'UN SOUFFLEUR A DOS	27/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	636,75
LEROY MERLIN DOMIS SAS	ACHAT DE VENTILATEURS POUR DIT	28/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	36,00
BUREAU VALLEE CAP DISCOUNT	DESTRUCTEUR D'ARCHIVES	29/06/2022	DIRECTION INTERVENTIONS TECHNIQUES	437,41
MICRO EXTENSION	MATERIEL INFORMATIQUE CH ANDREI	04/02/2022	DIRECTION PETITE ENFANCE	1 912,00
HEPHAISTOS	ACHAT FOURNITURES ADAPTEES SUBISSI 2022	18/02/2022	DIRECTION PETITE ENFANCE	1 219,58
HEPHAISTOS	ACHAT FOURNITURES ADAPTEES CAMPANARI 2022	01/03/2022	DIRECTION PETITE ENFANCE	1 124,58
BUREAU VALLEE CAP DISCOUNT	ACHAT MATERIEL SITE BILINGUE SUBISSI ELEMENTAIRE	03/03/2022	DIRECTION PETITE ENFANCE	1 245,49
MICRO EXTENSION	REMPLACEMENT PORTABLE RH	02/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	1 601,75
INMAC WSTORE	STOCK DE MONITEURS	02/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	2 997,15
TECNICA SARL	ACHAT DE MATERIEL AUDIO	07/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	2 362,00
UGAP	ACQUISITION LICENCE ADOBE POUR JULIE LOURS (SERVICE COMMUNICATION)	09/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	282,16
BCI INFORMATIQUE	ACQUISITION DE TELEPHONES MOBILES	09/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	3 337,50

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
ESPACE MEDIA SAV PC SARL	ACQUISITION ADAPTATEUR APPLE LIGHTNING VERS HDMI	10/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	99,98
MFI	STOCK DE PERIPHERIQUES	10/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	1 130,82
COPIE CONFORME GMP	CHANGEMENT AMPOULE VIDEOPROJECTEUR ECOLE CALLONI	17/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	190,00
COPIE CONFORME GMP	CHANGEMENT VIDEOPROJECTEUR ECOLE CHARPAK	17/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	690,00
BCI INFORMATIQUE	BATTERIE IPHONE THIEBLEMEONT	21/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	37,42
BCI INFORMATIQUE	BATTERIE PRESCELTI A20E	21/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	37,42
MFI	PONT WIFI (STOCK)	22/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	192,00
MFI	STOCK DE CARTOUCHES POUR LE TRACEUR DES DESSINATEURS	22/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	1 139,05
ALLIOCOM	REPLACEMENT PONT WIFI DU CTM	23/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	234,00
POWER LIVE MUSIC	LOCATION VIDEOPROJECTEUR POUR ELECTIONS PRESIDENTIELLES	23/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	769,33
MICRO EXTENSION	CONSOMMABLES TRACEUR DESSINATEUR	25/02/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	1 097,00
MICRO EXTENSION	STOCKS DE CLIENTS LEGERS	03/03/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	6 135,00
UGAP	MAINTENANCE 2022 DES LICENCES MICROSOFT DU SYSTEME CENTRAL	04/03/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	15 053,88
INMAC WSTORE	SUPPORT ECRAN	11/03/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	56,55
MFI	REPLACEMENT PORTABLE HS CALLONI ELEMENTAIRE	11/03/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	746,67
BCI INFORMATIQUE	REPARATION TELEPHONE MOBILE BRUNO GUILLARD (ECRAN)	14/03/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	119,85
UGAP	LOGICIEL DE GESTION DE LA FLOTTE DE TELEPHONES MOBILES PUSHMANAGER (300 LICENCES)	14/03/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	12 192,00
MICRO EXTENSION	TETES D'IMPRESSION TRACEUR DGST	16/03/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	336,00
BERGER LEVRAULT	PRESTATION D'ASSISTANCE BERGER LEVRAULT POUR DSN (EGRH)	16/03/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	1 050,00
CHAMBERSIGN FRANCE	COMMANDE D'UN CERTIFICAT ELECTRONIQUE RGS** POUR M. PAUL TIERI	18/03/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	270,00
CHAMBERSIGN FRANCE	COMMANDE D'UN CERTIFICAT ELECTRONIQUE RGS** POUR M. JEAN GIAMBELLI	23/03/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	270,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
UGAP	ACQUISITION DE 40 LICENCES CITRIX XENDESKTOP POUR LA PLATEFORME CENTRALE CITRIX	25/03/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	2 831,60
GANDI SAS	RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT POUR LES SERVEURS DU SYSTEME CENTRAL	06/04/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	120,00
UGAP	ACQUISITION DE 40 LICENCES MICROSOFT RDS POUR LA PLATEFORME CENTRALE CITRIX	06/04/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	7 880,80
BERGER LEVRAULT	PRESTATION D'ASSISTANCE BERGER LEVRAULT POUR LE RSU (EGRH)	07/04/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	2 100,00
SITEC STE INFORMATIQUE ET TELEMATIQUE CORSE	PRESTATION DE PARAMETRAGE ET DE FORMATION DE LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DES ACTES POUR LE CCAS	21/04/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	350,00
3P SARL	HEBERGEMENT DE 6 MOIS DE LA SOLUTION DE GESTION DES MARCHES PUBLICS 3P	25/04/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	600,00
GANDI SAS	RENOUVELLEMENT ANNUEL NOMS DE DOMAINE MUSEE-BASTIA.FR ET .COM	27/04/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	26,38
ARCHIMED	PRESTATION DE MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU CERTIFICAT WEB POUR L'APPLICATION SYRACUSE	27/04/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	125,00
POWER LIVE MUSIC	LOCATION VIDEOPROJECTEUR POUR ELECTIONS LEGISLATIVES	27/04/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	769,33
ESPACE MEDIA SAV PC SARL	ACQUISITION D'UN TELEPHONE MOBILE POUR LE MAIRE (REPLACEMENT MOBILE HS)	04/05/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	1 115,82
ESPACE MEDIA SAV PC SARL	ACQUISITION CABLE USB-C POUR THOMAS ANTONETTI	13/05/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	24,99
MICRO EXTENSION	ACQUISITION PORTABLES DIRECTION	17/05/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	5 117,01
SITEC STE INFORMATIQUE ET TELEMATIQUE CORSE	NOUVEAU PARAPHEUR ELECTRONIQUE	18/05/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	2 850,00
BERGER LEVRAULT	MIGRATION DE LA VEILLE REGLEMENTAIRE RH VERS LA NOUVELLE VERSION AUTOMATISEE	18/05/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	22 688,80
MFI	TETES D'IMPRESSION TRACEUR DGST	19/05/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	294,00
BCI INFORMATIQUE	KIT ECRAN TELEPHONE MOBILE JEAN-YVES BONIFAY (ECRAN)	24/05/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	74,92
UGAP	ACQUISITION DE 5 LICENCES DE MESSAGERIE COLLABORATIVE OFFICE 365 E3	24/05/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	1 028,50
BERGER LEVRAULT	ACQUISITION DE CONNECTEUR BERGER LEVRAULT POUR LE NOUVEAU PARAPHEUR SITEC	30/05/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	9 075,00
INMAC WSTORE	COMMANDES DE PERIPHERIQUES	07/06/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	1 063,97
BCI INFORMATIQUE	ACQUISITION DE CHARGEURS DE TELEPHONES MOBILES	10/06/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	223,50

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
BCI INFORMATIQUE	ACQUISITION DE TELEPHONES MOBILES	10/06/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	4 148,50
OCI URBANISME	ACQUISITION DE 5 LICENCES POUR LE LOGICIEL NETADS POUR L'URBANISME	14/06/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	3 904,00
VIVATICKET SAS	INTERVENTION MODE AUTONOME MUSEE	15/06/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	340,00
ESPACE MEDIA SAV PC SARL	ACQUISITION DE CHARGEUR D'IPHONE POUR LE STOCK	16/06/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	199,63
INMAC WSTORE	STOCK DE MONITEURS	16/06/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	5 470,50
ESPACE MEDIA SAV PC SARL	ACQUISITION DE CHARGEUR IPHONE	17/06/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	199,63
OCI URBANISME	ACQUISITION DE 5 LICENCES "CONSULTATIONS" POUR LE LOGICIEL NETADS POUR L'URBANISME	17/06/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	1 950,00
MFI	STOCK DE PC	17/06/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	7 425,00
COPIE CONFORME GMP	CHANGEMENT AMPOULE TNI CALLONI	22/06/2022	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES	190,00
TECHNIC ALARM	PRESTATION DE MAINTENANCE D'INTERVENTION PONCTUELLE SUR DEMANDE, CONTROLE DU SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE MANTINUM ALDILONDA	07/02/2022	FLUIDE	550,00
KONE ASCENSEURS	MAINTENANCE DES 28 INSTALLATIONS ASCENSEURS AVANT NOUVEAU MARCHE (EN REMPLACEMENT DU BDC N° 22DE000080 SUITE ERREUR TVA)	07/02/2022	FLUIDE	2 807,00
ELECTRICITE INDUSTRIELLE AUTOMATISMES	INTERVENTION SUR FEUX TRICOLORES CARREFOUR CIMETIERE ROUTE ROYALE	08/02/2022	FLUIDE	1 620,00
VDF SARL	REPLACEMENT BATTERIE GERBEUR ALB'ORU	14/02/2022	FLUIDE	711,40
ELECTRICITE INDUSTRIELLE AUTOMATISMES	DEPANNAGE FEUX TRICOLORE RTE ROYALE	14/02/2022	FLUIDE	960,00
CHAUFF ELEC	INSTALLATION POMPE VORTEX POSTE DE RELEVAGE JEUX D'ENFANTS ARINELLA	15/02/2022	FLUIDE	3 610,00
ANTHEA	REPARATION DU SYSTEME D'AUTOMATISME ENTREE CTM	23/02/2022	FLUIDE	145,00
ELECTRICITE INDUSTRIELLE AUTOMATISMES	FEUX TRICOLORES. PASSAGE PIETON LOGIREM	02/03/2022	FLUIDE	420,00
LACROIX SOFREL	SAV REPARATION DE 3 DISPOSITIFS LACROIX SOFREL (DISPOSITIF RECHERCHE DE FUITE D'EAU)	08/03/2022	FLUIDE	385,00
MAINTENANCE CLIMATIQUE INSULAIRE	MISE EN PLACE D'UN RADIATEUR A LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE	08/03/2022	FLUIDE	1 185,00
KONE ASCENSEURS	MAINTENANCE DES 28 ASCENSEURS AVANT SIGNATURE DU NOUVEAU MARCHE	08/03/2022	FLUIDE	3 607,68
PLOMBACAP FRANCHETEAU HENRI	REPLACEMENT D'UN DETENDEUR DE PRESSION ET D'UN CLAPET ANTI RETOUR	10/03/2022	FLUIDE	1 280,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
MAINTENANCE CLIMATIQUE INSULAIRE	REPLACEMENT D'UN VENTIL CONDENSEUR (MAISON DES SCIENCES)	11/03/2022	FLUIDE	920,00
QUALIT AIR	HYGIENISATION, NETTOYAGE ET DESINFECTION : CLIM TRAITEMENT D'AIR CRECHE DE MONTESORO	14/03/2022	FLUIDE	3 100,00
QUALIT AIR	HYGIENISATION HOTTES, CHAMBRES FROIDES, SYSTEME DE TRAITEMENT D'AIR (CUISINE CENTRALE)	14/03/2022	FLUIDE	5 316,05
BEST ENERGIES	AMO POUR NEGOCIATION PROTOCOLE TRANSACTIONNEL TRIPARTITE ETAT/COMMUNES/ENGIE	14/03/2022	FLUIDE	8 400,00
QUALIT AIR	HYGIENISATION, NETTOYAGE ET DESINFECTION : CLIM RESEAU + VENTILATION DES ECOLES	14/03/2022	FLUIDE	11 185,50
CAP ENVIRONNEMENT	POMPAGE NETTOYAGE ET DEBOUCHAGE WC ARINELLA	15/03/2022	FLUIDE	650,00
BC2E CET DIAG SAS	AVANT TRAVAUX EP : PRELEVEMENT AMIANTE HYACINTHE DE MONTERA - FOUILLE POUR POSE DE MAT -	16/03/2022	FLUIDE	1 146,00
KONE ASCENSEURS	FOURNITURE ET REPLACEMENT DU CONTACT A CLES (MAISON DES SYNDICATS)	17/03/2022	FLUIDE	403,04
KONE ASCENSEURS	ASCENSEUR ECOLE CH ANDREI : REPLACEMENT DE LA CARTE KRM	28/03/2022	FLUIDE	823,02
KONE ASCENSEURS	ASCENSEUR ECOLE DU CENTRE : KIT PHONIE KRM, GSM COMPLET	28/03/2022	FLUIDE	1 070,60
KONE ASCENSEURS	ASCENSEUR MAIRIE CENTRALE : KIT PHONIE KRM, GSM COMPLET	28/03/2022	FLUIDE	1 070,60
KONE ASCENSEURS	ASCENSEUR MAISON DES ASSOCIATIONS RUE SAN ANGELO : KIT PHONIE KRM, GSM COMPLET	28/03/2022	FLUIDE	1 070,60
AXIMUM PRODUITS ELECTRONIQUES	REPRISE PROGRAMMATION FEUX TRICOLORES CARREFOUR CIMETIERE	04/04/2022	FLUIDE	900,00
A2C ENTREPRISE	SECURISATION PORTES HALL PRINCIPAL ECOLE CHARPAK	05/04/2022	FLUIDE	3 476,61
MAINTENANCE CLIMATIQUE INSULAIRE	REPLACEMENT CAISSON VMC MAISON DES SERVICES PUBLICS	07/04/2022	FLUIDE	1 609,77
LOXAM CORSE REPAR ET LOC	LOCATION D'UNE CAMERA D'INSPECTION CANALISATION EP PLACE ST NICOLAS	26/04/2022	FLUIDE	31,10
MAINTENANCE CLIMATIQUE INSULAIRE	FOURNITURE DE CONSOMMABLE POUR MAINTENANCE DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT DE LA CUISINE CENTRALE	26/04/2022	FLUIDE	742,52
ANTHEA	CELLULES DU FUT BARRIERE TAXI	02/05/2022	FLUIDE	554,00
SOMATECO SARL	REPLACEMENT D'UNE CELLULE DE REFROIDISSEMENT	13/05/2022	FLUIDE	14 847,50
LACROIX SOFREL	REPARATION D'1 LS 10 (SAV)	16/05/2022	FLUIDE	250,00
ATLANTIQUE AUTOMATISMES INCENDIE AAI	REMISE EN ETAT GRAND SECOURS THEATRE	16/05/2022	FLUIDE	2 945,00
EGC RISPOLI PHILIPPE	REMISE A NIVEAU, ONDULEUR 3EME ETAGE LOCAL INFORMATIQUE	17/05/2022	FLUIDE	1 180,00
LACROIX SOFREL	COMMANDE DE 2 X LS10 4 G (DISPOSITIF DE RECHERCHE DE FUITE EAU)	19/05/2022	FLUIDE	1 625,40

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
EGC RISPOLI PHILIPPE	REMISE A NIVEAU ONDULEUR BIBLIOTHEQUE LOCAL SERVEUR	23/05/2022	FLUIDE	1 590,00
ANTHEA	REPROGRAMMATION ALARME ET PORTAIL CTM	31/05/2022	FLUIDE	165,00
EDF GDF AGENCE HAUTE CORSE	REMPLACEMENT DU COFFRET EP RUE V.HUGO, MODIFICATION DU BRANCHEMENT EDF	07/06/2022	FLUIDE	752,27
EDF GDF AGENCE HAUTE CORSE	REMPLACEMENT DU COFFRET EP BUT, MODIFICATION DU BRANCHEMENT EDF	07/06/2022	FLUIDE	752,27
EDF GDF AGENCE HAUTE CORSE	REMPLACEMENT DU COFFRET EP RUE L.VINCIGUERRA, MODIFICATION DU BRANCHEMENT EDF.	07/06/2022	FLUIDE	756,16
EDF GDF AGENCE HAUTE CORSE	REMPLACEMENT DU COFFRET EP CHEMIN DE CHIECHO, MODIFICATION DU BRANCHEMENT EDF.	07/06/2022	FLUIDE	756,16
3P MENUISERIES	REPARATION ET REPOSE STORE SCRENE PLUS REGLAGE	14/06/2022	FLUIDE	525,00
ANTHEA	DEPANNAGE DU PORTILLON POLICE RUE CARNOT CABLE ABIME	14/06/2022	FLUIDE	580,00
ANTHEA	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE LA BORNE ESCAMOTABLE DU VIEUX PORT	20/06/2022	FLUIDE	975,00
UDPS 2B UNION DEPART DES PREMIERS SECOURS HTE CORSE	PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 (PSC1) - 1ER GROUPE	01/02/2022	FORMATION	840,00
GRETA HAUTE CORSE LYCEE PAUL VINCENSINI	IMMERSION LANGUE CORSE - CRECHE ANGHJULELLI	10/02/2022	FORMATION	7 000,00
UDPS 2B UNION DEPART DES PREMIERS SECOURS HTE CORSE	FORMATION PSC1	12/02/2022	FORMATION	70,00
FALEP 2B LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DE HAUTE CORSE	FORMATION SERVICE CIVIQUE ET CITOYENNE	14/02/2022	FORMATION	100,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - 19 AU 22 JUIN 2022	15/02/2022	FORMATION	15,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - 22 AU 25 MAI 2022	15/02/2022	FORMATION	15,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - 05 AU 08 JUIN 2022	15/02/2022	FORMATION	15,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - 19 AU 22 JUIN 2022	15/02/2022	FORMATION	102,39
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - 22 AU 25 MAI 2022	15/02/2022	FORMATION	102,39
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - 05 AU 08 JUIN 2022	15/02/2022	FORMATION	102,39
EPLFP AGRICOLE DE BORGIO CENTRE DE FORMATION	CERTIFICAT INDIVIDUEL PROFESSIONNEL PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES INITIAL DECIDEUR	08/03/2022	FORMATION	160,00
EPLFP AGRICOLE DE BORGIO CENTRE DE FORMATION	CERTIFICAT INDIVIDUEL PROFESSIONNEL PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES INITIAL DECIDEUR	08/03/2022	FORMATION	160,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS D'AVION A/R BASTIA-PARIS - FORMATION ERU -	10/03/2022	FORMATION	16,95
NEGRONI VOYAGES	BILLETS D'AVION A/R BASTIA-PARIS - FORMATION ERU -	10/03/2022	FORMATION	200,75
ECOLE DU RENOUVELLEMENT URBAIN INSTITUT DE FORMATION DE LA MO	STRATEGIE ET OUTILS D'INTERVENTION SUR LES COPROPRIETES EN RENOUVELLEMENT URBAIN	10/03/2022	FORMATION	1 475,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
NIFFENEGGER CEDRIC ORGANISME DE FORMATION	FORMATION A LA CONDUITE EN SECURITE DES PLATES- FORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNEL SELON LA RECOMMANDATION R.486 (CACES® R.486) - CATEGORIE A ET B	11/03/2022	FORMATION	2 020,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS D'AVION - FORMATION	16/03/2022	FORMATION	15,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS D'AVION - FORMATION	16/03/2022	FORMATION	100,98
FPT FORMATIONS MME DELLAROVERE CAROLE	SUBVENTIONS EUROPEENNES : NOUVEAUX PROGRAMMES 2021-2027	16/03/2022	FORMATION	590,00
FALEP 2B LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DE HAUTE CORSE	FORMATION SERVICE CIVIQUE ET	23/03/2022	FORMATION	100,00
CNED	FORMATION ATTACHE TERRITORIAL EXTERNE	24/03/2022	FORMATION	1 008,00
UDPS 2B UNION DEPART DES PREMIERS SECOURS HTE CORSE	GESTES QUI SAUVENT - GQS	25/03/2022	FORMATION	600,00
LA GAZETTE DES COMMUNES	INITIER LE PLAN DE DECARBONISATION DE SA COLLECTIVITE	25/03/2022	FORMATION	895,00
UDPS 2B UNION DEPART DES PREMIERS SECOURS HTE CORSE	PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES P.S.C.1	25/03/2022	FORMATION	3 360,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS D'AVION/LOCATION VEHICULE - CONCOURS -	04/04/2022	FORMATION	6,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS D'AVION - CONCOURS -	04/04/2022	FORMATION	15,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS D'AVION/LOCATION VEHICULE - CONCOURS -	04/04/2022	FORMATION	15,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS D'AVION/LOCATION VEHICULE - CONCOURS -	04/04/2022	FORMATION	69,58
NEGRONI VOYAGES	BILLETS D'AVION - CONCOURS -	04/04/2022	FORMATION	101,05
NEGRONI VOYAGES	BILLETS D'AVION/LOCATION VEHICULE - CONCOURS -	04/04/2022	FORMATION	103,59
CCI FORMATION CORSICA CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE CORSE	PLATE-FORME ELEVATRICE R.486 PREPARATION A L'AUTORISATION DE CONDUITE CATEGORIE B	11/04/2022	FORMATION	1 000,00
ECOLE DU RENOUVELLEMENT URBAIN INSTITUT DE FORMATION DE LA MO	ELABORER ET ANIMER UNE MAISON DU PROJET	11/04/2022	FORMATION	1 100,00
CENTRE DE FORMATION APPRENTIS DE HAUTE CORSE	ACTION DE FORMATION PAR CONTRAT D'APPRENTISSAGE - 2EME ANNEE - SOLDE	12/04/2022	FORMATION	530,58
CENTRE DE FORMATION APPRENTIS DE HAUTE CORSE	ACTION DE FORMATION PAR CONTRAT D'APPRENTISSAGE - 2EME ANNEE -	12/04/2022	FORMATION	530,58
CENTRE DE FORMATION APPRENTIS DE HAUTE CORSE	ACTION DE FORMATION PAR CONTRAT D'APPRENTISSAGE - 2EME ANNEE -	12/04/2022	FORMATION	530,58
CENTRE DE FORMATION APPRENTIS DE HAUTE CORSE	ACTION DE FORMATION PAR CONTRAT D'APPRENTISSAGE - 2EME ANNEE -	12/04/2022	FORMATION	1 591,75
CNFPT AGENCE COMPTABLE CENT NAT FONCTION PUBL TERRITO	FCO - ACTUALITE JURIDIQUE DU DOMAINE POLICE MUNICIPALE	13/04/2022	FORMATION	500,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
CNFPT AGENCE COMPTABLE CENT NAT FONCTION PUBL TERRITO	STAGE INTRA - ENTRAINEMENT AU MANIEMENT D'UN PISTOLET A IMPULSIONS ELECTRIQUES CATEGORIE B6	13/04/2022	FORMATION	780,00
EFE FORMATION	LES JOURNEES DU BJDU	15/04/2022	FORMATION	1 265,00
FORUM SIRIUS	FORMATION DES UTILISATEURS SIRIUS - ALB'ORU	19/04/2022	FORMATION	1 141,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - MARTHE REVELLI - 17 AU 20 JUILLET 2022	28/04/2022	FORMATION	15,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - MARTHE REVELLI - 03 AU 06 JUILLET 2022	28/04/2022	FORMATION	15,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - MARTHE REVELLI - 17 AU 20 JUILLET 2022	28/04/2022	FORMATION	103,59
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - MARTHE REVELLI - 03 AU 06 JUILLET 2022	28/04/2022	FORMATION	103,59
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - MARTHE REVELLI - 23 AU 26 OCTOBRE 2022	29/04/2022	FORMATION	15,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - MARTHE REVELLI - 09 AU 12 OCTOBRE 2022	29/04/2022	FORMATION	15,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - MARTHE REVELLI - 25 AU 28 SEPTEMBRE 2022	29/04/2022	FORMATION	15,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - MARTHE REVELLI - 11 AU 14 SEPTEMBRE 2022	29/04/2022	FORMATION	15,00
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - MARTHE REVELLI - 23 AU 26 OCTOBRE 2022	29/04/2022	FORMATION	103,59
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - MARTHE REVELLI - 09 AU 12 OCTOBRE 2022	29/04/2022	FORMATION	103,59
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - MARTHE REVELLI - 25 AU 28 SEPTEMBRE 2022	29/04/2022	FORMATION	103,59
NEGRONI VOYAGES	BILLETS AVION - MARTHE REVELLI - 11 AU 14 SEPTEMBRE 2022	29/04/2022	FORMATION	103,59
UDPS 2B UNION DEPART DES PREMIERS SECOURS HTE CORSE PROPULS	PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 (PSC1) - CRECHE	23/05/2022	FORMATION	2 170,00
	REFERENT EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT SEXUEL ET LES AGISSEMENT SEXISTES	08/06/2022	FORMATION	590,00
ECOLE DU RENOUVELLEMENT URBAIN INSTITUT DE FORMATION DE LA MO	COMMERCE, ENTREPRENEURIAT, PRODUCTION, CLAUSE D'INSERTION : DEPLOYER L'ECONOMIE DANS LES QUARTIERS - JULIEN TORRE	09/06/2022	FORMATION	750,00
CCI FORMATION CORSICA CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE CORSE	PLATE-FORME ELEVATRICE R.486 CAT B EXPERIMENTE	15/06/2022	FORMATION	1 000,00
CCI FORMATION CORSICA CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE CORSE	PLATE-FORME ELEVATRICE R.486 CAT B DEBUTANT	15/06/2022	FORMATION	1 000,00
UDPS 2B UNION DEPART DES PREMIERS SECOURS HTE CORSE EQUARRI CORSE	PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES P.S.C.1	20/06/2022	FORMATION	1 540,00
	DEVIS DE00000082 EQUARRI CORSE	14/02/2022	SERVICE JURIDIQUE	2 160,00
FILIPPI MICHEL SCP	DEVIS FILIPPI 240 120 22 SARL ASSUNTA	01/03/2022	SERVICE JURIDIQUE	150,00
CBL COURTAGE	DEVIS 2022 1663 AMO LANCEMENT MARCHE ASSURANCES	01/03/2022	SERVICE JURIDIQUE	6 600,00
FILIPPI MICHEL SCP	DEVIS 24032022 FILIPPI CAFE RICHE	25/03/2022	SERVICE JURIDIQUE	125,00
CBL COURTAGE	DEVIS 22 1669 CBL COURTAGE	11/04/2022	SERVICE JURIDIQUE	833,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
FILIPPI MICHEL SCP	DEVIS FILIPPI 06042022-1 CONSTAT MAIRIE	12/04/2022	SERVICE JURIDIQUE	607,67
FILIPPI MICHEL SCP	DEVIS FILIPPI 03052022 RAFFALLI	10/05/2022	SERVICE JURIDIQUE	125,00
FILIPPI MICHEL SCP	DEVIS FILIPPI 31630 EXPULSION CAFE RICHE	10/05/2022	SERVICE JURIDIQUE	3 500,00
FILIPPI MICHEL SCP	CONSTAT	09/06/2022	SERVICE JURIDIQUE	457,67
GRAZIANI JEAN PASCAL	DEVIS POUR UNE VISITE BILINGUE AUTOUR DE DANTE ALIGHIERI	02/02/2022	LINGUA E CULTURA CORSA	655,00
SHB BONHOMME DE CHEMIN SARL	COMMANDE DE DIX OUVRAGES FAISANT LA PROMOTION DE LA LANGUE CORSE	24/02/2022	LINGUA E CULTURA CORSA	79,52
PARTI DES OISEAUX	ACHAT DE LIVRES	28/03/2022	LINGUA E CULTURA CORSA	38,00
A PIUMA LESTA LIBRAIRIE	ACHAT DE LIVRES	28/03/2022	LINGUA E CULTURA CORSA	49,14
SITEC STE INFORMATIQUE ET TELEMATIQUE CORSE	HEBERGEMENT DE L'APPLICATION NUMERIQUE DI	28/03/2022	LINGUA E CULTURA CORSA	888,48
SCET SERVICES CONSEIL EXPERTISES TERRITOIRES	AMO SCOLA INTERNAZIONALE DI E LINGUE	19/04/2022	LINGUA E CULTURA CORSA	23 850,00
SOCOPAL LIBRAIRIE PAPETERIE PAPI	REASSORT DE LA MALLETTE PEDAGOGIQUE	20/06/2022	LINGUA E CULTURA CORSA	44,50
ALPHA ASSOCIATION	DEUX ATELIERS "CLUEDO SCIENTIFIQUE" ASSOCIATION ALPHA	01/02/2022	CASA DI E SCENZE	500,00
PARDINI EMMANUELLE A PAPINA	ATELIER A PAPINA - VACANCES HIVER 2022	02/02/2022	CASA DI E SCENZE	500,00
LABORATOIRE REGIONAL D'ARCHEOLOGIE	ATELIERS LRA VACANCES HIVER 2022	02/02/2022	CASA DI E SCENZE	1 220,00
EMAHO CORSE ASSOCIATION	ATELIERS EMAHO FEVRIER ET AVRIL 2022	02/02/2022	CASA DI E SCENZE	1 545,00
GSP PROTECT SAS	ACCUEIL ET SECURITE CONFERENCE 12 MARS 2022	04/02/2022	CASA DI E SCENZE	147,50
LE PALAIS DES GLACES	REPAS PROFESSIONNEL POUR 6 PERSONNES	10/02/2022	CASA DI E SCENZE	163,64
SACEM	DROITS SACEM POUR PROJECTION LE BLOB	15/02/2022	CASA DI E SCENZE	24,88
ARTE FRANCE DEVELOPPEMENT	PROJECTION PLANETE MEDITERRANEE	08/03/2022	CASA DI E SCENZE	335,00
ARTE FRANCE DEVELOPPEMENT	PROJECTION DOCUMENTAIRE LE BLOB	08/03/2022	CASA DI E SCENZE	335,00
NEGRONI VOYAGES	RESERVATION VOL ALLER/RETOUR BOISSEAU AVRIL 2022	17/03/2022	CASA DI E SCENZE	337,02
8STUDIOSCAMARONI EDITIONS	COMMANDE DE 2 LIVRES "LES EAUX DOUCES DE CORSE" PAR ANTOINE ORSINI	23/03/2022	CASA DI E SCENZE	76,40
LA PTITE USINE	MATERIEL CREATIF	30/03/2022	CASA DI E SCENZE	5,92
SACEM	DROITS SACEM - DES BALEINES ET DES HOMMES	30/03/2022	CASA DI E SCENZE	24,19
SACEM	DROITS SACEM - PLANETE MED	30/03/2022	CASA DI E SCENZE	24,19
LABORATOIRE REGIONAL D'ARCHEOLOGIE	ATELIER 7 MAI - VACANCES DE PRINTEMPS 2022	01/04/2022	CASA DI E SCENZE	400,00
MARE VIVU ASSOCIATION	DEUX ATELIERS - VACANCES PRINTEMPS - AVRIL/MAI	01/04/2022	CASA DI E SCENZE	460,00
PARDINI EMMANUELLE A PAPINA	JOURNEE D'ATELIER AVRIL - VACANCES PRINTEMPS 2022	01/04/2022	CASA DI E SCENZE	475,00
EMAHO CORSE ASSOCIATION	STAGE STOP MOTION - VACANCES PRINTEMPS 2022	01/04/2022	CASA DI E SCENZE	1 700,00
TERRANOVA	PROJECTION "ABYSSE, VOYAGE EN MER INCONNUE"	06/04/2022	CASA DI E SCENZE	470,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
LENZINI ALICE PAIENNES TEINTURE NATURELLE	STAGE VACANCES PAÏENNES - MAI 2022	13/04/2022	CASA DI E SCENZE	320,00
LENZINI ALICE PAIENNES TEINTURE NATURELLE	ATELIER MISSION 11 MAI AU 15 JUIN 2022 PAÏENNES	13/04/2022	CASA DI E SCENZE	920,00
NEGRONI VOYAGES	RESERVATION VOL ET VOITURE NEGRONI - JEAN-YVES LE GALL	19/04/2022	CASA DI E SCENZE	549,81
HOTEL CENTRAL	RESERVATION HOTEL LE CENTRAL - JEAN-YVES LE GALL MAI2022	21/04/2022	CASA DI E SCENZE	106,10
SACEM	DROITS SACEM PROJECTION "ABYSSES, VOYAGE EN MER INCONNUE" - 14 MAI 2022	03/05/2022	CASA DI E SCENZE	24,19
LA PTITE USINE	MATERIEL POUR ACTIVITE - LA P'TITE USINE - CASA DI E SCENZE	05/05/2022	CASA DI E SCENZE	24,92
CAFE BASTIA SARL	REPAS JEAN-YVES LE GALL - CAFE CASALE - 10 MAI 2022 - A CASA DI E SCENZE	06/05/2022	CASA DI E SCENZE	136,36
A MOSCA SPNC	ACTIVITE PECHE - 2H - A CASA DI E SCENZE	10/05/2022	CASA DI E SCENZE	200,00
ESPACE ET EXPLORATION PANDORA SAS	ABONNEMENT 2022-23 ESPACE ET EXPLORATION MAGAZINE	20/05/2022	CASA DI E SCENZE	43,00
SCIENCES ET AVENIR EDITIONS CROQUE FUTUR	ABONNEMENT SCIENCE ET AVENIR - 2022/2023	20/05/2022	CASA DI E SCENZE	45,00
FATON EDITIONS	ABONNEMENT MAGAZINE COSINUS - 2022/2023	20/05/2022	CASA DI E SCENZE	62,68
REORLD MEDIA MAGAZINES SCIENCE ET VIE	ABONNEMENT MAGAZINE SCIENCE ET VIE JR 2022-2023	24/05/2022	CASA DI E SCENZE	49,00
REORLD MEDIA MAGAZINES SCIENCE ET VIE	ABONNEMENT SCIENCE ET VIE MAGAZINE 2022-2023	24/05/2022	CASA DI E SCENZE	54,90
NEGRONI VOYAGES	RESERVATION JY LE GALL JUIN 2022 - AIR CORSICA + LOCATION VOITURE - MAISON DES SCIENCES	01/06/2022	CASA DI E SCENZE	633,94
LA PTITE USINE	MATERIEL SIGNALETIQUE ESPACE DANS MA VILLE	02/06/2022	CASA DI E SCENZE	11,25
AMCSTI ASSOCIATION	ADHESION CONGRES AMCSTI JUIN 2022 BTHIBAULT	02/06/2022	CASA DI E SCENZE	220,00
CORSE SUPER SERVICE MONOPRIX	ACHAT BOUTEILLES D'EAU ET DOSETTES CAFE POUR MAISON DES SCIENCES - JUIN 2022	07/06/2022	CASA DI E SCENZE	322,00
LEROY MERLIN DOMIS SAS	TAPIS SALLE ACTIVITE	09/06/2022	CASA DI E SCENZE	58,75
LEROY MERLIN DOMIS SAS	MEUBLES POUR SALLE DE PAUSE ET ACTIVITES	09/06/2022	CASA DI E SCENZE	238,38
NEGRONI VOYAGES	FRAIS MODIFICATION RESERVATION AIR CORSICA JY LE GALL	10/06/2022	CASA DI E SCENZE	16,95
RETIF CAPEMBAL LE CASH SAS CASH CAPEMBAL	PETIT MATERIEL POUR MAISON DES SCIENCES	10/06/2022	CASA DI E SCENZE	45,48
POWER LIVE MUSIC	LOGICIELS OVERVIEW + SOLAR SYSTEM	10/06/2022	CASA DI E SCENZE	202,76
PLANETE SCIENCES	ACTIVITES ESPACE DANS MA VILLE - JUILLET 2022	16/06/2022	CASA DI E SCENZE	10 000,00
BETAPIX	TOURNAGE VIDEO INTERVIEW LE GALL - MAISON DES SCIENCES	17/06/2022	CASA DI E SCENZE	300,00
LIVEDECO MANCUP SARL	ACHAT DE POUFS POUR MAISON DES SCIENCES	17/06/2022	CASA DI E SCENZE	329,70

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
CREAB DESIGN	CREATION PROGRAMME DE NAVIGATION TABLE TACTILE A CASA DI E SCENZE	21/06/2022	CASA DI E SCENZE	9 990,00
CONFORAMA	MOBILIER POUR SALLE DE PAUSE/ACTIVITE MAISON DES SCIENCES	23/06/2022	CASA DI E SCENZE	5,96
CONFORAMA	MOBILIER POUR SALLE DE PAUSE/ACTIVITE MAISON DES SCIENCES	23/06/2022	CASA DI E SCENZE	8,50
CONFORAMA	MOBILIER POUR SALLE DE PAUSE/ACTIVITE MAISON DES SCIENCES	23/06/2022	CASA DI E SCENZE	140,50
CONFORAMA	MOBILIER POUR SALLE DE PAUSE/ACTIVITE MAISON DES SCIENCES	23/06/2022	CASA DI E SCENZE	292,00
CONFORAMA	MOBILIER POUR SALLE DE PAUSE/ACTIVITE MAISON DES SCIENCES	23/06/2022	CASA DI E SCENZE	646,04
CAFE BASTIA SARL	REPAS PROFESSIONNEL CAFE CASALE - JEAN YVES LE GALL	24/06/2022	CASA DI E SCENZE	109,09
CAPEMBAL	PRODUIT POUR PARQUET BUREAU DE MR LE MAIRE ET AUTRE	09/02/2022	MENAGE	246,00
CAPEMBAL	POUBELLES SWING BATIMENTS SCOLAIRES	17/02/2022	MENAGE	110,90
CAPEMBAL	PRODUITS POUR LA CUISINE DU CCAS	04/03/2022	MENAGE	139,94
CAPEMBAL	LOCATION SHAMPOUINEUSE POUR LE CENTRE CULTUREL L ALB ORU	08/03/2022	MENAGE	176,00
CAPEMBAL	REPARATION AUTO-LAVEUSE KARCHER	09/03/2022	MENAGE	378,42
SOCODIP	TAPIS BROSSE POUR LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE	11/03/2022	MENAGE	166,36
CAPEMBAL	PIECES DETACHEES ASPIRATEUR KARCHER CENTRE CULTUREL L ALB ORU	31/03/2022	MENAGE	44,90
CAPEMBAL	SAC 130L NOIR BATIMENTS SCOLAIRES	31/03/2022	MENAGE	226,50
CAPEMBAL	PRODUITS BATIMENTS SCOLAIRES	14/04/2022	MENAGE	1 419,30
CAPEMBAL	MATERIELS ENTRETIENS	14/04/2022	MENAGE	2 406,94
CAPEMBAL	SERVIETTES MARATHON BATIMENTS SCOLAIRES	04/05/2022	MENAGE	1 847,04
CAPEMBAL	SERVIETTES E MAIN BATIMENTS SCOLAIRES	25/05/2022	MENAGE	1 847,04
CAPEMBAL	PAPIER WC BATIMENTS SCOLAIRES	01/06/2022	MENAGE	765,44
CAPEMBAL	POUBELLE A PEDALE EPICERIE EDUCATIVE	15/06/2022	MENAGE	48,46
CEYSSON ART ET ENCHERES CORSE ENCHERES OVV	ACQUISITION D'ŒUVRES	04/02/2022	MUSEE	1 821,60
FRATICOM SARL	AFFICHAGE AEROPORT DE BASTIA 2022 EMPLACEMENT ZONE BAGAGES	04/02/2022	MUSEE	4 500,00
FRATICOM SARL	CAMPAGNE COM MUSEE ARRIERES DE BUS 2022	04/02/2022	MUSEE	7 080,00
CARCASSONNE ENCHERES	ACQUISITION D'ŒUVRES-ENCHERES	04/02/2022	MUSEE	7 319,98
CEYSSON ART ET ENCHERES CORSE ENCHERES OVV	ACQUISITION D'ŒUVRES	04/02/2022	MUSEE	7 920,00
ELPA RESTAURATION ANTIQUITES PADOVANI	ACQUISITION D'ŒUVRES 4 DESSINS A LA PIERRE NOIRE JACQUES DAUBIGNI	04/02/2022	MUSEE	12 000,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
LES NOUVELLES EDITIONS DE L'UNIVERSITE PETIT FUTE	INSERTION PROMOTIONNELLE 2022	10/02/2022	MUSEE	1 248,00
LES GUIDES DU PALAIS DES GOUVERNEURS ET PATRIMOINE BASTIA	2 VISITES GUIDEES -1ER SAMEDI DU MOIS 5 NOVEMBRE ET 3 DECEMBRE	22/02/2022	MUSEE	320,00
LES GUIDES DU PALAIS DES GOUVERNEURS ET PATRIMOINE BASTIA	2 VISITES GUIDEES NUIT DU MUSEE LE 21 MAI 2022	22/02/2022	MUSEE	340,00
LES GUIDES DU PALAIS DES GOUVERNEURS ET PATRIMOINE BASTIA	3 VISITES GUIDEES PARCOURS PERMANENT	22/02/2022	MUSEE	480,00
LES GUIDES DU PALAIS DES GOUVERNEURS ET PATRIMOINE BASTIA	8 VISITES GUIDEES - JOURNEES DU PATRIMOINE LE 17 ET 18 SEPT 2022	22/02/2022	MUSEE	1 280,00
LES GUIDES DU PALAIS DES GOUVERNEURS ET PATRIMOINE BASTIA	180 VISITES GUIDEES MUSEE - PUBLIC SCOLAIRE	22/02/2022	MUSEE	11 700,00
M7 CREATION MARTIN BERNARD	FLYERS GUIDE DU VISITEUR	23/02/2022	MUSEE	3 400,00
BERTOZZI JEAN ANDRE	REALISATION DE PHOTOGRAPHIES POUR LA CAMPAGNE PHOTOGRAPHIQUE DU MUSEE	08/03/2022	MUSEE	2 250,00
NETTOYAGE INSULAIRE	POUR ENTRETIEN ENTRE 2 MARCHES PERIODE DU 19/01 AU 03/02/2022	10/03/2022	MUSEE	629,82
WALLART HELENE	TRAITEMENT DE CONSERVATION RESTAURATION POUR ŒUVRE DANS EXPO TEMPORAIRE	17/03/2022	MUSEE	799,00
AUBERT GERALDINE	RESTAURATION D'UNE OEUVRE DU MUSEE NATIONAL DE LA MARINE POUR LE MUSEE DE BASTIA	21/03/2022	MUSEE	900,00
GERARD AURELIE	PROJET DE RESTAURATION DE LA SIRENE, ŒUVRE EN BOIS	21/03/2022	MUSEE	2 000,00
ATELIERS SAINT MARTIN	RESTAURATION	22/03/2022	MUSEE	1 200,00
LAVEAU ALIX	RESTAURATION ŒUVRE ESCADRE ANGLAISE DEVANT GENES	22/03/2022	MUSEE	1 250,00
LAVEAU ALIX	RESTAURATION ŒUVRE VUE DU PORT ET DE LA VILLE D'ALGER	22/03/2022	MUSEE	1 325,00
ATELIER SEIGNEURY	RESTAURATION D'UN TABLEAU	22/03/2022	MUSEE	1 550,00
BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE BNF	TRAVAUX DE REPRODUCTION CATALOGUE EXPOSITION MARE FURIOSO	23/03/2022	MUSEE	90,00
ROUDET LUDOVIC	RESTAURATION D'ŒUVRE POUR EXPOSITION TEMPORAIRE	23/03/2022	MUSEE	200,00
CO ART SNC DI MARIE LUISA CARLINI E STEFANO MERIANA	RESTAURATION D'ŒUVRE POUR EXPOSITION TEMPORAIRE	24/03/2022	MUSEE	1 150,00
PELTIER GAEL	CONVENTION DE PRESTATION ARTISTIQUE PELTIER	11/04/2022	MUSEE	3 400,00
FONDERIE SAINT LUC	PRODUITS DERIVES POUR LA BOUTIQUE DU MUSEE	14/04/2022	MUSEE	936,00
GALLERIE DEGLI UFFIZI GABINETTO FOTOGRAFICO	PHOTOS POUR CATALOGUE D'EXPOSITION	20/04/2022	MUSEE	60,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
LANZFELD EDITIONS	PRODUITS DERIVES POUR LA BOUTIQUE DU MUSEE MAGNETS	25/04/2022	MUSEE	0,00
BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE BNF	TRAVAUX DE REPRODUCTION ET DROITS D'EXPLOITATION PD'IMAGES POUR CATALOGUE EXPOSITION MARE FURIOSO	25/04/2022	MUSEE	20,00
LANZFELD EDITIONS	PRODUITS DERIVES POUR LA BOUTIQUE DU MUSEE	25/04/2022	MUSEE	321,00
LANZFELD EDITIONS	PRODUITS DERIVES POUR LA BOUTIQUE DU MUSEE CRAYONS COURONNE	25/04/2022	MUSEE	537,50
LANZFELD EDITIONS	PRODUITS DERIVES POUR LA BOUTIQUE DU MUSEE MAGNETS	25/04/2022	MUSEE	594,00
LANZFELD EDITIONS	PRODUITS DERIVES POUR LA BOUTIQUE DU MUSEE SKETCHPADS	25/04/2022	MUSEE	1 540,00
LEONETTI ANNE	BICHONNAGE D'UNE HUILE SUR TOILE	04/05/2022	MUSEE	500,00
LEONETTI ANNE	BICHONNAGE D'UNE HUILE SUR TOILE	04/05/2022	MUSEE	900,00
MOHEN ALICE	INTERVENTION DE CONSERVATION-RESTAURATION	04/05/2022	MUSEE	1 555,50
LEONETTI ANNE	BICHONNAGE D'UNE HUILE SUR TOILE	04/05/2022	MUSEE	1 600,00
JCL COMMUNICATION	COMMUNICATION ETE 2022 LA REVUE DE L'HISTOIRE N° 99	04/05/2022	MUSEE	2 000,00
STUDIO CARTA DI LAURA CHIGNOLI	RESTAURATION DE DOCUMENTS GRAPHIQUES	05/05/2022	MUSEE	700,00
ATELIER DE LA FEUILLE D'OR	RESTAURATION EN CONSERVATION DU CADRE DU TABLEAU DE FORTUNE GASCO	09/05/2022	MUSEE	1 800,00
L ECPAD	EXPLOITATION D'ARCHIVES	10/05/2022	MUSEE	32,00
BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE BNF	PRESTATIONS D'ENCADREMENT	10/05/2022	MUSEE	65,00
SEGUIN TEDDY	REALISATION DE PHOTOGRAPHIES	10/05/2022	MUSEE	100,00
SEGUIN TEDDY	REALISATION DE PHOTOGRAPHIES	10/05/2022	MUSEE	600,00
L ECPAD	EXPLOITATION D'ARCHIVES	10/05/2022	MUSEE	600,00
BIM SARL	REALISATION D'UN SUPPORT	17/05/2022	MUSEE	4 000,00
ATELIER SCHAEFER	RESTAURATION D'UN ENCADREMENT DE TABLEAU	23/05/2022	MUSEE	1 940,00
ATELIER SEIGNEURY	RESTAURATION DU CADRE D'UN TABLEAU	23/05/2022	MUSEE	2 600,00
BOUTET LIONEL	ACQUISITION D'UNE HUILE SUR TOILE REPRESENTANT UN MONTAGNARD CORSE	03/06/2022	MUSEE	2 500,00
BOUTET LIONEL	ACQUISITION D'UNE HUILE SUR TOILE DE PAUL SAÏN REPRESENTANT UNE VUE DU MONTEPIANO	03/06/2022	MUSEE	2 500,00
BOUTET LIONEL	ACQUISITION D'UNE HUILE SUR TOILE REPRESENTANT D. CIAVALDINI - DEBUT DU 19E SIECLE	03/06/2022	MUSEE	3 500,00
LA BOTTEGA DEI GRASSI NESI SNC	CADRE DE TRANSPORT D'OEUVRE	22/06/2022	MUSEE	300,00
VALLIANCE	ACHAT DE NICHOS A MARTINETS	15/02/2022	OPAH	1 944,42

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
BEROUD MARTINE	BALADE COMMENTEE DES JARDINS DU GUADELLU - RENDEZ-VOUS AUX JARDINS 2022	30/05/2022	PATRIMOINE	220,00
ECOLE D'EQUITATION DE HAUTE CORSE	EQUITATION EEHC ACM ARINELLA FEV A JUIN 22	01/02/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	1 728,00
GIUSTI STEPHANE	RANDONNEES GIUSTI STEPHANE SEJOUR ADOS VACANCES HIVER FEVRIER 22 PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE	04/02/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	1 212,00
ACQUAVIVA HOTEL SARL	HEBERGEMENT HOTEL L'ACQUA-VIVA SEJOUR ADOS VACANCES HIVER FEVRIER 22 PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE	04/02/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	2 448,58
STUDIO CINEMA	PLACES CINEMA STUDIO CINEMA ACM CENTRE ANCIEN VACS HIVER 22	14/02/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	352,60
UGAP	PETIT EQUIPEMENT UGAP ACM CENTRE ANCIEN	14/02/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	390,35
UGAP	PETIT EQUIPEMENT UGAP ACM ARINELLA FEV 22	14/02/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	528,62
CYCLES ORSINI	GRAVAGE VELO CYCLES ORSINI ACM ARINELLA FEV 22	16/02/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	53,00
I MUNTAGNOLI DI BORGU	ESCALADE I MUNTAGNOLI DI BORGU ACM CENTRE ANCIEN FEV 22	24/02/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	240,00
I MUNTAGNOLI DI BORGU	ESCALADE I MUNTAGNOLI DI BORGU ACM ARINELLA FEV 22	24/02/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	480,00
CYCLES ORSINI	VELOS GRAVAGE ET PETIT EQUIPEMENT CYCLES ORSINI ACM ARINELLA FEV 22	25/02/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	1 401,58
LA PTITE USINE	RECOMPENSES LA P'TITE USINE CHANTIER PRINTEMPS 22, PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE	04/04/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	350,00
AZARA LOUIS	KAYAK AZARA CORSICA LOISIRS AVENTURE CHANTIER PRINTEMPS 22 PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE.	04/04/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	480,00
MARTINO CYRIL HOLIMOVIE	FILM HOLI MOVIE MARTINO CHANTIER PRINTEMPS 22 PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE	04/04/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	750,00
SOLEMARE	T-SHIRT KWAY SOLEMARE CHANTIER PRINTEMPS 22, PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE.	04/04/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	1 003,32
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	GOUTER BOULANGERIE MULTARI CME DU 12 MAI 22	06/04/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	106,37
GIUSTI STEPHANE	RANDONNEE GIUSTI CHANTIER PRINTEMPS 22, PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE	08/04/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	100,00
SOLEMARE	MASQUES PERSONNALISES SOLEMARE CME 22	12/04/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	195,00
LA PTITE USINE	ATELIER GRAFF LA P'TITE USINE CHANTIER PRINTEMPS 22, PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE	14/04/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	516,67
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	RECEPTION MULTARI CHANTIER PRINTEMPS 22, PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE	19/04/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	268,36
ECOLE D'EQUITATION DE HAUTE CORSE	EQUITATION EEHC ACM CENTRE ANCIEN VACS PRINTEMPS 22	21/04/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	576,00
GIFI DISTRI PORTO VECCHIO	PARASOLS ET ACCESSOIRES GIFI ACM ARINELLA ETE 22	10/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	281,63
GIFI DISTRI PORTO VECCHIO	MATELAS GIFI SEJOUR ADO ETE 22, PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE	10/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	293,33

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
ALGAJOLA SPORT NATURE	ALGAJOLA SPORT ET NATURE SEJOUR ADOS, PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE AOUT 22	17/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	864,00
ALGAJOLA SPORT NATURE	ALGAJOLA SPORT ET NATURE SEJOUR ADOS, PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE AOUT 22	17/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	999,00
ALGAJOLA SPORT NATURE	ALGAJOLA SPORT ET NATURE SEJOUR ADOS, PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE AOUT 22	17/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	1 383,75
ECOLE D'EQUITATION DE HAUTE CORSE	EQUITATION EEHC ACM CENTRE ANCIEN ETE 22	17/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	2 160,00
GIUSTI STEPHANE	RANDONNEE GIUSTI SEJOUR ADOS JUILLET 22, PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE.	17/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	2 390,00
ECOLE D'EQUITATION DE HAUTE CORSE	EQUITATION EEHC ACM ARINELLA DE JUILLET A DECEMBRE 22	17/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	5 184,00
PHARMACIE DE LA PLACE D'ARMES SELAS	PRODUITS PHARMACEUTIQUES PHARMACIE PLACE D'ARMES ACM CENTRE ANCIEN ETE22	20/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	34,67
PHARMACIE DE LA PLACE D'ARMES SELAS	PRODUITS PHARMACEUTIQUES PHARMACIE DE LA PLACE D'ARMES ACM ARINELLA ETE 22	20/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	34,67
GIFI DISTRI PORTO VECCHIO	VENTILATEUR GIFI ACM ARINELLA ETE 22	20/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	54,17
PHARMACIE DE LA PLACE D'ARMES SELAS	PRODUITS PHARMACEUTIQUES PHARMACIE DE LA PLACE D'ARMES ACM ARINELLA ETE 22	20/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	58,92
PHARMACIE DE LA PLACE D'ARMES SELAS	PRODUITS PHARMACEUTIQUES PHARMACIE PLACE D'ARMES ACM CENTRE ANCIEN ETE22	20/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	62,92
PHARMACIE DE LA PLACE D'ARMES SELAS	PRODUITS PHARMACEUTIQUES PHARMACIE PLACE D'ARMES PERI 22	20/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	162,19
PHARMACIE DE LA PLACE D'ARMES SELAS	PRODUITS PHARMACEUTIQUES PHARMACIE PLACE D'ARMES PERI 22	20/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	206,50
GIFI DISTRI PORTO VECCHIO	TAPIS DE SOL GIFI ACM ARINELLA ETE 22	20/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	300,00
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DU NIOLU	CANYONING ASSOCIATION SPORTIVE DU NIOLU SEJOUR ADOS JUILLET 22,	21/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	846,00
LUCIANI PASCAL	RANDONNEE LUCIANI SEJOUR ADOS AOUT 22, PROJET CO-FINANCE PAR LA CITE EDUCATIVE	22/06/2022	POLE JEUNESSE ET LOISIRS	1 240,00
LEGALDOC	CARNET DE FICHES DESCRIPTIVES DE L'ETAT DU VEHICULE SORTIE EN FOURRIERE	23/02/2022	POLICE MUNICIPALE	218,00
GK PROFESSIONAL	TROUSSES PREMIERS SECOURS ET CARTOUCHE EXTEINTRICE DE FEU	07/03/2022	POLICE MUNICIPALE	733,00
GK PROFESSIONAL	COMMANDE CARTOUCHE TASER X2 REELLE ET ENTRAINEMENT	07/03/2022	POLICE MUNICIPALE	3 423,11
MONSIEUR BRICOLAGE ETABLISSEMENT GIANELLI	COFFRE FORT 4.5L	16/03/2022	POLICE MUNICIPALE	40,83
GK PROFESSIONAL	KIT TASER X2	29/04/2022	POLICE MUNICIPALE	4 778,35
SOCOBO SOCIETE CORSE DE BOISSON	BOUTEILLES D'EAU ZILIA	21/06/2022	POLICE MUNICIPALE	117,04

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
LEGALDOC	FORMULAIRES IMPRIMERIE NATIONAL CARNETS FOURRIERES REGISTRE INVENTAIRE ARMES ET MUNITIONS	21/06/2022	POLICE MUNICIPALE	315,40
BUREAU VALLEE CAP DISCOUNT	RUBANS DYMO	22/06/2022	POLICE MUNICIPALE	193,95
RETIF CAPEMBAL LE CASH SAS CASH CAPEMBAL	MATERIELS CUISINE PROFESSIONNELLE	11/02/2022	POLE PETITE ENFANCE	203,30
LABORATOIRE D'ANALYSES DE LA COLLECTIVITE DE CORSE	ANALYSES LEGIONELLA	11/02/2022	POLE PETITE ENFANCE	465,50
WESCO	MATERIELS POUR CUISINE PROFESSIONNELLE	14/02/2022	POLE PETITE ENFANCE	183,32
PHARMACIE ST PIERRE SELARL CHIARELLI PIERRE	PRODUITS DE PHARMACIE POUR BEBE	18/02/2022	POLE PETITE ENFANCE	46,33
PHARMACIE ST PIERRE SELARL CHIARELLI PIERRE	PRODUITS DE PHARMACIE POUR BEBE	18/02/2022	POLE PETITE ENFANCE	82,82
PHARMACIE ST PIERRE SELARL CHIARELLI PIERRE	PRODUITS DE PHARMACIE POUR BEBE	18/02/2022	POLE PETITE ENFANCE	121,28
PHARMACIE ST PIERRE SELARL CHIARELLI PIERRE	LAIT BEBE	18/02/2022	POLE PETITE ENFANCE	126,25
ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS DE HTE CORSE EPE	SOUTIEN A LA PARENTALITE ET ANALYSE DES PRATIQUES	18/02/2022	POLE PETITE ENFANCE	750,00
ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS DE HTE CORSE EPE	SOUTIEN A LA PARENTALITE ET ANALYSE DES PRATIQUES	18/02/2022	POLE PETITE ENFANCE	2 730,00
LABORATOIRE D'ANALYSES DE LA COLLECTIVITE DE CORSE	FORMATION AUX GESTES DE BONNES PRATIQUES D'HYGIENE	21/02/2022	POLE PETITE ENFANCE	186,80
CAPEMBAL	MATERIELS ET PRODUITS D'ENTRETIEN CRECHE	25/02/2022	POLE PETITE ENFANCE	463,25
CAPEMBAL	MATERIELS ET PRODUITS D'ENTRETIEN HG	25/02/2022	POLE PETITE ENFANCE	565,60
BIGUGLIA MATERIEL MEDICAL	COUCHES BEBE HG	01/03/2022	POLE PETITE ENFANCE	501,18
CORSE SUPER SERVICE MONOPRIX	ALIMENTATION ST JOSEPH	09/03/2022	POLE PETITE ENFANCE	33,29
CORSE SUPER SERVICE MONOPRIX	GOUTER PAQUES RAM	17/03/2022	POLE PETITE ENFANCE	32,97
CORSE SUPER SERVICE MONOPRIX	GOUTER PAQUES RAM	17/03/2022	POLE PETITE ENFANCE	175,11
PUBLICO SARL	FOURNITURE ET POSE DE FILM MICROPERFORE RAM	22/03/2022	POLE PETITE ENFANCE	230,00
MONSIEUR STORE CASA NOSTRA	FOURNITURE ET POSE STORE CALIFORNIEN RAM	22/03/2022	POLE PETITE ENFANCE	832,86
BIGUGLIA MATERIEL MEDICAL	COUCHES BEBE CRECHE	31/03/2022	POLE PETITE ENFANCE	1 166,88
BABY DREAM PREMAMAN	TRANSAT BEBE HG	01/04/2022	POLE PETITE ENFANCE	104,15
CASH CORSES	PRODUITS ALIMENTAIRES POUR ENFANTS	01/04/2022	POLE PETITE ENFANCE	106,77
CASH CORSES	PRODUITS ALIMENTAIRES POUR LES ENFANTS	01/04/2022	POLE PETITE ENFANCE	225,57
NATHAN	JEUX ET MATERIEL PSYCHOMOTRICITE POUR LE LAEP	04/04/2022	POLE PETITE ENFANCE	652,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
CORSE SUPER SERVICE MONOPRIX	FETE DE PAQUES	05/04/2022	POLE PETITE ENFANCE	77,21
10 DOIGTS	MATERIELS ET JEUX EDUCATIFS HG	11/04/2022	POLE PETITE ENFANCE	412,88
BIGUGLIA MATERIEL MEDICAL	COUCHES BEBE	31/05/2022	POLE PETITE ENFANCE	800,43
10 DOIGTS	MATERIELS ET JEUX EDUCATIFS PETTI ROSSI	01/06/2022	POLE PETITE ENFANCE	100,13
NATHAN	MATERIELS ET JEUX EDUCATIFS PETTI ROSSI	01/06/2022	POLE PETITE ENFANCE	213,73
10 DOIGTS	MATERIELS ET JEUX EDUCATIFS CARDELLINE	01/06/2022	POLE PETITE ENFANCE	262,63
NATHAN	MATERIELS ET JEUX EDUCATIFS HG	02/06/2022	POLE PETITE ENFANCE	412,88
WESCO	MATERIELS ET JEUX EDUCATIFS	07/06/2022	POLE PETITE ENFANCE	1 253,77
WESCO	MATERIELS ET JEUX EDUCATIFS ACELLUCCI	08/06/2022	POLE PETITE ENFANCE	1 661,70
WESCO	MATERIELS ET JEUX EDUCATIFS PETTI ROSSI	10/06/2022	POLE PETITE ENFANCE	1 192,31
WESCO	MATERIELS ET JEUX EDUCATIFS HG	13/06/2022	POLE PETITE ENFANCE	30,97
WESCO	MATERIELS ET JEUX EDUCATIFS HG	13/06/2022	POLE PETITE ENFANCE	750,56
WESCO	MATERIELS ET JEUX EDUCATIFS	13/06/2022	POLE PETITE ENFANCE	1 123,05
PHARMACIE ST PIERRE SELARL CHIARELLI PIERRE	PHARMACIE PETIT POT BEBE	17/06/2022	POLE PETITE ENFANCE	20,51
IMPRIMERIE BASTIAISE	FLYERS LAEP A CASA APERTA	23/06/2022	POLE PETITE ENFANCE	180,00
LE KIOSQUE TABAC PRESSE JEUX	REVUES SUR LA CORSE	04/02/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	166,60
CORSE MATIN CORSE PRESSE	ABONNEMENT CORSE-MATIN POUR ARCHIVAGE	04/02/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	454,61
SILK ME BACK	VALORISATION DU FONDS LORENZI	04/02/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	600,00
ARNOLD DENIS A LIBRU APERTU	SURVEILLANCE ET CONSERVATION SUR LES FONDS ANCIENS DE LA BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	04/02/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	10 000,00
BIZON JEAN PIERRE	ACHAT DE FILMS SUR LA CORSE	17/02/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	400,00
SPAR ORENGA	BOISSONS	25/02/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	85,37
A MALACELLA BRASSERIE	REPAS	25/02/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	300,00
BONNET DOMINIQUE	ENRICHISSEMENT DE LA COLLECTION DES JOURNAUX	23/03/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	80,00
NEGRONI VOYAGES	VOYAGES AVION POUR LES CONFERENCIERS	23/03/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	914,04
LES VOYAGEURS HOTEL	NUITEE HOTEL DES VOYAGEURS	25/03/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	192,20
RESTAURANT PUB CONCORDE	REPAS DU SOIR POUR LES INTERVENANTS EXTERIEURS	25/03/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	479,95

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
LES VOYAGEURS HOTEL	NUITEE HOTEL DES VOYAGEURS	31/03/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	96,10
LES VOYAGEURS HOTEL	NUITEES HOTEL DES VOYAGEURS	31/03/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	192,20
A MALACELLA BRASSERIE	DEJEUNERS	06/04/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	120,00
A MALACELLA BRASSERIE	DEJEUNERS COLLOQUE	06/04/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	400,00
CASA DI A PUISIA MAISON DE LA POESIE	ORGANISATION D'UNE JOURNEE QUTOUR DE LA POESIE	07/04/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	685,00
AUTOCARS CORTENAIS	DEPLACEMENT CERVETERI	07/04/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	2 807,00
HUMBERT NICOLAS	ENRICHISSEMENT FONDS ANCIEN	02/05/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	5 000,00
LES VOYAGEURS HOTEL	HOTEL DES VOYAGEURS	06/05/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	160,20
LES VOYAGEURS HOTEL	NUITEES HOTEL VOYAGEURS	06/05/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	160,20
A VIULIN E PIU	ANIMATION MUSICALE	25/05/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	200,00
CONRAD ELECTRONIC FRANCE	ACHAT D'UN NUMERISEUR	25/05/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	732,59
MARTINI SIMONE	RESTAURATION D'OUVRAGE	25/05/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	2 500,00
MARTINI SIMONE	RESTAURATION D'OUVRAGE	25/05/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	3 000,00
MARTINI SIMONE	RESTAURATION D'UN OUVRAGE	25/05/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	3 600,00
DE BAECQUE MARSEILLE SASU	VENTE AUX ENCHERES	27/05/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	6 243,75
A MALACELLA BRASSERIE	DEJEUNER	10/06/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	80,00
LES VOYAGEURS HOTEL	LOGEMENT	10/06/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	162,20
BIZON JEAN PIERRE	ACHAT DE FILM	10/06/2022	BIBLIOTHEQUE TOMMASO PRELA	185,00
COMEC	INTERVENTION CUVE DFCI 239 240 - PISTE ONDINA	18/02/2022	PREV	6 460,00
SMMI SERVICE MAINTENANCE MAT INCENDIE	ENTRETIEN ET REPARATIONS POTEAUX INCENDIE	22/02/2022	PREV	26 485,60
FILIPPI MICHEL SCP	PROCES VERBAL DE CONSTAT POUR AFFICHAGE DU PERMIS D'AMENAGER VIEUX PORT	19/04/2022	PROJET	500,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
AUDIT IMMO CORSE 2B	DIAGNOSTIC AVANT TRAVAUX PHASE AMT PROJET FORT LACROIX ET GUADELLU	19/04/2022	PROJET	3 600,00
FILIPPI MICHEL SCP	PROCES VERBAL DE CONSTAT POUR AFFICHAGE DU PERMIS D'AMENAGER VIEUX PORT	22/04/2022	PROJET	500,00
AUDIT IMMO CORSE 2B	CONTROLE VISUEL AMIANTE APRES DESAMIANTAGE BT A ANCIEN COLLEGE MONTESORO	02/06/2022	PROJET	2 400,00
FIDUCIARE SECURITE SARL	ESTIMATION COMPTAGE MONNAIE AVRIL A DECEMBRE 2022	05/05/2022	PUBLIC	2 300,00
ENTREPRISE SECURITE SERVICE EXPRESS ESSE	ESTIMATION RAMASSAGE MONNAIE AVRIL A DECEMBRE 2022	05/05/2022	PUBLIC	2 616,30
OFFICE NATIONAL DES FORETS	DIAGNOSTIC APPROFONDI VISUEL SONORE ET CONSEILS ASSISTANCE CITE DES MONTS	08/03/2022	POLITIQUE DE LA VILLE	7 465,00
PHOTO CYRNOS SE	PHOTO IDENTITE A DOMICILE POUR FAMILLE DANS L'IMPOSSIBILITE DE SE DEPLACER - RELOGEMENT NPRU -	24/03/2022	POLITIQUE DE LA VILLE	41,67
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE SUPPORT PUBLICITAIRE FORMATION COPROPRIETE AVRIL 2022	31/03/2022	POLITIQUE DE LA VILLE	400,00
COPRO+ SAS	SESSIONS FORMATIONS POPAC SUR LA COPROPRIETE AVRIL 2022	01/04/2022	POLITIQUE DE LA VILLE	2 662,30
COPRO+ SAS	CONCEPTION DE LA BOITE A OUTILS FORMATION SYNDIC BENEVOLE	01/04/2022	POLITIQUE DE LA VILLE	6 800,00
PAOLANTONI SEMARI PARISA	VISITE GUIDEES BASTIA SUD A DESTINATION DES ADULTES RELAIS	08/04/2022	POLITIQUE DE LA VILLE	130,00
BELLACOM	COMMUNICATION RADIO POUR FORMATION COPROPRIETE - POPAC ACV	15/04/2022	POLITIQUE DE LA VILLE	672,00
OFFICE NATIONAL DES FORETS	EXPERTISE ARBRES RUE DU COLLE	28/04/2022	POLITIQUE DE LA VILLE	705,00
CABINET RENUCCI GEOMETRE EXPERT	RELEVES COMPLEMENTAIRES TAMPONS ET FILS D'EAU CITE AUORE	18/05/2022	POLITIQUE DE LA VILLE	7 350,00
AB2C COMMUNICATION HILLION GILLES	AFFICHAGE DE SUPPORTS FORMATION POPAC POUR LES COPROPRIETAIRES SESSION DE JUIN 2022	01/06/2022	POLITIQUE DE LA VILLE	300,00
COPRO+ SAS	FORMATION COPROPRIETE POPAC VILLE DE BASTIA SESSION DE JUIN 2022	01/06/2022	POLITIQUE DE LA VILLE	1 641,30
BELLACOM	COMMUNICATION SUR LA FORMATION POPAC ACV SESSION JUIN 2022	02/06/2022	POLITIQUE DE LA VILLE	768,00
ACQUA PUBLICA REGIE LES EAUX DU PAYS BASTIAIS	POSE D'UN COMPTEUR ARROSAGE ET FONTAINE AU PUNTETTU	03/06/2022	POLITIQUE DE LA VILLE	386,98
MULTARI SAUVEUR BOULANGERIE	PETIT DEJEUNER SEMINAIRE "EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE"	16/06/2022	POLITIQUE DE LA VILLE	139,08
CAPEMBAL	PAPIER TOILETTES, BIDON RINÇAGE, LIQUIDE VAISSELLE MANUEL	04/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	121,00
CAPEMBAL	PAPIER TOILETTES, BIDON RINÇAGE, LIQUIDE VAISSELLE MANUEL	04/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	146,55
CAPEMBAL	PAPIER TOILETTES, BIDON RINÇAGE, LIQUIDE VAISSELLE MANUEL	04/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	212,40

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
CAPEMBAL	BACTOPIN, LE VRAI, PASTILLES CHLORE, L VAISSELLE, AL'K CHLORE, SERVIETTE DE TABLE, SACS, TORK, NAPPES, COUTEAUX	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	55,50
CAPEMBAL	BACTOPIN, LE VRAI, PASTILLES CHLORE, L VAISSELLE, AL'K CHLORE, SERVIETTE DE TABLE, SACS, TORK, NAPPES, COUTEAUX	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	56,16
CAPEMBAL	BACTOPIN, LE VRAI, PASTILLES CHLORE, L VAISSELLE, AL'K CHLORE, SERVIETTE DE TABLE, SACS, TORK, NAPPES, COUTEAUX	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	85,20
CAPEMBAL	MOP VELCRO, GANTS LATEX M, L, XL	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	101,30
CAPEMBAL	MOP VELCRO, GANTS LATEX M, L, XL	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	101,30
CAPEMBAL	BACTOPIN, LE VRAI, PASTILLES CHLORE, L VAISSELLE, AL'K CHLORE, SERVIETTE DE TABLE, SACS, TORK, NAPPES, COUTEAUX	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	106,00
CAPEMBAL	BACTOPIN, LE VRAI, PASTILLES CHLORE, L VAISSELLE, AL'K CHLORE, SERVIETTE DE TABLE, SACS, TORK, NAPPES, COUTEAUX	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	144,30
CAPEMBAL	BACTOPIN, LE VRAI, PASTILLES CHLORE, L VAISSELLE, AL'K CHLORE, SERVIETTE DE TABLE, SACS, TORK, NAPPES, COUTEAUX	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	180,90
CAPEMBAL	BACTOPIN, LE VRAI, PASTILLES CHLORE, L VAISSELLE, AL'K CHLORE, SERVIETTE DE TABLE, SACS, TORK, NAPPES, COUTEAUX	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	202,00
CAPEMBAL	BACTOPIN, LE VRAI, PASTILLES CHLORE, L VAISSELLE, AL'K CHLORE, SERVIETTE DE TABLE, SACS, TORK, NAPPES, COUTEAUX	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	246,40
CAPEMBAL	BACTOPIN, LE VRAI, PASTILLES CHLORE, L VAISSELLE, AL'K CHLORE, SERVIETTE DE TABLE, SACS, TORK, NAPPES, COUTEAUX	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	318,70
CAPEMBAL	BACTOPIN, LE VRAI, PASTILLES CHLORE, L VAISSELLE, AL'K CHLORE, SERVIETTE DE TABLE, SACS, TORK, NAPPES, COUTEAUX	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	489,60
CAPEMBAL	MOP VELCRO, GANTS LATEX M, L, XL	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	506,50
CAPEMBAL	BACTOPIN, LE VRAI, PASTILLES CHLORE, L VAISSELLE, AL'K CHLORE, SERVIETTE DE TABLE, SACS, TORK, NAPPES, COUTEAUX	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	545,80
CAPEMBAL	BACTOPIN, LE VRAI, PASTILLES CHLORE, L VAISSELLE, AL'K CHLORE, SERVIETTE DE TABLE, SACS, TORK, NAPPES, COUTEAUX	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	600,00
CAPEMBAL	BACTOPIN, LE VRAI, PASTILLES CHLORE, L VAISSELLE, AL'K CHLORE, SERVIETTE DE TABLE, SACS, TORK, NAPPES, COUTEAUX	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	667,66

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
CAPEMBAL	MOP VELCRO, GANTS LATEX M, L, XL	18/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	746,00
CAPEMBAL	GANTS DE PLONGE T8 M	23/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	45,96
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	GANTS NYL GRIS, GANTS PROTECT CHIM	25/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	5,82
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	GANTS NYL GRIS, GANTS PROTECT CHIM	25/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	37,32
DIFFUSION MATERIEL PROTECTION DMP	REF : 0000380 GANTS DE PROTECTION CHIMIQUE TAILLE M (8)	25/02/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	317,00
PASQUALINI VIANDES	ACHAT DENREES AGNEAU ET SAUCISSETTES DE BOEUF	09/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	825,00
CAPEMBAL	BACTOPIN, LIQ VAISSELLE MAIN, ALK CHLORE, SERVIETTES, TORK, VELCRO, SCOTCH BRIT, LINGETTES, CHARLOTES, RACLETES, VOILE ROSE	17/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	5,35
CAPEMBAL	BACTOPIN, LIQ VAISSELLE MAIN, ALK CHLORE, SERVIETTES, TORK, VELCRO, SCOTCH BRIT, LINGETTES, CHARLOTES, RACLETES, VOILE ROSE	17/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	13,85
CAPEMBAL	BACTOPIN, LIQ VAISSELLE MAIN, ALK CHLORE, SERVIETTES, TORK, VELCRO, SCOTCH BRIT, LINGETTES, CHARLOTES, RACLETES, VOILE ROSE	17/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	16,20
CAPEMBAL	BACTOPIN, LIQ VAISSELLE MAIN, ALK CHLORE, SERVIETTES, TORK, VELCRO, SCOTCH BRIT, LINGETTES, CHARLOTES, RACLETES, VOILE ROSE	17/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	55,50
CAPEMBAL	BACTOPIN, LIQ VAISSELLE MAIN, ALK CHLORE, SERVIETTES, TORK, VELCRO, SCOTCH BRIT, LINGETTES, CHARLOTES, RACLETES, VOILE ROSE	17/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	71,70
CAPEMBAL	BACTOPIN, LIQ VAISSELLE MAIN, ALK CHLORE, SERVIETTES, TORK, VELCRO, SCOTCH BRIT, LINGETTES, CHARLOTES, RACLETES, VOILE ROSE	17/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	83,60
CAPEMBAL	BACTOPIN, LIQ VAISSELLE MAIN, ALK CHLORE, SERVIETTES, TORK, VELCRO, SCOTCH BRIT, LINGETTES, CHARLOTES, RACLETTE	17/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	141,60
CAPEMBAL	BACTOPIN, LIQ VAISSELLE MAIN, ALK CHLORE, SERVIETTES, TORK, VELCRO, SCOTCH BRIT, LINGETTES, CHARLOTES, RACLETES, VOILE ROSE	17/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	144,30
CAPEMBAL	BACTOPIN, LIQ VAISSELLE MAIN, ALK CHLORE, SERVIETTES, TORK, VELCRO, SCOTCH BRIT, LINGETTES, CHARLOTES, RACLETES, VOILE ROSE	17/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	146,55
CAPEMBAL	BACTOPIN, LIQ VAISSELLE MAIN, ALK CHLORE, SERVIETTES, TORK, VELCRO, SCOTCH BRIT, LINGETTES, CHARLOTES, RACLETES, VOILE ROSE	17/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	209,20
CAPEMBAL	BACTOPIN, LIQ VAISSELLE MAIN, ALK CHLORE, SERVIETTES, TORK, VELCRO, SCOTCH BRIT, LINGETTES, CHARLOTES, RACLETES, VOILE ROSE	17/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	318,70

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
CAPEMBAL	BACTOPIN, LIQ VAISSELLE MAIN, ALK CHLORE, SERVIETTES, TORK, VELCRO, SCOTCH BRIT, LINGETTES, CHARLOTTE, RACLETTES, VOILE ROSE	17/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	600,00
CAPEMBAL	BACTOPIN, LIQ VAISSELLE MAIN, ALK CHLORE, SERVIETTES, TORK, VELCRO, SCOTCH BRIT, LINGETTES, CHARLOTTE, RACLETTES, VOILE ROSE	17/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	746,00
CHR NUMERIQUE SARL E PACK HYGIENE	CONTRAT EPACK HYGIENE POUR 12 MOIS MATERIEL ET MAINTENANCE.	22/03/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	4 032,00
CAPEMBAL	REF 5271 LIQUYIDE VAISSELLE BIDON DE 5L	11/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	293,10
CORSE CENTRALE DE RESTAURATION	COMMANDE DE MIXE POUR LA CRECHE POUR 1 JOUR (27-04-22)	14/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	155,20
CAPEMBAL	BACTOPIN, PROD VITRE, SAVON DISTRIB, TORK, ROULEAU PAPIER, LINGETTES, VOILE ROSE, SERVIETTES DE TABLE, SAC POUBELLES	15/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	15,36
CAPEMBAL	BACTOPIN, PROD VITRE, SAVON DISTRIB, TORK, ROULEAU PAPIER, LINGETTES, VOILE ROSE, SERVIETTES DE TABLE, SAC POUBELLES	15/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	46,80
CAPEMBAL	BACTOPIN, PROD VITRE, SAVON DISTRIB, TORK, ROULEAU PAPIER, LINGETTES, VOILE ROSE, SERVIETTES DE TABLE, SAC POUBELLES	15/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	64,20
CAPEMBAL	BACTOPIN, PROD VITRE, SAVON DISTRIB, TORK, ROULEAU PAPIER, LINGETTES, VOILE ROSE, SERVIETTES DE TABLE, SAC POUBELLES	15/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	83,60
CAPEMBAL	BACTOPIN, PROD VITRE, SAVON DISTRIB, TORK, ROULEAU PAPIER, LINGETTES, VOILE ROSE, SERVIETTES DE TABLE, SAC POUBELLES	15/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	141,60
CAPEMBAL	BACTOPIN, PROD VITRE, SAVON DISTRIB, TORK, ROULEAU PAPIER, LINGETTES, VOILE ROSE, SERVIETTES DE TABLE, SAC POUBELLES	15/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	151,00
CAPEMBAL	BACTOPIN, PROD VITRE, SAVON DISTRIB, TORK, ROULEAU PAPIER, LINGETTES, VOILE ROSE, SERVIETTES DE TABLE, SAC POUBELLES	15/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	160,80
CAPEMBAL	BACTOPIN, PROD VITRE, SAVON DISTRIB, TORK, ROULEAU PAPIER, LINGETTES, VOILE ROSE, SERVIETTES DE TABLE, SAC POUBELLES	15/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	217,00
CAPEMBAL	BACTOPIN, PROD VITRE, SAVON DISTRIB, TORK, ROULEAU PAPIER, LINGETTES, VOILE ROSE, SERVIETTES DE TABLE, SAC POUBELLES	15/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	246,40
CAPEMBAL	BACTOPIN, PROD VITRE, SAVON DISTRIB, TORK, ROULEAU PAPIER, LINGETTES, VOILE ROSE, SERVIETTES DE TABLE, SAC POUBELLES	15/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	318,70

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
CAPEMBAL	BACTOPIN, PROD VITRE, SAVON DISTRIB, TORK, ROULEAU PAPIER, LINGETTES, VOILE ROSE, SERVIETTES DE TABLE, SAC POUBELLES	15/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	326,40
CAPEMBAL	BACTOPIN, PROD VITRE, SAVON DISTRIB, TORK, ROULEAU PAPIER, LINGETTES, VOILE ROSE, SERVIETTES DE TABLE, SAC POUBELLES	15/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	585,00
CAPEMBAL	BACTOPIN, PROD VITRE, SAVON DISTRIB, TORK, ROULEAU PAPIER, LINGETTES, VOILE ROSE, SERVIETTES DE TABLE, SAC POUBELLES	15/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	600,00
PASQUALINI VIANDES	SAUTE DE DINDE	28/04/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	1 852,50
PASQUALINI VIANDES	NAVARIN D'AGNEAU SANS OS LOCAL	03/05/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	2 624,00
CAPEMBAL	COMMANDE DE HOUSSE POUR CHARIOT	09/05/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	1 112,85
CAPEMBAL	FOURNITURE PRODUIT MENAGE POUR LES ECOLES	20/05/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	55,50
CAPEMBAL	FOURNITURE PRODUIT MENAGE POUR LES ECOLES	20/05/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	65,52
CAPEMBAL	FOURNITURE PRODUIT MENAGE POUR LES ECOLES	20/05/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	106,00
CAPEMBAL	FOURNITURE PRODUIT MENAGE POUR LES ECOLES	20/05/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	151,00
CAPEMBAL	FOURNITURE PRODUIT MENAGE POUR LES ECOLES	20/05/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	173,16
CAPEMBAL	FOURNITURE PRODUIT MENAGE POUR LES ECOLES	20/05/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	318,70
CAPEMBAL	FOURNITURE PRODUIT MENAGE POUR LES ECOLES	20/05/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	489,60
CAPEMBAL	FOURNITURE PRODUIT MENAGE POUR LES ECOLES	20/05/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	585,00
CAPEMBAL	FOURNITURE PRODUIT MENAGE POUR LES ECOLES	20/05/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	600,00
CAPEMBAL	FOURNITURE PRODUIT MENAGE POUR LES ECOLES	20/05/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	667,66
CAPEMBAL	COMMANDE SACS POUBELLE JAUNEDEVIS N 041806	25/05/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	351,00
CAPEMBAL	COMMANDE DE GANT DE SERVICE DEVIS N 041814	25/05/2022	RESTAURATION SCOLAIRE	1 275,00
CAP ENVIRONNEMENT	SURVEILLANCE DES PLAGES 2022 ENTRETIEN WC CHIMIQUE	02/05/2022	SECRETARIAT GENERAL	2 500,00
BERGER LEVRAULT	RELIURE DES ACTES	17/05/2022	SECRETARIAT GENERAL	2 425,00
MACAP PAVOISEMENT	PETITS MATERIELS PLAGES	15/06/2022	SECRETARIAT GENERAL	457,08
KALLI GRAPHIC AMBROSINI FLORA	DECLINAISON FLAYER	06/04/2022	SERVICE HYGIENE ET SANTE	360,00
UNION CHIMIQUE DU MIDI ET DE LA CORSE	BIOCIDES	06/04/2022	SERVICE HYGIENE ET SANTE	6 526,05
VIGILAB SARL	PRELEVEMENT TUF	15/04/2022	SERVICE HYGIENE ET SANTE	199,90
GSP PROTECT SAS	DISPOSITIF DE SECURITE / INCENDIE COLLOQUE TDAH	26/04/2022	SERVICE HYGIENE ET SANTE	510,00
L ASPHODELA SARL	SALADE RIZ OU PATE	10/06/2022	SERVICE HYGIENE ET SANTE	2 670,00
BALBI AUDITION	ACHAT AUDIOPROTHESES LUCCHETTI VANESSA, CONVENTION FIPHFP	22/02/2022	SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	816,87

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
BALBI AUDITION	ACHAT AUDIOPROTHESES MICHELI ALBERT, CONVENTION FIPHFP	22/02/2022	SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	1 521,16
BALBI AUDITION	ACHAT AUDIOPROTHESES BERNARDINI MICHEL, CONVENTION FIPHFP	22/02/2022	SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	2 021,45
BALBI AUDITION	ACHAT AUDIOPROTHESES GRIMALDI JOSEPHA, CONVENTION FIPHFP	04/04/2022	SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	1 821,16
SECOURISME SECURITE INCENDIE CONSEIL FORMATION SSICF	ACHAT 2 DEFIBRILLATEURS SURVEILLANCE DES PLAGES	24/05/2022	SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	2 300,00
BALBI AUDITION	ACHAT BOUCHON ANTI-BRUIT POUR MME MARTINI MARIE MADELEINE DANS LE CADRE DU MAINTIEN A L'EMPLOI	03/06/2022	SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	71,09
LABORATOIRE COTRAL	ACHAT PROTECTIONS AUDITIVES	03/06/2022	SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	562,50
BASTIA MATERIEL MEDICAL	COMMANDE TROUSSE 1ER SECOURS	15/06/2022	SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	31,25
COMINEX	FOURNITURE DE PIERRES/DALLES POUR LA REALISATION DE LA PLANCHE D'ESSAI POUR OPERATION VIEUX PORT	04/02/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	2 601,20
CORSE PAYSAGE SARL	PLANTATION PARKINGS DE MONTESORU	04/02/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	9 180,00
DEKRA INDUSTRIAL SAS	MISSION DE CONTROLEUR TECHNIQUE CT RELATIVE A L'AMENAGEMENT DU VIEUX PORT	04/02/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	18 800,00
OFFICE NATIONAL DES FORETS	DIAGNOSTIC APPROFONDI DES MAGNOLIAS ET ASSISTANCE TECHNIQUE V PORT	07/02/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	3 000,00
CABINET MEDORI ET ASSOCIES EX MEDORI JEAN LUC	LEVE TOPO DE LA PASSERELLE NOTAMMENT EN 3 D	07/02/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	7 500,00
FOURNY ESPACES VERTS SARL	PLANTATIONS ARBRES PARKING DE L'A RINELLA	14/02/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	9 597,00
ABC SECURITA	FERMETURE DU TUNNEL : SURVEILLANCE DE LA RUE BONAPARTE POUR ACCES SECOURS	17/02/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	3 005,10
ROCCA E TERRA	ETUDE G2ET G4 MURS DE LA FUTURE VOIR DE CORBAJA SUPPRANA	17/02/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	3 500,00
SITES	INVESTIGATION STRUCTURELLES DE LA PASSERELLE ST NICOLAS	18/02/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	17 900,00
ROCCA E TERRA	MISSION GEOTECHNIQUE POUR LA REQUALIFICATION DE LA PASSERELLE S TNICOLAS	22/02/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	10 390,00
URBAN TOPO	LEVE TOPOGRAPHIQUE SECTEUR D'ERBAJOLO POUR ETUDIER CONTINUITE VELO VERS LA LIAISON BASTIA FURIANI	23/02/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	5 400,00
SMP ENTREPRISE ELECTRICITE DE CORSE	DEVIS RACCORDEMENT ALGECO FERMETURE DU TUNNEL	07/03/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	1 060,00
AUDIT IMMO CORSE 2B	DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB SUR LA PASSERELLE ST NICOLAS	14/03/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	3 900,00
ROCCA E TERRA	DIAGNOSTIC DU MUR BAS DU JARDIN ROMIEU	30/03/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	2 800,00

Fournisseurs	Objet	Date	Services	Montant HT
ROCCA E TERRA	MISSION GEOTECHNIQUE SUR LA FALAISE AU DESSUS DU CHEMINEMENT ENTRE LA PLACE VINCETTI ET LE SPASSIMARE	30/03/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	3 500,00
ACQUA PUBLICA REGIE LES EAUX DU PAYS BASTIAIS	POSE D'UN COMPTEUR D'EAU AFIN D'ALIMENTER L'ARROSAGE DES ARBRES DU PARKING DE MONTESORO	06/04/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	727,08
CODIVEP	REPARATION DU L'IMITATEUR DE HAUTEUR SUR LE PORTIQUE DU MINI GIRATOIRE DE TOGA ET POSE D'UN NEUF	13/04/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	10 500,00
ELECTRICITE INDUSTRIELLE AUTOMATISMES	PRESTATIONS DE POSE ET DEPOSE DU PORTIQUE ENTREE PARKING SAINT NICOLAS : REGULARISATION	20/04/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	3 935,00
TOPOTEC	DETECTION DE RESEAUX AVANT FOUILLE AUX PIEDS DES PILIERS DE LA PASSERELLE	27/04/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	450,00
ROCCA E TERRA	MISSION DE SUIVI DES TRAVAUX DE CONFORTMENT DU MUR DU JARDIN ROMIEU G4	10/05/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	2 800,00
CABINET MEDORI ET ASSOCIES EX MEDORI JEAN LUC	LE RELEVÉ TOPO DE LA ZAE D'ERBAJOLO, CINEMA MULTIPLEX "LE CUBE"	24/05/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	4 000,00
EDF CORSE	RUISSEAU DE TOGA: RACCORDEMENT ELECTRIQUE POSTE DE RELEVAGE	07/06/2022	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	1 275,57



Règlement intérieur Conseil Municipal 2020 - 2026

Table des matières

<u>CHAPITRE I : ORGANISATION DES SEANCES</u>	4
<u>ARTICLE 1 : PERIODICITE DES SEANCES</u>	4
<u>ARTICLE 2 : CONVOCATION</u>	4
<u>ARTICLE 3 : ORDRE DU JOUR</u>	4
<u>ARTICLE 4 : ACCES AUX DOSSIERS</u>	5
<u>ARTICLE 5 : QUESTIONS ECRITES ET ORALES</u>	5
<u>CHAPITRE II : COMMISSIONS</u>	5
<u>ARTICLE 6 : COMMISSIONS MUNICIPALES</u>	5
<u>ARTICLE 7 : FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS MUNICIPALES</u>	6
<u>ARTICLE 8 : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX</u>	6
<u>ARTICLE 9 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES</u>	6
<u>CHAPITRE III : TENUE DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL</u>	6
<u>ARTICLE 10 : PRESIDENCE</u>	6
<u>ARTICLE 11 : QUORUM</u>	7
<u>ARTICLE 12 : MANDATS</u>	7
<u>ARTICLE 13 : SECRETARIAT DE SEANCE</u>	7
<u>ARTICLE 14 : ACCES ET TENUE DU PUBLIC</u>	8
<u>ARTICLE 15 : ENREGISTREMENT DES DEBATS</u>	8
<u>ARTICLE 16 : SEANCE A HUIS CLOS</u>	8
<u>ARTICLE 17 : POLICE DE L'ASSEMBLEE</u>	8
<u>CHAPITRE IV : DEBATS ET VOTES DES DELIBERATIONS</u>	8
<u>ARTICLE 18 : DEROULEMENT DE LA SEANCE</u>	8
<u>ARTICLE 19 : DEBATS ORDINAIRES</u>	9
<u>ARTICLE 20 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE</u>	9
<u>ARTICLE 21 : SUSPENSION DE SEANCE</u>	10
<u>ARTICLE 22 : AMENDEMENTS</u>	10
<u>ARTICLE 23 : VOTES</u>	10

<u>ARTICLE 24 : CLOTURE DE TOUTE DISCUSSION</u>	11
<u>CHAPITRE V : COMPTES RENDUS DES DEBATS ET DES DECISIONS</u>	11
<u>ARTICLE 25 : PROCES-VERBAUX</u>	11
<u>ARTICLE 26 : COMPTES RENDUS</u>	11
<u>CHAPITRE VI : DISPOSITIONS DIVERSES</u>	11
<u>ARTICLE 27 : MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX</u>	11
<u>ARTICLE 28 : BULLETIN D'INFORMATION GENERALE</u>	12
<u>ARTICLE 29 : DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS</u>	12
<u>ARTICLE 30 : RETRAIT D'UNE DELEGATION A UN ADJOINT</u>	12
<u>ARTICLE 31 : MODIFICATION DU REGLEMENT</u>	12
<u>ARTICLE 32 : APPLICATION DU REGLEMENT</u>	12

Règlement intérieur du conseil municipal

Chapitre I : Organisation des séances

Article 1 : Périodicité des séances (articles L. 2121-7 et L. 2121-9 du CGCT)

Le conseil municipal se réunit au moins une fois par trimestre.

Le calendrier des conseils municipaux est fixé de façon semestrielle. Le conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune. Il peut également se réunir et délibérer dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances.

Le maire peut réunir le conseil municipal chaque fois qu'il le juge utile. Il est tenu de le convoquer dans un délai maximal de trente jours quand la demande motivée lui en est faite par le représentant de l'État dans le département ou par le tiers au moins des membres du conseil municipal en exercice. En cas d'urgence, le représentant de l'État dans le département peut abréger ce délai.

Article 2 : Convocation (articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2121-12 alinéa 2 du CGCT)

Toute convocation est faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est adressée par écrit, au domicile des conseillers municipaux, sauf s'ils font le choix d'une autre adresse.

La convocation bilingue précise la date, l'heure et le lieu de la réunion.

L'envoi des convocations aux membres du conseil municipal et des commissions par voie dématérialisée, à l'adresse électronique de leur choix, sera privilégié. Chaque groupe politique reçoit une version au format papier.

Le délai de convocation est fixé à cinq jours francs. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération est adressée avec la convocation aux membres du conseil municipal. Si la délibération concerne un contrat de service public, le projet de contrat ou de marché accompagné de l'ensemble des pièces peut, à sa demande, être consulté à la mairie par tout conseiller municipal dans les cinq jours qui précèdent la séance du conseil municipal.

Article 3 : Ordre du jour

Le maire fixe l'ordre du jour.

L'ordre du jour bilingue est reproduit sur la convocation et porté à la connaissance du public.

Article 4 : Accès aux dossiers (article L. 2121-13 du CGCT)

Tout membre du conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération.

La commune assure la diffusion de l'information auprès de ses membres élus en privilégiant la voie dématérialisée.

Afin de permettre l'échange d'informations sur les affaires relevant de ses compétences, la commune met à la disposition de ses membres élus, à titre individuel, les moyens informatiques nécessaires.

Durant les cinq jours précédant la séance, les conseillers municipaux peuvent consulter les dossiers en mairie aux heures ouvrables sur autorisation du maire.

Dans tous les cas, ces dossiers seront tenus en séance à la disposition des membres de l'assemblée.

Toute question, demande d'information complémentaire ou intervention d'un membre du conseil municipal auprès de l'administration communale, se fait sous couvert du maire ou de l'adjoint en charge du dossier, sous réserve de l'application de l'article 2 alinéa 5 ci-dessus.

Article 5 : Questions écrites et orales (article L. 2121-19 du CGCT)

Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ou écrites ayant trait aux affaires de la commune.

Le texte des questions est adressé au maire 48 heures au moins avant une séance du conseil municipal et fait l'objet d'un accusé de réception.

Lors de cette séance, le maire ou l'adjoint en charge du dossier répond aux questions posées par les conseillers municipaux. Les questions sont traitées à la fin de chaque séance.

Les questions déposées après l'expiration du délai visé ci-dessus sont traitées à la séance ultérieure la plus proche.

En toutes hypothèses, si l'objet de la question le justifie, le maire peut choisir de l'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal suivant, soit directement, soit après transmission pour examen aux commissions permanentes concernées.

CHAPITRE II : Commissions et comités consultatifs**Article 6 : Commissions municipales** (article L. 2121-22 du CGCT)

Est constituée une seule commission municipale avec pour domaines de compétences :

Politique de la ville, logement, habitat, circulation, planification travaux, développement du territoire, urbanisme, social, culture, patrimoine, politique éducative, santé, jeunesse, petite enfance, démocratie participative ; développement économique, commerce, tourisme, coopération, international, animation, domianialité publique Langue Corse, police municipale, finances, programmation, ressources humaines, administration générale, commande publique, affaires européennes.

La commission désigne en son sein un vice-président et un rapporteur. En l'absence ou en cas d'empêchement du maire, qui en est le président de droit, le vice-président convoque les réunions, arrête l'ordre du jour et assure le bon déroulement des débats.

Article 7 : Fonctionnement des commissions municipales

Elles sont composées de 15 membres (à l'exclusion du maire) dont 3 membres de l'opposition.

La commission peut entendre des personnes qualifiées extérieures au conseil municipal.

Chaque conseiller à la faculté d'assister, en sa qualité d'auditeur, aux travaux de toute commission autre que celle dont il est membre après en avoir informé son président trois jours au moins avant la réunion.

La commission se réunit sur convocation du vice-président. Il est toutefois tenu de réunir la commission à la demande de la majorité de ses membres.

La convocation, accompagnée de l'ordre du jour, est adressée à chaque conseiller à son domicile trois jours avant la tenue de la réunion de préférence en privilégiant la voie dématérialisée.

Les séances de la commission n'est pas publique, sauf décision contraire prise à la majorité des membres présents.

Sauf décision contraire du maire, notamment en cas d'urgence, toute affaire soumise au conseil municipal doit être préalablement étudiée par une commission.

La commission n'a aucun pouvoir de décision. Elle examine les affaires qui leur est soumise, émet de simples avis ou formule des propositions.

Elle statue à la majorité des membres présents.

Elle élabore un compte rendu succinct sur les affaires étudiées. Ce rapport est communiqué à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Article 8 : Commission consultative des services publics locaux (article L. 1413-1 du CGCT)

Le maire peut saisir, pour avis, la commission des projets susceptibles de la concerner au-delà des dispositions prévues à l'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales.

Article 9 : Commission d'appel d'offres (articles 22 et 23 du CMP)

Un règlement interne à la commission d'appel d'offres indiquera les seuils par types de marchés publics qui feront l'objet d'une saisine de la commission en deçà des seuils légaux.

CHAPITRE III : Tenue des séances du conseil municipal

Article 10 : Présidence (article L. 2121-14 du CGCT)

Le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace.

Le président procède à l'ouverture des séances, vérifie le quorum, dirige les débats, accorde la parole, rappelle les orateurs à l'affaire soumise au vote. Il met fin s'il y a lieu aux interruptions de séance, met aux voix les propositions et les délibérations, décompte les scrutins, juge conjointement

avec le secrétaire de séance les épreuves des votes, en proclame les résultats, prononce la suspension et la clôture des séances après épuisement de l'ordre du jour.

Article 11 : Quorum (article L. 2121-17 du CGCT)

Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Le quorum doit être atteint à l'ouverture de la séance mais aussi lors de la mise en discussion de toute question soumise à délibération. Ainsi, si un conseiller municipal s'absente pendant la séance, cette dernière ne peut se poursuivre que si le quorum reste atteint malgré ce départ.

Si le quorum n'est pas atteint à l'occasion de l'examen d'un point de l'ordre du jour soumis à délibération, le maire lève la séance et renvoie la suite des affaires à une date ultérieure.

Les pouvoirs donnés par les conseillers absents n'entrent pas en compte dans le calcul du quorum.

Article 12 : Mandats (article L. 2121-20 du CGCT)

Un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un autre conseiller de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Le pouvoir est toujours révocable. Sauf cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante.

Le mandataire remet la délégation de vote ou mandat au président de séance, au plus tard, lors de l'appel du nom du conseiller empêché. La délégation de vote peut être établie au cours d'une séance à laquelle participe un conseiller obligé de se retirer avant la fin de la séance.

Afin d'éviter toute contestation sur leur participation au vote, les conseillers municipaux qui se retirent de la salle des délibérations doivent faire connaître au maire leur intention ou leur souhait de se faire représenter.

Article 13 : Secrétariat de séance (article L. 2121-15 du CGCT)

Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce secrétaire des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance, qui est un(e) élu(e), assiste le maire pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la contestation des votes et du bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance.

Les auxiliaires de séance ne prennent la parole que sur invitation expresse du maire et restent tenus à l'obligation de réserve.

Article 14 : Accès et tenue du public (article L. 2121-18 alinéa 1er du CGCT)

Les séances des conseils municipaux sont publiques.

Aucune personne autre que les membres du conseil municipal ou de l'administration municipale ne peut pénétrer dans l'enceinte du conseil sans y avoir été autorisé par le président.

Le public est autorisé à occuper les places qui lui sont réservées dans la salle. Il doit observer le silence durant toute la durée de la séance. Toutes marques d'approbation ou de désapprobation sont interdites.

Un emplacement spécial est réservé aux représentants de la presse.

Article 15 : Enregistrement des débats (article L. 2121-18 alinéa 3 du CGCT)

Les débats font l'objet d'un enregistrement audiovisuel et audio et peuvent être retransmis.

Article 16 : Séance à huis clos (article L. 2121-18 alinéa 2 du CGCT)

Sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

La décision de tenir une séance à huis clos est prise par un vote public du conseil municipal.

Lorsqu'il est décidé que le conseil municipal se réunit à huis clos, le public ainsi que les représentants de la presse doivent se retirer.

Article 17 : Police de l'assemblée (article L. 2121-16 du CGCT)

Le maire a seul la police de l'assemblée.

Il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre.

En cas de crime ou de délit (propos injurieux ou diffamatoires ...), le maire en dresse procès-verbal et en saisit immédiatement le Procureur de la République.

Il appartient au maire ou à celui qui le remplace de faire observer le présent règlement.

CHAPITRE IV : Débats et votes des délibérations (article L. 2121-29 du CGCT)

Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Il donne son avis toutes les fois que cet avis est requis par les lois et règlements, ou qu'il est demandé par le représentant de l'État dans le département.

Lorsque le conseil municipal, régulièrement requis et convoqué, refuse ou néglige de donner avis, il peut être passé outre.

Le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

Article 18 : Déroulement de la séance

Le maire, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, constate le quorum, proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint, cite les pouvoirs reçus. Il fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et prend note des rectifications éventuelles.

Le maire appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour; seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

Il peut aussi soumettre au conseil municipal des «questions diverses», qui ne revêtent pas une importance capitale. Si toutefois l'une de ces questions doit faire l'objet d'une délibération, elle devra en tant que telle être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.

Le maire appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Il soumet à l'approbation du conseil municipal les points urgents (au nombre de 2 maximum) qui ne revêtent pas une importance capitale et qu'il propose d'ajouter à l'examen du conseil municipal du jour.

Le maire accorde immédiatement la parole en cas de réclamation relative à l'ordre du jour.

Il demande au conseil municipal de nommer le secrétaire de séance.

Le maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation du conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Il aborde ensuite les points de l'ordre du jour tels qu'ils ont été définis en début de séance.

Chaque affaire fait l'objet d'un résumé sommaire par les rapporteurs désignés par le maire. Cette présentation peut être précédée ou suivie d'une intervention du maire lui-même et d'un avis du rapporteur de la commission.

Article 19 : Débats ordinaires

La parole est accordée par le maire aux membres du conseil municipal qui la demandent. Aucun membre du conseil municipal ne peut prendre la parole qu'après l'avoir obtenue du président.

Les membres du conseil municipal prennent la parole dans l'ordre chronologique de leur demande.

Lorsqu'un membre du conseil municipal s'écarte de la question traitée ou qu'il trouble le bon déroulement de la séance par des interruptions ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée.

Article 20 : Débat d'orientation budgétaire (article L. 2312-1 du CGCT)

Le débat annuel au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, a lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le débat d'orientation budgétaire a lieu lors d'une séance ordinaire après inscription à l'ordre du jour. Il donne lieu à délibération et est enregistré au procès-verbal de la séance.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les départements et les régions, il portera également sur la structure et l'évolution des effectifs et des principaux postes de dépenses.

Toute convocation est accompagnée d'un rapport précisant, par nature, les évolutions des recettes et des dépenses de fonctionnement, les masses des recettes et des dépenses d'investissement ainsi que les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Article 21 : Suspension de séance

La suspension de séance est décidée par le président de séance. Le président peut mettre aux voix toute demande émanant d'un conseiller ou d'un groupe.

Il revient au président de fixer la durée des suspensions de séance.

Article 22 : Amendements

Les amendements peuvent être proposés sur toutes affaires en discussion soumises au conseil municipal.

Ils doivent être présentés par écrit au maire 48 H avant le conseil municipal

Le conseil municipal décide si ces amendements sont mis en délibération, rejetés ou renvoyés à la commission compétente.

Article 23 : Votes (article L. 2121-20 du CGCT)

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante.

Il est voté au scrutin secret :

- ✓ Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame;
- ✓ Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Les bulletins ou votes nuls et les abstentions ne sont pas comptabilisés.

Le conseil municipal vote de l'une des trois manières suivantes, à main levée, au scrutin public par appel nominal ou au scrutin secret.

Le mode de votation ordinaire est le vote à main levée. Il est constaté par le président et le secrétaire qui comptent le nombre de votants pour et le nombre de votants contre.

Le vote du compte administratif présenté annuellement par le maire intervient avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice. Le maire se retire au moment du vote

Le compte administratif est arrêté si une majorité de voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

Article 24 : Clôture de toute discussion

Les membres du conseil municipal prennent la parole dans l'ordre déterminé par le président de séance.

Il appartient au président de séance seul de mettre fin aux débats.

CHAPITRE V : Comptes rendus des débats et des décisions

Article 25 : Procès-verbaux (article L. 2121-23 du CGCT)

Les délibérations sont inscrites par ordre de date.

La signature est déposée sur la dernière page du procès-verbal de la séance, après l'ensemble des délibérations.

Les séances publiques du conseil municipal sont enregistrées et donnent lieu à l'établissement du procès-verbal de l'intégralité des débats sous forme synthétique.

Une fois établi, ce procès-verbal est mis à disposition des membres du conseil municipal.

Chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Les membres du conseil municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Article 26 : Comptes rendus (article L. 2121-25 du CGCT)

Le compte rendu succinct de la séance est affiché et publié sur le site internet de notre collectivité dans les huit jours qui suivent la séance dans le hall d'entrée de la mairie.

Il fait apparaître le sens des décisions prises par le conseil.

Il est tenu à la disposition des conseillers municipaux, de la presse et du public.

CHAPITRE VI : Dispositions diverses

Article 27 : Mise à disposition de locaux aux conseillers municipaux (articles L. 2121-27 et D2121-12 du CGCT)

Les conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale qui en font la demande disposent sans frais du prêt d'un local administratif permanent.

Conformément à la volonté du législateur, la destination du local est de permettre aux conseillers municipaux qui en sont bénéficiaires de préparer les réunions du conseil municipal et délibérer entre eux des différentes questions intéressant la Commune.

La répartition du temps d'occupation du local administratif mis à la disposition des conseillers minoritaires entre leurs différents groupes est fixée d'un commun accord. En l'absence d'accord, le maire procède à cette répartition en fonction de l'importance des groupes.

Le local est situé à Merria di Bastia-Mairie de Bastia-Av Pierre Giudicelli-20410 Bastia

Article 28 : Bulletin d'information générale (article L. 2121-27-1 du CGCT)

Un espace est réservé à l'expression des conseillers de la majorité municipale et à ceux n'appartenant pas à la majorité municipale sur le bulletin périodique et sur le site internet de la Ville.

Cet espace est consacré à la libre expression sur les affaires communales.

La majorité et l'opposition municipales disposent chacun d'une place définie au prorata de leur représentation au sein du conseil.

La majorité et l'opposition municipales répartissent comme elles l'entendent, entre les groupes les composant, l'utilisation de l'espace qui leur est attribué. En cas de non accord, chaque groupe se voit garanti un espace d'expression calculé au prorata de sa représentation au sein du conseil municipal.

Article 29 : Désignation des délégués dans les organismes extérieurs (article L. 2121-33 du CGCT)

Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du Code général des collectivités territoriales et des textes régissant ces organismes. La fixation par ces textes de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Article 30 : Retrait d'une délégation à un adjoint (article L. 2122-18 alinéa 3 du CGCT)

Lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Un adjoint, privé de délégation par le maire et non maintenu dans ses fonctions d'adjoint (officier d'état civil et officier de police judiciaire) par le conseil municipal, redevient simple conseiller municipal.

Cet adjoint nouvellement élu prendra place au dernier rang dans l'ordre des adjoints, et chacun des autres adjoints remontera d'un rang. Mais le conseil municipal peut déroger à ce principe et décider que dans l'ordre du tableau, ce nouvel adjoint occupera le même rang que son prédécesseur.

Article 31 : Modification du règlement

Le présent règlement peut faire l'objet de modifications à la demande et sur proposition du maire ou d'un tiers des membres en exercice de l'assemblée communale.

Article 32 : Application du règlement

Le présent règlement est applicable à compter du conseil municipal du 13 juillet 2022.



**Regolamentu internu
di u Cunsigliu Municipale
2020 - 2026**

A Sunta

<u>CAPITULU I : URGANIZAZIONE DI E SEDUTE</u>	4
<u>ARTICULU 1 : PERIUDICITA DI E SEDUTE</u>	4
<u>ARTICULU 2 : CHJAMA</u>	4
<u>ARTICULU 3 : ORDINE DI U GHJORNU</u>	5
<u>ARTICULU 4 : ACCESSU A I CARTULARI</u>	5
<u>ARTICULU 5 : QUESTIONE SCRITTE E A BOCCA</u>	5
<u>CAPITULU II : CUMMISSIONE</u>	5
<u>ARTICULU 6 : CUMMISSIONE MUNICIPALE</u>	5
<u>ARTICULU 7 : FUNZIUNAMENTU DI E CUMMISSIONE MUNICIPALE</u>	6
<u>ARTICULU 8 : CUMMISSIONE CUNSLTATIVE DI I SERVIZII PUBLICHI LUCALI</u>	6
<u>ARTICULU 9 : CUMMISSIONE DI CHJAMA A OFFERTE</u>	6
<u>CAPITULU III : TENUTA DI E SEDUTE DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE</u>	7
<u>ARTICULU 10 : PRESIDENZA</u>	7
<u>ARTICULU 11 : QUORUM</u>	7
<u>ARTICULU 12 : MANDATI</u>	7
<u>ARTICULU 13 : SECRETARIATU DI SEDUTA</u>	7
<u>ARTICULU 14 : ACCESSU E TENUTA DI U PUBLICU</u>	8
<u>ARTICULU 15 : ARRIGISTRAMENTU DI I DIBATTITI</u>	8
<u>ARTICULU 16 : SEDUTA A USCIU CHJOSU</u>	8
<u>ARTICULU 17 : PULIZZA DI L'ASSEMBLEA</u>	8
<u>CAPITULU IV : DIBATTITI E VOTI DI E DELIBERAZIONE</u>	8
<u>ARTICULU 18 : SVULGIMENTU DI A SEDUTA</u>	9
<u>ARTICULU 19 : DIBATTITI SOLITI</u>	9
<u>ARTICULU 20 : DIBATTITI DI URIENTAZIONE PE U BILANCIU</u>	9
<u>ARTICULU 21 : SUSPESA DI SEDUTA</u>	10
<u>ARTICULU 22 : AMENDAMENTI</u>	10

<u>ARTICULU 23 : VOTI</u>	10
<u>ARTICULU 24 : CHJUSURA DI OGNI DISCURSATA</u>	11
<u>CAPITULU V : CONTURESI DI I DIBATTITI E DI E DECISIONE</u>	11
<u>ARTICULU 25 : PRUCCESSI VERBALI</u>	11
<u>ARTICULU 26 : CONTURESI</u>	11
<u>CAPITULU VI : DISPUSIZIONE DIVERSE</u>	11
<u>ARTICULU 27 : MESSA A DISPUSIZIONE DI I LUCALI PE I CUNSIGLIERI MUNICIPALI</u>	11
<u>ARTICULU 28 : BUGLITTINU D'INFURMAZIONE GENERALE</u>	12
<u>ARTICULU 29 : DESIGNAZIONE DI I DELEGATI INDE L'URGANISIMI FURAGNI</u>	12
<u>ARTICULU 30 : RITIRU DI UNA DELEGAZIONE A UN AGGIUNTU</u>	12
<u>ARTICULU 31 : MUDIFICA DI U REGULAMENTU</u>	13
<u>ARTICULU 32 : APPIECAZIONE DI U REGULAMENTU</u>	13

Regulamentu internu di u cunsigliu municipale

Capitulu I : Urganizazione di e sedute

Artìculu 1 : Periudicità di e sedute (articuli L. 2121-7 è L. 2121-9 di u CGCT)

U cunsigliu municipale s'adunisce omancu una volta à trimestru.

U calindariu di i cunsiglii municipali hè definitu di modu simestriale.

U cunsigliu municipale s'adunisce è delibereghja inde a merria di a cumuna. Si pò ancu adunisce si è deliberà inde un antru locu cullucatu nantu à u territoriu di a cumuna, da u mumentu chì u locu ùn nughì micca à u principiu di neutralità, ch'ellu offri cundizione di accessibilità è di sicurezza necessarie è ch'ellu permetti di assicurà a publicità di e sedute.

U merre puderà adunisce u cunsigliu municipale ogni volta ch'ellu u pensa ùtule. Hè tenutu di cunvucà lu in un tempu màssimu di trenta ghjorni quandu chì a dumanda mutivata li vene fatta da u rapresentante di u Statu di u dipartimento o da u terzu (à u minimu) di i membri di u cunsigliu municipale in eserciziu. In casu di urgenza, u rapresentante di u Statu indè u dipartimento puderà accurtà u tempu previstu.

Artìculu 2 : Cunvucazione (articuli L. 2121-10, L. 2121-11 è L. 2121-12 alinea 2 di u CGCT)

Ogni cunvucazione vene fatta da u merre. Indetta e questione purtate à l'ordine di u ghjornu. Hè mintuvata à u registru di e deliberazione, affissate o publicate. Hè indirizzata per iscrittu, à u dumiciliu di i consiglieri municipali, almenu ch'elli avessinu fattu a scelta di un indirizzu altru.

A cunvucazione bislingua ammenta a data, l'ora è u locu di a riunione.

L'inviu smaterializatu di e cunvucazione à i membri di u cunsigliu municipale è di e cummissione, à l'indirizzu elettrònicu ch'elli volenu, serà presceltu. Ogni gruppu puliticu riceverà una versione furmatu carta.

U tempu di cunvucazione hè arretu à cinque ghjorni franchi. In casu di urgenza, u tempu pò esse accurtatu da u merre senza pudè esse inferiore à un ghjornu francu. Da l'apertura di a seduta di u cunsigliu municipale u merre ne renderà contu, ellu si pronunzia nantu à l'urgenza è puderà decide di u rinvii di a discursata, per tuttu o in parte, à l'ordine di u ghjornu di una seduta à vene.

Una nota spiegativa di sintesi nantu à l'affari sottumessi à deliberazione vene indirizzata cù a cunvucazione volta versu i membri di u cunsigliu municipale. Sè a deliberazione tocca à un cuntrattu di serviziu pùblicu, u prugettu di cuntrattu o di mercatu acumpagnatu da l'inseme di e pezze pò, à a

so dumanda, esse cunsultata in merria da tuttu u cunsigliu municipale in i cinque ghjorni nanzu à a seduta di u cunsigliu municipale.

Articulu 3 : Ordine di u ghjornu

U merre arrehje l'ordine di u ghjornu.

L'ordine di u ghjornu bislinguu hè ripruduttu nantu à a cunvucazione è purtatu à a cunniscenza di u pùblicu.

Articulu 4 : Accessu à i cartulari (articulu L. 2121-13 di u CGCT)

Ogni membre di u cunsigliu municipale pussede u dirittu, in u quattru di a so funzione, di esse infurmatu di l'affari di a cumuna ch'è facenu l'oggettu di una deliberazione.

Assicureghja a cumuna a sparghjera di l'infurmazione rispettu à i so membri eletti fendu a scelta di un mezu smaterializatu.

Da permette u scambiu di l'infurmazione nantu à l'affari ch'è toccanu à e so competenze, a cumuna mette à a dispusizione di i so membri eletti, à titulu individuale, i mezi infurmàtichi necessari.

Durante i cinque ghjorni ch'è precedenu a seduta, ponu i consiglieri municipali cunsultà i cartulari in merria à l'ore apribile cù l'auturizzazione di u merre.

In ogni casu, issi cartulari seranu tenuti in seduta à a dispusizione di i membri di l'assemblea.

Ogni questione, dumanda di infurmazione complementaria o interventu di un membre di u cunsigliu municipale versu l'amministazione comunale, si ferà sottu à custodia di u merre o di l'aghjuntu in càrica di u cartulare, patti è cundizioni ch'ellu sia appiecatu l'articulu 2 alinea 5 quì sopra.

Articulu 5 : Questione scritte è à bocca (articulu L. 2121-19 di u CGCT)

I consiglieri municipali anu u dirittu di sponere in seduta di u cunsigliu questione à bocca o scritte ch'è toccanu à l'affari di a cumuna.

U scrittu di e quistione hè indirizatu à u merre 48 ore prima di a seduta di u cunsigliu municipale è face l'oggettu di un accusatu di ricezzione.

Durante a seduta, u merre o l'aghjuntu in càrica di u cartulare risponde à e questione poste da i consiglieri municipali. E quetione sò trattate à a fine di ogni seduta.

E questione sposte dopu à a spirazione di u tempu previstu veneranu trattate à a pròssima seduta.

In ogni ipòtesi, s'è l'oggettu di a questione a dumandi, u merre pò sceglie di scrive la à l'ordine di u ghjornu di u cunsigliu municipale seguente, sia di modu direttu, sia dopu à a tramandera per esàmine à e cummissione permanente cuncernate.

CAPITULU II : Cummissione è cumitati cunsultativi

Articulu 6 : Cummissione municipale (articulu L. 2121-22 di u CGCT)

C'hè una cummissione unica. Cusì venenu scumpartute :

Pùlitica di a cità, alloghju, abiatu, tràfficu, pianificazione di i travagli, sviluppu di u territoriu, urbanisimu, suciale, cultura, patrimoniu, pulitica educativa, salute, giuventù, prima zitellina, demucrazia participativa ; sviluppu ecunòmicu, cummerciu, turisimu, cuuperazione, internaziunale, animazione, dumanialità pùblica, Lingua Corsa, pulizza minicipale, finanze, programmazione, risolze umane, amministrazione generale, ccumanda pùblica, affari aurupei.

A cummissione indèta in u so senu un vice presidente è un rapurtadore. S'ellu ùn hè micca presente u merre, ellu chì hè presidente di dirittu, u vice presidente invita à e reunione, arrehje l'òrdine di u ghjornu è assicureghja u svulgimentu bonu di i dibàttiti.

Articulu 7 : Funziunamentu di e cummissione municipale

Sò cumposte di 15 membri (for di u merre) chì 3 membri sò di u contrapartitu.

A cummissione ponu ascoltà ghjente qualificate bench'elli ùn fussinu micca eletti à u consigliu municipale.

Ogni consiglieru à a facultà di assiste, in a so qualità di auditore, à i travagli di ogni cummissione dopu avè ne infurmatu u so presidente trè ghjorni prima di a reunione.

A cummissione s'adunisce cù una convucazione di u vice presidente. Hè però tinutu di adunisce a cummissione riguardu à a dumanda di a maiurità di i so membri.

A convucazione, accumpagnata da l'òrdine di u ghjornu, vene indirizzata ad ogni consigliere in casa soia, trè ghjorni prima di a tenuta di a reunione fendu a scelta quand'ellu si pò di u modu smaterializatu.

E sedute di a cummissione ùn sò mica pùbliche, almenu ch'ella fussi pigliata a decisione da a maiurità di presenti membri.

Almenu ch'ellu ci fussi una decisione cuntraria di u merre, ogni affare sottumessu à u consigliu municipale duverà esse studiatu da una cummissione.

Un anu nisun putere di decisione a cummissione. Esamineghja l'affari chì li venenu sottumessi, dà u so parè è face pruposte.

Statuisce à a maiurità di i presenti membri.

Elabureghja un contu resu cortu nantu à l'affari studiati. Issu raportu hè cumunicatu ad ogni membre di u consigliu municipale.

Articulu 8 : Cummissione consultative di i servizii pùblichu lucali (articulu L. 1413-1 di u CGCT)

U merre puderà piglià, per avisu, a cummissione di i prugetti chì puderia cuncerne la aldilà di e dispusizione previste da l'articulu L1413-1 di u Còdice generale di e cullettività territoriale.

Articulu 9 : Cummissione di chjama à offerte (articuli 22 è 23 di u CMP)

U regulamentu internu di a cummissione di chjama à offerte indetterà u zogliu secondu u gèneru di i mercati pùblichu chì feranu l'ogettu di una messa in manu di a cummissione in quà di i zogli legali.

CAPITULU III : Tenuta di e sedute di u consigliu municipale

Articulu 10 : Presidenza (articulu L. 2121-14 di u CGCT)

U consigliu municipale hè presidutu da u merre è, in mancanza di ellu da quellu chì u rimpiazza.

U presidente prucedu à l'apertura di e sedute, verificheghja u quorum, dà capu à i dibattiti, dà a parolla, strada l'uratori secondu l'affari chì vene sottumessu à u votu. Mette fine à e stanciate di seduta, mette à u votu e pruposte e deliberazione, conta i scutini, giudicheghja cù u secretariu di seduta e prove di u votu, ne pruclama i risultati, pronunzia l'arretta è a chjusura di e sedute dopu à u sfinimentu di l'ordine di u ghjornu.

Articulu 11 : Quorum (articulu L. 2121-17 di u CGCT)

U consigliu municipale deliberheghja quandu chì a maioria di i so membri hè accimata.

Sè, dopu à una prima convocazione chì vene fatta secondu à e dispusizione di l'articuli L. 2121-10 à L. 2121-12, u quorum ùn hè micca accimatu, u consigliu municipale serà convocatu di novu à trè ghjorni di spaziu. Deliberheghja tandu senza cundizione di quorum.

U quorum deve esse accimatu à l'apertura di a seduta ma dinù durante a messa in discursata di ogni questione sottumessa à a deliberazione. Cusì, se un consigliere municipale si tramuta durante a seduta, iss'ultima ùn puderà cuntinuà chè quandu u quorum ferma accimatu malgradu a partenza.

Sè u quorum ùn hè accimatu à l'occasione di l'esamine di un puntu di l'ordine di u ghjornu sottumessu à a deliberazione, u merre leva a seduta è rinvia a sèguita di l'affari à una data altra.

I puteri dati da i consiglieri assenti ùn entrenu in contu nù u càculu di u quorum.

Articulu 12 : Mandati (articulu L. 2121-20 di u CGCT)

Un consigliere municipale impeditu assiste à una seduta pò dà à un'antru consigliere di a so scelta u putere scrittu di vutà à nome soiu. Un consigliere municipale ùn puderà esse purtadore di più chè di un votu. U putere hè sempre revocabile. Francu i casi di malatia accertata, ùn pò esse vevule per più di trè sedute di fila.

E deliberazione sò pigliate à a maioria assoluta di i voti sprimati.

Quandu ellu ci hè scumpartera uguale di i voti, almenu ch'ellu ci fussi u scutinu secretu, u votu di u presidente hè preputente.

U mandatariu rimette a delegazione di u votu o u mandatu à u presidente di seduta, à u più tardi, durnate a chjama di u nome di u consigliere impeditu. A delegazione di u votu pò esse stabilita durante una seduta à a quale partecipeghja un consigliere in l'òbligu di arritirassi prima di a fine di a seduta.

Da schisà ogni cuntruversa nantu à a partecipazione à u votu, i consiglieri municipali chì s'arritiranu di a sala di e deliberazione devenu fà cunnosce à u merre a so voglia o a so vultà di fassi rapresentà.

Articulu 13 : Secretariatu di seduta (articulu L. 2121-15 di u CGCT)

In principiu di ogni seduta, u consigliu municipale numineghja unu di i so membri per riempie e funzione di secretariu.

A issu secretariatu ci pò aghjunghje di l'ausiliarii, pigliati for di i so membri, chì assistenu à e sedute ma senza participà à e deliberazione.

U secretariu di seduta, chì hè un(a) elettu (a), assiste u merre per a verifica di u quorum è di a validità di i puteri, di a cuntestazione di i voti è di u svulghimentu bonu di i scutini. Dà capu à l'elaborazione di u prucedu verbale di a seduta.

L'ausiliarii di seduta ùn piglieranu a parolla quand'ella hè un invitu espessu di u merre è fermanu tenuti da un òbligu di riserva.

Articulu 14 : Accessu è tenuta di u pùblicu (articulu L. 2121-18 alinea 1mu di u CGCT)

Sò pùbliche e sedute di u cunsigliu municipale.

For di i membri di u cunsigliu municipale o di l'amministrazione municipale nimu ùn puderà entre indè l'accinta di u cunsigliu senza esse ne auturizatu da u presidente.

U pùblicu vene auturizatu à occupà i posti chì li sò riservati inde a sala. Deve ripsettà un silenziu durante u tempu di a seduta. Hè pruibita ogni testimonianza di approvu o di disapprovu.

Un locu specificu serà riservatu à i rapresentanti di a stampa.

Articulu 15 : Arregistramentu di i dibàttiti (articulu L. 2121-18 alinea 3 di u CGCT)

I dibàttiti feranu l'oggettu di unu arregistramentu audiovisivu è audio, puderanu ancu esse ritrasmessi.

Articulu 16 : Seduta à usciu chjosu (articulu L. 2121-18 alinea 2 di u CGCT)

S'elli a dumandatu trè membri di u cunsigliu o puru u merre, u cunsigliu municipale pò decide, senza dibàttitu, à a maggioranza assoluta di i membri presenti o rapresentati, di adunisce si à usciu chjosu.

A decisione di tene una seduta à usciu chjosu vene pigliata da un votu pùblicu di u cunsigliu municipale.

Quand'ellu hè decisu da u cunsigliu municipale di adunisce si à usciu chjosu, u pùblicu è i rapresentanti di a stampa si devenu arritirà.

Articulu 17 : Pulizza di l'assemblea (articulu L. 2121-16 di u CGCT)

U merre hè u solu à assicurà a pulizza di l'assemblea.

Pò scaccià fora da l'auditoriu o arrestà ogni individuu chì nuci à l'ordine.

In casu di crimine o di delittu (propòsiti inghjuliosi o diffamatorii...), u merre ne face u prucedu verbale è ne chjama sùbitu à u Procuratore di a Repubblica.

Tocca à u merre o à quellu chì u rimpiazza di fà rispettà u regulamentu presente.

CAPITULU IV : Dibattiti è voti di e deliberazione (articulu L. 2121-29 di u CGCT)

U cunsigliu municipale reguleghja cù e so deliberazione l'affari di a cumuna.

Dà u so parè ogni volta ch'ellu hè chersu da e legge è i regolamenti, o ch'ellu hè dumandatu da u rapresentante di u Statu inde u dipartimento.

Quandu u cunsigliu municipale, richiestu è convucatu di modu regolare, ricusa o negligenteghja di dà u so parè, puderanu fà senza.

U consighiu municipale emette augurii nantu à ogni ogettu di interessu lucale.

Articulu 18 : Svolgimentu di a seduta

À l'apertura di a seduta, u merre prucedu à a chjama di i consiglieri, custata u quorum è pruclama a validità di a seduta sè iss'ultimu vene accimatu, mintuveghja i puteri ricevuti. Face aggradì u prucedu verbale di a seduta passata è piglia nota di e mudifiche pussibile.

Chjama dopu u merre à l'affari scritti à l'ordine di u ghjornu ; sò l'ùnichi à pudè fà l'ogettu di una deliberazione.

Pò dinù prupone à u consighiu municipale « diverse questione », chì ùn rivestenu micca sempre un'impurtanza capitale. Sè una di isse dumande deve fà l'ogettu di una deliberazione, duverà esse scritta à l'ordine di u ghjornu di a pròssima seduta di u consighiu municipale.

Chjama dopu u merre à l'affari scritti à l'ordine di u ghjornu.

Sottumette à l'accunsentu di u consighiu municipale i punti detti urgenti (serenu à u massimu 2) chì ùn rivestenu micca un'impurtanza capitale è ch'ellu prupone di aghjunghje à l'esàmine di u consighiu municipale di u ghjornu.

Accorda a parolla subbitu u merre à chì hà una reclamazione relativa à l'ordine di u ghjornu.

Dumanda à u consighiu municipale di numinà u secretariu di seduta.

Rende contu u merre di e decisione ch'ellu à pigliatu rispettu à a delegazione di u consighiu municipale, in cunfurmità cù e dispusizione di l'articulu L.2122-23 di u Còdice generale di e cullettività territoriale.

Accampa dopu, altri punti chì sò à l'ordine di u ghjornu cum'è quelli chì sò stati definiti in principiu di seduta.

Ogni affare face l'ogettu di un riassunta cortu fattu da i rapurtadori designati da u merre. Issa presentazione pò esse preceduta o seguitata da un interventu di u merre è da un avisu di u rapurtadore di a cummissione.

Articulu 19 : Sòliti dibàttiti

Vene accordata a parolla da u merre à i membri di u consighiu municipale chì ne facenu a dumanda. Nisun membre di u consighiu municipale ùn puderà piglià a parolla senza l'accunsentu di u presidente.

I membri di u consighiu municipale piglianu a parolla secondu l'ordine cronològicu di a so dumanda.

Quandu chì un membre di u consighiu municipale si scanta da a questione trattata o ch'ellu nuce à u svolgimentu bonu di a seduta cù interruzione o attachi persunali, li ne pò esse arritirata a parolla.

Articulu 20 : Dibattitu di urientazione per u bilanci (articulu L. 2312-1 di u CGCT)

U dibattitu annuale à u consighiu municipale porta nantu à l'orientazione generale per u bilanci di l'eserciziu è nantu à l'ingaggiamenti plurianninchi previsti è nantu à l'evoluzione è e caratteristiche di l'indebitera di a cumuna, si tene inde un tempu dui mesi chì precedenu l'esàmine di ss'ultimu.

U dibattitu di urientazione per u bilanci u si tene durante una seduta urdinaria dopu à a scrizzione à l'ordine di u ghjornu. Sbocca nantu à una deliberazione è hè arrigistratu à u prucessu verbale di a seduta.

Inde e cumune di più di 10 000 abitanti, i dipartimenti è e regione, purterà dinù nantu à a struttura è l'evoluzione di l'effettivi è di i principali posti di spese.

Ogni convucazione hè accumpagnata da un raportu chì precisaghja, pè natura, l'evoluzione di e ricette è di e spese di funziunamentu, e masse di ricette è di e spese d'investimentu ma dinù e priorità è l'evoluzione di a situazione finanziaria di a cullettività.

Articulu 21 : Suspensa di seduta

A suspesa di seduta vene decisa da u presidente di seduta. U presidente pò mette à i voti ogni dumanda chì vene da un consigliere o da un gruppu.

Rivene à u presidente di arrehje u tempu di e suspese di seduta.

Articulu 22 : Amendamenti

L'amendamenti ponu esse pruposti nantu à ogni affare sottumessu à u consighiu municipale.

Devenu esse presentati per iscrittu à u merre 48 ore nanzu à u consighiu municipale.

U consighiu municipale decide sè l'amendamenti sò messi in deliberazione, righjettati o rinviati à a cummissione competente.

Articulu 23 : Voti (articulu L. 2121-20 di u CGCT)

Sò pigliate e deliberazione à a maggioranza assoluta di i voti sprimati.

Quandu ci hè scumpartera ugule di i voti è francu u casu scutinu secretu, u votu di u presidente hè preputente.

Hè vutatu di modi secretu :

- ✓ Sia quandu un terzu di i membri prisenti a dumandanu;
- ✓ Sia quandu ci vole à prucedu à una numinazione o à una presentazione.

In quessi dui casi, sè dopu à i dui giri à votu secretu nisunu di i candidati hà ottenutu a maggioranza assoluta, si prucedu à un terzu giru di scutinu è l'elezzione si svolge à a maggioranza relativa ; à uguaglià di i voti, l'elezzione hè acquista da u più anzianu.

Pò decide u consighiu municipale, à l'unanimità, di ùn prucedu micca à u votu secretu à e numinazione o à e presentazione, franca dispusizione legislativa o regulamentaria chì prevede senz 'altru issu modu di scutinu.

Sè una candidatura sola vene sposta ad ogni postu à prucedu in grembiu à e cummissione municipale o inde l'organismi furagni, o sè una lista sola hè stata presentata dopu à a chjama à candidature, piglianu e numinazione un effettu subitanu, inde l'ordine di a lista, è ne serà datu lettura da u merre.

I buglittini o voti nulli è l'astensione ùn sò mica cuntabilizati.

U consighiu municipale vota in trè manera, à manu pisatu, à votu pùblicu cù a chjama numinale o à votu secretu.

U modu urdinariu di votu hè u votu à manu pisatu. Hè custattatu da u presidente è u secretariu chì contanu u nùmeru di i vutanti à prò è u nùmeru di i vutanti chì vòtanu contru.

U votu di u contu amministrativu presentatu ogni annu da u merre intervene nanzu à u 30 di ghjugnu di l'annu dopu à l'eserciziu. U merre s'arritira durante u votu.

Vene arrettu u contu amministrativu sè una maggioranza di i voti ùn s'hè micca sragiata contru à a so aduzione.

Articulu 24 : Chjusura di ogni discursata

Piglianu a parolla i membri di u consigliu municipale seguitendu l'ordine arrettu da u presidente di seduta.

Appartene à u presidente di seduta solu di sugillà i dibattiti.

CAPITULU V : Conturesi di i dibattiti è di e decisione

Articulu 25 : Prucessi verbali (articulu L. 2121-23 di u CGCT)

Sò scritte e deliberazione secondu un ordine di data.

Venenu firmate da ogni participante presente à a seduta, induve hè fattu ammentu di a ragiò chì l'hà impediti di firmà.

E sedute pùbliche di u consigliu municipale venenu arrigistrate è sboccanu nantu à u prucessu verbale di a soma di i dibattiti di modu sinteticu.

Tempu stabilitu, issu prucessu verbale hè messu à dispusizione di i membri di u consigliu municipale.

Ogni prucessu verbale di seduta hè messu à i voti per aduzione à a seduta chì prusegue à u so stabilimentu.

I membri di u consigliu municipale ùn puderanu intervene à st'occasione chè per purtà una rettifica à u prucessu verbale. A rettifica pussibile hè arrigistrata inde u prucessu verbale à vene.

Articulu 26 : Contu resi (articulu L. 2121-25 di u CGCT)

U contu resu cortu di a seduta vene affissatu è publicatu nantu à u situ di a nostra cullettività ottu ghjorni dopu à a seduta inde l'accoglianza di a merria.

Face cumparisce u sensu di e decisione pigliate da u consigliu.

Hè tenutu à dispusizione di i consiglieri municipali, di a stampa è di u pùblicu.

CAPITULU VI : Dispunzione diverse

Articulu 27 : Messa à dispunzione di i lucali à i consiglieri municipali (articoli L. 2121-27 è D2121-12 di u CGCT)

I consiglieri ch'ùn facenu micca parte di a maiurità municipale è ch'ùn ne facenu a dumanda ponu disporre di gràtisi di un locale amministrativu permanente.

In cunfurmità cù a vulintà di u legislatore, a destinazione di u locale hè di permette à i consiglieri municipali ch'ùn ne godenu u benefiziu di appruntà e riunione di u consighiu municipale è deliberà trà di elli di e sfarente questione ch'ùn interessanu a Cumuna.

A scumpartera di u tempu d'occupazione di u locale amministrativu messu à a dispusizione di i consiglieri minoritari trà i sfarenti gruppi hè fissata cù un accordu cumunu.

Senza accordu, u merre prucedu à a scumpartera secondu à l'impurtanza di i gruppi.

U locale vene cullucatu in Merria di Bastia -Av Pierre Giudicelli-20410 Bastia

Articulu 28 : Buglittinu di infurmazione generale (articulu L. 2121-27-1 di u CGCT)

Un spaziu hè riservatu à a spressione di i consiglieri di a maiurità municipale è à quelli ch'ùn appartenenu micca à a maiurità municipale nantu à u buglittinu perìodicu è nantu à u situ di a Ctà.

Issu spaziu vene cunsacratu à a spressione libera nantu à l'affari cumunali.

A maiurità è u contrapartitu municipale disponenu tutt'ognunu di un postu definitu à u percentuale di a so raprisentazione in grembiu à u consighiu municipale.

A maiurità è u contrapartitu si spartenu à modu soiu, trà i gruppi ch'ùn cumponenu, l'adopru di u spaziu ch'ùn li vene datu. In casu ch'ùn l'accordu ùn venerà truvatu, ogni gruppu si vede garantisce un spaziu di spressione calculatu secondu a so raprisentazione in grembiu à u consighiu municipale.

Articulu 29 : Designazione di i delegati inde l'organismi furagni (articulu L. 2121-33 di u CGCT)

U consighiu municipale prucedu à a designazione di i so membri o di i delegati per sedià in grembiu à organismi furagni inde i casi è e cundizione previsti da e dispusizione di u Còdice generale di e cullettività territoriale è di i testi ch'ùn regenu issi organismi. U fissamentu da issi testi di a durata di e funzione assignate à issi membri o delegati ùn face micca intoppu à ch'ellu possi esse prucedutu senz'altru, è per u restu di a durata, à u so rimpiazzamentu da una designazione nova operata inde e forme e listesse.

Articulu 30 : Ritiri di una delegazione à un aghjuntu (articulu L. 2122-18 alinea 3 di u CGCT)

Quando ch'ùn u merre arritira e delegazione ch'ellu avia date à un aghjuntu, u consighiu municipale si deve pronunzià nantu à u mantenimentu di ellu inde e so funzione.

Un aghjuntu, privu di delegazione da u merre è micca mantenutu inde e so funzione di aghjuntu (ufficiale di u statu civile è ufficiale di pulizza ghjudiziaria) da u consighiu municipale, torna à diventà un semplice consigliere municipale.

Issu novu aghjuntu à pena elettu piglierà piazza à l'ultima rangata inde l'ordine di l'aghjunti, è ognunu di l'altri aghjunti ricculerà di una rangata. Ma u consighiu municipale puderà derugà à issu principiu è decide ch'ùn inde l'ordine di u tavuellu, issu novu aghjuntu occuperà a listessa rangata ch'ùn u so predecessore.

Articulu 31 : Mudìfica di u regulamentu

U presente regulamentu pò fà l'ogettu di mudifiche seconde a dumanda è nantu à una pruposta di u merre o di un terzu di i membri in eserciziu in l'assemblea comunale.

Articulu 32 : Appiecazione di u regulamentu

U regulamentu presente hè da appiecà à parte da u consighiu municipale di u 13 di lugliu di u 2022.

Rapport n°3

Suppressione di e tré cummissione municipale è creazione di una cummissione unica **Suppression des trois commissions municipales et création d'une commission unique**

Les commissions créées à l'initiative du conseil municipal peuvent avoir un caractère permanent ou une durée limitée. Le règlement intérieur peut définir les différentes commissions.

L'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement des conseillers municipaux.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, les différentes commissions municipales devront être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste. La loi ne fixant pas de méthode particulière pour la répartition des sièges de chaque commission, le conseil municipal doit s'efforcer de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique de l'assemblée.

Le 15 juillet 2020, il a été créé 3 commissions permanentes au sein desquelles siègent, outre le maire et les adjoints, membres de droit, 9 conseillers de la majorité municipale et 3 conseillers issus des diverses tendances politiques. Ces commissions émettent de simples avis ou formulent des propositions.

Les périmètres de compétences des 3 commissions actuelles sont les suivants :

Commissions	Périmètres de compétences
Commission de l'aménagement de l'espace urbain	Politique de la ville, logement, habitat, circulation, planification travaux, développement du territoire, urbanisme
Commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation	Social, culture, patrimoine, politique éducative, santé, jeunesse, petite enfance, démocratie participative ; développement économique, commerce, tourisme, coopération, international, animation, domanialité publique Langue Corse, police municipale
Commission des finances et de la transparence publique	Finances, programmation, ressources humaines, administration générale, commande publique, affaires européennes

Nous avons constaté la faible fréquentation de ces instances due à différents facteurs, notamment : élus siégeant dans de nombreuses instances ; intensité des réunions dans la même semaine.... Il paraît donc pertinent de créer une commission unique afin d'examiner les affaires qui lui sont soumises, notamment l'ensemble des rapports du conseil municipal. Ses compétences regrouperont ainsi l'ensemble des périmètres cités supra.

Le vote a lieu au scrutin secret sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations conformément à l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

En conséquence, il est proposé :

- De supprimer les trois commissions municipales.
- De créer une seule commission municipale unique composé de 15 membres : 12 conseillers de la majorité municipale et 3 conseillers issus des diverses tendances politiques
- D'approuver les périmètres de la commission municipale suivants :
Politique de la ville, logement, habitat, circulation, planification travaux, développement du territoire, urbanisme, social, culture, patrimoine, politique éducative, santé, jeunesse, petite enfance, démocratie participative, développement économique, commerce, tourisme, coopération, international, animation, domanialité publique, Langue Corse, police municipale, finances, programmation, ressources humaines, administration générale, commande publique, affaires européennes.
- D'approuver la modification des articles 6 et 7 du règlement intérieur bilingue du conseil municipal tels que figurant en annexe.
- De ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.
- De désigner en qualité de membres de la commission municipale unique de notre collectivité les personnes suivantes :

Rapport n°5

Suvvenzione per l'Associu Praticalingua Subvention pour l'Association Praticalingua

Cette association nichée dans les locaux de Sant'Anghjuli future *Casa di e lingue* propose des ateliers de pratiques artistiques, en langue corse mais également un apprentissage plus scolaire adapté à chacun selon son niveau de compétence langagière.

Les résultats sont aujourd'hui probants, les locaux sont ouverts tous les soirs de la semaine de 16h à 20h et le mercredi de 14 à 20h suivant le calendrier scolaire académique, il existe à ce jour plus de 120 modules de formation répartis en 40 ateliers. Ces ateliers, sont eux-mêmes organisés et coordonnés autour de 7 départements de formation, gérés pour chacun d'entre eux par un coordonnateur, chargé de co-construire les progressions pédagogiques et contenus avec les 35 formateurs sous contrats, d'orienter les productions orales, picturales et écrites des formateurs et adhérents à l'association vers une concrétisation collective de leur travail, qui prend la forme d'un spectacle annuel de restitution et d'une publication annuelle sous format numérique.

L'association est gérée grâce à 1 emploi d'administration et d'animation créé en 2017 (24h/semaine), 4 emplois de coordonnateurs des départements de formation créés en 2019 (10h/semaine), le reste de l'administration étant assuré par un membre bénévole.

Le nombre d'adhérents en 2021-2022 était de 300 dont plus de la moitié présente en fin de cursus le Certificatu Lingua Corsa, proposé par la Collectivité de Corse.

Cette association remplit des missions relatives à notre politique linguistique à savoir :

- Développement de l'offre immersive grand public
- Evolution des représentations quant à la Langue Corse
- Passer de la langue objet d'étude à la langue outil d'étude
- Professionnalisation et valorisation économique et sociale de la compétence LCC

Aujourd'hui ces derniers nous sollicitent pour une subvention de 13 000 euros afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Pérennisation d'un emploi administratif
- Diversification des ateliers (Pilates, yoga, peinture, Webtv et radio, danse contemporaine etc...)
- Développement d'un service e-learning
- Création d'un espace de co-working
- Mise en place d'un cycle annuel de conférences et de rencontres avec des artistes Corses

- Création d'une mission pour la coordination des 5 pôles du Projet de Société rendu public par l'association en septembre 2019 (Giuventù, Terra è ghjente, Da mè à tè, Crea(z)zione, Cum'unu)

L'expérience Praticalingua, née à Bastia, s'est étendue à d'autres régions de Corse (Corti, Moriani, Balagna), qui dupliquent, sous le même nom, le modèle initié dans notre ville et s'étendra à la rentrée 2022/2023 au Capicorsu et à Portivechju.

En conséquence, il est proposé :

- D'octroyer une subvention à l'association Praticalingua à hauteur de 13 000€.

Rapport n°6

Accunsentu per una subvenzione à prò di l'associu Scola Corsa pè l'annu 2022 Attribution d'une subvention pour l'association Scola Corsa Federazione au titre de l'année 2022

Le projet de créer une école immersive en langue corse sur la commune de Bastia a été initié lors de la rentrée scolaire 2021-2022 pour un estimatif de 16 enfants inscrits, qui résident tous sur la commune de Bastia.

Ce projet est toujours porté par les associations Scola Corsa di Bastia présidée par Pasquale Castellani et l'association Scola Corsa Federazione par Joseph Turchini qui prévoit pour la rentrée 2022-2023 l'ouverture d'une nouvelle classe de niveau moyenne et grande section permettant d'accueillir le groupe d'élèves inscrits en TPS et PS cette année. Cela impliquera le recrutement de deux nouveaux postes, soit 1 enseignant et une aide maternelle, tous deux à la charge de l'association.

Scola Corsa, association porteuse, inscrit cette démarche dans les exemples d'expériences positives enregistrées au Pays Basque (Seaska) et en Bretagne (Diwan) où la filière scolarise des enfants (plus de 8000 sur l'ensemble des deux régions) de la maternelle au baccalauréat. En Occitanie, le réseau des Calandreta s'est développé sur tout le territoire. En Pays catalan la Bressola a déjà créé son collège après avoir progressivement ouvert toutes les classes du cycle primaire, jusqu'au CM2.

La pédagogie de ces écoles est celle de l'immersion totale en maternelle et CP, puis une introduction progressive de l'apprentissage du français à compter du CE1, cela complète l'offre du secteur public. Cette méthode donne des résultats probants sur tous les plans : acquisition de la langue de façon active ; maîtrise de la langue française (lors des tests de l'Education Nationale, les compétences des enfants des écoles immersives ont été jugées meilleures que celles des enfants du cursus monolingue).

L'excellence de la filière est aussi attestée au collège, puis au lycée, par les résultats aux examens, notamment le baccalauréat. Le Lycée Diwan de Carhaix, en Bretagne, a été classé n° 1 en France à plusieurs reprises (L'étudiant, le Figaro, Google) de même pour le lycée de Bayonne qui a été classé n° 1 pour l'année scolaire 2021/2022.

En Corse, la méthode proposée par Scola Corsa étend l'immersion à l'école maternelle, et au temps périscolaire, récréation, cantine, garderie, animations, activités ludiques... etc. De la sorte, les progrès de l'enfant sont rapides, malgré un contexte familial dans certains cas, majoritairement francophone.

L'enseignement immersif pratiqué par le réseau d'associations Eskolim est un enseignement associatif, laïc et gratuit. Scola Corsa s'inscrit dans cette même démarche.

Scola Corsa a adhéré au réseau Eskolim dont il est désormais la sixième branche ; ce réseau a construit son développement sur la base de la contractualisation avec l'Etat telle qu'elle est prévue par les textes en vigueur. Dans ce cadre, les enseignants relèvent de l'Education Nationale dès que la filière Scola Corsa aura pu contractualiser avec l'Etat. Cette contractualisation pourra intervenir au terme d'une période probatoire (3 ans en moyenne) durant laquelle Scola Corsa devra apporter la preuve de sa capacité à assumer les obligations réglementaires et programmatiques demandées par l'Education Nationale.

Concernant le cadre juridique du présent projet, c'est à l'occasion de la vérification du projet de loi « Paul Molac », visant notamment à la reconnaissance de l'enseignement immersif au sein des écoles publiques, que le Conseil constitutionnel s'est prononcé sur le principe même de l'enseignement immersif des langues régionales.

Dans une décision n° 2021-818 DC du 21 mai 2021, il qualifie ce dernier comme contraire à l'article 2 de la constitution qui prévoit que : « La langue de la République est le français ».

Toutefois, le 18 juin suivant, le conseil constitutionnel a apporté un commentaire à la présente décision précisant que l'interdiction de la pratique immersive d'une langue régionale ne s'applique toutefois qu'au sein du service public de l'enseignement.

Ainsi, dans notre cas d'espèce, la création de l'école immersive étant portée par une association, il est tout à fait possible que celle-ci soit subventionnée.

La Commune de Bastia souhaite donc soutenir la pérennisation de cette école immersive à travers :

- L'octroi d'une subvention à l'association SCOLA CORSA FEDERAZIONE

Dans le cadre de son projet, l'association SCOLA CORSA FEDERAZIONE a sollicité la Ville de Bastia afin qu'il lui soit alloué une subvention de 25 000 € au titre de ses activités générales menées au sein de l'école Scola Corsa Bastia.

Il s'agit de la mise en place d'un programme d'activités, d'événements artistiques et culturels en immersion alliant ainsi, opportunités d'usage et apprentissage scolaire et périscolaire.

Considérant le fait que cette subvention dépasse 23 000 €, la Ville de Bastia devra conclure une convention avec l'association bénéficiaire. Cette convention définira l'objet, le montant, les conditions de versement et d'utilisation de la subvention.

- Le versement d'un forfait scolaire à SCOLA CORSA BASTIA

Pour les écoles immersives « hors contrat » et selon les dispositions de l'article L.442-5-1, la commune peut, sur la base du volontariat, faire le choix de participer aux frais de scolarité des élèves dans la limite du forfait communal déjà établi.

Cette participation prend la forme d'un « forfait » qui comprend notamment : l'entretien des bâtiments, achat de fournitures, transport pour les sorties scolaires, rémunération des agents de services et personnel administratif.

Pour la commune de Bastia, ce forfait a été fixé par délibération à la somme de 650 € par an et par enfant, somme dont bénéficie l'école de Jeanne d'Arc actuellement, celui-ci comprend :

- Entretien des bâtiments affectés à l'enseignement ainsi que les frais de chauffage, d'eau, d'éclairage, de téléphone et de nettoyage ;

- Achats de fournitures scolaires et de mobilier dans le cadre de la caisse des écoles ainsi que l'entretien des copieurs ;
- Transports pour les sorties scolaires, les subventions aux coopératives scolaires ;
- Rémunération des agents de service et personnel administratif ; la médecine scolaire.

Compte tenu de ces éléments, nous pouvons établir une projection de financement pour 35 élèves inscrits en prévisionnel (résident tous sur la commune) de : 22 750 €.

- **L'octroi d'une subvention en nature pour la mise à disposition de locaux**

La mise à disposition porte sur le 1er étage de l'école primaire CHARPAK, sur la cour et le réfectoire. Cette subvention en nature est évaluée à 17.500 € par an. Elle sera valorisée dans les comptes de l'association. Cette mise à disposition est consentie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction à compter de la rentrée scolaire 2022/2023. Les modalités de cette mise à disposition sont définies dans le projet de convention joint en annexe.

En conséquence, il est proposé :

- D'autoriser l'attribution d'une subvention pour l'association SCOLA CORSA FEDERAZIONE au titre de l'année 2022 pour un total de 25 000 € sur le budget du service Lingua Corsa.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annuelle de partenariat 2022 correspondante entre la Ville de Bastia et l'association Scola corsa Federazione, ainsi que tout acte s'y rapportant.
- D'autoriser le versement du forfait communal pour l'association SCOLA CORSA BASTIA à hauteur des élèves inscrits, soit un montant prévisionnel fixé à ce jour à : 22 750 € sur le budget du service Affaires scolaires.
- D'approuver la mise à disposition à titre gratuit de locaux et espaces pédagogiques situés à l'école primaire CHARPAK au profit de l'Association Scola Corsa di Bastia telle que définie dans le projet joint et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, ainsi que tout acte s'y rapportant.



Bastia

CITÀ DI CULTURA

remplacer
l'image
LOGO
Association
Collectivité
Organisme

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BASTIA ET L'ASSOCIATION SCOLA CORSA FEDERAZIONE

La présente convention est passée entre :

La Ville de Bastia, représentée par son Maire, Monsieur Pierre SAVELLI, dûment habilité en vertu de la délibération n° en date du 13 juillet 2022, ci-après dénommée « La Ville »,

D'une part,

Et,

L'association SCOLA CORSA FEDERAZIONE représentée par son Président, Monsieur Joseph Turchini, ci-après dénommée «L'association»,

D'autre part,

PREAMBULE

Scola Corsa est une association née en 2021, visant à promouvoir la diffusion, l'apprentissage et le développement de la langue corse par sa pratique immersive dans tous les champs d'activités : culture, éducation, développement économique, cohésion sociale, développement durable, NTIC, jeunesse et sports etc. Scola Corsa est une association à but non lucratif, laïque, gratuite et apolitique qui répond à la politique linguistique menée par la Ville de Bastia participant à l'avènement d'une société bilingue via l'apprentissage et l'enseignement en immersion.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er} : OBJET DE LA CONVENTION

L'objet de la présente convention concerne la mise en œuvre, par « l'association », d'un programme d'activités, d'événements artistiques et culturels en immersion alliant ainsi, opportunités d'usage et apprentissage scolaire et périscolaire.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION SCOLA CORSA FEDERAZIONE

A / Obligations générales :

Merria di Bastia

Viale Pierre Giudicelli
20410 Bastia Cedex

+33(0)4 95 55 95 55
mairie@bastia.corsica

www.bastia.corsica

« L'association » propose une somme d'activités culturelles, couvrant les champs évoqués ci-dessus ainsi que l'ouverture de deux filières immersives. Parmi la somme d'activités précitées, la promotion et le développement quotidien de la langue corse via des ateliers immersifs, un calendrier évènementiel dense ainsi que de nombreuses rencontres thématiques stimulant les opportunités d'usage.

A ce titre, « l'association » assure l'ensemble des modalités inhérentes à l'organisation et au bon fonctionnement (communication, réalisation technique, assurances, sécurité, taxes et redevances obligatoires, etc.).

B / Obligations comptables :

- «L'association» :
- a présenté une comptabilité conforme aux règles définies par le plan comptable des associations (avis du conseil national de la comptabilité du 17 juillet 1985) et a attesté respecter la législation fiscale et sociale propre à son activité.
 - a attesté être en règle avec les services de l'URSSAF et les services fiscaux concernés par son activité.
 - a fourni à « la Ville », un dossier de demande de subvention complet.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BASTIA

A / Participation financière :

« La Ville » apportera son concours financier à "l'association" en lui octroyant une subvention d'un montant de **25 000 €** inscrite au Budget Primitif 2021, chapitre 65 compte 657400 fonction 025 code gestionnaire ANI.

La subvention de la Ville sera versée à « l'association » conformément au règlement des aides sur le compte de l'association ci – après :

Banque : Crédit Agricole
Domiciliation : Bastia St Nicolas

Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
12006	00030	30153638010	94

ARTICLE 4 - CONTROLES DE L'ADMINISTRATION.

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par l'Administration afin de vérifier la mise en œuvre des obligations fixées dans le cadre de la présente convention.

L'Association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées. Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

L'Administration contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, l'Administration peut exiger le remboursement de la partie de la

subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 3.5 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 5: MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 6 : RESILIATION

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association Federazione Corsa.

« La Ville » se réserve le droit de mettre fin de façon unilatérale et à tout moment, à la présente convention, en cas de non-respect d'une de ses clauses, dès lors que dans le mois suivant, la réception de la mise en demeure envoyée par la ville par lettre recommandée avec accusé réception, l'association n'aura pas pris les mesures appropriées ou sans préavis en cas de faute lourde.

ARTICLE 7 : LITIGES

Après épuisement des voies amiables, tous litiges susceptibles de survenir entre les parties, du fait de la mise en œuvre de la présente convention et de ses suites, seront de la compétence du Tribunal Administratif de Bastia.

Cette convention comporte 3 pages paraphées par les parties.

Fait à Bastia, le

en 3 exemplaires originaux,

Pour la Ville de Bastia,
Le Maire

Pour l'association Scola Corsa
Le Président

Pierre SAVELLI

Joseph Turchini

Rapport n°7

Accunsentu per a pulitica tariffaria di a caffetteria di a Casa di e lingue di Sant'Ànghjuli Approbation de la politique tarifaire pour la caféteria de la Casa di e lingue di Sant'Ànghjuli

De l'ancien couvent de Sant'Ànghjuli ne subsistent aujourd'hui que les ailes est et sud, ces dernières cumulant depuis le milieu des années 90 une dimension socioculturelle affirmée.

La Maison des associations nichée dans l'aile Est abrite des structures œuvrant dans le domaine précité, offrant un lieu de rencontre, d'échange et de vie dans lequel résonne l'objectif de la Ville de soutenir le champ culturel et associatif local.

L'aile sud abritera quant à elle à la rentrée prochaine la future *Casa di e lingue*, véritable lieu ressource pour l'ensemble des opérateurs publics et privés œuvrant à la promotion et à la diffusion de la langue corse ainsi qu'à la professionnalisation des acteurs intégrés aux futurs dispositifs promus par le *Serviziu Lingua è Cultura Corsa* de la Municipalité.

La volonté politique est de faire de ces deux entités un lieu ouvert sur le monde et sur les cultures, notamment au travers d'un projet dans lequel la langue corse et les langues d'Europe et du monde puissant être offertes à l'apprentissage et à la pratique du grand public.

Les associations partenaires seront ainsi sollicitées pour favoriser l'ouverture sur la méditerranée et le monde.

Par ailleurs, *a casa di e lingue* développera un projet pilote autour du plurilinguisme : A Scola Internazionale di e lingue.

C'est dans ce contexte que notre collectivité a à cœur d'ouvrir une cafeteria au sein de la future Casa di e lingue. Elle souhaite par conséquent proposer une tarification adaptée mais attractive pour ce nouvel espace. Pensée comme lieu de convivialité et d'échange, cette cafétéria a vocation à devenir un espace partagé par les différents opérateurs présents au sein de l'espace Sant'Ànghjuli (Casa di e lingue et Maison des Associations).

- Location de la cafeteria à l'exploitant (Cafétéria Sant'Ànghjuli) :

Loyer mensuel : 200 € (révisable au renouvellement de l'AOT)

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver la proposition de politique tarifaire pour la future cafétéria de Sant'Ànghjuli.

Rapport n°8

Attribuzione di una sovvenzione à prò di l'associi «Animazione» per l'annu 2022 **Attribution de subvention aux associations « Animation » pour l'année 2022**

Dans le cadre de ses attributions de subventions, la collectivité prévoit un financement spécifique pour les associations œuvrant dans le domaine de l'animation et qui contribuent, par leurs actions, à apporter du dynamisme à la ville.

Les associations à vocation « d'animation » ont déposé leurs demandes de subventions pour l'exercice 2022.

Les dossiers de demandes de subventions sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Associations	Motif	RAPPEL Montant accordé en 2021 (€)	Montant demandé pour 2022 (€)	Propositi on de subventi on pour 2022 (€)
Office de Tourisme de l'Agglomération de Bastia	Organisation de la sixieme édition du festival CREAZIONE du 16 au 19 juin 2022 au Palais des Gouverneurs. Il s'agit d'un festival méditerranéen de la mode et du design permettant de mettre en valeur la création insulaire et ses jeunes talents. Présence de 60 créateurs et artistes.	Evènement annulé	10 000	5 000
La Boule du Prado	Organisation de la 7ème édition de «A BUCCIATA BASTIACCIA» du 17 au 21 août 2022 sur la place Saint Nicolas. Il s'agit d'une compétition bouliste, d'ampleur nationale, avec des représentants français et étrangers de la pétanque ainsi que les meilleurs joueurs insulaires.	33 000 (mais Evènement annulé)	40 000	23 000
Association des commerçants du vieux port de Bastia	Programme annuel d'animations et d'actions de promotion dans le quartier du Vieux-Port	3 000	8 000	3 000
Le salon des chocolats et des délices de Corse	Organisation de la dixieme édition du « salon du chocolat et des délices de corse » les 14, 15 et 16 octobre 2022 sur la place Saint Nicolas. Il s'agit d'un salon permettant de promouvoir la région Corse à travers la valorisation des savoir-faire artisanaux en matière de gastronomie fine, et du chocolat en particulier.	10 000	15 000	10 000
Association Sportive Automobile Bastiaise	Organisation du 52eme Rallye National de la Ronde de la Giraglia du 28 au 30 mai 2022. Il s'agit d'une course automobile comptant pour le Championnat de France de 2eme division. Cette course se déroule sur Bastia et en Haute- Corse. La place Saint Nicolas servira de parc de regroupement fermé et de parc d'assistance.	5 000	6 000	5 000

A Corsica TV – Cap Radio	Organisation de la manifestation « FESTIVAL CORSICA PARTY » les 23, 24 et 25 juin 2022. Il s'agit d'organiser un grand spectacle gratuit de type concert sur la place Saint Nicolas avec des artistes locaux, nationaux et internationaux de variété.	0 Evènement annulé COVID19	34 000	15 000
ASSOCIU MANTINUM Spassighjata In Bastia	Organisation de la septième édition de la « Spassighjata In Bastia ». Il s'agit d'un trail urbain qui se déroulera le 10 décembre 2022 dans le centre historique de Bastia. Cette édition se décline en plusieurs manifestations: Une course pour les enfants, une marche sportive et un city-trail.	15 000 (Evènement annulé COVID19)	15 000	15 000
ASSOCIU MANTINUM A Serra di u capicorsu	Organisation de la 3ème édition de «A SERRA DI U CAPICORSU» le 22 octobre 2022. Il s'agit d'une course de type trail qui partira de Centuri et dont l'arrivée est prévue sur Bastia. Sur le lieu d'arrivée, sera installé un village d'artisans et d'institutionnels. Un repas avec animation musicale clôturera l'évènement.	5 000 (Evènement annulé COVID 19)	5 000	5 000
ASSOCIU MANTINUM Terra di i dii	Organisation de la 2ème édition de «TERRA DI I DII » du 20 au 24 juillet 2022. Il s'agit d'un ultra trail de 165km sur l'arrête montagneuse de l'île et sur une partie du tracé du GR20. Ce trail rassemblera 500 coureurs de renommée locale et internationale. Bastia a été choisi pour le retrait des dossards et la cérémonie de récompense.	5 000	5 000	5 000
PETANQUE BASTIA L'ARINELLA	Organisation de « rencontres de l'Arinella pétanque » de février à septembre 2022 sur le site de l'Arinella. Il s'agit de concours de pétanque visant à animer le site de l'Arinella.	500	3 000	1 500
Bastia Eterna	Organisation de « a fieru di a giuventù In Bastia » les 3, 4 et 5 juin 2022 sur Bastia. Il s'agit d'une opération combinant des tables rondes, des stands d'expositions et des animations culturelles (concert, jeux pour enfants) sur le quai Albert Gillio.	5 000	15 000	5 000
Association U Mercà	Programme annuel d'animations visant à redynamiser le quartier du marché d'un point de vue culturel, patrimonial, et festif. Les manifestations proposées sont : bal de la Saint Jean, china di u merca, soirée dansante « merca in ballu », etc.	0 Evènement annulé COVID19	2000	2 000
Association ARCU	Organisation d'une journée de sensibilisation aux LGBTQI+ à mantinum le 24 juin : "Etre LGBTQI+ en Corse : état des lieux"	Nouvelle demande	2000	500
Fédération des unions de Commerçants et artisans du grand Bastia	Organisation du salon des affaires 2022 du 10 au 13 février 2022 sur la place St Nicolas.	Nouvelle demande	5000	5 000
TOTAL (€)			165 000	100 000

En conséquence, il est proposé :

- D'attribuer les subventions aux associations selon le tableau proposé ci-dessus.
- D'approuver la convention avec l'association «La Boule du Prado» pour la 7^{ème} édition de «A BUCCIATA BASTIACCIA» telle que figurant en annexe.
- De préciser que ces crédits sont inscrits au Budget Primitif 2022, chapitre 65, compte 657400, fonction 025, code gestionnaire ANI.

**CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE DE BASTIA ET L'ASSOCIATION BOULE DU PRADO
RELATIVE A L'ORGANISATION DE « A BUCCIATA BASTIACCIA »
DU 17 AU 21 AOUT 2022**

Entre les soussignés :

La Ville de Bastia,

Représentée par son Maire, Monsieur Pierre SAVELLI, dont le siège est sis 1, avenue Pierre Giudicelli, 20410 Bastia Cedex, autorisé par délibération N°..... en date du 13 juillet 2022,

Ci-après dénommée la Ville de Bastia, d'une part,

Et

L'association Boule du Prado représentée par son Président, Monsieur Jean-Charles LAMPERTI, ci-après dénommée «L'association», d'autre part,

Dénommées ensemble « les parties ».

Préambule

L'association Boule du Prado organise la septième édition de « A BUCCIATA BASTIACCIA» du 17 au 21 août 2022 sur la place Saint Nicolas avec des premières parties dans les quartiers sud.

Il s'agit d'une compétition bouliste inscrite à la fédération française de pétanque et jeu provençal, d'ampleur nationale, avec des représentants français et étrangers de la pétanque ainsi que les meilleurs joueurs insulaires.

Le public attendu est estimé à plusieurs milliers de personnes.

Considérant que cet événement permettra d'animer la ville,

Considérant la volonté de la « Ville » de s'associer à cet évènement,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

L'objet de la présente convention concerne la mise en œuvre, par « l'association », de la septième édition de « A BUCCIATA BASTIACCIA » du 17 au 21 août 2022 pour laquelle la Ville de Bastia souhaite participer.

L'organisateur de la manifestation est l'association « La Boule du Prado ».

Article 2 : OBLIGATIONS DE LA BOULE DU PRADO

A / Obligations générales :

« L'association » réalise la manifestation « A BUCCIATA BASTIACCIA » du 17 au 21 août 2022 sur la place Saint Nicolas. Cette manifestation est conforme avec l'objet social de l'association.

A ce titre, « l'association » assure l'ensemble des modalités inhérentes à l'organisation de sa manifestation (communication, réalisation technique, assurances, sécurité, taxes et redevances obligatoires, etc.).

B / Obligations comptables :

« L'association » :

- a présenté une comptabilité conforme aux règles définies par le plan comptable des associations (avis du conseil national de la comptabilité du 17 juillet 1985) et a attesté respecter la législation fiscale et sociale propre à son activité.
- a attesté être en règle avec les services de l'URSSAF et les services fiscaux concernés par son activité.
- a fourni à « la Ville », un dossier de demande de subvention complet.

Article 3 : OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BASTIA

A / Participation financière :

« La Ville » apportera son concours financier à "l'association" en lui octroyant une subvention d'un montant de **23 000 €** inscrite au Budget Primitif 2022, chapitre 65 compte 657400 fonction 025 code gestionnaire ANI.

La subvention de la Ville sera versée à « l'association » conformément au règlement des aides sur le compte de l'association ci – après :

Banque : Crédit Mutuel

Domiciliation : CCM FURIANI

Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
10278	09081	00020830201	36

B / Aide Logistique et moyens mis à disposition :

« La Ville » à travers ses services techniques pourra fournir gracieusement du « matériel de festivités » (barrières, tables, chaises, etc.) dans la limite des stocks disponibles, conformément au règlement de prêt de matériel validé par le conseil municipal (cf. délibération du Conseil Municipal N°11.2010.1471 du 09 novembre 2010). Cette mise à disposition représente une aide indirecte de **8150,00 €**.

En matière de communication, « la Ville » s'engage à annoncer la manifestation sur le site internet de la ville et tout autre support à sa disposition.

C / Mise à disposition du domaine public :

Considérant l'intérêt général de la commune à aider les manifestations de grande ampleur attirant par là-même plusieurs milliers de personnes pendant plusieurs jours sur le territoire Bastiais, le développement de l'image de la ville au-delà des frontières en accueillant des joueurs mondialement connus, et le bénéfice économique qui en découle pour le secteur du commerce et de l'hôtellerie locale, « La Ville » s'engage à mettre à disposition de « l'association » à titre gracieux l'occupation de la place Saint Nicolas du 17 au 21 août 2022.

Cette mise à disposition représente une aide indirecte de **2 420 €** (Cf. délibération du Conseil Municipal N°2017/DEC/01/28 du 19 décembre 2017 fixant les tarifs d'occupation du domaine public à 220 € par jour pour les manifestations occupant plus de 3000 m²).

Article 4 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Article 5 : RESILIATION

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association Boule du Prado.

« La Ville » se réserve le droit de mettre fin de façon unilatérale et à tout moment, à la présente convention, en cas de non-respect d'une de ses clauses, dès lors que dans le mois suivant, la réception de la mise en demeure envoyée par la ville par lettre recommandée avec accusé réception, l'association n'aura pas pris les mesures appropriées ou sans préavis en cas de faute lourde.

Article 6 : LITIGES

Après épuisement des voies amiables, tous litiges susceptibles de survenir entre les parties, du fait de la mise en œuvre de la présente convention et de ses suites, seront de la compétence du Tribunal Administratif de Bastia.

Fait à Bastia le en 2 exemplaires originaux.

Pour la Ville de Bastia,
Le Maire,

Pierre SAVELLI

Pour l'association la Boule du Prado
Le Président,

Jean-Charles LAMPERTI

Rapport n°9

Prèstitu di dui vestiti è di dui manichini di a cullizione CARAFFA à u Museu Naziunale di a Bonaparte per a mostra timpurània « Spettaculi e divertimenti in Corsica à l'epica di i Bonaparte »

Prêt de deux robes et deux mannequins de la collection CARAFFA au Musée national de la Maison Bonaparte pour l'exposition temporaire « Spectacles et divertissements en Corse au temps des Bonaparte »

Le Musée national de la Maison Bonaparte à Ajaccio sollicite le prêt de deux robes et de deux mannequins faisant partie de la collection du Palais CARAFFA, détenue par la ville de Bastia, dans le cadre de l'organisation d'une exposition temporaire qui aura lieu du 14 octobre 2022 au 15 janvier 2023, ayant pour thème : « Spectacles et divertissements en Corse au temps des Bonaparte ».

Les objets dont le prêt est sollicité sont :

- Une robe à la française (vers 1770), en pékin de soie vert broché de motifs de fleurettes multicolores ;
- Une robe à l'anglaise (vers 1760-1770), en damas de soie vert pomme ;
- Deux mannequins.

Ces objets seront prêtés du 3 octobre 2022 au 25 janvier 2023, cette période incluant le montage et le démontage de l'exposition.

Cette exposition permet de mettre en valeur les collections de la Ville auprès d'un large public.

Ce prêt permet aussi au service du patrimoine d'accomplir l'une de ses missions en matière de sensibilisation au patrimoine, notamment dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire.

Les frais de transport et d'assurance sont pris en charge par l'établissement demandeur, le Musée national de la Maison Bonaparte.

Ces objets seront présentés dans des conditions et des locaux adaptés (climatisation, sécurité) garantissant leur préservation.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver le prêt ci-dessus détaillé.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prêt avec le Musée national de la maison Bonaparte.

**CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE DE BASTIA ET L'ASSOCIATION BOULE DU PRADO
RELATIVE A L'ORGANISATION DE « A BUCCIATA BASTIACCIA »
DU 17 AU 21 AOUT 2022**

Entre les soussignés :

La Ville de Bastia,

Représentée par son Maire, Monsieur Pierre SAVELLI, dont le siège est sis 1, avenue Pierre Giudicelli, 20410 Bastia Cedex, autorisé par délibération N°..... en date du 13 juillet 2022,

Ci-après dénommée la Ville de Bastia, d'une part,

Et

L'association Boule du Prado représentée par son Président, Monsieur Jean-Charles LAMPERTI, ci-après dénommée «L'association», d'autre part,

Dénommées ensemble « les parties ».

Préambule

L'association Boule du Prado organise la septième édition de « A BUCCIATA BASTIACCIA» du 17 au 21 août 2022 sur la place Saint Nicolas avec des premières parties dans les quartiers sud.

Il s'agit d'une compétition bouliste inscrite à la fédération française de pétanque et jeu provençal, d'ampleur nationale, avec des représentants français et étrangers de la pétanque ainsi que les meilleurs joueurs insulaires.

Le public attendu est estimé à plusieurs milliers de personnes.

Considérant que cet événement permettra d'animer la ville,

Considérant la volonté de la « Ville » de s'associer à cet évènement,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

L'objet de la présente convention concerne la mise en œuvre, par « l'association », de la septième édition de « A BUCCIATA BASTIACCIA » du 17 au 21 août 2022 pour laquelle la Ville de Bastia souhaite participer.

L'organisateur de la manifestation est l'association « La Boule du Prado ».

Article 2 : OBLIGATIONS DE LA BOULE DU PRADO

A / Obligations générales :

« L'association » réalise la manifestation « A BUCCIATA BASTIACCIA » du 17 au 21 août 2022 sur la place Saint Nicolas. Cette manifestation est conforme avec l'objet social de l'association.

A ce titre, « l'association » assure l'ensemble des modalités inhérentes à l'organisation de sa manifestation (communication, réalisation technique, assurances, sécurité, taxes et redevances obligatoires, etc.).

B / Obligations comptables :

« L'association » :

- a présenté une comptabilité conforme aux règles définies par le plan comptable des associations (avis du conseil national de la comptabilité du 17 juillet 1985) et a attesté respecter la législation fiscale et sociale propre à son activité.
- a attesté être en règle avec les services de l'URSSAF et les services fiscaux concernés par son activité.
- a fourni à « la Ville », un dossier de demande de subvention complet.

Article 3 : OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BASTIA

A / Participation financière :

« La Ville » apportera son concours financier à "l'association" en lui octroyant une subvention d'un montant de **23 000 €** inscrite au Budget Primitif 2022, chapitre 65 compte 657400 fonction 025 code gestionnaire ANI.

La subvention de la Ville sera versée à « l'association » conformément au règlement des aides sur le compte de l'association ci – après :

Banque : Crédit Mutuel

Domiciliation : CCM FURIANI

Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
10278	09081	00020830201	36

B / Aide Logistique et moyens mis à disposition :

« La Ville » à travers ses services techniques pourra fournir gracieusement du « matériel de festivités » (barrières, tables, chaises, etc.) dans la limite des stocks disponibles, conformément au règlement de prêt de matériel validé par le conseil municipal (cf. délibération du Conseil Municipal N°11.2010.1471 du 09 novembre 2010). Cette mise à disposition représente une aide indirecte de **8150,00 €**.

En matière de communication, « la Ville » s'engage à annoncer la manifestation sur le site internet de la ville et tout autre support à sa disposition.

C / Mise à disposition du domaine public :

Considérant l'intérêt général de la commune à aider les manifestations de grande ampleur attirant par là-même plusieurs milliers de personnes pendant plusieurs jours sur le territoire Bastiais, le développement de l'image de la ville au-delà des frontières en accueillant des joueurs mondialement connus, et le bénéfice économique qui en découle pour le secteur du commerce et de l'hôtellerie locale, « La Ville » s'engage à mettre à disposition de « l'association » à titre gracieux l'occupation de la place Saint Nicolas du 17 au 21 août 2022.

Cette mise à disposition représente une aide indirecte de **2 420 €** (Cf. délibération du Conseil Municipal N°2017/DEC/01/28 du 19 décembre 2017 fixant les tarifs d'occupation du domaine public à 220 € par jour pour les manifestations occupant plus de 3000 m²).

Article 4 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Article 5 : RESILIATION

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association Boule du Prado.

« La Ville » se réserve le droit de mettre fin de façon unilatérale et à tout moment, à la présente convention, en cas de non-respect d'une de ses clauses, dès lors que dans le mois suivant, la réception de la mise en demeure envoyée par la ville par lettre recommandée avec accusé réception, l'association n'aura pas pris les mesures appropriées ou sans préavis en cas de faute lourde.

Article 6 : LITIGES

Après épuisement des voies amiables, tous litiges susceptibles de survenir entre les parties, du fait de la mise en œuvre de la présente convention et de ses suites, seront de la compétence du Tribunal Administratif de Bastia.

Fait à Bastia le en 2 exemplaires originaux.

Pour la Ville de Bastia,
Le Maire,

Pierre SAVELLI

Pour l'association la Boule du Prado
Le Président,

Jean-Charles LAMPERTI

Rapport n°10

Attribuzione di una suvvenzione à l'associu patrimoniale « Comité des fêtes de Bastia, Animations du patrimoine » per l'annu 2022

Attribution d'une subvention à l'association patrimoniale dénommée « Comité des fêtes de Bastia, Animations du Patrimoine », au titre de l'exercice 2022

L'association à vocation patrimoniale dénommée « Comité des fêtes de Bastia, Animations du Patrimoine » a déposé sa demande de subvention pour l'exercice 2022.

Cette subvention est destinée à aider l'association à organiser sa principale manifestation « A Notte di a Memoria » qui a lieu chaque année en juillet. Le montant proposé est de 21 000 euros.

En conséquence, il est proposé :

- D'attribuer à l'association patrimoniale « Comité des fêtes de Bastia, Animations du Patrimoine » une subvention d'un montant de 21 000 euros.
- De préciser que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2022, fonction 324, article 657400.

Rapport n°11

Attribuzione di e suvvenzione date à l'associi siciali per u 2022 **Attribution de subventions aux associations à caractère social pour l'exercice 2022**

Chaque année, dans le cadre de sa politique sociale, la ville de Bastia apporte son soutien et son aide aux associations à caractère social qui la sollicitent.

Une attention particulière est accordée aux associations justifiant d'activités sur la commune de Bastia et selon l'intérêt public local de leur demande.

Les associations à vocation « sociale » qui ont déposé un dossier complet concernant une demande de subvention pour l'exercice 2022, sont présentées dans le tableau ci-après :

Association	Activité	Subvention accordée en 2021	Subvention sollicitée en 2022	Proposition 2022
Associations de quartiers : Clubs 3ème âge				
Club Notre Dame de Lourdes	Organisation de diverses activités destinées aux personnes du 3ème âge	1000 €	2 000€	1 000 €
Club Saint Joseph	Renforcer par tous les moyens la solidarité morale des habitants, organiser les loisirs des personnes du 3eme âge par des réunions amicales, séances artistiques et sorties	Pas de demande	3 000€	1 000 €
Rendez-vous des amis du Fangu	Lutte contre l'isolement des personnes âgées	Pas de demande	1 500€	1 000 €
Club de l'amitié	Maintien des traditions du quartier Saint Joseph. Développer le lien social et la solidarité	1 000€	3 000€	1 000 €
Association Santa Maria	Organisation de diverses activités destinées aux personnes du 3ème âge	1000 €	2 500€	1 000 €
Club Saint Pierre	Animations et rencontres dans un cadre culturel et social	1000 €	2 500€	1 000 €

Aide aux personnes en situation de précarité				
A Fratellanza	Aide aux personnes sans domicile fixe	3 000 €	3 000 €	3000€

Restaurant du Cœur	Assistance bénévole aux personnes en difficulté	7 000 €	15 000 €	7 000 €
Femmes Solidaires	Défense des droits de la femme	Pas de demande	2 000€	2 000 €
U Risturante Suciace	11 associations regroupées dans l'exploitation d'un restaurant social afin d'assurer un repas aux personnes démunies	4 000 €	3 000 €	3 000 €
Partage	Magasin d'aide alimentaire	5 000 €	8 000€	5 000 €
La Croix Rouge	Aide aux personnes en situation de vulnérabilité	3000 €	5 000€	3 000 €
Soutien parental				
A Famiglia 2B	Règlements de conflits familiaux, dispositif de soutien à la parentalité	2 000 €	3 000 €	2500 €
Information et accès aux droits				
Patronage Saint Joseph	Réunions avec débats sur différents thèmes et activités sociales	1 500 €	1 500 €	1500€
CORSAVEM	Aide aux victimes et infractions et médiation pénale	2 000 €	3 500 €	2000€
ADIL	Information du public en matière de logement et d'habitat	5 000 €	6 000€	5000€
Accompagnement social des personnes touchées par le handicap et la maladie				
Association des donneurs de voix	Animation et gestion d'œuvres sociales destinées à rompre l'isolement des personnes atteintes de troubles visuels	1 000 €	1 500€	1 000 €
La Maison du Sacré Cœur	Hébergement et soutien aux personnes et aux familles fragilisées par la maladie durant la période de soins ambulatoires	3 500 €	5 000€	4 000 €
INSEME	Plate-forme d'information et de solidarité dédiée à la préparation d'un déplacement médical sur le continent	5 000 €	7 000€	6 000 €
La Marie-Do	Aide et soutiens aux familles des malades atteints du cancer	Pas de demande	1 400€	1 200€
ADPEI Association l'Eveil	Aide et soutien aux personnes en situation de handicap mental et/ou de leur famille	Pas de demande	800€	800 €
TOTAL		54 000 €	80 200 €	54 000 €

En conséquence, il est proposé :

- D'attribuer les subventions aux associations selon le tableau proposé ci-dessus.
- De préciser que ces crédits sont inscrits au budget 2022, compte 657400, fonction 520.

Rapport n°4

Autorizzazione di l'occupazione di A Marina inde u quattru di l'associu studentinu SEA Plastics Autorisation d'occupation du Vieux-Port dans le cadre de l'association étudiante SEA Plastics

SEA Plastics est une association étudiante qui poursuit deux objectifs : alimenter la recherche scientifique sur la pollution microplastique et sensibiliser tous les âges aux enjeux qu'elle soulève. Chaque année, un groupe d'étudiants-ingénieurs partent 5 mois en Méditerranée pour une expédition scientifique à la voile, en partenariat avec des laboratoires scientifiques.

Chaque expédition, c'est plus de 50 ports traversés, 6000 personnes sensibilisées directement, 40 écoles visitées, une dizaine de conférences données, une communauté de plus de 6000 followers. Les actions de SEA Plastics ont déjà été partagées sur les médias, à travers notamment plusieurs passages sur France 3 Région, des vidéos Youtube et même une émission Thalassa ! (29/11/2020)

Cette année, l'association a prévu une action de sensibilisation à la pollution plastique en collaboration avec l'association Corse Mare Vivu, et souhaite être accueillies au port de Bastia 2 nuits au mois de juillet.

L'association nous sollicite aux fins d'obtenir une gratuité d'occupation du vieux port durant ces 2 nuits ce qui équivaut à un montant d'environ 180€.

En conséquence, il est proposé :

- D'accorder la gratuité d'occupation du Vieux-Port durant 2 nuits à l'association Sea Plastics.

Rapport n°12

Accunsentu di u novu schema direttoriu 2023-2027 Présentation du schéma directeur du Centre communal d'action sociale 2023-2027

Le nouveau schéma directeur du CCAS a pour but de répondre à un triple défi :

- L'accès aux droits afin de permettre aux plus défavorisés de les faire valoir,
- L'équité sociale afin d'offrir des conditions de vie plus justes et équitables et que chacun puisse accéder aux besoins fondamentaux : s'alimenter, se loger, se soigner, travailler, apprendre et se divertir,
- Le mieux vivre ensemble afin de favoriser le lien social dans les quartiers mais aussi entre les générations, de respecter la diversité et de lutter contre les discriminations.

PROPOSITION DE SCHEMA DIRECTEUR 2023-2027

HISTORIQUE

Le précédent schéma directeur de l'action sociale municipale élaboré en 2017 avait identifié quatre axes :

- *Les personnes âgées et les personnes en situation de handicap
- *Le logement
- *Le soutien aux personnes isolées et familles
- *Le travail en concertation et en coordination des acteurs institutionnels et associatifs qui œuvrent sur le territoire communal.

Les objectifs étant :

- *La réduction des inégalités
- *La lutte contre l'isolement social
- *L'accès aux droits de base pour tous
- *Le maintien à domicile dans de bonnes conditions, le plus longtemps possible, des personnes âgées et/ou en situation de handicap

Le CCAS a donc orienté ses projets en direction de 4 pôles :

- « Personnes âgées et en situation de handicap »,
- « Soutien aux familles »
- « Animation – Lien Social »,
- « Logement ».

Dès lors, hormis l'aide aux démarches administratives apportée pour l'accès à l'aide sociale légale :

- au titre de ses missions obligatoires (Allocation de Solidarité aux Personnes Agées, aide à l'hébergement en établissement conventionné, aide-ménagère à titre social ou médical, domiciliation) et
- de ses missions conventionnées (Allocation Personnalisée d'Autonomie, Revenu de Solidarité Activé, plan canicule, Fonds Unique Logement, relogement prioritaire, DALO),

Les véritables actions du CCAS se révèlent au regard de :

1) Ses aides sociales facultatives telles que :

- Aides financières et alimentaires : 208 foyers en ont bénéficié en 2021 (essentiellement des demandes instruites par la CDC),
- Participation aux frais de téléalarme : 18 personnes l'ont sollicitée en 2021,
- Participation aux frais de cantines : 269 familles en ont bénéficié en 2021,
- Remise au propre du logement : 0,
- Participation aux frais de séjours vacances organisés par la Ville : 0

2) Ses actions sociales facultatives résultantes de son schéma directeur telles que :

- « Le portage de repas à domicile », proposé en décembre 2017 et qui concerne désormais 68 inscrits,
- « A casa di l'Anziani », structure dédiée à l'animation et au lien social en faveur des seniors et au maintien du lien intergénérationnel, créée en janvier 2019 et qui compte aujourd'hui 191 personnes inscrites,
- « L'Épicerie Educative » ayant pour but de guider les foyers en difficulté vers l'autonomie budgétaire en toute dignité qui a ouvert ses portes en avril 2019 et suit désormais 41 foyers en moyenne par an.

3) Ses opérations ponctuelles et spécifiques telles que les « colis de Noël »

4) La reprise du centre social François Marchetti de Paese Novu.

ETAT DES LIEUX

Fort de ce constat, le CCAS entend développer de nouvelles typologies d'aides et d'actions s'inscrivant dans la continuité de celles qui ont su prouver leur efficacité en rencontrant leur public et en améliorant celles déjà existantes.

Ce nouveau schéma s'inscrit par ailleurs, dans un CCAS « nouvelle formule » qui a vu, depuis le 1^{er} janvier 2021, le transfert de son public vers la Collectivité de Corse (CdC). En effet, celle-ci a repris toutes ses compétences et le public suivi jusqu'alors par les assistantes sociales du CCAS. Ce transfert du public s'est effectué progressivement sur un peu plus de deux années au cours desquelles, le CCAS a communiqué à la Cdc :

- Un tableau nominatif faisant apparaître la « file active » de chaque travailleur social du CCAS soit au total 729 personnes,
- Des fiches de liaisons, concernant tous les usagers bénéficiant d'un suivi-régulier afin d'éviter toute rupture et assurer une cohérence du suivi social.

Or, à ce jour, il est constaté :

- Une forte demande émanant de la CdC en faveur d'un accès à l'épicerie éducative (65.85 % des dossiers soit 27 familles orientées par la Collectivité de Corse). Si ces demandes ont pour origine l'endettement, celui-ci est d'origine multiple : loyer, EDF, GAZ, Eau ou encore crédits à la consommation. Dans ce cadre, la CESF du CCAS est donc tenue d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires. Ainsi dans le cadre de l'accompagnement de ces foyers bénéficiaires, différents dispositifs sont sollicités par le CCAS (dossiers de surendettement, d'aide financière, ASPA, ASL, action logement pour une dette locative, demandes de remises gracieuses, Complémentaire Santé Solidaire, curatelle renforcée, MASP) ;
- Un grand nombre d'appel de personnes expliquant que les services sociaux de la CdC ne donnent rendez-vous qu'aux personnes souhaitant une aide financière, aucune administrative ne pouvant leur être fournie. Or, on constate que de nombreuses demandes d'aides financières sollicitées auprès de la Commission Permanente du CCAS par la Collectivité de Corse le sont au regard d'une suspension de droits (Caf ou autres...) due, dans la majorité des cas, à l'absence d'aide administrative (déclaration impôts, déclaration de revenus trimestrielle à la CAF, demande de retraite, ...)
- Peu de demandes d'aides financières de la part des personnes identifiées en « file active » du CCAS qui bénéficiaient auparavant d'un suivi régulier. Or, la demande d'aide financière formulée par les usagers est, dans la majorité des cas, une porte d'entrée pour l'identification de problématiques plus globales.

Cet état de fait peut s'expliquer par :

- La typologie du public transféré, à savoir, un public sénior ne sollicitant pas obligatoirement les services sociaux pour une aide financière mais le plus souvent pour une écoute dont découle parfois la nécessité d'une aide ou d'un soutien aux démarches administratives, auparavant effectués par des agents administratifs formés en complément des assistantes sociales du CCAS ;
- Plus globalement, l'absence d'aide aux démarches administratives de la part des agents d'accueil des services sociaux de la Collectivité de Corse et le manque de disponibilité des assistantes sociales de la CdC pour s'y consacrer face au surcroît de travail généré suite à ce transfert de public.

Le futur schéma directeur du CCAS se doit de tirer les leçons de ce partage du public opéré en 2021 et propose de conventionner à nouveau avec la CdC afin que le CCAS retrouve certaines de ses prérogatives au travers d'un public que l'Analyse des Besoins Sociaux 2022 a permis de définir.

L'ABS 2022 met ainsi en avant 3 phénomènes prégnants sur le territoire bastiais :

1- Le vieillissement de la population et l'augmentation des personnes en situation de handicap

Au sein de la ville de Bastia, la population dite « séniors » (plus de 65 ans) représente près de la moitié (49%) des personnes vivant seules, soit 10 points de plus par rapport à la moyenne nationale. On note également que 29% des séniors de plus de 65 ans et 41% des séniors âgés de plus de 80 ans vivent seuls à Bastia. Cette proportion interpelle et nécessitera la mise en place d'un accompagnement adapté pour éviter les situations d'isolement, d'autant que le nombre de retraités devrait croître à l'horizon 2024 (+27,8%). Par ailleurs, plus d'un tiers des séniors soit 36% possède un revenu inférieur à 9400 €. Enfin, on compte davantage de bénéficiaires de l'APA domicile (+5,5% d'augmentation entre 2010 et 2013) que de bénéficiaires d'APA en établissement.

En 2017, la ville de Bastia comptait 66 bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) pour 1 000 habitants contre 33 bénéficiaires pour 1 000 habitants en France métropolitaine. Selon des données récentes de la CAF (juin 2020), on recense 1 650 bénéficiaires de l'AAH à Bastia. La majorité des bénéficiaires sont des femmes (55%) et 40% d'entre eux sont âgés de 40 à 54 ans.

2- La paupérisation des travailleurs

De manière générale, la population Bastiaise présente, en terme de revenu, une situation moins favorable par rapport aux autres territoires de comparaison. En effet, la médiane de revenu en 2018 atteint 19 100 euros contre 20 670 euros à l'échelle insulaire. De la même manière, la part des ménages imposés – soit 44% des ménages – reste en deçà de la moyenne corse (4,5 points en dessous du taux insulaire).

Le taux de pauvreté touche 23% de la population communale contre 18,5% pour la Corse et 14,6% pour la France métropolitaine, ce qui témoigne d'un faible niveau de richesses et de difficultés économiques et sociales ayant conduit notamment à la délimitation de 2 quartiers prioritaires.

La population âgée de moins de 30 ans et la population active âgée entre 40 et 49 ans est davantage concernée par la pauvreté (une tranche d'âge au sein de laquelle on retrouve des familles monoparentales).

Enfin, si le niveau moyen de ressources apparaît faible à l'échelle de la ville, une analyse plus fine révèle des disparités entre les quartiers. Ainsi, les populations aux revenus les plus modestes se concentrent majoritairement dans les quartiers sud où l'on trouve une grande partie des logements sociaux de la ville, mais aussi certains quartiers dans le centre ancien, tels que la citadelle ou encore le vieux port.

3- Le fort pourcentage des sans-emplois et sans diplôme pour la tranche d'âge 16-25 ans

On constate un taux de chômage très élevé chez les jeunes de moins de 25 ans (27,5%).

Ce phénomène est à corréliser au faible niveau de formation des demandeurs d'emploi (49% d'entre eux ont un niveau inférieur au BAC). En effet, le taux de scolarisation s'effondre à partir de l'âge de 18 ans atteignant seulement 44% chez les jeunes âgés de 18 à 24 ans contre 53% à l'échelle nationale. Par ailleurs, il est à noter qu'un quart de la population Bastiaise non scolarisée âgée de 15 ans ou plus, sort du système scolaire sans aucun diplôme en 2017 contre 22,3% en France métropolitaine. On note aussi un faible niveau de formation des individus situés majoritairement dans les quartiers sud de Bastia.

NOUVEAU SCHEMA

Ces trois constats engendrent les problématiques suivantes :

- La dépendance des personnes en perte d'autonomie
- Le difficile accès aux droits des travailleurs pauvres/ménages précaires
- La formation et l'insertion professionnelle des jeunes

Elles font l'objet d'une déclinaison par fiches actions suivantes :
Les personnes en perte d'autonomie

Volet mobilité :

- Adhésion à la labellisation « Icope » (diminuer les pertes d'autonomie des seniors à partir de 60 ans) dans le cadre du schéma d'autonomie de la Collectivité de Corse
- Accès à la mobilité pour les séniors et/ou les personnes en situation de handicap
- Suivi retour d'hospitalisation

Volet intergénérationnel :

- Renforcement du lien intergénérationnel en formalisant une charte de partenariat avec les établissements de formation (Lycée agricole, Lycée technique, etc)
- Conciergerie sociale
- Externalisation de la Casa au Centre Social des quartiers sud

Les familles modestes

Volet santé :

- Aide à la Complémentaire Santé Solidaire Participative
- Soutien à la parentalité dans le cadre de l'obligation vaccinale des enfants

Volet économique :

- Transformation de l'Épicerie Educative en Épicerie mixte
- Externalisation des ateliers cuisine de l'épicerie éducative au centre social
- Paniers solidaires
- Amélioration dans l'accès et le maintien au logement
- **Participation aux frais de « rapatriement » du corps d'un défunt et d'un accompagnant en cas de décès survenu pour raisons sur le continent**

Volet culturel :

- Pass loisirs

Les jeunes de 16 à 25 ans sans formation et sans diplôme

- Cuisine et cafétéria du Centre Social:
 - o les transformer en outils pédagogiques et de formation à destination des jeunes en recherche d'insertion professionnelle

- création d'une table ouverte en partenariat avec une structure associative ou institutionnelle par le biais d'un Appel à Projets
- Recrutements de Services Civiques Combinés/Lissés
- Actions de prévention auprès des jeunes sur les conduites dépendantes, la santé sexuelle et la nutrition

Ce schéma s'inscrit dans la démarche de « l'aller vers » initiée en partenariat avec l'Etat en 2021 sur le dispositif de « Territoire Zéro Non Recours aux Droits ». Il s'agit là d'une inversion du schéma d'accompagnement social classique fondé sur la demande préalable des administrés. L'aller-vers est une démarche de l'administration vers la population. À travers cette expérimentation, la Ville a déployé des travailleurs sociaux sur le secteur Paese Novu ,Cité des Monts, des Lacs et des Arbres afin d'aller à la rencontre de la population, d'identifier ses besoins et de les accompagner vers une prise en charge si nécessaire. Cette démarche participative a été construite avec les acteurs de proximité intervenant sur les quartiers concernés.

Cette action sera étendue sur l'ensemble du quartier prioritaire Cité Aurore et St Antoine/San Gaetano (quartiers de veille), le principe de « l'aller vers » ayant bien évidemment pour corollaire celui du « faire venir » au CCAS.

Par ailleurs, il est important d'intégrer au regard de ces nouvelles typologies d'action :

- soutien à la parentalité,
- prévention jeunes,
- labellisation «Icope »,
- retour d'hospitalisation,
- aide à la mutuelle santé,

Le centre de vaccination de la Ville, mais également de créer un nouveau pôle au sein du CCAS, le pôle santé prévention ou sanitaire et social, à destination des jeunes et des moins jeunes, constitué d'une équipe médicale dédiée (un médecin, une infirmière, une psychologue et une diététicienne) et administrative avec en terme et en filigrane la possible création d'un centre médical de santé.

In fine, si le CCAS n'oublie pas l'aide indispensable qu'il apporte, par le biais de ses travailleurs sociaux aux démarches administratives de tout type, ce schéma doit:

- Favoriser voire renforcer les relations partenariales avec le tissu associatif et les partenaires institutionnels (notamment avec la CdC par le biais d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens)*,
- Permettre de trouver des sources de financement pour les nouvelles actions du CCAS (Cdc, CPAM, Etat, etc)
- Mettre en cohérence la politique sociale et de santé de la ville avec l'action sociale du CCAS et
- Refaire du CCAS le prescripteur légitime de ses propres actions et de ses propres aides.**

*Les thématiques suivantes seront proposées à la CdC :

Aides financières à destination de tout public en difficulté sous conditions de ressources :

- Aide au logement
- Participation C SSP
- **Participation aux frais de « rapatriement » du corps d'un défunt et d'un accompagnant en cas de décès survenu pour raisons sur le continent**
- Paniers solidaires
- Pass Loisirs

Aides au maintien à domicile et à la préservation du lien social à destination des personnes en perte d'autonomie :

- Renforcement du lien intergénérationnel par le biais d'une charte de partenariat avec les établissements de formation (Lycée agricole, Lycée technique, etc)
- Adhésion à la labellisation Icope (diminuer les pertes d'autonomie des seniors à partir de 60 ans) dans le cadre du schéma d'autonomie de la Collectivité de Corse
- Mobilité
- Conciergerie sociale
- Retour d'hospitalisation

Actions de promotion à la Santé :

- Vaccination famille
- Prévention jeunes

Actions favorisant la formation et l'insertion des jeunes :

- Proposition de Services Civiques Combinés/Lissés
- Transformation de la cuisine et la cafeteria du centre en un outil pédagogique

Actions favorisant la mixité sociale et l'intergénérationnel :

- Transformation de l'Épicerie Educatives en épicerie mixte
- Transformation de la cuisine et la cafeteria en table ouverte
- Externalisation de la Casa di l'Anziani au centre social
- Externalisation des ateliers cuisine de l'épicerie éducative au centre social

**A noter que certaines de ces propositions devront se traduire par un nouveau règlement des aides.

Enfin, la formulation du projet social du centre François Marchetti est en cours d'élaboration et se nourrit des thématiques exposées.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver le schéma directeur proposé et les fiches actions annexées.

Rapport n°13

**Accunsentu per u gruppamentu di cumanda per a realizazione di un studiu tecnicu, ghjuridicu è finanziariu preliminaru à u trasferimentu di a cumpetenza « acque Piuwane urbane»
Approbation d'un groupement de commande pour la réalisation d'une étude technique, juridique et financière préalable au transfert de la compétence « Eaux Pluviales Urbaines »**

La Loi n° 2018-702 du 3 août 2018 est venue clarifier les modalités d'exercice de la compétence relative à la gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L. 2226-1 du CGCT. En particulier il s'agit d'une nouvelle compétence obligatoire des communautés d'agglomération depuis le 1er janvier 2020.

Cependant, la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, en son article 14, offre aux communautés d'agglomération la possibilité de déléguer cette compétence, par convention, aux communes membres.

Ainsi, compte tenu de ces éléments, et afin d'assurer la continuité du service public lié à cette compétence, la Communauté d'Agglomération de Bastia propose dans un premier temps, par le biais de cette première convention annexée, de désigner un assistant à maîtrise d'ouvrage qui sera chargé de l'accompagner, ainsi que les cinq communes membres, dans la construction de la compétence, en réalisant une étude technique, juridique et financière préalable au transfert de la compétence "Eaux Pluviales Urbaines".

Afin de permettre la désignation de ce prestataire, la Communauté d'Agglomération de Bastia et ses cinq communes membres souhaitent constituer un groupement de commande.

Dans un second temps, elle proposera de conventionner avec les communes membres afin que ces dernières conservent, à titre transitoire, la compétence liée à la gestion des eaux pluviales urbaines, permettant ainsi à la CAB de disposer du délai nécessaire pour évaluer et établir le transfert de cette compétence.

Les missions objet de cette future convention sont les suivantes :

- S'agissant des dépenses de fonctionnement : entretien courant du réseau pluvial (regards avaloirs et canalisations exutoires),
- S'agissant des dépenses d'investissement : création de quelques nouveaux réseaux d'assainissement pluvial.

Dans ce contexte, la convention annexée a pour objet, d'une part, de constituer le groupement de commande et, d'autre part, d'en fixer les modalités de fonctionnement.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver le lancement de cette étude technique, juridique et financière préalable au transfert de la compétence « Eaux Pluviales Urbaines.
- D'approuver la constitution du groupement de commande selon les modalités fixées dans le cadre de la convention annexée.
- De désigner la Communauté d'Agglomération de Bastia en qualité de coordonnateur de ce groupement de commande.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents se rapportant à cette affaire.



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF A L'ETUDE DE PREFIGURATION PREALABLE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE "EAUX PLUVIALES URBAINES"

Entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération de Bastia, représentée par son Président en exercice, Monsieur Louis POZZO DI BORGO, domiciliée à Port Toga – CS 60097- 20291 Bastia cedex

D'une part,

Et

La commune de Santa Maria di Lota, représentée par son Maire, Monsieur Guy ARMANET, domiciliée Lieudit Mocali - Route du tennis - Miomo - 20200 Santa Maria di Lota,

La commune de San Martinu di Lota, représentée par son Maire, Madame Marie Hélène PADOVANI, domiciliée Route du Cap - BP32 - Lieudit Pietranera - 20200 San Martinu di Lota,

La commune de Ville di Pietrabugno, représentée par son Maire, Monsieur Michel ROSSI, domiciliée Lieudit Guaitella - 20200 Ville di Pietrabugno,

La commune de Bastia, représentée par son Maire, Monsieur Pierre SAVELLI, domiciliée avenue Pierre Giudicelli - BP410 - 20410 Bastia Cedex,

La commune de Furiani, représentée par son Maire, Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, domiciliée 694 route du village - 20600 Furiani

D'autre part,

Préambule :

La loi n° 2018-702 du 3 août 2018 est venue clarifier les modalités d'exercice de la compétence relative à la gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L. 2226-1 du CGCT. En particulier il s'agit d'une nouvelle compétence obligatoire des communautés d'agglomération depuis le 1er janvier 2020.

Cependant, la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, en son article 14, offre aux communautés d'agglomération la possibilité de déléguer cette compétence, par convention, aux communes membres.

Ainsi, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, et afin d'assurer la continuité du service public lié à cette compétence, la Communauté d'Agglomération de Bastia propose dans un premier temps, par le biais de cette première convention, de désigner un assistant à maîtrise d'ouvrage qui sera chargé de l'accompagner, ainsi que les cinq communes membres, dans la construction de la compétence, en réalisant une étude technique, juridique et financière préalable au transfert de la compétence "Eaux Pluviales Urbaines".

Afin de permettre la désignation de ce prestataire, la Communauté d'Agglomération de Bastia et ses cinq communes membres souhaitent constituer un groupement de commande.

Dans un second temps, elle proposera de conventionner avec les communes membres afin que ces dernières conservent, à titre transitoire, la compétence liée à la gestion des eaux pluviales urbaines, permettant ainsi à la CAB de disposer du délai nécessaire pour évaluer et établir le transfert de cette compétence.

Les missions objet de cette future convention sont les suivantes :

- S'agissant des dépenses de fonctionnement : entretien courant du réseau pluvial (regards avaloirs et canalisations exutoires),
- S'agissant des dépenses d'investissement : création de quelques nouveaux réseaux d'assainissement pluvial.

Dans ce contexte, la coprésente convention a pour objet, d'une part, de constituer le groupement de commande et, d'autre part, d'en fixer les modalités de fonctionnement.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention définit les modalités de fonctionnement du groupement de commande constitué sur le fondement de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics et ayant pour objet la passation et l'exécution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de réaliser l'étude technique, juridique et financière préalable au transfert de la compétence "Eaux Pluviales Urbaines".

Le groupement de commande est ci-après désigné « le Groupement » ou « le Groupement de commande ».

Article 2 : Composition du Groupement

Le Groupement de commande est composé de :

- La Communauté d'Agglomération de Bastia,
- La commune de Santa Maria di Lota,
- La commune de San Martinu di Lota,
- La commune de Ville di Pietrabugno,
- La commune de Bastia,
- La commune de Furiani.

Article 3 : Coordonnateur du Groupement

3.1 : Désignation du coordonnateur

La Communauté d'Agglomération de Bastia est désignée comme coordonnateur du Groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

3.2 : Missions du coordonnateur

Les membres du groupement conviennent de désigner la Communauté d'Agglomération de Bastia comme coordonnateur du Groupement de commande. Sa mission consiste à mener la totalité de la procédure de passation (de la rédaction du cahier des charges jusqu'à la notification du marché) et d'exécution du marché public initié, au nom et pour le compte de tous les membres du Groupement.

Dans ce cadre le coordonnateur est chargé notamment :

- De signer et de notifier le marché public ainsi que ses avenants ou décision de résiliation,
- De définir le cadre réglementaire des procédures de consultation initiées,
- D'élaborer le dossier de consultation (DCE) en fonction des besoins définis par les membres du Groupement,
- D'assurer l'ensemble des opérations nécessaires à la sélection de l'attributaire du marché initié (rapport d'analyse des offres, etc.) et de mener les éventuelles phases de négociation,
- De suivre l'exécution financière du marché ainsi que le paiement du titulaire,
- De transmettre au contrôle de légalité la présente convention et, autant que de besoin, le marché et les actes s'y rapportant (avenants, etc.),
- D'assurer aux membres, en temps utiles, une information complète, aussi bien pendant la procédure de consultation que durant l'exécution du marché passé en application de la présente convention,
- De déclarer les procédures qu'il initie sans suite le cas échéant.

La commission d'appel d'offres compétente le cas échéant est celle du coordonnateur.

Article 4 : Obligations des membres du Groupement

Afin que la mission du coordonnateur puisse s'exercer dans de bonnes conditions, chaque membre du Groupement s'engage à :

- Valider les pièces du DCE dans les délais fixés par le coordonnateur,

- Respecter le choix du titulaire du marché retenu sur la base des critères de jugement des offres,
- Désigner deux responsables du projet (un titulaire et un suppléant).

Article 5 : Durée du Groupement

La présente convention entre en vigueur dès sa notification par le coordonnateur à l'ensemble des membres du Groupement. Elle prend fin à l'issue du marché initié, prévue au plus tard le 30 juin 2024.

Article 6 : Financement

Les crédits nécessaires à la réalisation de l'étude ont été inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia. Les communes membres du groupement s'acquitteront auprès du coordonnateur des sommes qui les concernent.

Le montant estimatif de l'étude s'élève à 120 000,00 € HT.

Les membres du Groupement valident le principe de répartition suivant concernant la prise en charge financière de l'étude :

- 75% du coût de l'étude pris en charge par La Communauté d'Agglomération de Bastia,
- 25% du coût de l'étude pris en charge par les cinq communes membres du Groupement au prorata de leur population.

La population totale (source INSEE population légale 2019) est de 62 240 habitants pour l'ensemble du territoire communautaire, ainsi répartie :

- Furiani : 5 608 habitants, soit 9,01% de la population du territoire communautaire,
- Bastia : 48 503 habitants, soit 77,93% de la population du territoire communautaire,
- Ville di Pietrabugno : 3 328 habitants, soit 5,35% de la population du territoire communautaire,
- San Martino di Lota : 2 913 habitants, soit 4,68% de la population du territoire communautaire,
- Santa Maria di Lota : 1 888 habitants, soit 3,03% de la population du territoire communautaire.

Suivant la clé de répartition établie ci-dessus, la répartition de la dépense prévisionnelle de 120000€ HT entre les membres du groupement est donc la suivante:

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT	Libellé	Montant HT
Etude technique, juridique et financière préalable au transfert de la compétence "Eaux Pluviales Urbaines"	120 000,00 €	C.A.B. 75%	90 000,00 €
		Santa Maria di Lota 3,03%	910,03 €
		San Martinu di Lota 4,68%	1 404,08 €
		Ville di Pietrabugno 5,35%	1 604,11 €
		Bastia 77,93%	23 378,70 €
		Furiani 9,01%	2 703,08 €
Total dépenses	120 000,00 €		120 000,00 €

Cette répartition pourra évoluer en fonction du montant du marché public une fois notifié. La clé de répartition restera inchangée.

Le coordonnateur du Groupement de commande procédera au paiement des dépenses résultant du marché public initié puis émettra des titres de recettes à destination des cinq communes membres selon les modalités suivantes :

- 50 % des recettes seront titrées à la notification de l'ordre de service déclenchant le lancement des prestations objet du marché public ;
- 50 % des recettes seront titrées dès que toutes les dépenses objet du marché public seront acquittées.

Chacune des communes membres procédera au règlement desdits titres.

Article 7 : Modalités de prise en charge des frais de fonctionnement du Groupement

Le coordonnateur ne sera pas indemnisé des frais occasionnés par les procédures de marchés publics, quelles qu'elles soient.

Article 8 : Capacité à agir en justice

Le coordonnateur peut agir en justice au nom et pour le compte des membres du Groupement de commande pour les procédures dont il a la charge. Il informe et consulte les membres sur sa démarche et son évolution.

Article 9 : Adhésion

Chaque membre adhère au Groupement de commande en adoptant la présente convention par une délibération de son assemblée délibérante ou par une décision de l'instance autorisée du membre concerné.

Article 10 : Modification de la présente convention

Tout avenant à la présente convention devra être adopté à l'unanimité par les membres qui composent le groupement de commande.

Article 11 : Litiges

Le coordonnateur informera, par courrier, les membres du Groupement de tout litige relatif à la présente convention et soumettra à leur accord préalable une proposition de résolution de la situation. Si toutefois un différend ne pouvait faire l'objet d'une résolution amiable entre les parties, il sera soumis au Tribunal administratif de Bastia, ou à l'autorité judiciaire compétente suivant la nature du contentieux engagé.

Etablie en six exemplaires originaux

Fait à Bastia, le

La Communauté d'Agglomération de Bastia

représentée par son Président

Monsieur Louis POZZO DI BORGO

La commune de Santa Maria di Lota

représentée par son Maire

Monsieur Guy ARMANET

La commune de San Martinu di Lota

représentée par son Maire

Madame Marie Hélène PADOVANI

La commune de Ville di Pietrabugno

représentée par son Maire

Monsieur Michel ROSSI

La commune de Bastia

représentée par son Maire

Monsieur Pierre SAVELLI

La commune de Furiani

représentée par son Maire

Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI

Rapport n°14

Mudifica di a superficia da cede inde u quattru di l'accunsentu per a cessione di u terrenu à Mme Victoria SYLVAIN-GARCIA **Modification de la surface à céder dans le cadre de la cession de terrain à Mme Victoria SYLVAIN-GARCIA**

Par délibération en date du 17 mars 2022, le conseil municipal a approuvé la cession d'une emprise de 220 m² déclassée du chemin de Marinacce, sise au droit des parcelles BN 256 et BN 561, au bénéfice de Mme SYLVAIN-GARCIA pour le prix global de 3660 € dont 360 € qui représentent la moitié des frais de géomètre.

Pour rappel, la négociation relative à la vente de cette emprise est intervenue en application de l'article L.112-8 du Code de la Voirie Routière qui dispose que les propriétaires riverains des voies du domaine public routier sont prioritaires pour l'acquisition des emprises déclassées situées au droit de leur propriété.

Dans ce cadre, les consorts Biaggi propriétaires de la parcelle BN 561 ont également été sollicités au titre de ce droit de priorité en vue d'acquérir la portion longitudinale située au droit de leur terrain. Ces derniers ayant refusé cette offre, la totalité de l'emprise a été proposée à Mme SYLVAIN-GARCIA qui l'a acceptée.

Cependant, le relevé de géomètre nécessaire à l'établissement du document d'arpentage présente une superficie à détacher de 198 m² au lieu de 220 m².

Cet élément nous oblige donc à délibérer à nouveau et nécessite en conséquence d'abroger la délibération du 17 mars 2022.

Ainsi, il est proposé de vendre à Mme SYLVAIN-GARCIA Victoria la parcelle BN 1093 d'une superficie de 198 m² pour le prix de 2 970 € auquel s'ajouteront la moitié des frais de géomètre, soit 360 €. (Avis de valeur de la DGFIP du 23-06-2022).

En conséquence, il est proposé :

- D'abroger la délibération n° 2022/MARS/02/16 du 17 mars 2022 portant cession au bénéfice de Mme Victoria SYLVAIN-GARCIA d'une portion du chemin déclassé de Marinacce de 220 m² pour le prix de 3 660 € dont 360 € d'honoraires de géomètre inclus.
- D'approuver la cession au bénéfice de Mme Victoria SYLVAIN-GARCIA de la parcelle BN 1093 pour le prix de 2 970 € auquel doivent s'ajouter la moitié des honoraires du géomètre, soit 360 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous documents nécessaires à son établissement.



Copie certifiée conforme à l'original
déposé en nos archives

Délivrée le: _____

Rapport n°15

**Acquistu di un'impresa à a SCI Lesia inde u quattru di
a regularizazione di u carrughju Joséphine POGGI
Mudifica di l'aghja à cuncede
Modification de la surface à céder dans le cadre de
l'acquisition d'une emprise à la SCI Lesia dans le
cadre de la régularisation de la rue Joséphine POGGI**

Par délibération en date du 2 juin 2022, le conseil municipal a approuvé l'acquisition d'une emprise de 831 m² à détacher de la parcelle BC 84 appartenant à la SCI LESIA ; celle-ci étant incorporée à l'assise foncière de la rue Joséphine POGGI.

Or, c'est par erreur qu'il a été indiqué que le prix de vente était de 13 600 €. L'emprise initiale à acquérir ayant été augmentée (831 m² au lieu de 790 m²), le prix de vente a été fixé à 14 305 €.

Cet élément nous oblige à délibérer à nouveau et nécessite en conséquence d'abroger la délibération du 2 juin 2022.

Ainsi, il est proposé d'acheter à la SCI LESIA une emprise de 831 m² à détacher de la parcelle BC 84 pour le prix de 14 305 €.

En conséquence, il est proposé :

- D'abroger la délibération n° 2022/Juin/01/29 du 2 juin 2022 portant acquisition à la SCI LESIA de 831 m² à détacher de la parcelle BC 84 pour le prix de 13 600€.
- D'approuver l'acquisition à la SCI LESIA de 831 m² à détacher de la parcelle BC 84 pour le prix de 14 305€.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous documents nécessaires à son établissement.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 23/06/2022

**Direction départementale des Finances Publiques
de Haute-Corse**

Pôle d'évaluation domaniale

Square Saint Victor CS 50110

20291 BASTIA CEDEX

mél. : ddfip2b.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur départemental des Finances
publiques de Haute-Corse

à

POUR NOUS JOINDRE

MONSIEUR LE MAIRE DE BASTIA

1, AVENUE PIERRE GIUDICELLI

Affaire suivie par : Julien Fantino

téléphone : 04 95 32 88 21

courriel : julien.fantino@dgfip.finances.gouv.fr

20410 BASTIA CEDEX

Réf. DS:9051769

Réf LIDO/OSE : 2022-99999-46811

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien :

emprises de terre

Adresse du bien :

chemin de Marinacce – 20200 BASTIA

Département :

Haute-Corse

Valeur vénale :

QUINZE EUROS le m² (15€/m²)

1 - SERVICE CONSULTANT

VILLE DE BASTIA

affaire suivie par : Josefa NEGRONI

2 - DATE

de consultation : 13/06/2022

de réception : 13/06/2022

de visite : pas de visite effectuée

de dossier en état : 23/06/2022

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession à un riverain d'une partie du chemin communal au droit de la parcelle BN 256.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Portion du chemin communal au droit de la parcelle BN 256.

5 – SITUATION JURIDIQUE

Bien évalué libre de toute occupation.

Propriétaire : ville de BASTIA

6 - URBANISME – RÉSEAUX

Zone UE

7 - DATE DE RÉFÉRENCE

Évaluation à la date actuelle.

8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

Par comparaison. Prorogation de l'avis de juin 2021.

La valeur vénale est fixée à : QUINZE EUROS le m² (15 €/m²)

9 - DURÉE DE VALIDITÉ

Un an

10 - OBSERVATIONS

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis.

Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances
publiques
et par délégation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fantino Julien', written in a cursive style.

Fantino Julien,
Inspecteur évaluateur des Domaines

Rapport n°16

Acquistu di un lucale commerciale è fondu di cummerciu «empreinte» sis casa Vinci – viale di a liberazione

Acquisition local commercial et fonds de commerce « empreinte » sis maison Vinci – avenue de la libération

Par courrier du 15 mai 2019, Mme PAYAN Sylviane épouse COSTA proposait de vendre à notre collectivité son local commercial et son fonds de commerce sis au rez-de-chaussée de la Maison Vinci avenue de la Libération.

Cet immeuble cadastré AZ 69 est situé à l'angle du chemin de la Carbonite et de l'avenue de la Libération. Il est impacté par deux emplacements réservés : le n°64 (requalification et élargissement de l'avenue de la Libération) et le n°65 (création d'une voie de quartier élargissement du chemin de la Carbonite). A noter que la création d'une piste cyclable reliant l'avenue de la libération à la voie-douce du front de mer est prévue dans le cadre de ces opérations.

Par avis du Pôle d'Evaluation Domanial en date du 8 février 2022, le fonds de commerce a été évalué à 73 000 € et le local commercial à 102 600 €.

Par ailleurs, la commune est propriétaire de tous les lots de copropriété de cet immeuble. Ces acquisitions nous permettraient ainsi d'avoir la maîtrise foncière de la totalité de la maison Vinci pour finaliser nos projets.

C'est pourquoi, il est proposé d'acheter le fonds de commerce à l'enseigne « Empreinte » (vente de chaussures) pour le prix de 73 000 € et le local commercial d'une superficie de 56 m² pour le prix de 102 600 €, soit une dépense globale de 175 600 €.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver l'acquisition du fonds de commerce à l'enseigne « Empreinte » (vente de chaussures) pour le prix de 73 000 € et le local commercial d'une superficie de 56 m² pour le prix de 102 600 € appartenant à Mme COSTA Sylviane.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de vente correspondants et le cas-échéant les avant-contrats ainsi que tous documents nécessaires à leur établissement.





Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE des FINANCES
PUBLIQUES de la HAUTE-CORSE
PÔLE D'ÉVALUATIONS DOMANIALES
Square Saint Victor – CS 50 110
20 200 BASTIA Cedex

Le 08/02/2022

Le Directeur départemental des Finances
publiques de

à

POUR NOUS JOINDRE

Monsieur le Maire de Bastia

Affaire suivie par : Julien Fantino
courriel : julien.fantino@dgfip.finances.gouv.fr
Réf LIDO/OSE : 2021-99999-80352

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien :	Local commercial magasin Empreinte
Adresse du bien :	Bastia, chemin de la Carbonite
Département :	Haute Corse
Valeur vénale :	Cent deux mille six cents (102 600€)

1 - SERVICE CONSULTANT

Commune de Bastia

affaire suivie par : Josefa Negroni

2 - DATE

de consultation : 26/10/2021

de réception : 26/10/2021

de visite : 05/11/2019 (suite à première consultation du 29/10/2019)

de dossier en état : 07/02/2022

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Acquisition amiable en vue de constituer une réserve foncière dans le cadre des emplacements réservés qui grèvent les biens.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Le bien se situe dans le quartier de Lupino, avenue de la Libération, proche de toutes les commodités.

Il s'agit, dans un bâtiment édifié sur la parcelle AZ 69, d'un fonds de commerce de magasin de chaussures sur un niveau avec arrière-boutique et mezzanine, d'une superficie totale de 56,18 m².

La pièce de vente d'une superficie de 24,22 m² et la mezzanine de 10,91 m² sont en assez bon état.

L'arrière-boutique d'une superficie de 21,05 m² est en plus mauvais état avec peintures effritées et humidité.

5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriété de Mme Payan Sylviane épouse COSTA.

6 - URBANISME – RÉSEAUX

Zone urbaine UB. Zone de grands ensembles, développés en prolongement du centre ancien.

Droit de préemption renforcé. Zone ABF.

7 - DATE DE RÉFÉRENCE

Évaluation à la date du 02/02/2022.

8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

Par comparaison

La valeur vénale est estimée à cent deux mille six cents euros (102 600€).

9 - DURÉE DE VALIDITÉ

1 an.


10 - OBSERVATIONS

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

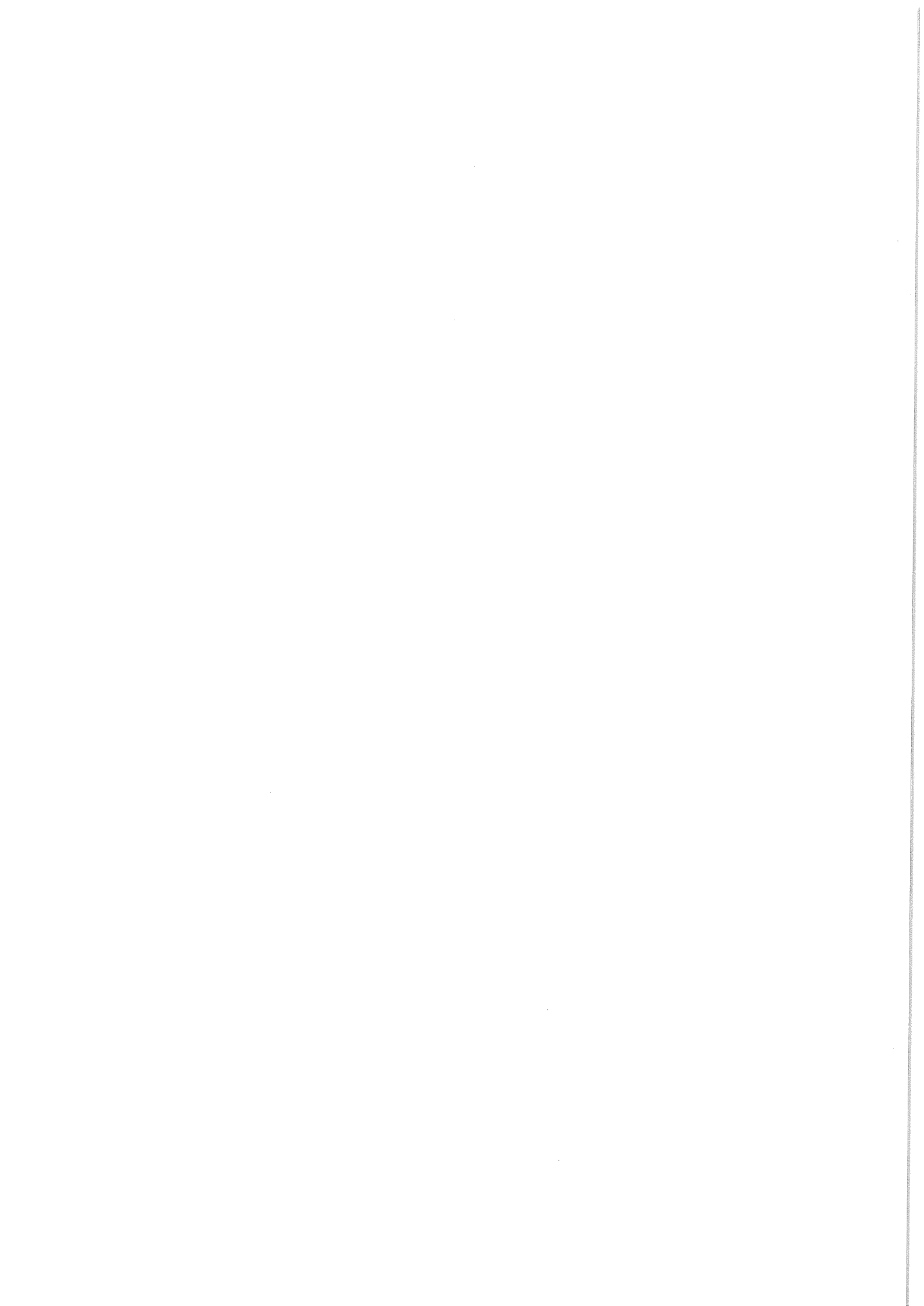
La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis.

Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances
publiques
et par délégation,



Genevieve Santelli





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE des FINANCES
PUBLIQUES de la HAUTE-CORSE
 PÔLE D'ÉVALUATIONS DOMANIALES
 Square Saint Victor – CS 50 110
 20 200 BASTIA Cedex

Le 08/02/2022

Le Directeur départemental des Finances
publiques de

à

POUR NOUS JOINDRE

Monsieur le Maire de Bastia

Affaire suivie par : Julien Fantino
 courriel : julien.fantino@dgifp.finances.gouv.fr
 Réf LIDO/OSE : 2021-99999-80352

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien :	Fonds de commerce, magasin Empreinte
Adresse du bien :	Bastia, chemin de la Carbonite
Département :	Haute Corse
Valeur vénale :	Soixante treize mille euros (73 000€)

1 - SERVICE CONSULTANT

Commune de Bastia

affaire suivie par : Josefa Negroni

2 - DATE

de consultation : 26/10/2021

de réception : 26/10/2021

de visite : 05/11/2019 (suite à première consultation du 29/10/2019)

de dossier en état : 07/02/2022

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Acquisition amiable en vue de constituer une réserve foncière dans le cadre des emplacements réservés qui grèvent les biens.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Le bien se situe dans le quartier de Lupino, avenue de la Libération, proche de toutes les commodités.

Il s'agit, dans un bâtiment édifié sur la parcelle AZ 69, d'un fonds de commerce de magasin de chaussures sur un niveau avec arrière-boutique et mezzanine, d'une superficie totale de 56,18 m².

La pièce de vente d'une superficie de 24,22 m² et la mezzanine de 10,91 m² sont en assez bon état.

L'arrière-boutique d'une superficie de 21,05 m² est en plus mauvais état avec peintures effritées et humidité.

5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriété de Mme Payan Sylviane épouse Costa.

6 - URBANISME – RÉSEAUX

Zone urbaine UB. Zone de grands ensembles, développés en prolongement du centre ancien.

Droit de préemption renforcé. Zone ABF.

7 - DATE DE RÉFÉRENCE

Évaluation à la date du 02/02/2022.

8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

Par application de barèmes professionnels.

La valeur du fonds est de SOIXANTE TREIZE MILLE EUROS (73 000 €)

9 - DURÉE DE VALIDITÉ

1 an.

10 - OBSERVATIONS

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

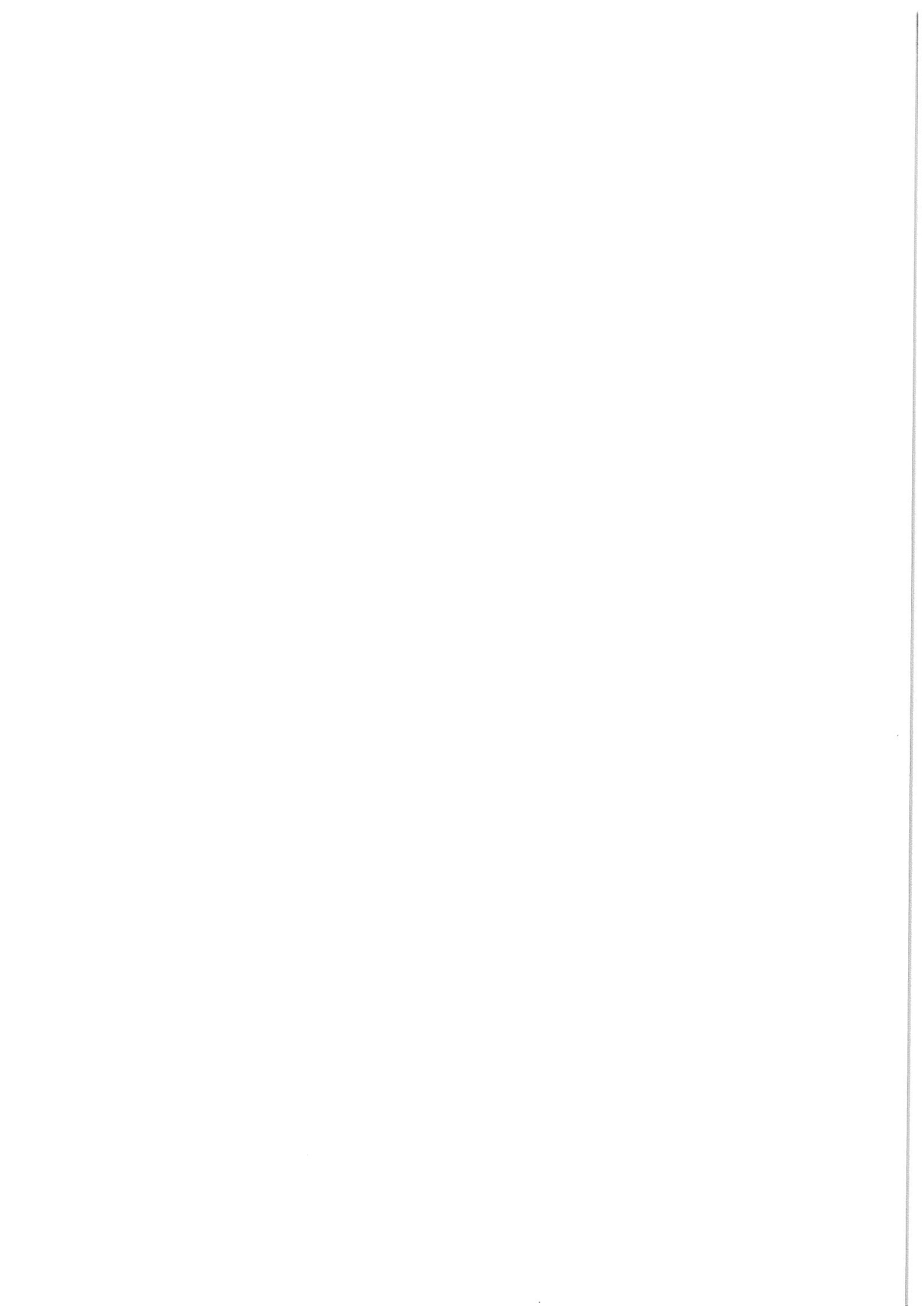
La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis.

Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances
publiques
et par délégation,



Genevieve Santelli



REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - MAIRIE DE BASTIA (1)
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21200033500019

POSTE COMPTABLE : commune de bastia

M. 14

Budget supplémentaire (projet de budget) (3)
Voté par nature

BUDGET : BASTIA BP (4)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	25
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	29
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	51
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	83
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	89
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	90
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	91
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	92
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	94

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	97
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	100
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	101
D2 - Arrêté et signatures	102

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	MAIRIE DE BASTIA BASTIA BP	BS (projet de budget) 2022
-------------------	---------------------------------------	---------------------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	48746
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	461
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
COMMUNAUTE AGGLOMERATION DE BASTIA	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
33065409	41797359	849,42	1293,46

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1043	1183
2	Produit des impositions directes/population	611	661
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1135	1374
4	Dépenses d'équipement brut/population	533	282
5	Encours de dette/population	945	1061
6	DGF/population	188	199
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	65%	61%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	98%	94%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	47%	21%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	83%	77%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) Délibération n° 1 du 17/09/2020.

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 546 000,00	676 130,86

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 869 869,14

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	3 546 000,00	3 546 000,00
--	---------------------	---------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	-51 323,88	2 178 493,92

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	2 124 558,44	2 378 506,08
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 2 483 765,44	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	4 557 000,00	4 557 000,00
---	---------------------	---------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	8 103 000,00	8 103 000,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	11 337 000,00	0,00	304 500,00	0,00	11 641 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	33 226 000,00	0,00	0,00	0,00	33 226 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	57 000,00	0,00	57 000,00
65	Autres charges de gestion courante	5 060 000,00	0,00	-35 000,00	0,00	5 025 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		49 623 000,00	0,00	326 500,00	0,00	49 949 500,00
66	Charges financières	941 997,56	0,00	2 222,72	0,00	944 220,28
67	Charges exceptionnelles	764 000,00	0,00	1 227 861,94	0,00	1 991 861,94
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		51 328 997,56	0,00	1 556 584,66	0,00	52 885 582,22
023	Virement à la section d'investissement (5)	2 451 002,44		1 989 415,34	0,00	4 440 417,78
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	2 656 000,00		0,00	0,00	2 656 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 107 002,44		1 989 415,34	0,00	7 096 417,78
TOTAL		56 436 000,00	0,00	3 546 000,00	0,00	59 982 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	59 982 000,00
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 870 000,00	0,00	0,00	0,00	2 870 000,00
73	Impôts et taxes	30 044 000,00	0,00	198 118,00	0,00	30 242 118,00
74	Dotations et participations	21 716 000,00	0,00	147 775,00	0,00	21 863 775,00
75	Autres produits de gestion courante	470 000,00	0,00	130 237,86	0,00	600 237,86
Total des recettes de gestion courante		55 150 000,00	0,00	476 130,86	0,00	55 626 130,86
76	Produits financiers	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
77	Produits exceptionnels	674 000,00	0,00	200 000,00	0,00	874 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		55 836 000,00	0,00	676 130,86	0,00	56 512 130,86
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	600 000,00		0,00	0,00	600 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		600 000,00		0,00	0,00	600 000,00
TOTAL		56 436 000,00	0,00	676 130,86	0,00	57 112 130,86

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 869 869,14
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	59 982 000,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	6 496 417,78
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
 (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	493 500,00	182 126,76	79 500,00	0,00	755 126,76
204	Subventions d'équipement versées	1 225 000,00	0,00	-300 000,00	0,00	925 000,00
21	Immobilisations corporelles	9 603 000,00	1 942 431,68	-642 800,00	0,00	10 902 631,68
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	14 928 708,25	0,00	83 976,12	0,00	15 012 684,37
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	26 250 208,25	2 124 558,44	-779 323,88	0,00	27 595 442,81
10	Dotations, fonds divers et réserves	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
13	Subventions d'investissement	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 305 741,60	0,00	7 000,00	0,00	3 312 741,60
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 440 000,00	0,00	0,00	0,00	1 440 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	4 805 741,60	0,00	7 000,00	0,00	4 812 741,60
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	1 162 050,15	0,00	221 000,00	0,00	1 383 050,15
	Total des dépenses réelles d'investissement	32 218 000,00	2 124 558,44	-551 323,88	0,00	33 791 234,56
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	600 000,00		0,00	0,00	600 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 940 000,00		500 000,00	0,00	2 440 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 540 000,00		500 000,00	0,00	3 040 000,00
	TOTAL	34 758 000,00	2 124 558,44	-51 323,88	0,00	36 831 234,56

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 483 765,44
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	39 315 000,00
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	15 309 110,42	2 057 506,08	-2 669 421,42	0,00	14 697 195,08
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00
	Total des recettes d'équipement	22 509 110,42	2 057 506,08	-2 669 421,42	0,00	21 897 195,08
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	3 300 000,00	0,00	0,00	0,00	3 300 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	37 000,00	0,00	0,00	0,00	37 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	614 000,00	0,00	-362 500,00	0,00	251 500,00
	Total des recettes financières	3 951 000,00	0,00	2 137 500,00	0,00	6 088 500,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	1 250 887,14	321 000,00	221 000,00	0,00	1 792 887,14
	Total des recettes réelles d'investissement	27 710 997,56	2 378 506,08	-310 921,42	0,00	29 778 582,22
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	2 451 002,44		1 989 415,34	0,00	4 440 417,78
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 656 000,00		0,00	0,00	2 656 000,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	1 940 000,00		500 000,00	0,00	2 440 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		7 047 002,44		2 489 415,34	0,00	9 536 417,78
TOTAL		34 758 000,00	2 378 506,08	2 178 493,92	0,00	39 315 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	39 315 000,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	6 496 417,78
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	304 500,00		304 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	57 000,00		57 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	-35 000,00		-35 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	2 222,72	0,00	2 222,72
67	Charges exceptionnelles	1 227 861,94	0,00	1 227 861,94
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		1 989 415,34	1 989 415,34
Dépenses de fonctionnement – Total		1 556 584,66	1 989 415,34	3 546 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 546 000,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	7 000,00	0,00	7 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	261 626,76	0,00	261 626,76
204	Subventions d'équipement versées	-300 000,00	0,00	-300 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 299 631,68	500 000,00	1 799 631,68
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	83 976,12	0,00	83 976,12
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	221 000,00	0,00	221 000,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 573 234,56	500 000,00	2 073 234,56

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	2 483 765,44
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 557 000,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	198 118,00		198 118,00
74	Dotations et participations	147 775,00		147 775,00
75	Autres produits de gestion courante	130 237,86	0,00	130 237,86
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	200 000,00	0,00	200 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		676 130,86	0,00	676 130,86

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 869 869,14
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 546 000,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	-611 915,34	500 000,00	-111 915,34
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	542 000,00	0,00	542 000,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		1 989 415,34	1 989 415,34
024	Produits des cessions d'immobilisations	-362 500,00		-362 500,00
Recettes d'investissement – Total		-432 415,34	2 489 415,34	2 057 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	2 500 000,00
-----------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 557 000,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	11 337 000,00	304 500,00	0,00
60611	Eau et assainissement	268 000,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	1 246 000,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	105 000,00	0,00	0,00
60622	Carburants	150 000,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	769 150,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	504 700,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	105 100,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	197 000,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	125 500,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	44 000,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	79 500,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	186 900,00	25 000,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	2 541 170,00	105 500,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	376 500,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	54 000,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	130 000,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	272 000,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	20 000,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	85 000,00	-48 000,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	46 000,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	48 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	705 250,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	622 770,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	20 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	220 030,00	110 000,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	42 450,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	90 000,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	6 000,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	25 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	60 000,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	55 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	383 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	181 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	135 500,00	0,00	0,00
6237	Publications	111 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	8 000,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	21 000,00	0,00	0,00
6244	Transports administratifs	326 500,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	125 100,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	13 500,00	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement	5 280,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	80 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	175 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	74 000,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	87 000,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	37 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	299 800,00	60 000,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	74 300,00	52 000,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	33 226 000,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	279,12	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	187 450,46	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	76 303,78	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	149 922,96	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	51 882,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	14 094 998,62	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	809 973,06	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	5 525 752,70	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	2 487 143,08	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	546 767,08	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	270 869,80	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	102 050,77	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 993 356,45	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6453	Cotisations aux caisses de retraites	4 707 270,53	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	123 532,41	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	120 946,60	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	65 710,69	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	221 263,32	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 611,99	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	684 914,58	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	57 000,00	0,00
7391172	Dégrèvt taxe habitat° sur logements vaca	0,00	57 000,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 060 000,00	-35 000,00	0,00
6518	Autres	6 500,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	332 000,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	92 462,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	48 638,00	0,00	0,00
6535	Formation	1 000,00	0,00	0,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	1 200,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	730 000,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	220 000,00	0,00	0,00
657361	Subv. fonct. Caisse des écoles	185 400,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	1 300 000,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	16 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	2 126 800,00	-35 000,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		49 623 000,00	326 500,00	0,00
66	Charges financières (b)	941 997,56	2 222,72	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	891 739,26	-7 237,48	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	30 258,30	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	20 000,00	0,00	0,00
6688	Autres	0,00	9 460,20	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	764 000,00	1 227 861,94	0,00
6714	Bourses et prix	27 000,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
67443	Subv. aux fermiers et concessionnaires	577 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	160 000,00	1 227 861,94	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		51 328 997,56	1 556 584,66	0,00
023	Virement à la section d'investissement	2 451 002,44	1 989 415,34	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	2 656 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	2 400 000,00	0,00	0,00
6812	Dot. amort. et prov. Charges à répartir	256 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 107 002,44	1 989 415,34	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		5 107 002,44	1 989 415,34	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		56 436 000,00	3 546 000,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)		0,00
-----------------------------------	--	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		3 546 000,00
--	--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

Montant des ICNE de l'exercice	281 739,26
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-251 480,96
= Différence ICNE N – ICNE N-1	30 258,30

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	50 000,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	50 000,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 870 000,00	0,00	0,00
7018	Autres ventes de produits finis	20 000,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	150 000,00	0,00	0,00
70383	Redevance de stationnement	250 000,00	0,00	0,00
70384	Forfait de post-stationnement	900 000,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	160 000,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	240 000,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	87 500,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	200 000,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	692 500,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	30 000,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	10 000,00	0,00	0,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	130 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	30 044 000,00	198 118,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	23 876 676,00	198 118,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	2 522 792,00	0,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	721 000,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	473 000,00	0,00	0,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	2 532,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	818 000,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	1 500 000,00	0,00	0,00
7388	Autres taxes diverses	130 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	21 716 000,00	147 775,00	0,00
7411	Dotation forfaitaire	9 356 000,00	-35 334,00	0,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	6 405 000,00	29 574,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	1 809 000,00	-78 254,00	0,00
744	FCTVA	50 000,00	0,00	0,00
7461	DGD	606 000,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	703 740,00	56 000,00	0,00
7472	Participat° Régions	872 000,00	0,00	0,00
74751	Participat° GFP de rattachement	55 420,00	9 000,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	943 100,00	90 000,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	284 140,00	76 789,00	0,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	0,00	0,00	0,00
748388	Autres	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	25 000,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	606 600,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	470 000,00	130 237,86	0,00
752	Revenus des immeubles	468 000,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	2 000,00	130 237,86	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		55 150 000,00	476 130,86	0,00
(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013				
76	Produits financiers (b)	12 000,00	0,00	0,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	12 000,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	674 000,00	200 000,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
774	Subventions exceptionnelles	404 000,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	270 000,00	200 000,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		55 836 000,00	676 130,86	0,00
= a + b + c + d				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	600 000,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	600 000,00	0,00	0,00
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	0,00	0,00	0,00
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	0,00	0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00	0,00	0,00
791	Transferts charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
796	Transferts charges financières	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		600 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		56 436 000,00	676 130,86	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	2 869 869,14
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 546 000,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	493 500,00	79 500,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	60 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	250 000,00	30 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	30 000,00	16 500,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	153 500,00	33 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	1 225 000,00	-300 000,00	0,00
204122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
2041622	CCAS : Bâtiments, installations	75 000,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	1 150 000,00	-300 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	9 603 000,00	-642 800,00	0,00
2111	Terrains nus	1 040 000,00	-563 000,00	0,00
2116	Cimetières	320 000,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	200 000,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	675 000,00	-130 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	2 562 000,00	27 200,00	0,00
2138	Autres constructions	1 300 500,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	1 625 000,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	387 000,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	320 000,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	100 000,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	20 000,00	0,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	50 000,00	0,00	0,00
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	20 000,00	0,00	0,00
2168	Autres collections et oeuvres d'art	117 000,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	300 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	153 500,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	88 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	325 000,00	23 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	14 928 708,25	83 976,12	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	14 928 708,25	83 976,12	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		26 250 208,25	-779 323,88	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	50 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	50 000,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	10 000,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	10 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 305 741,60	7 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	3 305 741,60	7 000,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 440 000,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	1 440 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		4 805 741,60	7 000,00	0,00
45411	MANDEVILLA (6)	0,00	0,00	0,00
45412	7 RUE SEBASTIEN DE CASALTA (6)	0,00	0,00	0,00
45413	13 RUE NOTRE DAME (6)	50 000,00	0,00	0,00
45811	CONVENTION MANDAT LUPINU (6)	162 050,15	21 000,00	0,00
45812	CONVENTION MANDAT BERTRAND (6)	950 000,00	0,00	0,00
45814	CONVENTION DE GESTION EAUX PLUVIALES URBAINES (6)	0,00	200 000,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		1 162 050,15	221 000,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DEPENSES REELLES		32 218 000,00	-551 323,88	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	600 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
15112	Provisions pour litiges	0,00	0,00	0,00
15172	Provisions pour garanties d'emprunt	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	600 000,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	600 000,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
4818	Charges à étaler	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	1 940 000,00	500 000,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	200 000,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	500 000,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	1 440 000,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	300 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		2 540 000,00	500 000,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		34 758 000,00	-51 323,88	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	2 124 558,44
-----------------------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	2 483 765,44
---	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 557 000,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	15 309 110,42	-2 669 421,42	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	1 405 796,94	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	260 000,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	8 137 710,42	-2 509 616,94	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	3 734 400,00	-1 074 601,42	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	1 158 000,00	-1 201 000,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	1 779 000,00	300 000,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	500 000,00	0,00	0,00
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	0,00	150 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	6 000 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	6 000 000,00	-1 700 000,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	1 700 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 200 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	1 200 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		22 509 110,42	-2 669 421,42	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 300 000,00	2 500 000,00	0,00
10222	FCTVA	2 800 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	500 000,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	2 500 000,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	37 000,00	0,00	0,00
2761	Créances avances en garanties d'emprunt	0,00	0,00	0,00
276341	Créance Communes du GFP	0,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	37 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	614 000,00	-362 500,00	0,00
Total des recettes financières		3 951 000,00	2 137 500,00	0,00
45421	MANDEVILLA (5)	58 836,99	0,00	0,00
45423	13 RUE NOTRE DAME (5)	80 000,00	0,00	0,00
45821	CONVENTION MANDAT LUPINU (5)	162 050,15	21 000,00	0,00
45822	CONVENTION MANDAT BERTRAND (5)	950 000,00	0,00	0,00
45824	CONVENTION DE GESTION EAUX PLUVIALES URBAINES (5)	0,00	200 000,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		1 250 887,14	221 000,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		27 710 997,56	-310 921,42	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 451 002,44	1 989 415,34	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	2 656 000,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	11 183,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	42 621,00	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	20 661,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	189 906,63	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	132 874,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	20 874,30	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	6 350,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	317,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	498 000,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
28152	Installations de voirie	128 941,01	0,00	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	13 864,00	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	37 680,55	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	121 534,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	49 409,00	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	10 047,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	280 891,91	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	20 466,57	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	128 667,23	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	9 607,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	26 872,52	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	350 965,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	225 786,21	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	72 481,07	0,00	0,00
4818	Charges à étaler	256 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 107 002,44	1 989 415,34	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	1 940 000,00	500 000,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	500 000,00	0,00
2031	Frais d'études	500 000,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	1 440 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		7 047 002,44	2 489 415,34	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		34 758 000,00	2 178 493,92	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	2 378 506,08
-----------------------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 557 000,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

**IV
A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	3 422 742	5 022 772	115 000	4 696 233	2 526 000	0	1 075 000	0	850 000	13 878 929	80 000	31 666 676
- Equipements municipaux (2)		5 022 772	115 000	4 696 233	2 526 000	0	1 000 000	0	0	11 105 879	80 000	24 545 884
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	75 000	0	850 000	0	0	925 000
- Opérations financières	3 422 742											3 422 742
Dépenses d'ordre	2 540 000											3 040 000
Total dépenses de l'exercice	5 962 742	5 522 772	115 000	4 696 233	2 526 000	0	1 075 000	0	850 000	13 878 929	80 000	34 706 676
RAR N-1 et reports	2 483 765	945 543	2 618	178 641	154 780	1 624	0	1 387	6 154	833 812	0	4 608 324
Total cumulé dépenses d'investissement	8 446 507	6 468 316	117 618	4 874 873	2 680 780	1 624	1 075 000	1 387	856 154	14 712 741	80 000	39 315 000

RECETTES

Total recettes de l'exercice	22 712 255	2 012 900	37 000	1 463 625	1 642 881	0	740 000	0	0	8 327 833	0	36 936 494
RAR N-1 et reports	321 000	610 686	0	102 530	391 530	0	0	0	0	952 761	0	2 378 506
Total cumulé recettes d'investissement	23 033 255	2 623 586	37 000	1 566 155	2 034 411	0	740 000	0	0	9 280 594	0	39 315 000

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	9 325 500	16 162 927	1 936 120	7 450 329	7 347 678	1 669 643	2 102 355	2 175 321	508 143	10 605 323	698 661	59 982 000
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	9 325 500	16 162 927	1 936 120	7 450 329	7 347 678	1 669 643	2 102 355	2 175 321	508 143	10 605 323	698 661	59 982 000

RECETTES

Total recettes de l'exercice	49 084 033	2 002 658	86 000	1 245 500	824 000	550 100	30 000	1 027 100	264 000	1 838 740	160 000	57 112 131
RAR N-1 et reports	2 869 869	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 869 869
Total cumulé recettes de fonctionnement	51 953 902	2 002 658	86 000	1 245 500	824 000	550 100	30 000	1 027 100	264 000	1 838 740	160 000	59 982 000

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

**IV
A1**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		5 962 742	6 468 316	117 618	4 874 873	2 680 780	1 624	1 075 000	1 387	856 154	14 712 741	80 000	36 831 235
Dépenses réelles		3 422 742	5 968 316	117 618	4 874 873	2 680 780	1 624	1 075 000	1 387	856 154	14 712 741	80 000	33 791 235
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000
13	Subventions d'investissement	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000
16	Emprunts et dettes assimilées	3 312 742	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 312 742
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	289 253	0	0	12 005	0	0	0	0	453 869	0	755 127
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	75 000	0	850 000	0	0	925 000
21	Immobilisations corporelles	0	4 120 290	102 618	1 057 641	923 775	1 624	1 000 000	1 387	6 154	3 609 142	80 000	10 902 632
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	1 558 772	15 000	3 817 233	1 745 000	0	0	0	0	7 876 679	0	15 012 684
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 440 000	0	1 440 000
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	1 333 050	0	1 383 050
45413	13 RUE NOTRE DAME	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000
45811	CONVENTION MANDAT LUPINU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	183 050	0	183 050
45812	CONVENTION MANDAT BERTRAND	0	0	0	0	0	0	0	0	0	950 000	0	950 000
45814	CONVENTION DE GESTION EAUX PLUVIALES URBAINES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200 000	0	200 000
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>2 540 000</i>	<i>500 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3 040 000</i>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>600 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>600 000</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>1 940 000</i>	<i>500 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 440 000</i>

RECETTES

Total recettes investissement		23 033 255	2 623 586	37 000	1 566 155	2 034 411	0	740 000	0	0	9 280 594	0	39 315 000
Recettes réelles		13 996 837	2 123 586	37 000	1 566 155	2 034 411	0	740 000	0	0	9 280 594	0	29 778 582

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	251 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	251 500
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 800 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 800 000
13	Subventions d'investissement	500 000	1 872 086	37 000	1 566 155	2 034 411	0	740 000	0	0	7 947 544	0	14 697 195
16	Emprunts et dettes assimilées	6 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 000 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	1 200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 200 000
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	37 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37 000
Opérations pour compte de tiers		459 837	0	0	0	0	0	0	0	0	1 333 050	0	1 792 887
45421	MANDEVILLA	379 837	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	379 837
45423	13 RUE NOTRE DAME	80 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80 000
45821	CONVENTION MANDAT LUPINU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	183 050	0	183 050
45822	CONVENTION MANDAT BERTRAND	0	0	0	0	0	0	0	0	0	950 000	0	950 000
45824	CONVENTION DE GESTION EAUX PLUVIALES URBAINES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200 000	0	200 000
Recettes d'ordre		9 036 418	500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 536 418
021	Virement de la sect° de fonctionnement	4 440 418	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 440 418
040	Opérat° ordre transfert entre sections	2 656 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 656 000
041	Opérations patrimoniales	1 940 000	500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 440 000

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		9 325 500	16 162 927	1 936 120	7 450 329	7 347 678	1 669 643	2 102 355	2 175 321	508 143	10 605 323	698 661	59 982 000
Dépenses réelles		2 229 082	16 162 927	1 936 120	7 450 329	7 347 678	1 669 643	2 102 355	2 175 321	508 143	10 605 323	698 661	52 885 582
011	Charges à caractère général	0	4 887 700	487 500	1 543 500	2 090 000	96 500	27 000	117 700	442 000	1 619 180	330 420	11 641 500
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	9 817 927	1 425 620	5 400 679	3 743 928	1 416 143	624 355	1 691 821	66 143	8 671 143	368 241	33 226 000
014	Atténuations de produits	57 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	57 000
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
65	Autres charges de gestion courante	0	720 300	23 000	479 150	1 513 750	157 000	1 451 000	365 800	0	315 000	0	5 025 000
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	944 220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	944 220
67	Charges exceptionnelles	1 227 862	737 000	0	27 000	0	0	0	0	0	0	0	1 991 862
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>7 096 418</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>7 096 418</i>
023	Virement à la section d'investissement	4 440 418	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 440 418
042	Opérat° ordre transfert entre sections	2 656 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 656 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		49 084 033	2 002 658	86 000	1 245 500	824 000	550 100	30 000	1 027 100	264 000	1 838 740	160 000	57 112 131
Recettes réelles		48 484 033	2 002 658	86 000	1 245 500	824 000	550 100	30 000	1 027 100	264 000	1 838 740	160 000	56 512 131
013	Atténuations de charges	0	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000
70	Produits des services, du domaine, vente	0	440 000	30 000	697 500	255 000	87 500	0	200 000	0	1 160 000	0	2 870 000
73	Impôts et taxes	29 769 118	473 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 242 118
74	Dotations et participations	18 502 915	187 420	56 000	548 000	551 000	462 600	30 000	827 100	264 000	274 740	160 000	21 863 775
75	Autres produits de gestion courante	0	582 238	0	0	18 000	0	0	0	0	0	0	600 238
76	Produits financiers	12 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 000
77	Produits exceptionnels	200 000	270 000	0	0	0	0	0	0	0	404 000	0	874 000
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>600 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>600 000</i>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	600 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	600 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		9 325 500,00	16 162 926,77	0,00	0,00	0,00	25 488 426,77
Dépenses de l'exercice		9 325 500,00	16 162 926,77	0,00	0,00	0,00	25 488 426,77
011	Charges à caractère général	0,00	4 887 700,00	0,00	0,00	0,00	4 887 700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	9 817 926,77	0,00	0,00	0,00	9 817 926,77
014	Atténuations de produits	57 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	4 440 417,78	0,00	0,00	0,00	0,00	4 440 417,78
042	Opérat° ordre transfert entre sections	2 656 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 656 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	720 300,00	0,00	0,00	0,00	720 300,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	944 220,28	0,00	0,00	0,00	0,00	944 220,28
67	Charges exceptionnelles	1 227 861,94	737 000,00	0,00	0,00	0,00	1 964 861,94
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		51 953 902,14	2 002 657,86	0,00	0,00	0,00	53 956 560,00
Recettes de l'exercice		49 084 033,00	2 002 657,86	0,00	0,00	0,00	51 086 690,86
013	Atténuations de charges	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	440 000,00	0,00	0,00	0,00	440 000,00
73	Impôts et taxes	29 769 118,00	473 000,00	0,00	0,00	0,00	30 242 118,00
74	Dotations et participations	18 502 915,00	187 420,00	0,00	0,00	0,00	18 690 335,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	582 237,86	0,00	0,00	0,00	582 237,86
76	Produits financiers	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
77	Produits exceptionnels	200 000,00	270 000,00	0,00	0,00	0,00	470 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		2 869 869,14	0,00	0,00	0,00	0,00	2 869 869,14
SOLDE (2)		42 628 402,14	-14 160 268,91	0,00	0,00	0,00	28 468 133,23

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		12 759 278,40	941 112,14	871 746,80	419 343,74	454 608,69	245 000,00	471 837,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		12 759 278,40	941 112,14	871 746,80	419 343,74	454 608,69	245 000,00	471 837,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	4 337 100,00	41 700,00	28 500,00	137 000,00	252 900,00	0,00	90 500,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 685 178,40	424 112,14	843 246,80	282 343,74	201 708,69	0,00	381 337,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	475 300,00	0,00	0,00	0,00	245 000,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	737 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		1 827 657,86	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		1 827 657,86	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	290 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	473 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	162 420,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	582 237,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	270 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-10 931 620,54	-941 112,14	-846 746,80	-419 343,74	-454 608,69	-245 000,00	-321 837,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		1 636 222,61	299 897,23	0,00	1 936 119,84
Dépenses de l'exercice		1 636 222,61	299 897,23	0,00	1 936 119,84
011	Charges à caractère général	224 500,00	263 000,00	0,00	487 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 411 722,61	13 897,23	0,00	1 425 619,84
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	23 000,00	0,00	23 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	86 000,00	0,00	86 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	86 000,00	0,00	86 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	56 000,00	0,00	56 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 636 222,61	-213 897,23	0,00	-1 850 119,84

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		17 876,64	0,00	1 577 345,97	0,00	41 000,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	Dépenses de l'exercice	17 876,64	0,00	1 577 345,97	0,00	41 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	183 500,00	0,00	41 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	17 876,64	0,00	1 393 845,97	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-17 876,64	0,00	-1 577 345,97	0,00	-41 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	1 528 014,38	2 414 500,54	16 000,00	0,00	86 380,76	3 405 433,67	0,00	7 450 329,35
	Dépenses de l'exercice	1 528 014,38	2 414 500,54	16 000,00	0,00	86 380,76	3 405 433,67	0,00	7 450 329,35
011	Charges à caractère général	128 000,00	359 000,00	0,00	0,00	0,00	1 056 500,00	0,00	1 543 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	965 864,38	1 999 500,54	0,00	0,00	86 380,76	2 348 933,67	0,00	5 400 679,35
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	407 150,00	56 000,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	479 150,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	293 000,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00	782 500,00	0,00	1 245 500,00
	Recettes de l'exercice	293 000,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00	782 500,00	0,00	1 245 500,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	5 000,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00	582 500,00	0,00	697 500,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	288 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	548 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-1 235 014,38	-2 244 500,54	-16 000,00	0,00	-86 380,76	-2 622 933,67	0,00	-6 204 829,35

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	1 950 684,01	463 816,53	0,00	3 360 433,67	0,00	0,00	0,00	45 000,00
	Dépenses de l'exercice	1 950 684,01	463 816,53	0,00	3 360 433,67	0,00	0,00	0,00	45 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	359 000,00	0,00	1 011 500,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 950 684,01	48 816,53	0,00	2 348 933,67	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	56 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	170 000,00	0,00	782 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	170 000,00	0,00	782 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	110 000,00	0,00	582 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	60 000,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-1 950 684,01	-293 816,53	0,00	-2 577 933,67	0,00	0,00	0,00	-45 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		407 302,41	2 791 898,15	3 150 977,81	997 500,00	0,00	7 347 678,37
Dépenses de l'exercice		407 302,41	2 791 898,15	3 150 977,81	997 500,00	0,00	7 347 678,37
011	Charges à caractère général	0,00	666 800,00	1 147 700,00	275 500,00	0,00	2 090 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	407 302,41	1 395 098,15	1 941 527,81	0,00	0,00	3 743 928,37
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	730 000,00	61 750,00	722 000,00	0,00	1 513 750,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	337 000,00	375 000,00	112 000,00	0,00	824 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	337 000,00	375 000,00	112 000,00	0,00	824 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	170 000,00	85 000,00	0,00	0,00	255 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	167 000,00	272 000,00	112 000,00	0,00	551 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-407 302,41	-2 454 898,15	-2 775 977,81	-885 500,00	0,00	-6 523 678,37

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		730 000,00	0,00	1 103 816,68	958 081,47	871 371,59	1 797 048,01	45 839,31	436 718,90
Dépenses de l'exercice		730 000,00	0,00	1 103 816,68	958 081,47	871 371,59	1 797 048,01	45 839,31	436 718,90
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	312 000,00	354 800,00	202 500,00	921 200,00	0,00	24 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	791 816,68	603 281,47	668 871,59	874 098,01	45 839,31	352 718,90
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	730 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 750,00	0,00	60 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	162 000,00	175 000,00	48 000,00	303 000,00	0,00	24 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	162 000,00	175 000,00	48 000,00	303 000,00	0,00	24 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	90 000,00	80 000,00	0,00	85 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	72 000,00	95 000,00	48 000,00	200 000,00	0,00	24 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-730 000,00	0,00	-941 816,68	-783 081,47	-823 371,59	-1 494 048,01	-45 839,31	-412 718,90

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	1 010 646,83	0,00	658 995,93	0,00	1 669 642,76
	Dépenses de l'exercice	1 010 646,83	0,00	658 995,93	0,00	1 669 642,76
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	96 500,00	0,00	96 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 010 646,83	0,00	405 495,93	0,00	1 416 142,76
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	157 000,00	0,00	157 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	550 100,00	0,00	550 100,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	550 100,00	0,00	550 100,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	87 500,00	0,00	87 500,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	462 600,00	0,00	462 600,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-1 010 646,83	0,00	-108 895,93	0,00	-1 119 542,76

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	638 495,93	20 500,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	638 495,93	20 500,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 000,00	20 500,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	405 495,93	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157 000,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550 100,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550 100,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 500,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	462 600,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-88 395,93	-20 500,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		1 924 355,14	178 000,00	0,00	2 102 355,14
Dépenses de l'exercice		1 924 355,14	178 000,00	0,00	2 102 355,14
011	Charges à caractère général	0,00	27 000,00	0,00	27 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	624 355,14	0,00	0,00	624 355,14
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 300 000,00	151 000,00	0,00	1 451 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 924 355,14	-148 000,00	0,00	-2 072 355,14

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		1 924 355,14	0,00	0,00	95 000,00	0,00	0,00	83 000,00	0,00
Dépenses de l'exercice		1 924 355,14	0,00	0,00	95 000,00	0,00	0,00	83 000,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	624 355,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 300 000,00	0,00	0,00	68 000,00	0,00	0,00	83 000,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 924 355,14	0,00	0,00	-65 000,00	0,00	0,00	-83 000,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	2 175 321,41	0,00	2 175 321,41
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	2 175 321,41	0,00	2 175 321,41
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	117 700,00	0,00	117 700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	1 691 821,41	0,00	1 691 821,41
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	365 800,00	0,00	365 800,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 027 100,00	0,00	1 027 100,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	1 027 100,00	0,00	1 027 100,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	827 100,00	0,00	827 100,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 148 221,41	0,00	-1 148 221,41

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		508 143.01	0.00	0.00	0.00	0.00	508 143.01
Dépenses de l'exercice		508 143.01	0.00	0.00	0.00	0.00	508 143.01
011	Charges à caractère général	442 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	442 000.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	66 143.01	0.00	0.00	0.00	0.00	66 143.01
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
022	Dépenses imprévues	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser – reports		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES (2)		264 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	264 000.00
Recettes de l'exercice		264 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	264 000.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	264 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	264 000.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser – reports		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (2)		-244 143.01	0.00	0.00	0.00	0.00	-244 143.01

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		6 113 837,21	4 361 485,30	130 000,00	0,00	10 605 322,51
Dépenses de l'exercice		6 113 837,21	4 361 485,30	130 000,00	0,00	10 605 322,51
011	Charges à caractère général	957 500,00	531 680,00	130 000,00	0,00	1 619 180,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 156 337,21	3 514 805,30	0,00	0,00	8 671 142,51
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	315 000,00	0,00	0,00	315 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		414 000,00	1 424 740,00	0,00	0,00	1 838 740,00
Recettes de l'exercice		414 000,00	1 424 740,00	0,00	0,00	1 838 740,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	10 000,00	1 150 000,00	0,00	0,00	1 160 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	274 740,00	0,00	0,00	274 740,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	404 000,00	0,00	0,00	0,00	404 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-5 699 837,21	-2 936 745,30	-130 000,00	0,00	-8 766 582,51

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		2 633 345,59	37 000,00	0,00	2 295 744,94	1 147 746,68	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
	Dépenses de l'exercice	2 633 345,59	37 000,00	0,00	2 295 744,94	1 147 746,68	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	130 500,00	37 000,00	0,00	111 000,00	679 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 502 845,59	0,00	0,00	2 184 744,94	468 746,68	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	404 000,00
	Recettes de l'exercice	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	404 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	404 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-2 623 345,59	-37 000,00	0,00	-2 295 744,94	-1 147 746,68	0,00	404 000,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES (2)	314 275,51	320 933,75	285 000,00	2 137 853,85	1 303 422,19	0,00	0,00	0,00	130 000,00
	Dépenses de l'exercice	314 275,51	320 933,75	285 000,00	2 137 853,85	1 303 422,19	0,00	0,00	0,00	130 000,00
011	Charges à caractère général	3 000,00	1 000,00	285 000,00	91 000,00	151 680,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	311 275,51	319 933,75	0,00	2 046 853,85	836 742,19	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	315 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	1 150 000,00	0,00	274 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	1 150 000,00	0,00	274 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	1 150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	274 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-314 275,51	-320 933,75	865 000,00	-2 137 853,85	-1 028 682,19	0,00	0,00	0,00	-130 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		522 560,84	176 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	698 660,84
Dépenses de l'exercice		522 560,84	176 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	698 660,84
011	Charges à caractère général	154 320,00	176 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	330 420,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	368 240,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	368 240,84
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-522 560,84	-16 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-538 660,84

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		8 446 507,04	6 468 315,56	0,00	0,00	0,00	14 914 822,60
Dépenses de l'exercice		5 962 741,60	5 522 772,44	0,00	0,00	0,00	11 485 514,04
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
041	Opérations patrimoniales	1 940 000,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	2 440 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
13	Subventions d'investissement	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 312 741,60	0,00	0,00	0,00	0,00	3 312 741,60
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	233 000,00	0,00	0,00	0,00	233 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	3 231 000,00	0,00	0,00	0,00	3 231 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	1 558 772,44	0,00	0,00	0,00	1 558 772,44
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
45413	13 RUE NOTRE DAME	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
Restes à réaliser – reports		2 483 765,44	945 543,12	0,00	0,00	0,00	3 429 308,56
RECETTES (2)		23 033 254,77	2 623 585,76	0,00	0,00	0,00	25 656 840,53
Recettes de l'exercice		22 712 254,77	2 012 900,00	0,00	0,00	0,00	24 725 154,77
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	4 440 417,78	0,00	0,00	0,00	0,00	4 440 417,78
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	251 500,00	0,00	0,00	0,00	251 500,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	2 656 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 656 000,00
041	Opérations patrimoniales	1 940 000,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	2 440 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 800 000,00
13	Subventions d'investissement	500 000,00	1 261 400,00	0,00	0,00	0,00	1 761 400,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	37 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 000,00
Opérations pour compte de tiers		138 836,99	0,00	0,00	0,00	0,00	138 836,99
45421	MANDEVILLA	58 836,99	0,00	0,00	0,00	0,00	58 836,99
45423	13 RUE NOTRE DAME	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
Restes à réaliser – reports		321 000,00	610 685,76	0,00	0,00	0,00	931 685,76
SOLDE (2)		14 586 747,73	-3 844 729,80	0,00	0,00	0,00	10 742 017,93

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		5 502 332,14	0,00	0,00	50 116,77	21 222,00	0,00	894 644,65	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		4 672 772,44	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	840 000,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	233 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
21	Immobilisations corporelles	2 881 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	340 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 058 772,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45413	13 RUE NOTRE DAME	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		829 559,70	0,00	0,00	40 116,77	21 222,00	0,00	54 644,65	0,00	0,00
RECETTES (2)		2 623 585,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		2 012 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	251 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 261 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45421	MANDEVILLA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45423	13 RUE NOTRE DAME	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		610 685,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-2 878 746,38	0,00	0,00	-50 116,77	-21 222,00	0,00	-894 644,65	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		115 835,74	1 782,57	0,00	117 618,31
Dépenses de l'exercice		115 000,26	0,00	0,00	115 000,26
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	15 000,26	0,00	0,00	15 000,26
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		835,48	1 782,57	0,00	2 618,05
RECETTES (2)		37 000,00	0,00	0,00	37 000,00
Recettes de l'exercice		37 000,00	0,00	0,00	37 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	37 000,00	0,00	0,00	37 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-78 835,74	-1 782,57	0,00	-80 618,31

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	115 835,74	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	115 000,26	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	15 000,26	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	835,48	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	37 000,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	37 000,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	37 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-78 835,74	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	87 966,73	3 089 769,69	0,00	0,00	0,00	1 697 136,65	0,00	4 874 873,07
	Dépenses de l'exercice	79 232,53	2 934 000,00	0,00	0,00	0,00	1 683 000,00	0,00	4 696 232,53
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	23 000,00	398 000,00	0,00	0,00	0,00	458 000,00	0,00	879 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	56 232,53	2 536 000,00	0,00	0,00	0,00	1 225 000,00	0,00	3 817 232,53
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	8 734,20	155 769,69	0,00	0,00	0,00	14 136,65	0,00	178 640,54
	RECETTES (2)	27 500,00	991 000,00	0,00	0,00	0,00	547 655,00	0,00	1 566 155,00
	Recettes de l'exercice	27 500,00	916 000,00	0,00	0,00	0,00	520 125,00	0,00	1 463 625,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	27 500,00	916 000,00	0,00	0,00	0,00	520 125,00	0,00	1 463 625,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	27 530,00	0,00	102 530,00
SOLDE (2)		-60 466,73	-2 098 769,69	0,00	0,00	0,00	-1 149 481,65	0,00	-3 308 718,07

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	3 089 769,69	0,00	1 697 136,65	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	2 934 000,00	0,00	1 683 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	398 000,00	0,00	458 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	2 536 000,00	0,00	1 225 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	155 769,69	0,00	14 136,65	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	991 000,00	0,00	547 655,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	916 000,00	0,00	520 125,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	916 000,00	0,00	520 125,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	75 000,00	0,00	27 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-2 098 769,69	0,00	-1 149 481,65	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	868 151,37	1 752 628,60	60 000,00	0,00	2 680 779,97
Dépenses de l'exercice		0,00	820 000,00	1 646 000,00	60 000,00	0,00	2 526 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	20 000,00	701 000,00	60 000,00	0,00	781 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	800 000,00	945 000,00	0,00	0,00	1 745 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	48 151,37	106 628,60	0,00	0,00	154 779,97
RECETTES (2)		0,00	1 100 000,00	934 410,77	0,00	0,00	2 034 410,77
Recettes de l'exercice		0,00	1 100 000,00	542 881,00	0,00	0,00	1 642 881,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 100 000,00	542 881,00	0,00	0,00	1 642 881,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	391 529,77	0,00	0,00	391 529,77
SOLDE (2)		0,00	231 848,63	-818 217,83	-60 000,00	0,00	-646 369,20

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	854 145,86	14 005,51	49 207,53	205 528,80	0,00	1 497 892,27
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	810 000,00	10 000,00	45 000,00	162 000,00	0,00	1 439 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	45 000,00	162 000,00	0,00	494 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	945 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	44 145,86	4 005,51	4 207,53	43 528,80	0,00	58 892,27
RECETTES (2)		0,00	0,00	1 100 000,00	0,00	47 547,00	122 177,42	0,00	764 686,35
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	1 100 000,00	0,00	20 000,00	54 400,00	0,00	468 481,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	1 100 000,00	0,00	20 000,00	54 400,00	0,00	468 481,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	27 547,00	67 777,42	0,00	296 205,35
SOLDE (2)		0,00	0,00	245 854,14	-14 005,51	-1 660,53	-83 351,38	0,00	-733 205,92

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	1 624,27	0,00	1 624,27
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	1 624,27	0,00	1 624,27
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-1 624,27	0,00	-1 624,27

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 624,27	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 624,27	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 624,27	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	1 075 000,00	0,00	1 075 000,00
Dépenses de l'exercice		0,00	1 075 000,00	0,00	1 075 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	75 000,00	0,00	75 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	740 000,00	0,00	740 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	740 000,00	0,00	740 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	740 000,00	0,00	740 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-335 000,00	0,00	-335 000,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	1 075 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	1 075 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	740 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	740 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	740 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	-335 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 387,29	0,00	1 387,29
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	1 387,29	0,00	1 387,29
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 387,29	0,00	-1 387,29

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		856 153,66	0,00	0,00	0,00	0,00	856 153,66
Dépenses de l'exercice		850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		6 153,66	0,00	0,00	0,00	0,00	6 153,66
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-856 153,66	0,00	0,00	0,00	0,00	-856 153,66

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		1 522 227,76	11 857 462,92	1 333 050,15	0,00	14 712 740,83
Dépenses de l'exercice		1 170 000,00	11 375 879,14	1 333 050,15	0,00	13 878 929,29
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	340 000,00	0,00	0,00	340 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	320 000,00	2 569 200,00	0,00	0,00	2 889 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	850 000,00	7 026 679,14	0,00	0,00	7 876 679,14
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	1 440 000,00	0,00	0,00	1 440 000,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	1 333 050,15	0,00	1 333 050,15
45811	CONVENTION MANDAT LUPINU	0,00	0,00	183 050,15	0,00	183 050,15
45812	CONVENTION MANDAT BERTRAND	0,00	0,00	950 000,00	0,00	950 000,00
45814	CONVENTION DE GESTION EAUX PLUVIALES URBAINES	0,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
Restes à réaliser – reports		352 227,76	481 583,78	0,00	0,00	833 811,54
RECETTES (2)		1 619 000,00	6 328 543,55	1 333 050,15	0,00	9 280 593,70
Recettes de l'exercice		1 619 000,00	5 375 783,00	1 333 050,15	0,00	8 327 833,15
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 619 000,00	5 375 783,00	0,00	0,00	6 994 783,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	1 333 050,15	0,00	1 333 050,15
45821	CONVENTION MANDAT LUPINU	0,00	0,00	183 050,15	0,00	183 050,15
45822	CONVENTION MANDAT BERTRAND	0,00	0,00	950 000,00	0,00	950 000,00
45824	CONVENTION DE GESTION EAUX PLUVIALES URBAINES	0,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
Restes à réaliser – reports		0,00	952 760,55	0,00	0,00	952 760,55
SOLDE (2)		96 772,24	-5 528 919,37	0,00	0,00	-5 432 147,13

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
DEPENSES (2)		50 000,00	0,00	0,00	0,00	1 255 161,70	0,00	217 066,06
Dépenses de l'exercice		50 000,00	0,00	0,00	0,00	1 120 000,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	320 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	50 000,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45811	CONVENTION MANDAT LUPINU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45812	CONVENTION MANDAT BERTRAND	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45814	CONVENTION DE GESTION EAUX PLUVIALES URBAINES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	135 161,70	0,00	217 066,06
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	1 619 000,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	1 619 000,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 619 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45821	CONVENTION MANDAT LUPINU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45822	CONVENTION MANDAT BERTRAND	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45824	CONVENTION DE GESTION EAUX PLUVIALES URBAINES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-50 000,00	0,00	0,00	0,00	363 838,30	0,00	-217 066,06

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		153 181,12	0,00	3 942 342,77	0,00	7 761 939,03	0,00	1 333 050,15	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		60 000,00	0,00	3 637 612,38	0,00	7 678 266,76	0,00	1 333 050,15	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	60 000,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 020 000,00	0,00	549 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	1 617 612,38	0,00	5 409 066,76	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	1 440 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 333 050,15	0,00	0,00
45811	CONVENTION MANDAT LUPINU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183 050,15	0,00	0,00
45812	CONVENTION MANDAT BERTRAND	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	950 000,00	0,00	0,00
45814	CONVENTION DE GESTION EAUX PLUVIALES URBAINES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		93 181,12	0,00	304 730,39	0,00	83 672,27	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		36 000,00	0,00	1 806 513,47	0,00	4 486 030,08	0,00	1 333 050,15	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		36 000,00	0,00	1 225 658,06	0,00	4 114 124,94	0,00	1 333 050,15	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	36 000,00	0,00	1 225 658,06	0,00	4 114 124,94	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 333 050,15	0,00	0,00
45821	CONVENTION MANDAT LUPINU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183 050,15	0,00	0,00
45822	CONVENTION MANDAT BERTRAND	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	950 000,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
45824	CONVENTION DE GESTION EAUX PLUVIALES URBAINES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	580 855,41	0,00	371 905,14	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-117 181,12	0,00	-2 135 829,30	0,00	-3 275 908,95	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
Dépenses de l'exercice		80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-80 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					67 493 788,51									
1641 Emprunts en euros (total)					67 493 788,51									
5389398	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20/11/2020	20/11/2020	16/11/2021	5 000 000,00	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,100	1,100	EUR	A	P	O	A-1
5425957	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	07/05/2021	04/05/2021	04/05/2027	3 500 000,00	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,100	1,100	EUR	A	P	O	A-1
90061	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	25/08/1995	25/09/1995	01/09/1997	215 818,12	V	(Livret A + 1.3)-Floor 0 sur Livret A	5,800	5,800	EUR	A	P	O	A-1
90127	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	31/07/2007	31/07/2007	01/08/2008	2 500 000,00	V	(LEP + 0.2)-Floor 0 sur LEP	3,950	3,950	EUR	A	P	O	A-1
90128	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/07/2007	23/07/2007	01/08/2008	1 000 000,00	V	(Livret A + 0.8)-Floor 0 sur Livret A	3,550	3,550	EUR	A	P	O	A-1
90129	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	26/07/2007	26/07/2007	01/08/2009	1 763 354,39	V	(LA + 0.8)-Floor 0	3,950	3,950	EUR	A	P	O	A-1
90131	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/01/2009	01/01/2009	01/02/2011	1 680 000,00	V	(Livret A + 0.45)-Floor -0.45 sur Livret A	4,450	4,450	EUR	A	P	O	A-1
90132	CREDIT FONCIER DE FRANCE	18/07/2008	24/10/2008	24/01/2009	10 000 000,00	F	Taux fixe à 5.08 %	5,080	5,255	EUR	T	P	O	A-1
90135	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	22/06/2009	22/06/2009	01/07/2010	267 132,00	V	(Livret A + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A	1,550	1,550	EUR	A	P	O	A-1
90136	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	08/06/2009	08/06/2009	01/07/2010	3 000 000,00	F	Taux fixe à 3.98 %	3,980	3,980	EUR	A	P	O	A-1
90137	DEXIA CL	08/06/2010	04/08/2010	01/12/2010	500 000,00	F	Taux fixe à 3.45 %	3,450	3,495	EUR	T	P	O	A-1
90138	DEXIA CL	08/06/2010	04/08/2010	01/12/2010	500 000,00	F	Taux fixe à 2.36 %	2,360	2,381	EUR	T	P	O	A-1

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
90139	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	19/09/2011	19/09/2011	01/11/2012	65 006,00	V	(Livret A + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A	2,050	2,050	EUR	A	P	O	A-1
90140	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	05/10/2011	05/10/2011	01/11/2014	1 500 000,00	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	2,850	2,850	EUR	A	P	O	A-1
90143	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/10/2012	01/10/2012	01/10/2015	3 000 000,00	V	(Livret A + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A	2,850	2,850	EUR	A	P	O	A-1
90144	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	11/07/2013	11/07/2013	01/12/2019	334 035,00	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	2,350	2,350	EUR	A	P	O	A-1
90145	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	26/09/2003	26/09/2013	01/11/2014	1 790 564,00	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,850	1,850	EUR	A	P	O	A-1
90146	BANQUE POSTALE	07/03/2014	25/03/2014	01/04/2015	4 400 000,00	F	Taux fixe à 3.36 %	3,360	3,360	EUR	A	C	O	A-1
90147	BANQUE POSTALE	05/08/2015	21/08/2015	01/12/2015	5 000 000,00	F	Taux fixe à 1.98 %	1,980	1,995	EUR	T	C	O	A-1
90148	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	04/09/2015	04/09/2015	01/10/2016	1 477 879,00	V	(Livret A + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A	0,550	0,550	EUR	A	P	O	A-1
90149	CREDIT MUTUEL	25/09/2015	18/12/2015	31/01/2016	5 000 000,00	F	Taux fixe à 1.95 %	1,950	1,964	EUR	T	P	O	A-1
90150	BANQUE POSTALE	28/05/2018	28/05/2018	01/10/2018	2 000 000,00	F	Taux fixe à 1.62 %	1,620	1,630	EUR	T	C	O	A-1
90151	CREDIT AGRICOLE	25/05/2018	02/06/2018	15/06/2019	2 000 000,00	F	Taux fixe à 1.95 %	1,950	1,950	EUR	A	P	O	A-1
90152	CREDIT MUTUEL	22/05/2018	01/07/2018	30/09/2018	2 000 000,00	F	Taux fixe à 1.4 %	1,400	1,407	EUR	T	P	O	A-1
90153	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	16/05/2018	16/05/2018	01/03/2019	1 500 000,00	F	Taux fixe à 1.96 %	1,960	1,960	EUR	T	P	O	A-1
90154	BANQUE POSTALE	07/05/2019	16/05/2019	01/10/2019	5 000 000,00	F	Taux fixe à 1.31 %	1,310	1,336	EUR	T	C	O	A-1
IRD-2800555	SOCIETE GENERALE	23/11/2020	01/12/2020	01/03/2021	2 500 000,00	F	Taux fixe à 0.8 %	0,800	0,814	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					67 493 788,51									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		46 484 299,22					3 312 741,60	884 501,78	0,00	281 739,26
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		46 484 299,22					3 312 741,60	884 501,78	0,00	281 739,26
5389398	N	0,00	A-1	4 899 814,47	38,87	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,100	101 287,57	53 897,96	0,00	11 729,73
5425957	N	0,00	A-1	3 500 000,00	29,34	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,100	0,00	38 500,00	0,00	36 711,11
90061	N	0,00	A-1	56 908,62	5,67	V	(Livret A + 1.3)-Floor 0 sur Livret A	1,800	9 752,73	1 024,36	0,00	420,87
90127	N	0,00	A-1	193 660,57	0,58	V	(LEP + 0.2)-Floor 0 sur LEP	1,200	193 660,57	2 323,93	0,00	0,00
90128	N	0,00	A-1	874 023,11	45,58	V	(Livret A + 0.8)-Floor 0 sur Livret A	1,300	14 001,88	11 362,30	0,00	7 830,97
90129	N	0,00	A-1	961 145,52	11,58	V	(LA + 0.8)-Floor -0	1,200	81 945,74	4 296,26	0,00	7 702,55
90131	N	0,00	A-1	953 187,43	11,08	V	(Livret A + 0.45)-Floor -0.45 sur Livret A	0,950	75 366,96	9 055,28	0,00	11 632,34
90132	N	0,00	A-1	4 700 280,55	6,81	F	Taux fixe à 5.08 %	5,255	660 479,58	232 879,53	0,00	55 457,59
90135	N	0,00	A-1	198 406,08	27,50	V	(Livret A + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A	0,300	6 803,10	595,22	0,00	762,15
90136	N	0,00	A-1	2 523 933,14	27,50	F	Taux fixe à 3.98 %	3,980	50 667,11	100 452,54	0,00	48 944,56
90137	N	0,00	A-1	150 084,50	3,67	F	Taux fixe à 3.45 %	3,495	38 151,46	4 687,86	0,00	311,08

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
90138	N	0,00	A-1	141 998,07	3,67	F	Taux fixe à 2.36 %	2,381	36 649,52	3 028,40	0,00	200,28
90139	N	0,00	A-1	50 799,31	29,83	V	(Livret A + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A	0,300	1 620,79	152,40	0,00	96,72
90140	N	0,00	A-1	1 032 000,81	14,83	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,100	63 656,93	11 352,01	0,00	3 174,02
90143	N	0,00	A-1	2 182 655,82	15,75	V	(Livret A + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A	1,100	125 510,34	24 009,21	0,00	10 171,44
90144	N	0,00	A-1	238 198,91	6,92	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,100	32 921,85	2 620,19	0,00	330,72
90145	N	0,00	A-1	882 441,23	6,83	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,100	121 963,63	9 706,85	0,00	2 492,68
90146	N	0,00	A-1	2 346 666,69	7,25	F	Taux fixe à 3.36 %	3,360	293 333,33	78 848,00	0,00	51 552,36
90147	N	0,00	A-1	2 916 666,75	8,67	F	Taux fixe à 1.98 %	1,995	333 333,32	55 275,00	0,00	4 120,42
90148	N	0,00	A-1	1 319 636,91	43,75	V	(Livret A + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A	0,300	28 100,73	3 958,91	0,00	3 831,56
90149	N	0,00	A-1	3 173 077,47	8,83	F	Taux fixe à 1.95 %	1,964	325 760,07	59 502,53	0,00	9 253,78
90150	N	0,00	A-1	1 675 000,00	16,50	F	Taux fixe à 1.62 %	1,630	100 000,00	26 527,50	0,00	0,00
90151	N	0,00	A-1	1 750 098,28	16,46	F	Taux fixe à 1.5 %	1,500	91 144,52	26 251,47	0,00	13 479,00
90152	N	0,00	A-1	1 570 111,86	11,50	F	Taux fixe à 1.4 %	1,407	126 737,18	21 318,14	0,00	0,00
90153	N	0,00	A-1	1 356 003,12	21,92	F	Taux fixe à 1.96 %	1,960	49 892,69	26 021,95	0,00	0,00
90154	N	0,00	A-1	4 437 500,00	17,50	F	Taux fixe à 1.31 %	1,336	250 000,00	57 692,31	0,00	0,00
IRD-2800555	N	0,00	A-1	2 400 000,00	23,92	F	Taux fixe à 0.8 %	0,814	100 000,00	19 161,67	0,00	1 533,33
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		46 484 299,22					3 312 741,60	884 501,78	0,00	281 739,26

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	27	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	46 484 299,22	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 3 355 741,60	7 000,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		3 305 741,60	7 000,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	3 305 741,60	7 000,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		50 000,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
10226	Taxe d'aménagement	50 000,00	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	3 362 741,60	2 124 558,44	2 483 765,44	7 971 065,48

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 9 058 002,44	1 626 915,34	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		3 337 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	2 800 000,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	500 000,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
2761	Créances avancées en garanties d'emprunt	0,00	0,00	0,00
276341	Créance Communes du GFP	0,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	37 000,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		5 721 002,44	1 626 915,34	0,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>			
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>			
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>			
2802	<i>Frais liés à la réalisation des document</i>	11 183,00	0,00	0,00
28031	<i>Frais d'études</i>	42 621,00	0,00	0,00
2804181	<i>Autres org pub - Biens mob, mat, études</i>	20 661,00	0,00	0,00
2804182	<i>Autres org pub - Bâtiments et installat°</i>	0,00	0,00	0,00
280422	<i>Privé : Bâtiments, installations</i>	189 906,63	0,00	0,00
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	132 874,00	0,00	0,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	20 874,30	0,00	0,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	6 350,00	0,00	0,00
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	317,00	0,00	0,00
28135	<i>Installations générales, agencements, ..</i>	498 000,00	0,00	0,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	128 941,01	0,00	0,00
281532	<i>Réseaux d'assainissement</i>	13 864,00	0,00	0,00
281533	<i>Réseaux câblés</i>	37 680,55	0,00	0,00
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>	121 534,00	0,00	0,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	49 409,00	0,00	0,00
281568	<i>Autres matériels, outillages incendie</i>	10 047,00	0,00	0,00
281571	<i>Matériel roulant</i>	280 891,91	0,00	0,00
281578	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	20 466,57	0,00	0,00
28158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	128 667,23	0,00	0,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	9 607,00	0,00	0,00
28182	<i>Matériel de transport</i>	26 872,52	0,00	0,00
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	350 965,00	0,00	0,00
28184	<i>Mobilier</i>	225 786,21	0,00	0,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	72 481,07	0,00	0,00
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>			
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>			
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>			
4818	<i>Charges à étaler</i>	256 000,00	0,00	0,00
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>			
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>			
024	Produits des cessions d'immobilisations	614 000,00	-362 500,00	0,00

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 451 002,44	1 989 415,34	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	10 684 917,78	2 378 506,08	0,00	2 500 000,00	15 563 423,86

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 7 971 065,48
Ressources propres disponibles	VIII 15 563 423,86
Solde	IX = VIII – IV (5) 7 592 358,38

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 1		Intitulé de l'opération : CONVENTION MANDAT LUPINU MANDEVILLA			Date de la délibération : 04/08/2018	
					01/08/2018	
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)		3 328 569,32	0,00	21 000,00	21 000,00	
4541 Dépense nouvelle (5)		3 328 569,32	0,00	21 000,00	21 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire		0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)		3 328 569,32	0,00	21 000,00	21 000,00	
RECETTES (b)		2 954 732,33	321 000,00	21 000,00	342 000,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)		2 954 732,33	321 000,00	21 000,00	342 000,00	
040 Financement par le mandataire		0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)		2 954 732,33	321 000,00	21 000,00	342 000,00	

N° opération : 2		Intitulé de l'opération : 7 RUE SEBASTIEN DE CASALTA CONVENTION MANDAT BERTRAND			Date de la délibération : 16/07/2020	
					07/08/2018	
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)		1 074 424,36	0,00	0,00	0,00	
4541 Dépense nouvelle (5)		1 074 424,36	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire		0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)		1 074 424,36	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)		1 062 339,36	0,00	0,00	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)		1 062 339,36	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire		0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)		1 062 339,36	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 3		Intitulé de l'opération : CONVENTION MANDAT GEMAPI			Date de la délibération : 04/09/2019
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	266 651,59	0,00	0,00	0,00	
4581 Dépense nouvelle (5)	266 651,59	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	266 651,59	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	246 193,79	0,00	0,00	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	246 193,79	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	246 193,79	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 4		Intitulé de l'opération : CONVENTION DE GESTION EAUX PLUVIALES URBAINES			Date de la délibération : 12/07/2022
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	
4581 Dépense nouvelle (5)	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2016-ADAP-APPLUR ADAP 2016 DEP	3 136 254,00	0,00	3 136 254,00	540 656,10	415 000,00	369 752,00	1 810 245,90
2016-ALDILON-APP ALDILONDA	11 127 910,61	0,00	11 127 910,61	11 110 100,17	17 810,44	0,00	0,00
2019-AM VPORT DE AM VPORT DEP	6 754 000,00	1 796 842,08	8 550 842,08	296 508,08	800 000,00	3 444 576,00	4 009 758,00
2016-AMAIRIE-APP AMAIRIE 2016 DEP	2 600 000,00	0,00	2 600 000,00	64 885,00	0,00	0,00	2 535 115,00
2022-CARBONITE AMENAGEMENT SECTEUR CARBONITE- PUP	0,00	1 333 000,00	1 333 000,00	0,00	40 000,00	598 000,00	695 000,00
2019-BON PASTEUR BON PASTEUR	304 999,90	0,00	304 999,90	198 932,24	106 066,76	0,00	0,00
2018-CENTRU-APPL COEUR DE VILLE D DEPENSES	520 000,00	-165 000,00	355 000,00	1 440,00	200 000,00	153 560,00	0,00
2022-CTMUT CONSTRUCTION CENTRE TECHNIQUE MUTUALISE	2 100 000,00	0,00	2 100 000,00	0,00	50 000,00	130 000,00	1 920 000,00
2006-APPLURID-SU COPROPRIETES PRIVEES	3 207 974,14	0,00	3 207 974,14	2 589 716,58	150 000,00	100 000,00	368 257,56
2017-CORBASUP-AP CORBAJA SUPRANA	3 300 000,00	0,00	3 300 000,00	77 816,39	464 000,00	1 929 000,00	829 183,61
2006-APPLURID-CP CPA AURORE	8 402 963,09	0,00	8 402 963,09	6 962 963,09	1 440 000,00	0,00	0,00
2019-ASSOLIBE CREATION LOCAL ASSOCIATIF AVENUE DE LA LIBERATION	1 230 000,00	0,00	1 230 000,00	620 179,56	609 820,44	0,00	0,00
2016-DEFEND-APPL DEFEND 2016 DEP	4 841 115,67	176 506,73	5 017 622,40	252 621,73	1 525 000,00	3 239 999,97	0,00
2017-DEMOLMONTE-DEMOLITION ANCIEN COLLEGE DE MONTESORO	1 799 995,05	140 535,52	1 940 530,57	746 578,76	460 000,00	390 907,36	343 044,45
2019-DESANTI DEP DESANTI DEP	7 500 000,00	0,00	7 500 000,00	327 935,13	5 000,00	0,00	7 167 064,87
2017-ECARDO-APPL ECOLE DE CARDO	2 462 090,00	0,00	2 462 090,00	90 304,00	31 000,00	0,00	2 340 786,00
2003-ECOLUPI-APP ECOLE DE LUPINO ET CENTRE DES SCIENCES	7 912 869,00	0,00	7 912 869,00	7 856 036,47	56 232,53	0,00	0,00
2016-ECCAUDIN-AP ECOLE GAUDIN	6 991 000,00	0,00	6 991 000,00	709 510,25	2 500 000,00	3 781 489,75	0,00
2019-PARCARDO NOUVEAU PARKING DE CARDO	2 300 000,00	0,00	2 300 000,00	7 500,00	0,00	0,00	2 007 760,00
2016-NPNRU-APPLU NOUVEAU PROGRAMME RENOVATION URBAINE	11 662 914,00	30 000,00	11 692 914,00	260 039,76	330 000,00	1 713 536,00	9 388 258,24
2015-OPAH2015 OPAH 2015-2020	3 700 000,00	0,00	3 700 000,00	940 115,47	700 000,00	520 000,00	1 539 884,53

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2017-17ORATOIR-A ORATOIRES CONCEPTION ST ROCH ST CROIX	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	300 428,38	500 000,00	100 000,00	1 599 571,62
2019-PARFDM-APPL PARKING FRONT DE MER	12 000 000,00	0,00	12 000 000,00	70 038,00	95 000,00	0,00	11 834 962,00
2007-PRUCA-APPLU PRU CENTRE ANCIEN	11 665 149,34	0,00	11 665 149,34	10 400 172,90	780 000,00	484 976,44	0,00
2021-QUAIBUS REALISATION DE QUAI BUS PPOUR DSP TRANSPORT CAB	114 284,00	0,00	114 284,00	19 278,50	95 005,50	0,00	0,00
2020-COLLE REAMENAGEMENT RUE DU COLLE	870 224,70	0,00	870 224,70	175 725,33	570 000,00	124 499,37	0,00
2020-ONDINA2 RECONSTRUCTION CIMETIERE ONDINA	13 500 000,00	1 500 000,00	15 000 000,00	334 835,60	500 000,00	5 173 000,00	8 992 164,40
2017-THEATR17-AP REFECTION TOITURE FACADES	33 027 734,00	0,00	33 027 734,00	286 253,05	800 000,00	1 700 000,00	30 241 480,95
2021-RENOVEC RENOVATION DE L ECLAIRAGE PUBLIC	6 650 000,00	536 000,00	7 186 000,00	0,00	800 000,00	2 793 000,00	3 593 000,00
2020-CARAFA RENOVATION PALAIS CARAFA	5 550 000,00	0,00	5 550 000,00	0,00	200 000,00	300 000,00	5 050 000,00
2019-CASAMARE REQUALIFICATION AFFAIRES MARITIMES	2 262 000,00	318 000,00	2 580 000,00	0,00	25 000,00	175 000,00	2 380 000,00
2017-BATPOSTE-AP REQUALIFICATION BATIMENT DE LA POSTE	3 767 631,70	0,00	3 767 631,70	3 717 631,70	50 000,00	0,00	0,00
2017-17NOBLES-AP RESTAURATION NOBLES 12	950 219,66	0,00	950 219,66	110 000,58	245 000,00	0,00	595 219,08
2021-CASABIANCA RESTRUCTURATION CASERNE CASABIANCA	2 800 000,00	-24 000,00	2 776 000,00	0,00	77 000,00	209 000,00	2 490 000,00
2016-RPALAIS-APP RPALAIS 2016 DEP	1 929 246,66	0,00	1 929 246,66	1 879 246,66	50 000,00	0,00	0,00
2015-BERTRAN-APP RUISSEAU BERTRAND	2 700 000,00	0,00	2 700 000,00	1 142 341,27	950 000,00	607 658,73	0,00
2018-VOIEMA-APAN VOIE MODE ACTIF	6 776 707,69	195 114,87	6 971 822,56	790 600,56	420 684,99	1 454 945,61	4 305 591,40
2016-VUCINI-APPL VUCINI 2016 DEP	586 085,00	0,00	586 085,00	556 084,60	30 000,00	0,00	0,00
2018-LIBERAT-APA aménagement avenue de la liberation	1 722 834,20	0,00	1 722 834,20	1 072 834,22	650 000,00	0,00	0,00
2001-LUPINO-APPL aménagement eaux ruisseau lupino	2 800 000,00	21 000,00	2 821 000,00	2 637 949,85	183 050,15	0,00	0,00
2018-FORTLAC-APA aménagement secteur fort lacroix	3 600 000,00	420 590,72	4 020 590,72	177 590,72	1 663 000,00	2 172 000,00	8 000,00
2018-AMEGARE-APA aménagement secteur gare	500 000,00	0,00	500 000,00	4 104,00	0,00	0,00	495 896,00
2018-EQUIPUNT-AP équipement de proximité du puntetto	826 528,00	0,00	826 528,00	318 528,11	508 000,00	0,00	0,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2018-POSTEPM-APA poste de police municipale	3 063 741,09	-75 606,58	2 988 134,51	2 973 134,51	15 000,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	42 959 000,00	3,10	36,58	0,00	15 714 402,00	3,10
TFPNB	35 400,00	3,10	63,03	0,00	22 313,00	3,10
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	42 994 400,00	3,10			15 736 715,00	3,10

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

PIERRE SAVELLI	
ALBERTELLI VIVIANE	
BELGODERE DANIELLE	
CARRIER MARIE DOMINIQUE	
COLOMBANI CARULINA	
DALCOLETTO FRANCOIS	
DE CASALTA JEAN SEBASTIEN	
DE GENTILI EMMANUELLE	
DE ZERBI LISANDRU	
DEL MORO ALAIN	
FABIANI FRANCOIS	
FILIPPI FRANCOISE	
GRASSI DIDIER	
GRAZIANI ANTOINE	
GRAZIANI-SANCIU LIVIA	
GUIDICELLI LAUDA	
LACAVE MATTEA	
LINALE SERGE	
LUCCIONI DON PETRU	
LUCIANI EMMANUELLE	
MANGANO ANGELINA	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

MASSONI JEAN JOSEPH	
MATTEI MATHILDE	
MILANI JEAN LOUIS	
MONDOLONI JEAN-MARTIN	
MORGANTI JULIEN	
ORSINI SAULI LAURA	
PASQUALINI D ULIVO MARIE PIERRE	
PELLEGGRI LESLIE	
PERETTI PHILIPPE	
PIERI PIERRE	
PIPERI LINDA	
POLISINI IVANA	
ROMITI GERARD	
SALGE HELENE	
SIMEONI GILLES	
TATTI FRANCOIS	
TIERI PAUL	
TIMSIT CHRISTELLE	
VESPERINI FRANCOISE	
VIVARELLI MARI JEROMINE	
ZUCCARELLI JEAN	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21200033500449	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPIC MAIRIE DE BASTIA
--	---

POSTE COMPTABLE DE : commune de bastia

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget supplémentaire (3)

BUDGET : RÉGIE AUTONOME PARCS DE STATIONNEMENT (3)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	22
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	23
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	24
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	26
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	27
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	28
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	29
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	30
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) Délibération n° 1 du 17/09/2020.

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 970 992,25	383 000,00
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 587 992,25
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		1 970 992,25	1 970 992,25

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 173 000,00	442 236,40
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	75 985,84	1 002 808,25
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 196 058,81	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 445 044,65	1 445 044,65

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	3 416 036,90	3 416 036,90
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	445 000,00	0,00	339 500,00	339 500,00	784 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 146 000,00	0,00	0,00	0,00	1 146 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
Total des dépenses de gestion des services		1 591 100,00	0,00	339 500,00	339 500,00	1 930 600,00
66	Charges financières	204 890,63	0,00	15 000,00	15 000,00	219 890,63
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	689 255,85	689 255,85	690 255,85
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	50 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	60 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 846 990,63	0,00	2 053 755,85	2 053 755,85	3 900 746,48
023	Virement à la section d'investissement (6)	764 040,45	0,00	-215 911,74	-215 911,74	548 128,71
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	680 968,92	0,00	133 148,14	133 148,14	814 117,06
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 445 009,37	0,00	-82 763,60	-82 763,60	1 362 245,77
TOTAL		3 292 000,00	0,00	1 970 992,25	1 970 992,25	5 262 992,25

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 262 992,25
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 710 000,00	0,00	0,00	0,00	2 710 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
Total des recettes de gestion des services		2 725 000,00	0,00	0,00	0,00	2 725 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	301 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 726 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	3 026 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	566 000,00	0,00	83 000,00	83 000,00	649 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		566 000,00	0,00	83 000,00	83 000,00	649 000,00
TOTAL		3 292 000,00	0,00	383 000,00	383 000,00	3 675 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 587 992,25
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 262 992,25
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	713 245,77
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	387 141,92	75 985,84	55 000,00	55 000,00	518 127,76
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	1 025 000,00	1 025 000,00	1 025 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	387 141,92	75 985,84	1 080 000,00	1 080 000,00	1 543 127,76
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	491 867,45	0,00	10 000,00	10 000,00	501 867,45
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	491 867,45	0,00	10 000,00	10 000,00	501 867,45
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	879 009,37	75 985,84	1 090 000,00	1 090 000,00	2 044 995,21
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	566 000,00		83 000,00	83 000,00	649 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	566 000,00		83 000,00	83 000,00	649 000,00
	TOTAL	1 445 009,37	75 985,84	1 173 000,00	1 173 000,00	2 693 995,21

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	196 058,81
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 890 054,02
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	1 002 808,25	0,00	0,00	1 002 808,25
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	1 002 808,25	25 000,00	25 000,00	1 027 808,25
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	1 002 808,25	525 000,00	525 000,00	1 527 808,25
021	Virement de la section d'exploitation (4)	764 040,45		-215 911,74	-215 911,74	548 128,71
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	680 968,92		133 148,14	133 148,14	814 117,06
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 445 009,37		-82 763,60	-82 763,60	1 362 245,77
	TOTAL	1 445 009,37	1 002 808,25	442 236,40	442 236,40	2 890 054,02

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 890 054,02
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	713 245,77
---	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	339 500,00		339 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	15 000,00	0,00	15 000,00
67	Charges exceptionnelles	689 255,85	0,00	689 255,85
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	1 000 000,00	133 148,14	1 133 148,14
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	10 000,00		10 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		-215 911,74	-215 911,74
	Dépenses d'exploitation – Total	2 053 755,85	-82 763,60	1 970 992,25

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 970 992,25
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	83 000,00	83 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	10 000,00	0,00	10 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	130 985,84	0,00	130 985,84
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 025 000,00	0,00	1 025 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	1 165 985,84	83 000,00	1 248 985,84

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	196 058,81
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 445 044,65
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	300 000,00	83 000,00	383 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		300 000,00	83 000,00	383 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 587 992,25
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 970 992,25
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 002 808,25	0,00	1 002 808,25
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	25 000,00	0,00	25 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		133 148,14	133 148,14
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		-215 911,74	-215 911,74
Recettes d'investissement – Total		1 027 808,25	-82 763,60	945 044,65

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	500 000,00
------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 445 044,65
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	445 000,00	339 500,00	339 500,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	60 000,00	41 800,00	41 800,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	12 700,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	2 800,00	31 200,00	31 200,00
6066	Carburants	500,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	10 000,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	5 000,00	60 000,00	60 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	63 000,00	7 000,00	7 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	11 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	100 000,00	83 500,00	83 500,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	6 000,00	2 000,00	2 000,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	4 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	10 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	14 000,00	0,00	0,00
6287	Remboursements de frais	35 000,00	100 000,00	100 000,00
635111	Cotisat° Foncière des Entreprises	25 000,00	-4 000,00	-4 000,00
635112	Cotisat° Valeur Ajoutée Entreprises	15 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	68 000,00	18 000,00	18 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 146 000,00	0,00	0,00
6331	Versement de mobilité	8 602,49	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 784,15	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 993,43	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 346,24	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	501 323,56	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	78 709,43	0,00	0,00
6414	Indemnités et avantages divers	0,00	0,00	0,00
64148	Autres indemnités et avantages divers	226 837,59	0,00	0,00
6415	Supplément familial	3 534,95	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	240 916,75	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	35 258,79	0,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	31 489,32	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	5 986,90	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 216,40	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	100,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		1 591 100,00	339 500,00	339 500,00
66	Charges financières (b) (8)	204 890,63	15 000,00	15 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	194 465,40	-3 000,00	-3 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	6 404,63	0,00	0,00
6688	Autre	4 020,60	18 000,00	18 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	689 255,85	689 255,85
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	689 255,85	689 255,85
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	50 000,00	10 000,00	10 000,00
6951	Impôts sur les bénéfices	50 000,00	10 000,00	10 000,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		1 846 990,63	2 053 755,85	2 053 755,85
023	Virement à la section d'investissement	764 040,45	-215 911,74	-215 911,74
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	680 968,92	133 148,14	133 148,14
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	680 968,92	133 148,14	133 148,14
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 445 009,37	-82 763,60	-82 763,60
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 445 009,37	-82 763,60	-82 763,60
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 292 000,00	1 970 992,25	1 970 992,25

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
	RESTES A REALISER N-1 (13)			0,00
				+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)			0,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			1 970 992,25

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	85 394,78
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-78 990,15
= Différence ICNE N – ICNE N-1	6 404,63

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
64198	Autres remboursements	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 710 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	1 600 000,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses	970 000,00	0,00	0,00
7088	Autres produits activités annexes	140 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	15 000,00	0,00	0,00
7581	FCTVA	0,00	0,00	0,00
7588	Autres	15 000,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		2 725 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 000,00	300 000,00	300 000,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	1 000,00	300 000,00	300 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		2 726 000,00	300 000,00	300 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	566 000,00	83 000,00	83 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	566 000,00	83 000,00	83 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		566 000,00	83 000,00	83 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 292 000,00	383 000,00	383 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 587 992,25
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 970 992,25
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	387 141,92	55 000,00	55 000,00
2135	Installations générales, agencements	140 000,00	25 000,00	25 000,00
2138	Autres constructions	7 141,92	0,00	0,00
2151	Installations complexes spécialisées	230 000,00	25 000,00	25 000,00
2153	Installations à caractère spécifique	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	1 025 000,00	1 025 000,00
2313	Constructions	0,00	180 000,00	180 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	845 000,00	845 000,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		387 141,92	1 080 000,00	1 080 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	491 867,45	10 000,00	10 000,00
1641	Emprunts en euros	491 867,45	10 000,00	10 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		491 867,45	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		879 009,37	1 090 000,00	1 090 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	566 000,00	83 000,00	83 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	566 000,00	83 000,00	83 000,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	333 622,00	62 000,00	62 000,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	72 674,00	21 000,00	21 000,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	17 498,00	0,00	0,00
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	142 206,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		566 000,00	83 000,00	83 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 445 009,37	1 173 000,00	1 173 000,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (10)	75 985,84
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	196 058,81
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 445 044,65

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	25 000,00	25 000,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	25 000,00	25 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	25 000,00	25 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	500 000,00	500 000,00
1068	Autres réserves	0,00	500 000,00	500 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	500 000,00	500 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	525 000,00	525 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	764 040,45	-215 911,74	-215 911,74
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	680 968,92	133 148,14	133 148,14
28135	Installations générales, agencements, ..	42 671,00	3 045,00	3 045,00
28138	Autres constructions	579 696,00	116 900,00	116 900,00
28151	Installations complexes spécialisées	0,00	11 163,00	11 163,00
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	4 854,00	4 854,00
28183	Matériel de bureau et informatique	35 131,00	-7 012,92	-7 012,92
28184	Mobilier	21 963,92	-918,00	-918,00
28188	Autres	1 507,00	5 117,06	5 117,06
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 445 009,37	-82 763,60	-82 763,60
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 445 009,37	-82 763,60	-82 763,60
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 445 009,37	442 236,40	442 236,40

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	1 002 808,25
----------------------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 445 044,65
---	---------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) cf. Modalités de vote, I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					11 682 711,16									
1641 Emprunts en euros (total)					11 682 711,16									
2	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/07/2007	23/07/2007	01/08/2009	1 955 202,58	C	(LEP + 0.2)-Floor 0 sur LEP	3,950	3,950	EUR	A	P	O	A-1
3	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/01/2011	01/01/2011	01/02/2011	1 727 508,58	C	(LEP + 0.2)-Floor -0.2 sur LEP	2,450	2,450	EUR	A	P	O	A-1
4	DEXIA CL	26/11/2008	01/01/2009	01/07/2009	3 000 000,00	F	Taux fixe à 5.93 %	5,930	6,107	EUR	S	P	O	A-1
5	CREDIT MUTUEL	15/05/2017	15/05/2017	31/10/2017	1 500 000,00	F	Taux fixe à 1.15 %	1,150	1,155	EUR	T	C	O	A-1
5311257	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	31/08/2019	06/09/2019	01/01/2020	1 500 000,00	C	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,350	1,350	EUR	T	P	O	A-1
6	CAISSE D'EPARGNE	14/06/2018	15/06/2018	15/09/2018	2 000 000,00	C	(Livret A + 0.7)-Floor 0 sur Livret A	1,450	1,479	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

MAIRIE DE BASTIA - RÉGIE AUTONOME PARCS DE STATIONNEMENT - BS - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					11 682 711,16									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		8 240 081,98					501 867,45	191 465,40	0,00	85 394,78
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		8 240 081,98					501 867,45	191 465,40	0,00	85 394,78
2	N	0,00	A-1	1 065 715,58	11,58	C	(LA + 0.8)-Floor 0 sur LA	1,200	90 099,63	10 788,59	0,00	8 540,57
3	N	0,00	A-1	1 064 088,80	13,08	C	(LEP + 0.8)-Floor 0 sur LA	1,200	73 254,56	11 769,07	0,00	15 440,32
4	N	0,00	A-1	1 831 119,55	10,50	F	Taux fixe à 5.93 %	6,107	128 470,19	108 202,01	0,00	51 324,94
5	N	0,00	A-1	1 075 000,00	10,58	F	Taux fixe à 1.15 %	1,155	100 000,00	11 931,26	0,00	1 868,75
5311257	N	0,00	A-1	1 395 288,04	22,75	C	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,100	53 632,39	18 435,91	0,00	6 584,57
6	N	0,00	A-1	1 808 870,01	26,46	C	(Livret A + 0.7)-Floor 0 sur Livret A	1,223	56 410,68	30 338,56	0,00	1 635,63
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - RÉGIE AUTONOME PARCS DE STATIONNEMENT - BS - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		8 240 081,98					501 867,45	191 465,40	0,00	85 394,78

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	6	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	8 240 081,98	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciels	3	15/06/2009
L	Bâtiments	35	15/06/2009
L	Agencements, Aménag des constructions	25	15/06/2009
L	Installations à caractère spécifiques (caisse...)	8	15/06/2009
L	Matériel industriel	8	15/06/2009
L	OutiOutillage industriel	8	15/06/2009
L	Matériel de transport	8	15/06/2009
L	Matériel de bureau et matériel informatique	8	15/06/2009
L	Mobilier	10	15/06/2009

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 1 057 867,45	93 000,00	II 93 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		491 867,45	10 000,00	10 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	491 867,45	10 000,00	10 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		566 000,00	83 000,00	83 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	566 000,00	83 000,00	83 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 150 867,45	75 985,84	196 058,81	1 422 912,10

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 1 445 009,37	-82 763,60	VI -82 763,60
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 445 009,37	-82 763,60	-82 763,60
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28135	Installations générales, agencements, ..	42 671,00	3 045,00	3 045,00
28138	Autres constructions	579 696,00	116 900,00	116 900,00
28151	Installations complexes spécialisées	0,00	11 163,00	11 163,00
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	4 854,00	4 854,00
28183	Matériel de bureau et informatique	35 131,00	-7 012,92	-7 012,92
28184	Mobilier	21 963,92	-918,00	-918,00
28188	Autres	1 507,00	5 117,06	5 117,06
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	764 040,45	-215 911,74	-215 911,74

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	1 362 245,77	1 002 808,25	0,00	500 000,00	2 865 054,02

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	1 422 912,10
Ressources propres disponibles	VIII	2 865 054,02
Solde	IX = VIII – IV (5)	1 442 141,92

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

PIERRE SAVELLI	
ALBERTELLI VIVIANE	
BELGODERE DANIELLE	
CARRIER MARIE DOMINIQUE	
COLOMBANI CARULINA	
DALCOLETTO FRANCOIS	
DE CASALTA JEAN SEBASTIEN	
DE GENTILI EMMANUELLE	
DE ZERBI LISANDRU	
DEL MORO ALAIN	
FABIANI FRANCOIS	
FILIPPI FRANCOISE	
GRASSI DIDIER	
GRAZIANI ANTOINE	
GRAZIANI-SANCIU LIVIA	
GUIDICELLI LAUDA	
LACAVE MATTEA	
LINALE SERGE	
LUCCIONI DON PETRU	
LUCIANI EMMANUELLE	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

MANGANO ANGELINA	
MASSONI JEAN JOSEPH	
MATTEI MATHILDE	
MILANI JEAN LOUIS	
MONDOLONI JEAN-MARTIN	
MORGANTI JULIEN	
ORSINI SAULI LAURA	
PASQUALINI D ULIVO MARIE PIERRE	
PELLEGGRI LESLIE	
PERETTI PHILIPPE	
PIERI PIERRE	
PIPERI LINDA	
POLISINI IVANA	
ROMITI GERARD	
SALGE HELENE	
SIMEONI GILLES	
TATTI FRANCOIS	
TIERI PAUL	
TIMSIT CHRISTELLE	
VESPERINI FRANCOISE	
VIVARELLI MARI JEROMINE	
ZUCCARELLI JEAN	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21200033500415	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI MAIRIE DE BASTIA
---------------------------------------	---

POSTE COMPTABLE DE : commune de bastia

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget supplémentaire (3)

BUDGET : BUDGET ANNEXE VIEUX PORT (3)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	18
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	19
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	20
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	21
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) Délibération du 17/09/2020.

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E	712 000,00	30 076,19
		+	+
R	E		
P	P	0,00	0,00
O	R	(si déficit)	(si excédent)
R	T	0,00	681 923,81
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		712 000,00	712 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	974 723,19	840 584,04
		+	+
R	E		
P	P	31 276,81	0,00
O	R	(si solde négatif)	(si solde positif)
R	T	0,00	165 415,96
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 006 000,00	1 006 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 718 000,00	1 718 000,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	546 306,40	0,00	204 410,00	204 410,00	750 716,40
012	Charges de personnel, frais assimilés	180 000,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
Total des dépenses de gestion des services		726 406,40	0,00	204 410,00	204 410,00	930 816,40
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	0,00	322 599,56	322 599,56	326 599,56
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	30 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	50 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		760 406,40	0,00	547 009,56	547 009,56	1 307 415,96
023	Virement à la section d'investissement (6)	43 655,00	0,00	158 490,44	158 490,44	202 145,44
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	50 938,60	0,00	6 500,00	6 500,00	57 438,60
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		94 593,60	0,00	164 990,44	164 990,44	259 584,04
TOTAL		855 000,00	0,00	712 000,00	712 000,00	1 567 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 567 000,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	850 000,00	0,00	0,00	0,00	850 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 657,00	0,00	30 076,19	30 076,19	31 733,19
Total des recettes de gestion des services		851 657,00	0,00	30 076,19	30 076,19	881 733,19
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		854 657,00	0,00	30 076,19	30 076,19	884 733,19
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	343,00	0,00	0,00	0,00	343,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		343,00	0,00	0,00	0,00	343,00
TOTAL		855 000,00	0,00	30 076,19	30 076,19	885 076,19

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	681 923,81
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 567 000,00
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	259 241,04
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	36 001,12	31 276,81	0,00	0,00	67 277,93
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	40 000,00	0,00	974 723,19	974 723,19	1 014 723,19
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	76 001,12	31 276,81	974 723,19	974 723,19	1 082 001,12
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	23 655,88	0,00	0,00	0,00	23 655,88
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	23 655,88	0,00	0,00	0,00	23 655,88
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	99 657,00	31 276,81	974 723,19	974 723,19	1 105 657,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	343,00		0,00	0,00	343,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	343,00		0,00	0,00	343,00
	TOTAL	100 000,00	31 276,81	974 723,19	974 723,19	1 106 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 106 000,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	5 406,40	0,00	659 593,60	659 593,60	665 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
	Total des recettes d'équipement	5 406,40	0,00	675 593,60	675 593,60	681 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	5 406,40	0,00	675 593,60	675 593,60	681 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	43 655,00		158 490,44	158 490,44	202 145,44
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	50 938,60		6 500,00	6 500,00	57 438,60
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	94 593,60		164 990,44	164 990,44	259 584,04
	TOTAL	100 000,00	0,00	840 584,04	840 584,04	940 584,04

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	165 415,96
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 106 000,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	259 241,04
---	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	204 410,00		204 410,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	322 599,56	0,00	322 599,56
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	6 500,00	6 500,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	20 000,00		20 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		158 490,44	158 490,44
	Dépenses d'exploitation – Total	547 009,56	164 990,44	712 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	712 000,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	31 276,81	0,00	31 276,81
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	974 723,19	0,00	974 723,19
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	1 006 000,00	0,00	1 006 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 006 000,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	30 076,19		30 076,19
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		30 076,19	0,00	30 076,19

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	681 923,81
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	712 000,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	659 593,60	0,00	659 593,60
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	11 000,00	0,00	11 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		6 500,00	6 500,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		158 490,44	158 490,44
Recettes d'investissement – Total		675 593,60	164 990,44	840 584,04

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	165 415,96
--	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 006 000,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	546 306,40	204 410,00	204 410,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	50 000,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	26 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00
6066	Carburants	370 590,00	149 410,00	149 410,00
6068	Autres matières et fournitures	5 000,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	5 000,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	1 000,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	10 000,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	500,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	50 000,00	50 000,00
6226	Honoraires	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6262	Frais de télécommunications	7 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	0,00	0,00
6288	Autres	2 000,00	0,00	0,00
635111	Cotisat° Foncière des Entreprises	19 716,40	-5 000,00	-5 000,00
635112	Cotisat° Valeur Ajoutée Entreprises	500,00	5 000,00	5 000,00
63512	Taxes foncières	32 000,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	180 000,00	0,00	0,00
6331	Versement de mobilité	941,07	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	427,79	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	738,60	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	256,60	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	94 514,10	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	3 891,29	0,00	0,00
6414	Indemnités et avantages divers	0,00	0,00	0,00
64148	Autres indemnités et avantages divers	36 388,99	0,00	0,00
6415	Supplément familial	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	15 412,80	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	22 250,97	0,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	699,74	0,00	0,00
6474	Versement aux autres œuvres sociales	693,27	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	3 784,78	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	100,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		726 406,40	204 410,00	204 410,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	4 000,00	322 599,56	322 599,56
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	272 599,56	272 599,56
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	4 000,00	50 000,00	50 000,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	30 000,00	20 000,00	20 000,00
6951	Impôts sur les bénéfiques	30 000,00	20 000,00	20 000,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		760 406,40	547 009,56	547 009,56
023	Virement à la section d'investissement	43 655,00	158 490,44	158 490,44
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	50 938,60	6 500,00	6 500,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	50 938,60	6 500,00	6 500,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		94 593,60	164 990,44	164 990,44
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		94 593,60	164 990,44	164 990,44
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		855 000,00	712 000,00	712 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

MAIRIE DE BASTIA - BUDGET ANNEXE VIEUX PORT - BS - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)			0,00
			=	
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			712 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	850 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	100 000,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	459 000,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses	230 000,00	0,00	0,00
7088	Autres produits activités annexes	61 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 657,00	30 076,19	30 076,19
7588	Autres	1 657,00	30 076,19	30 076,19
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		851 657,00	30 076,19	30 076,19
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	3 000,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00
775	Produits cessions d'éléments d'actif	3 000,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		854 657,00	30 076,19	30 076,19
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	343,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	343,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		343,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		855 000,00	30 076,19	30 076,19

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	681 923,81
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	712 000,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	36 001,12	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	15 001,12	0,00	0,00
2151	Installations complexes spécialisées	5 000,00	0,00	0,00
2153	Installations à caractère spécifique	5 000,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	3 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	3 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	40 000,00	974 723,19	974 723,19
2313	Constructions	40 000,00	0,00	0,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	974 723,19	974 723,19
Total des dépenses d'équipement		76 001,12	974 723,19	974 723,19
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	23 655,88	0,00	0,00
1687	Autres dettes	23 655,88	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		23 655,88	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		99 657,00	974 723,19	974 723,19
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	343,00	0,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	343,00	0,00	0,00
13918	<i>Autres subventions d'équipement</i>	343,00	0,00	0,00
	<i>Charges transférées</i>	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		343,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		100 000,00	974 723,19	974 723,19

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	31 276,81
-----------------------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 006 000,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	5 406,40	659 593,60	659 593,60
1318	Autres subventions d'équipement	5 406,40	659 593,60	659 593,60
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	5 000,00	5 000,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	11 000,00	11 000,00
2313	Constructions	0,00	11 000,00	11 000,00
Total des recettes d'équipement		5 406,40	675 593,60	675 593,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		5 406,40	675 593,60	675 593,60
021	Virement de la section d'exploitation	43 655,00	158 490,44	158 490,44
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	50 938,60	6 500,00	6 500,00
28135	Installations générales, agencements, ..	6 351,00	2 000,00	2 000,00
28148	Autres constructions sur sol d'autrui	31 593,00	0,00	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	1 155,00	1 500,00	1 500,00
28153	Installations à caractère spécifique	469,00	1 500,00	1 500,00
28154	Matériel industriel	0,00	1 000,00	1 000,00
28155	Outillage industriel	884,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	3 519,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	91,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00
28188	Autres	6 876,60	500,00	500,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		94 593,60	164 990,44	164 990,44
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		94 593,60	164 990,44	164 990,44
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		100 000,00	840 584,04	840 584,04

+	
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	165 415,96
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 006 000,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) cf. Modalités de vote, I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciels	3	24/01/2017
L	Bâtiments	35	24/01/2017
L	Agencements, Aménag des constructions	25	24/01/2017
L	Installations à caractère spécifiques (caisse...)	8	24/01/2017
L	Matériel industriel	8	24/01/2017
L	Outillage industriel	8	24/01/2017
L	Matériel de transport	8	24/01/2017
L	Matériel de bureau et matériel informatique	8	24/01/2017
L	Mobilier	10	24/01/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 23 998,88	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		23 655,88	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	23 655,88	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		343,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	343,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	23 998,88	31 276,81	0,00	55 275,69

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 94 593,60	164 990,44	VI 164 990,44
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		94 593,60	164 990,44	164 990,44
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28135	Installations générales, agencements, ..	6 351,00	2 000,00	2 000,00
28148	Autres constructions sur sol d'autrui	31 593,00	0,00	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	1 155,00	1 500,00	1 500,00
28153	Installations à caractère spécifique	469,00	1 500,00	1 500,00
28154	Matériel industriel	0,00	1 000,00	1 000,00
28155	Outillage industriel	884,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	3 519,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	91,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00
28188	Autres	6 876,60	500,00	500,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	43 655,00	158 490,44	158 490,44

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	259 584,04	0,00	165 415,96	0,00	425 000,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 55 275,69
Ressources propres disponibles	VIII 425 000,00
Solde	IX = VIII – IV (5) 369 724,31

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

PIERRE SAVELLI	
ALBERTELLI VIVIANE	
BELGODERE DANIELLE	
CARRIER MARIE DOMINIQUE	
COLOMBANI CARULINA	
DALCOLETTO FRANCOIS	
DE CASALTA JEAN SEBASTIEN	
DE GENTILI EMMANUELLE	
DE ZERBI LISANDRU	
DEL MORO ALAIN	
FABIANI FRANCOIS	
FILIPPI FRANCOISE	
GRASSI DIDIER	
GRAZIANI ANTOINE	
GRAZIANI-SANCIU LIVIA	
GUIDICELLI LAUDA	
LACAVE MATTEA	
LINALE SERGE	
LUCCIONI DON PETRU	
LUCIANI EMMANUELLE	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

MANGANO ANGELINA	
MASSONI JEAN JOSEPH	
MATTEI MATHILDE	
MILANI JEAN LOUIS	
MONDOLONI JEAN-MARTIN	
MORGANTI JULIEN	
ORSINI SAULI LAURA	
PASQUALINI D ULIVO MARIE PIERRE	
PELLEGGRI LESLIE	
PERETTI PHILIPPE	
PIERI PIERRE	
PIPERI LINDA	
POLISINI IVANA	
ROMITI GERARD	
SALGE HELENE	
SIMEONI GILLES	
TATTI FRANCOIS	
TIERI PAUL	
TIMSIT CHRISTELLE	
VESPERINI FRANCOISE	
VIVARELLI MARI JEROMINE	
ZUCCARELLI JEAN	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21200033500464	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE MAIRIE DE BASTIA
--	--

POSTE COMPTABLE DE : commune de bastia

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget supplémentaire (3)

BUDGET : BUDGET ANNEXE CRÉMATORIUM (3)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	17
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	18
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	19
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) Délibération n° 1 du 25/09/2020.

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E	78 429,23	0,00
		+	+
R	E		
P	P	0,00	0,00
O	R		
R	T	(si déficit)	(si excédent)
S	S	0,00	78 429,23
		=	=
		78 429,23	78 429,23

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	4 560,19	70 000,00
		+	+
R	E		
P	P	0,00	0,00
O	R		
R	T	(si solde négatif)	(si solde positif)
S	S	65 439,81	0,00
		=	=
		70 000,00	70 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	148 429,23	148 429,23
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	19 699,55	0,00	0,00	0,00	19 699,55
67	Charges exceptionnelles	16 828,71	0,00	78 429,23	78 429,23	95 257,94
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		36 528,26	0,00	78 429,23	78 429,23	114 957,49
023	Virement à la section d'investissement (6)	172 744,74	0,00	0,00	0,00	172 744,74
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	86 159,00	0,00	0,00	0,00	86 159,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		258 903,74	0,00	0,00	0,00	258 903,74
TOTAL		295 432,00	0,00	78 429,23	78 429,23	373 861,23

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	373 861,23
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	110 000,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
Total des recettes de gestion des services		110 000,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	139 200,00	0,00	0,00	0,00	139 200,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		249 200,00	0,00	0,00	0,00	249 200,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	46 232,00	0,00	0,00	0,00	46 232,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		46 232,00	0,00	0,00	0,00	46 232,00
TOTAL		295 432,00	0,00	0,00	0,00	295 432,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	78 429,23
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	373 861,23
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	212 671,74
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	4 560,19	4 560,19	4 560,19
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	4 560,19	4 560,19	4 560,19
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	212 671,74	0,00	0,00	0,00	212 671,74
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	212 671,74	0,00	0,00	0,00	212 671,74
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	212 671,74	0,00	4 560,19	4 560,19	217 231,93
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	46 232,00		0,00	0,00	46 232,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	46 232,00		0,00	0,00	46 232,00
	TOTAL	258 903,74	0,00	4 560,19	4 560,19	263 463,93

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	65 439,81
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	328 903,74
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	172 744,74		0,00	0,00	172 744,74
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	86 159,00		0,00	0,00	86 159,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	258 903,74		0,00	0,00	258 903,74
	TOTAL	258 903,74	0,00	70 000,00	70 000,00	328 903,74

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	328 903,74
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	212 671,74
---	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	78 429,23	0,00	78 429,23
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		78 429,23	0,00	78 429,23

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	78 429,23
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	4 560,19	0,00	4 560,19
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		4 560,19	0,00	4 560,19

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	65 439,81
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	70 000,00
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	78 429,23
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	78 429,23
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	70 000,00
------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	70 000,00
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		0,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	19 699,55	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	20 624,38	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-924,83	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	16 828,71	78 429,23	78 429,23
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	16 828,71	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	78 429,23	78 429,23
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		36 528,26	78 429,23	78 429,23
023	Virement à la section d'investissement	172 744,74	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	86 159,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	86 159,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		258 903,74	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		258 903,74	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		295 432,00	78 429,23	78 429,23

	+
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	78 429,23

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	4 746,20
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-5 671,03
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-924,83

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	110 000,00	0,00	0,00
757	Redevances des fermiers, concession..	110 000,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		110 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	139 200,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	139 200,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		249 200,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	46 232,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	46 232,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		46 232,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		295 432,00	0,00	0,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	78 429,23
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	78 429,23

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	4 560,19	4 560,19
2135	Installations générales, agencements	0,00	4 560,19	4 560,19
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	4 560,19	4 560,19
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	212 671,74	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	212 671,74	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		212 671,74	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		212 671,74	4 560,19	4 560,19
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	46 232,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	46 232,00	0,00	0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	42 456,00	0,00	0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	3 776,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		46 232,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		258 903,74	4 560,19	4 560,19

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	65 439,81
---	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	70 000,00
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	70 000,00	70 000,00
1068	Autres réserves	0,00	70 000,00	70 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	70 000,00	70 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	70 000,00	70 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	172 744,74	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	86 159,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	86 159,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		258 903,74	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		258 903,74	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		258 903,74	70 000,00	70 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	70 000,00
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 258 903,74	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		212 671,74	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	212 671,74	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		46 232,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	46 232,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	258 903,74	0,00	65 439,81	324 343,55

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 258 903,74	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		258 903,74	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28138	Autres constructions	86 159,00	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	172 744,74	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	258 903,74	0,00	0,00	70 000,00	328 903,74

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	324 343,55
Ressources propres disponibles	VIII	328 903,74
Solde	IX = VIII – IV (5)	4 560,19

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

PIERRE SAVELLI	
ALBERTELLI VIVIANE	
BELGODERE DANIELLE	
CARRIER MARIE DOMINIQUE	
COLOMBANI CARULINA	
DALCOLETTO FRANCOIS	
DE CASALTA JEAN SEBASTIEN	
DE GENTILI EMMANUELLE	
DE ZERBI LISANDRU	
DEL MORO ALAIN	
FABIANI FRANCOIS	
FILIPPI FRANCOISE	
GRASSI DIDIER	
GRAZIANI ANTOINE	
GRAZIANI-SANCIU LIVIA	
GUIDICELLI LAUDA	
LACAVE MATTEA	
LINALE SERGE	
LUCCIONI DON PETRU	
LUCIANI EMMANUELLE	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

MANGANO ANGELINA	
MASSONI JEAN JOSEPH	
MATTEI MATHILDE	
MILANI JEAN LOUIS	
MONDOLONI JEAN-MARTIN	
MORGANTI JULIEN	
ORSINI SAULI LAURA	
PASQUALINI D ULIVO MARIE PIERRE	
PELLEGGRI LESLIE	
PERETTI PHILIPPE	
PIERI PIERRE	
PIPERI LINDA	
POLISINI IVANA	
ROMITI GERARD	
SALGE HELENE	
SIMEONI GILLES	
TATTI FRANCOIS	
TIERI PAUL	
TIMSIT CHRISTELLE	
VESPERINI FRANCOISE	
VIVARELLI MARI JEROMINE	
ZUCCARELLI JEAN	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

Rapport n°21

Affettazione di u risultatu di u contu amministrativu 2021 di u bugettu annessu di u vechju portu

Affectation des résultats du compte administratif 2021 du budget de la régie du Vieux Port

Afin d'assurer la continuité des exercices budgétaires, les articles L2311-5 et R2311-11 et suivants du Code général des collectivités territoriales ont fixé, à la clôture de l'exercice et au vu du compte administratif, des règles d'affectation des résultats au budget de l'année suivante. Les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif.

En 2021, le résultat global de clôture désigne le résultat net de clôture (agrégation du résultat des sections d'exploitation et d'investissement de 2021).

Ainsi défini, trois éléments constituent le résultat global de clôture :

1. Le résultat d'exploitation

Il s'agit du résultat de l'exercice 2021 (solde entre les recettes et les dépenses d'exploitation de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice 2020 (excédent reporté au compte 002) pour obtenir le résultat global ou cumulé.

Ce résultat correspond à :

Recettes d'exploitation de l'exercice 2021

- Dépenses d'exploitation de l'exercice 2021

+ Excédent reporté des exercices antérieurs (compte 002)

= **Résultat de la section d'exploitation**

2. Le résultat de la section d'investissement

Il s'agit du solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice 2021 auquel on ajoute le besoin de financement de la section de l'exercice 2020 (compte 001) ;

Ce solde correspond à :

Recettes d'investissement de l'exercice 2021

- Dépenses d'investissement de l'exercice 2021

+ Besoin de financement de l'exercice 2020 (compte 001)

+ Solde Restes à Réaliser 2021

= **Résultat Net de la section d'investissement**

Lorsque le résultat global de la section d'exploitation est positif, les règles d'affectation sont de deux ordres :

- Le résultat global de la section d'exploitation sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation au compte 1068) et doit couvrir le Résultat Net de la section;
- Le reliquat est soit reporté en recettes d'exploitation (compte 002), soit affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (compte 1068). Il est également possible de combiner ces deux solutions (report en recettes d'exploitation et affectation en investissement pour financer de nouvelles dépenses).

En 2021, les résultats budgétaires relatifs au Budget annexe de la Régie du Vieux Port sont les suivants :

Résultat d'exploitation	En €
Recettes d'exploitation de l'exercice 2021	1 071 197,91
- Dépenses de l'exercice 2021	789 974,42
+ Solde reporté de l'exercice 2020	400 700,32
= Résultat de la section d'exploitation	681 923,81
Résultat brut de la section d'investissement	En €
Recettes d'investissement de l'exercice 2021	50 062,47
- Dépenses d'investissement de l'exercice 2021	58 529,81
+ Solde reporté de l'exercice 2020	173 883,30
= Résultat Brut de la section d'Investissement	165 415,96
+ Solde Restes à Réaliser 2021	- 31 276,81
= Résultat Net de la section d'Investissement	134 139,15

Le résultat global de clôture de l'exercice 2021 correspond au produit du résultat de la section d'exploitation, du résultat de la section d'investissement à reporter en 2020, soit :

Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2021	En €
Résultat de la section d'exploitation (réalisations de l'exercice 2021+ reports de l'exercice 2020)	681 923,81
Résultat de la section d'investissement(réalisations de l'exercice 2021+ reports de l'exercice 2020)	165 415,96
Résultat brut de l'exercice 2021	847 339,77
+ Solde Restes à Réaliser 2021	- 31 276,81
Résultat Net de clôture 2021	816 062,96

En considérant les Restes à réaliser 2021, le Résultat Net de la section d'investissement s'élève à 134 139,15€. Il n'y a donc pas de besoin de financement pour cette section à couvrir.

En conséquence il est proposé :

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est nul, il est proposé :

- De reporter sur la ligne R001 du Budget Supplémentaire 2022 le résultat de la section d'investissement : **165 415,96€**.
- D'affecter à la ligne R002 du Budget Supplémentaire 2022: **681 923,81€**.

Rapport n°22

Affettazione di u risultatu di u contu amministrativu 2021 di u bugettu annessu di u crématorium

Affectation des résultats du compte administratif 2021 du budget du Crématorium

Afin d'assurer la continuité des exercices budgétaires, les articles L2311-5 et R2311-11 et suivants du Code général des collectivités territoriales ont fixé, à la clôture de l'exercice et au vu du compte administratif, des règles d'affectation des résultats au budget de l'année suivante. Les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif.

En 2021, le résultat global de clôture désigne le résultat net de clôture (agrégation du résultat des sections d'exploitation et d'investissement de 2021).

Ainsi défini, trois éléments constituent le résultat global de clôture :

1. Le résultat d'exploitation

Il s'agit du résultat de l'exercice 2021 (solde entre les recettes et les dépenses d'exploitation de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice 2020 (excédent reporté au compte 002) pour obtenir le résultat global ou cumulé.

Ce résultat correspond à :

Recettes d'exploitation de l'exercice 2021

- Dépenses d'exploitation de l'exercice 2021

+ Excédent reporté des exercices antérieurs (compte 002)

= **Résultat de la section d'exploitation**

2. Le résultat de la section d'investissement

Il s'agit du solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice 2021 auquel on ajoute le besoin de financement de la section de l'exercice 2020 (compte 001) ;

Ce solde correspond à :

Recettes d'investissement de l'exercice 2021

- Dépenses d'investissement de l'exercice 2021

+ Besoin de financement de l'exercice 2020 (compte 001)

+ Solde Restes à Réaliser 2021

= **Résultat Net de la section d'investissement**

Lorsque le résultat global de la section d'exploitation est positif, les règles d'affectation sont de deux ordres :

- Le résultat global de la section d'exploitation sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation au compte 1068) et doit couvrir le Résultat Net de la section ;
- Le reliquat est soit reporté en recettes d'exploitation (compte 002), soit affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (compte 1068). Il est également possible de combiner ces deux solutions (report en recettes d'exploitation et affectation en investissement pour financer de nouvelles dépenses).

En 2021, les résultats budgétaires relatifs au Budget annexe de la DSP Crématorium sont les suivants :

Résultat d'exploitation	En €
Recettes d'exploitation de l'exercice 2021	202 391,95
- Dépenses de l'exercice 2021	109 304,24
+ Solde reporté de l'exercice 2020	55 341,52
= Résultat de la section d'exploitation	148 429,23
Résultat brut de la section d'investissement	En €
Recettes d'investissement de l'exercice 2021	113 093,33
- Dépenses d'investissement de l'exercice 2021	151 598,81
+ Solde reporté de l'exercice 2020	- 26 934,33
= Résultat Brut de la section d'Investissement	- 65 439,81

Le résultat global de clôture de l'exercice 2021 correspond au produit du résultat de la section d'exploitation, du résultat de la section d'investissement à reporter en 2020, soit :

Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2021	En €
Résultat de la section d'exploitation (réalisations de l'exercice 2021+ reports de l'exercice 2020)	148 429,23
Résultat de la section d'investissement(réalisations de l'exercice 2021+ reports de l'exercice 2020)	- 65 439,81
Résultat brut de l'exercice 2021	82 989,42

Le Résultat Net de la section d'investissement s'élève donc à – 65 439,81€. Il est donc nécessaire de couvrir le déficit de la section d'investissement.

En conséquence il est proposé :

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 65 439,81€, il est proposé :

- De reporter sur la ligne D001 du Budget Supplémentaire 2022 le résultat de la section d'investissement : **65 439, 81€.**
- D'affecter au compte 1068, l'excédent de la section de fonctionnement pour un montant de : **70 000, 00€.**
- D'affecter à la ligne R002 du Budget Supplémentaire 2022: **78 429, 23€.**

Rapport n°23

Accunsentu di a decisione mudificativa n°1 di u bugettu principale

Approbation de la Décision Modificative N°1 du budget principal

La décision modificative n°1 du budget principal a pour objet d'opérer le report des résultats de l'exercice précédent et de résorber le déficit d'investissement. Elle permet également de réaliser des ajustements budgétaires en fonction de la consommation des crédits et de l'avancement des opérations.

1-FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est abondée en dépenses et recettes de **3 546 000,00€**.

Les recettes de fonctionnement

L'excédent d'exploitation est affecté, après déduction du déficit d'investissement, en section d'exploitation pour un montant de 2 869 869,14 €.

En outre, les modifications portent sur :

- Le chapitre 73, Impôts et taxes : +198 118,00 €, correspondant à un réajustement de crédits d'impôts directs conformément à l'état prévisionnel 1259.
- Le chapitre 74, Dotations et participations : +147 775,00 € correspondant à des réajustements de crédits des dotations et compensations étatiques (-7K€) et à l'inscription de subventions nouvelles (+155K€)
- Le chapitre 75, Autres produits de gestion courante : +130 237,86 €, correspondant au remboursement par la SAEML Port Toga de Taxes Foncières acquittées par la ville.
- Le chapitre 77, Produits exceptionnels : +200 000,00€, correspondant à l'encaissement d'indemnisations d'assurance.

Les dépenses de fonctionnement

La modification des crédits concerne :

- Le chapitre 011, Charges à caractère général : + 304 500,00€.

Les modifications portent notamment sur le rééquilibrage des crédits relatifs aux taxes foncières sur le bâti, au paiement de la redevance spéciale (+112K€), l'inscription d'études (+110K€), ainsi que diverses prestations de services et fournitures (+130K€)

- Le chapitre 014, Atténuations de crédits : +57 000,00€ relatif aux dégrèvements de la taxe sur les logements vacants de 2021.
- Le chapitre 65, Autres charges de gestion courante : -35 000,00€, correspondant à un virement de crédit au profit du chapitre 011.

- Le chapitre 66, Charges financières : + 2 222,72€, correspondant aux frais de réaménagement de la dette d'un emprunt de la Banque des Territoires.
- Le chapitre 67, Charges exceptionnelles : + 1 227 861,94 €. Les inscriptions supplémentaires sur ce chapitre correspondent au placement de l'excédent restant d'exploitation.
- Le chapitre 023, Virement à la section d'investissement : + 1 989 415,34€.

2-INVESTISSEMENT

La section d'investissement est abondée en dépenses et recettes de **4 557 000,00€**.

Les recettes d'investissement

La modification des crédits concerne :

- Le chapitre 10, Compte 1068, réserves : +2 500 000,00 €, venant combler le déficit d'investissement de l'exercice 2021.
- Le chapitre 13, Subventions d'investissement : - 2 669 421,42€, en raison du décalage de certaines opérations sur 2023.
- Le chapitre 024, Produits de cessions d'immobilisations : - 362 500,00€, en raison du décalage de cessions sur l'exercice 2023.
- Le chapitre 45, Opérations pour compte de tiers : +221 000,00€, portant sur la mise en place d'une convention de gestion Eaux Pluviales Urbaines avec la Communauté d'Agglomération de Bastia et à un réajustement de crédits concernant la convention de gestion du ruisseau Lupinu.
- Le chapitre 041, Opérations patrimoniales : +500 000,00€, nécessaires pour l'intégration de biens sans maître.
- Le chapitre 021, Virement de la section d'investissement : +1 989 415,34€

Les dépenses d'investissement

Le déficit d'investissement est reporté pour un montant de 2 483 765,44€.

La modification des crédits concerne des recalages de crédits en fonction de l'avancement des opérations. Elle porte sur :

- Le chapitre 20, Immobilisations incorporelles : +79 500,00€
- Le chapitre 204, Subventions d'équipement versées : - 300 000,00€
- Le chapitre 21, Immobilisations incorporelles : -642 800,00€
- Le chapitre 23, immobilisations en cours : + 83 976,12€
- Le chapitre 16, emprunts et dettes assimilées : + 7 000,00€, correspondant au réaménagement de la dette d'un emprunt de la Banque des Territoires.
- Le chapitre 45, opérations pour compte de tiers : +221 000,00€, pendant en dépenses des inscriptions en recettes du chapitre 45.
- Le chapitre 041, opérations patrimoniales : +500 000,00 €, nécessaires pour l'intégration de biens sans maître.

En conséquence, il est proposé :

- D'adopter la décision modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2022.

Rapport n°24

Accunsentu di a decisione mudificativa n°1 di u bugettu autonomu « Parcs de stationnement » Approbation de la Décision Modificative N°1 du budget autonome de la régie des Parcs et stationnements

La décision modificative n°1 de la régie des parcs de stationnement a pour objet d'opérer le report des résultats de l'exercice précédent et de modifier en fonction de l'avancement des opérations les crédits nécessaires à la mise en œuvre de décisions déjà intervenues, notamment en investissement. La décision modificative intervient également dans chaque chapitre budgétaire ou des réajustements sont prévus ou nécessaires.

1-EXPLOITATION

La section de fonctionnement est abondée en dépenses et recettes de 1 970 992,25€.

Les recettes d'exploitation

L'excédent d'exploitation est affecté en section d'exploitation pour un montant de 1 587 992,25 €.

La modification des crédits concerne :

- Le chapitre 77, Produits exceptionnels : + 300 000,00 €, correspondant au versement de l'aide exceptionnelle de l'Etat suite à la crise sanitaire afin de compenser la baisse de l'épargne brute de 2021.
- Le chapitre 042, Opérations d'ordre de transfert entre sections : + 83 000€, correspondant à la prise en charge de l'amortissement des subventions du parking Gaudin.

La modification des recettes d'exploitation est donc de 383 000,00€.

Les dépenses d'exploitation

La modification des crédits concerne :

- Le chapitre 011, Charges à caractère général : + 339 500,00 €. Les inscriptions supplémentaires sur ce chapitre correspondent à des besoins au titre des dépenses courantes de gestion.
- Le chapitre 66, Charges financières : + 15 000,00€. Ce montant correspond à l'inscription des crédits nécessaires au réaménagement de deux emprunts du budget.
- le chapitre 67, Charges exceptionnelles : + 689 255,85 €. Les inscriptions supplémentaires sur ce chapitre correspondent essentiellement au placement de l'excédent restant de fonctionnement.
- Le chapitre 68, Dotations et Provisions pour dépréciation : +1 000 000,00€, pour la constitution d'une provision pour contentieux dans le cadre des travaux du parking Gaudin.
- Le chapitre 023, Virement à la section d'investissement : -215 911,74 €. Cette inscription correspond au virement d'une partie de l'épargne afin de financer les opérations d'investissement.

- Le chapitre 042, Opérations d'ordre de transfert entre sections : + 133 148,14 €. Ce montant correspond au recadrage des dotations d'amortissement et à celui du nouvel équipement Gaudin.

2-INVESTISSEMENT

La section d'investissement est abondée en dépenses en recettes de 1 445 044,65€.

Les recettes d'investissement

Ont été affectés au compte 1068 : 500 000,00€

La modification des crédits concerne :

- Le chapitre 21, Immobilisations corporelles : + 25 000,00€, pour l'annulation de mandats sur exercice antérieur.
- Le chapitre 021, Virement de la section de fonctionnement : -215 911,74€. Cette inscription correspond au virement d'une partie de l'épargne afin de financer les opérations d'investissement.
- Le chapitre 040, Opérations d'ordre de transfert entre sections : + 133 148,14€. Ce montant correspond au recadrage des dotations d'amortissement.

La modification des recettes d'investissement est donc de + 442 236,40 €.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses intègrent le solde négatif 2021 de la section d'investissement pour un montant de 196 058,81€.

La modification des crédits concerne :

- Le chapitre 21, Immobilisations corporelles : + 55 000,00 €. Ce montant correspond à des crédits supplémentaires pour les petits travaux sur les parkings.
- Le chapitre 23, Immobilisations en cours : + 1 025 000,00 €. Ce montant correspond à des crédits supplémentaires pour notamment le remplacement des matériels de gestion de monétique et les travaux d'accessibilité sur le parking Saint Nicolas.
- Le chapitre 16, Emprunts et dettes assimilées + 10 000,00 €. Ce montant correspond à un réajustement de crédits liés à la procédure de renégociation de deux emprunts.
- Le chapitre 040, Opérations d'ordre de transfert entre sections : + 83 000€, pendant de l'inscription en section de fonctionnement

La modification des dépenses d'investissement est donc de + 1 173 000,00 €.

En conséquence, il est proposé :

- D'adopter la décision modificative n°1 de la régie autonome des parcs pour l'exercice 2022

Rapport n°25

Accunsentu di a decisione mudificativa n°1 di u bugettu annessu di u vechju portu

Approbation de la Décision Modificative N°1 du budget annexe de la régie du Vieux Port

La décision modificative n°1 de la régie du vieux port a pour objet d'opérer le report des résultats de l'exercice précédent et de réajuster les crédits budgétaires en fonction de l'avancement des opérations.

1-EXPLOITATION

La section de fonctionnement est abondée en dépenses et recettes de **712 000,00€**.

Les recettes d'exploitation

L'excédent d'exploitation est affecté en section d'exploitation pour un montant de 681 923,81 €, soit la totalité du résultat de clôture 2021.

La modification de crédits porte sur :

- Le chapitre 75, Autres produits de gestion courante : + 30 076,19€, correspondant à un reversement pour trop payé d'Impôt sur les Sociétés de 2020

La modification des recettes d'exploitation est donc de 30 076,19€.

Les dépenses d'exploitation

La modification des crédits concerne :

- Le chapitre 011, Charges à caractère général : + 204 410,00 €. Les inscriptions supplémentaires sur ce chapitre correspondent à des besoins supplémentaires sur les dépenses courantes de gestion, notamment la fourniture de carburant, le poste honoraires et divers
- Le chapitre 67, Charges exceptionnelles : + 322 599,56€. Les inscriptions supplémentaires sur ce chapitre correspondent essentiellement au placement de l'excédent restant de fonctionnement.
- Le chapitre 69, Impôts sur les bénéficiés : + 20 000,00 €. Il s'agit d'un réajustement opéré de l'impôt sur les sociétés de 2021.
- Le chapitre 023, Virement à la section d'Investissement : +158 490,44€, afin de financer les premières dépenses de l'opération de renouvellement des pontons et de sécurisation du plan d'eau.
- Le chapitre 042, Opérations d'ordre de transfert entre sections : + 6 500,00€, afin de procéder à un réajustement de crédits afférents à la dotation aux amortissements.

La modification des dépenses d'exploitation est donc de 712 000,00€.

2-INVESTISSEMENT

La section d'investissement est abondée en dépenses et recettes de **1 006 000,00€**.

Les recettes d'investissement

L'excédent d'investissement est reporté pour un montant de 165 415,96 €.

La modification de crédits porte sur

- Le chapitre 13, Subventions d'investissement : +659 593,60€, correspondant au financement de la réhabilitation des pontons dans le cadre du PTIC.
- Le chapitre 21, Immobilisations corporelles : + 5 000,00€, correspondant à des annulations de mandats sur exercices antérieurs.
- Le chapitre 23, Immobilisations en cours : + 11 000,00€, correspondant à des annulations de mandats sur exercices antérieurs.
- Le chapitre 021, Virement de la section de Fonctionnement : + 158 490,44€.
- Le chapitre 040, Opérations d'ordre de transfert entre sections : + 6 500,00€.

La modification des recettes d'investissement est donc de 840 584,04€.

Les dépenses d'investissement

Sont intégrés en Restes à Réaliser 2021, sur :

- Le chapitre 21, Immobilisations corporelles : 31 276,81€

La modification des crédits concerne :

- Le chapitre 23, immobilisations en cours : + 974 723,19 €, correspondant aux travaux de réhabilitation des pontons et de sécurisation du plan d'eau.

En conséquence, il est proposé :

- D'adopter la décision modificative n°1 de la régie autonome du vieux port de l'exercice 2022.

Rapport n°23

Accunsentu di a decisione mudificativa n°1 di u bugettu annessu di u crématorium

Approbation de la Décision Modificative N°1 du budget annexe du Crématorium

La décision modificative n°1 du budget annexe du crématorium a pour objet d'opérer le report des résultats de l'exercice précédent et de résorber le déficit d'investissement.

1-EXPLOITATION

La section de fonctionnement est abondée en dépenses et recettes de 78 429,23€.

Les recettes d'exploitation

L'excédent d'exploitation est affecté, après déduction du déficit d'investissement, en section d'exploitation pour un montant de 78 429,23 €.

Les dépenses d'exploitation

La modification des crédits concerne :

- Le chapitre 67, charges exceptionnelles : + 78 429,23 €. Les inscriptions supplémentaires sur ce chapitre correspondent au placement de l'excédent restant d'exploitation.

2-INVESTISSEMENT

La section d'investissement est abondée en dépenses et recettes de 70 000,00€.

Les recettes d'investissement

La modification des crédits concerne :

- Le chapitre 10, compte 1068, réserves : + 70 000,00 €. Le déficit d'investissement est comblé par un transfert d'une partie du résultat de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement

Le déficit d'investissement est reporté pour un montant de -65 439,81 €.

La modification des crédits concerne :

- le chapitre 21, Immobilisations corporelles : +4 560,19€

En conséquence, il est proposé :

- D'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe du crématorium de l'exercice 2022.

Rapport n°27

Revisione di l'auturizzazione di Prugramma di creditu è di pagamentu Révision des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement

La procédure des autorisations de programmes et crédits de paiement constitue une réponse organisée pour mettre en œuvre la pluri annualité des investissements publics en respectant les principes budgétaires tout en renforçant la sécurité des engagements vis-à-vis des tiers.

Les autorisations de programmes correspondent à la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour une opération, dont la réalisation est prévue sur plusieurs années budgétaires. Les autorisations de programmes sont valables sans limitation de durée mais elles peuvent être révisées ou annulées.

Les crédits de paiement correspondent à la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées sur un exercice budgétaire dans le cadre d'une autorisation de programme, ce qui déconnecte la possibilité d'engagement de la possibilité de mandatement.

Les crédits de paiement sont obligatoirement déterminés par année budgétaire. S'ils sont adoptés dans le courant de l'année, la durée de validité des premiers crédits ne peut dépasser la fin de l'exercice budgétaire considéré.

Le tableau ci-après détaille les autorisations de programmes et les crédits de paiement en dépenses créées, révisées et proposées au vote de l'assemblée.

REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

CODE AP	LIBELLE	AP VOTEE	REVISION AP EXERCICE N	TOTAL AP	REALISE	CP2022	CP2023	CP2024	CP2025	CP2026	CP2027	CP2028	CP2029
17NOBLES	Rénovation du palais des Nobles 12	950 219,66	-	950 219,66	110 000,58	245 000,00		23 037,00	304 481,08	267 701,00			
17ORATOIR	Rénovation oratoires Conception St Roch Ste Croix	2 500 000,00	-	2 500 000,00	300 428,38	500 000,00	100 000,00	0,00			396 000,00	1 203 571,62	
ADAP	Agenda d'accessibilité programmée	3 136 254,00	-	3 136 254,00	540 656,10	415 000,00	369 752,00	608 000,00	500 000,00	300 000,00	402 245,90		
CASA DI U MARE	Requalification bâtiment affaires maritimes	2 262 000,00	318 000,00	2 580 000,00		25 000,00	175 000,00	500 000,00	1 200 000,00	680 000,00			
ALDILON	Contournement citadelle Aldilonda	11 127 910,61	-	11 127 910,61	11 110 100,17	17 810,44							
AMAIRIE	Rénovation de l'ancienne mairie	2 600 000,00	-	2 600 000,00	64 885,00						100 000,00	1 500 000,00	935 115,00
AMEGARE	Aménagement secteur gare	500 000,00	-	500 000,00	4 104,00			100 000,00	100 000,00		195 896,00	100 000,00	
ASSOLIBE	Création local associatif Avenue de la Libération	1 230 000,00	-	1 230 000,00	620 179,56	609 820,44							
BATPOSTE	Requalification bâtiment La Poste	3 767 631,70	-	3 767 631,70	3 717 631,70	50 000,00							
BERTRAN	Requalification du ruisseau Bertrand	2 700 000,00	-	2 700 000,00	1 142 341,27	950 000,00	607 658,73						
BONPASTEUR	Cœur de ville - Bon pasteur	304 999,00	-	304 999,00	198 932,24	106 066,76							
CARAFI	Rénovation Palais Caraffa	5 550 000,00	-	5 550 000,00		200 000,00	300 000,00	470 000,00	1 280 000,00	2 400 000,00	900 000,00		
CASABIANCA	Réaménagement caserne Casabianca	2 800 000,00	- 24 000,00	2 776 000,00		77 000,00	209 000,00	700 000,00	1 100 000,00	386 000,00	304 000,00		
CENTRU	Opération cœur de ville (non ventilé)	520 000,00	- 165 000,00	355 000,00	1 440,00	200 000,00	153 560,00						
COLLE	Aménagement Rue du Colle	870 224,70	-	870 224,70	175 725,33	570 000,00	124 499,37						
CORBASUP	Aménagement Corbaja Supruna	3 300 000,00	-	3 300 000,00	77 816,39	464 000,00	1 929 000,00	829 183,61					
CPAURE	CPA Aurore CRACL	8 402 963,09	-	8 402 963,09	6 962 963,09	1 440 000,00							
DEFEND	Restaurant scolaire Defendini	4 841 115,67	176 505,73	5 017 621,40	252 621,73	1 525 000,00	3 239 999,67						
DEMOLMONTE	Démolition ancien collège de Montesoro	1 799 995,05	140 535,52	1 940 530,57	746 578,76	460 000,00	390 907,36	343 044,45					
DESANT	Ecole Desanti	7 500 000,00	-	7 500 000,00	327 935,13	5 000,00			500 000,00	1 580 428,00	3 086 636,87	2 000 000,00	
ECARDO	Rénovation école de Cardo	2 462 090,00	-	2 462 090,00	90 304,00	31 000,00					494 644,00	928 000,00	918 142,00
ECGAUDIN	Rénovation école Gaudin	6 991 000,00	-	6 991 000,00	709 510,25	2 500 000,00	3 781 489,75						
ECOLUPI	Centre des sciences	7 912 869,00	-	7 912 869,00	7 856 636,47	56 232,53							
EQUIPUNT	Equipements proximité Puntettu	826 528,11	-	826 528,11	318 528,11	508 000,00							
FORTLAC	Aménagement secteur Fort Lacroix	3 600 000,00	420 590,72	4 020 590,72	177 590,72	1 663 000,00	2 172 000,00	8 000,00					
LIBERAT	Aménagement avenue de la Libération	1 722 834,22		1 722 834,20	1 072 834,22	650 000,00							
LUPINO	Requalification ruisseau Lupinu	2 800 000,00	21 000,00	2 821 000,00	2 637 949,85	183 050,15							
NPNRU	Nouveau programme de rénovation urbaine	11 662 914,00	30 000,00	11 692 914,00	260 039,76	330 000,00	1 713 536,00	1 588 103,00	3 178 282,00	2 007 385,00	1 654 200,00	960 288,24	
ONDINA2	Reconstruction cimetière Ondina	13 500 000,00	1 500 000,00	15 000 000,00	334 835,60	500 000,00	5 173 000,00	5 500 000,00	3 492 164,40				
OPAH2015	OPAH 2015-2020	3 700 000,00		3 700 000,00	940 115,47	700 000,00	520 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	289 884,53
PARCARDO	Construction parking de Cardo	2 300 000,00	-	2 300 000,00	7 500,00		284 740,00	1 140 000,00	840 000,00	27 760,00			
PARFDM	Construction parking front de mer	12 000 000,00	-	12 000 000,00	70 038,00	95 000,00		1 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	4 834 962,00		
POSTEPM	Création d'un poste de police municipale	3 063 741,09	- 75 606,58	2 988 134,51	2 973 134,51	15 000,00							
PRUCA	PNRQAD	11 665 149,34	-	11 665 149,34	10 400 172,90	780 000,00	484 976,44						
RENOVEC	Rénovation Eclairage Public	6 650 000,00	536 000,00	7 186 000,00		800 000,00	2 793 000,00	2 396 000,00	1 197 000,00				
RPALAIS	Aménagement carrefour Moro Gialferi	1 929 246,66	-	1 929 246,66	1 879 246,66	50 000,00							
SUBEQUIP	Façades-ascenseur OPAH	3 207 974,14	-	3 207 974,14	2 589 716,58	150 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	68 257,56		
THEATR17	Théâtre municipal et conservatoire de musique	33 027 734,00	-	33 027 734,00	286 253,05	800 000,00	1 700 000,00	6 693 750,00	6 693 750,00	6 693 750,00	6 718 750,00	3 441 480,95	
VOIEMA	Voies mode actif	6 776 707,69	195 114,87	6 971 822,56	790 600,56	420 684,99	1 454 945,61	972 222,40	1 184 250,60	1 074 559,20	1 074 559,20		
VPORT	Aménagement du vieux port	6 754 000,00	1 796 842,08	8 550 842,08	296 508,08	800 000,00	3 444 576,00	1 968 742,00	1 449 732,00	591 284,00			
VUCINI	Aménagement voie Uccini	586 084,60	-	586 084,60	556 084,60	30 000,00							
QUAI BUS CAB	Réalisation Quai Bus DSP CAB	114 284,00	-	114 284,00	19 278,50	95 005,50							
CT MUT	Centre technique mutualisé	2 100 000,00	-	2 100 000,00		50 000,00	130 000,00	700 000,00	720 000,00	500 000,00			
CARBONITE	Aménagement quartier Carbonite		1 333 000,00	1 333 000,00		40 000,00	598 000,00	695 000,00					

En conséquence, il est proposé :

- De procéder à l'ouverture de l'Autorisations de Programme : CARBONITE
- D'approuver la révision des autorisations de programme et de crédits paiements, telle que proposée.

Rapport n°28

Trasfurmazione dopu l'avanzamentu di gradu di un agente spiccatu Transformation suite à un avancement de grade d'un agent détaché

Dans les situations de détachement auprès d'une administration, le fonctionnaire bénéficiant d'un d'avancement de grade, dispose d'une « double carrière » au titre de son grade d'origine/administration d'origine ET au titre de son grade d'accueil/administration d'accueil.

Dans ce cas, le classement s'effectue, sauf disposition spécifique prévue par les statuts particuliers, à équivalence de grade et à l'échelon comportant un indice égal ou, à défaut, immédiatement supérieur à celui dont l'intéressé bénéficie dans son grade d'origine.

Il est donc proposé de transformer le poste suivant :

1 attaché principal de conservation du patrimoine	1 ingénieur hors classe
---	-------------------------

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver la transformation susvisée.
- De préciser qu'il n'y a aucune incidence financière.

Rapport n°29

Creazione di 3 posti in seguita a riescita à i cuncorsi Création de 3 postes suite à la réussite aux concours

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est donc proposé la création des postes suivants au regard de la réussite au concours de trois agents contractuels :

- 1 poste d'ATSEM principal classe 2
- 2 postes d'Auxiliaires de puériculture principales classe 2

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver les créations susvisées.
- De préciser qu'il n'y a aucune incidence financière.

Rapport n°17

Azzione da a cità di Bastia in seguitu à e ricumandazione di a camera regionale di i conti

Actions entreprises par la ville de Bastia suites aux recommandations de la chambre régionale des comptes

La chambre régionale des comptes (CRC) a diligenté un contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Bastia à compter de l'exercice 2012 jusqu'à l'exercice 2019. Ce contrôle a donné lieu à un rapport d'observations définitives qui a été présenté en conseil municipal le 28 avril 2021.

Conformément à l'article L. 243-9 du code des juridictions financières, dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes. Ce rapport est communiqué à la chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le président de la chambre régionale des comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Chaque chambre régionale des comptes transmet cette synthèse à la Cour des comptes en vue de la présentation prescrite à l'article L. 143-9.

Le rapport d'observations définitives comporte 5 recommandations :

- Recommandation n° 1 : Engager, en relation avec le comptable, un travail de recensement des immobilisations et des amortissements constitués afin de compléter l'inventaire des biens ainsi que l'état de l'actif.
- Recommandation n° 2 : Se conformer à la réglementation en finalisant le transfert aux comptes d'imputation définitifs des immobilisations en cours achevées et, pour celles qui seraient concernées par cette procédure, en mettant en œuvre les amortissements nécessaires.
- Recommandation n° 3 : Se conformer à la réglementation en soldant rapidement le compte 4818 par amortissement des charges à étaler qui étaient comptabilisées au 31 décembre 2019.
- Recommandation n° 4 : Se conformer à la réglementation en soumettant l'ensemble des agents communaux au dispositif de la journée de solidarité.
- Recommandation n° 5 : Se conformer à la réglementation en supprimant les jours de congés supplémentaires accordés au personnel communal.

Concernant la recommandation n°1

L'examen des données comptables et extracomptables au 31 décembre 2018 a conduit la CRC à observer une discordance entre l'identification, d'une part, et la valorisation de l'actif immobilisé, d'autre part.

Ainsi, alors qu'à cette date le total des comptes d'immobilisations s'élevait à 456,4 M€ (solde net en fin d'exercice des comptes 20 à 27, tels que figurant dans la balance des comptes au 31 décembre 2018), l'inventaire des biens ne portait que sur 81,9 M€, soit 18 % seulement des immobilisations. La quasi-totalité de la différence (316,5 M€ sur 374,5 M€) correspond aux immobilisations en cours.

Suite à cette observation, la ville a apporté deux niveaux de réponses justifiant cette discordance. Premièrement, la mise à jour de l'état de l'actif n'était plus faite depuis 1997. Deuxièmement, la mise en service du progiciel de trésorerie Hélios en 2008 a conduit la trésorerie à comptabiliser une seule ligne pour l'ensemble des immobilisations de la collectivité. Dès lors, l'état de l'actif avant 2008 contient une seule ligne qui référence des millions d'euros d'actifs impossible à comparer avec l'inventaire de la commune.

Face à ce constat et pendant la phase de contrôle, la ville de Bastia, en concertation avec la trésorerie municipale a engagé un travail conséquent de régularisation de l'état de l'actif étant attendu que cette recommandation est intimement liée à la recommandation n° 2 concernant le transfert aux comptes définitifs des immobilisations en cours achevés.

En effet, la chambre identifie que la quasi-totalité de la différence (316,5 M€ sur 374,5 M€) correspond aux immobilisations en cours. Ainsi, le travail de régularisation entrepris pour répondre à la recommandation n°2 répond également à la recommandation n°1.

Au-delà de la régularisation des immobilisations en cours et afin de répondre plus efficacement au travail de recensement des immobilisations et des amortissements, la ville de Bastia a changé de méthode de comptabilisation des actifs immobilisés dès l'exercice 2015. Aujourd'hui, seules les opérations pluriannuelles d'investissement sont comptabilisées au chapitre 23. Un certificat d'intégration est désormais systématiquement produit afin d'intégrer les immobilisations en cours finalisées. Ces régularisations ainsi que le processus de transfert automatisé permettent de fiabiliser grandement l'état de l'actif et l'inventaire des biens de la collectivité.

Enfin, il est également à préciser que le passage en nomenclature M57 prévu au 01 janvier 2023 permettra également de continuer la fiabilisation de l'état actif.

Concernant la recommandation n°2

Au-delà de la question de l'identification des immobilisations, il s'avère que l'actif immobilisé comporte également un montant d'immobilisations en cours anormalement élevé qui représentait 316,7 M€ au 31 décembre 2018, soit 69 % du total de l'actif immobilisé (contre 251,4 M€ en 2012).

Comme précisé à travers la recommandation n°1, la ville de Bastia a engagé un travail conséquent de régularisation des immobilisations et ce, dès la phase de contrôle.

Ainsi, pendant la période d'instruction, les opérations suivantes ont été effectuées :

- 66 M€ ont été intégrés afin de régulariser la période allant de 1997 à 2008 (coupure Hélios)
- 106 M€ ont été intégrés afin de régulariser la période de 2009 à 2018 depuis le compte 2313
- 73 M€ ont été intégrés afin de régulariser les immobilisations du compte 2315
- 21 M€ ont été intégrés afin de régulariser les immobilisations du compte 2318

Soit un total de 266 M€ qui correspond à 84 % des immobilisations en cours.

Ainsi au 31 décembre 2021, le compte de gestion définitif affiche un solde d'immobilisations corporelles en cours de 60,63 M€ contre 316,66 M€ au 31 décembre 2018. Le compte a naturellement été crédité par les opérations pluriannuelles en cours et qui seront intégrées dès qu'elles seront terminées.

Concernant la recommandation n°3

L'instruction M14 prévoit la possibilité d'étaler sur plusieurs exercices certaines charges de fonctionnement.

La balance des comptes de la commune présente un solde de 1 190 335,69 € sur le compte 4818 « charges à étaler ». Entre 2012 et 2019, aucune opération d'amortissement de ces charges n'a été comptabilisée.

Ce montant correspond à une écriture comptable ancienne dont l'objet initial est inconnu et qui n'a fait l'objet d'aucun amortissement.

Par délibération du 10 novembre 2021, la ville de Bastia a autorisé l'étalement de la charge sur 5 ans soit un amortissement de 238 067,38 € par année jusqu'en 2025 date à laquelle la charge sera complètement amortie.

Concernant la recommandation n°4

Pour mémoire, la journée de solidarité a été créée afin d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. Celle-ci est mise en œuvre dans le cadre d'un décompte annuel permettant le travail de 7 heures supplémentaires pour un temps de travail à 35 heures hebdomadaire de la manière suivante :

Nbre total de jours sur l'année	365	
Repos hebdomadaires : 2 jours X 52 semaines		-
104		
Congés annuels* : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail		-
25		
Jours fériés		-
8		
Nbre de jours travaillés		=
228		
Nbre de jours travaillés = Nbre de jours X 7 heures	1596 h arrondi à 1600 h	
+ Journée de solidarité		+7h
Total des heures :		1607
heures		
*+ 2 jours = 27 jours au titre des jours dits de fractionnement		
(Lorsqu'un agent prend 5, 6 ou 7 jours de congés annuels en dehors de la période qui va du 1er mai au 31 octobre, il a droit à un jour de congé annuel supplémentaire. Il lui est attribué 2 jours de congés supplémentaires lorsque l'agent a pris au moins 8 jours de congé en dehors de la période considérée.		

Comme expliqué lors de la présentation du Rapport d'Observations Définitives en Conseil Municipal le 21 avril 2021, la Ville de Bastia a procédé à une modification de ses temps de travail dès 2016 en appliquant des horaires de travail à 1607 heures pour les services administratifs dits supports (délibération en date du 22 juin 2016 portant approbation des horaires d'été des agents municipaux du centre administratif) et des régimes dérogatoires au titre de la pénibilité pour les services du Centre Technique Municipal, le Théâtre, les ATSEM et la restauration scolaire (délibérations en date du 20 décembre 2016 portant approbation des cycles de travail des services culturels et de la direction des interventions techniques ; délibération en date du 28 mai 2019 portant approbation des règlements intérieurs afférents aux différents services de la ville).

D'autres services ont également fait l'objet par la suite d'un régime dérogatoire en matière de temps de travail afin de tenir compte des sujétions liées à la nature des missions et à la définition des cycles de travail qui en résultent, et ce, après avis favorable du comité technique.

Ainsi, lors du Comité Technique Paritaire en date du 29 novembre 2021 et du Conseil Municipal du 17 décembre 2021, l'ensemble des régimes de travail de la Ville ont été présenté dans un seul et même document, afin d'unifier dans une seule et même délibération les temps de travail des agents et ce, dans un souci de transparence.

Cette présentation avait également pour but de répondre aux exigences de l'article 47 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique qui a abrogé les régimes légaux dérogatoires aux 35 heures antérieures à la loi du 3 janvier 2001 et fixé une date butoir pour les communes au 1er janvier 2022 afin d'instaurer de nouvelles règles de travail et d'harmoniser le temps de travail dans la fonction publique territoriale.

A défaut de décision expresse de l'organe délibérant prise après avis du CTP et à l'expiration de cette période transitoire, les délibérations ayant instauré ces régimes dérogatoires auraient été dépourvues de base légale et donc irrégulières.

Le temps de travail hebdomadaire au sein de la commune est ainsi fixé pour les services administratifs à 37h30 par semaine. Les agents bénéficient à ce titre de 15 jours de RTT afin que la durée annuelle de travail effectif soit conforme à la durée annuelle légale de 1607 heures.

Cependant, pour des raisons d'organisation et de fonctionnement et afin de répondre au mieux aux besoins des usagers et dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, des cycles de travail différents sont établis au sein d'autres services de la commune.

L'organisation des cycles de travail au sein des services de la ville s'établit donc comme suit :

- Des régimes à 1607 heures avec horaires fixes
- Des régimes à 1607 heures avec horaires variables

Etat Civil, Maison des Services Publics, Police Municipale, Direction de la Culture, Médiathèque, San Angelo, Bibliothèques, Musée, Maison des Sciences, Pôle jeunesse et Loisirs, Patrimoine, Gardiens Scolaires, Parkings

- Des régimes dérogatoires aux 1607 heures au titre des sujétions particulières

Crèche, cuisine centrale, ATSEM, Restauration Scolaire, Centre Technique Municipal, Cimetières, Vieux Port, Nettoyement Bâtiments Communaux

Dans ces services, compte tenu des sujétions liées à la nature des missions et à la définition des cycles de travail qui en résultent (travail de nuit, travail le dimanche, travail en horaires décalés, travail en équipes, modulation importante du cycle de travail, travaux pénibles ou dangereux), la durée annuelle de travail peut être réduite en deçà de 1607 heures au regard de l'article 2 du décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale.

A noter que par courrier en date du 27 janvier 2022, le contrôle de légalité de la Préfecture a sollicité un descriptif complet des caractéristiques des emplois dont la durée annuelle du temps de travail est inférieure à 1607 heures les rendant éligibles à ce régime dérogatoire.

A cet effet, ont été adressés, les fiches de postes des emplois en question ainsi qu'un tableau récapitulatif des services avec le détail des sujétions particulières liées à la nature des missions et à la définition des cycles de travail qui en résultent telles que :

- le travail de nuit,
- le travail le dimanche,
- le travail en horaires décalés,
- le travail en équipes,

- la modulation importante du cycle de travail,
- les travaux pénibles ou dangereux.

Les sujétions précitées relevant des facteurs de risques professionnels définis par l'article D. 4161-1 du Code du Travail :

- La manutention manuelle de charges ;
- Les postures pénibles ou positions forcées des articulations ;
- Les vibrations mécaniques ;
- Les agents chimiques dangereux, y compris poussières et fumées ;
- Les températures extrêmes ;
- Le bruit ;
- Le travail de nuit ;
- Le travail en équipes successives alternantes ;
- Le travail répétitif.

La proposition d'intégration des sujétions particulières dans les fiches de poste des emplois dont la durée annuelle du temps de travail est inférieure à 1607 heures a été présentée en Comité Technique Paritaire le 25 février 2022 et a été votée à l'unanimité.

Ces éléments de réponse ont été envoyés au contrôle de légalité le 28 février 2022. Dès lors aucun recours administratif n'ayant été introduit remettant en cause ce dispositif, les temps de travail de la collectivité se trouvent ainsi légitimés.

Le principe du respect de la journée de solidarité est donc respecté au regard de l'annualisation du temps de travail de l'ensemble des services en dehors des services bénéficiant de régime dérogatoire au titre de la pénibilité.

Concernant la recommandation n°5

Enfin, les jours de congés supplémentaires octroyés au titre des fêtes locales et des ponts ne sont plus accordés depuis 2022.

En effet, lors du Comité Technique Paritaire du 17 mai 2022, il a été demandé par l'ensemble des organisations syndicales qu'un point supplémentaire soit rajouté à l'ordre du jour concernant la demande d'octroi de jours de congés supplémentaires au titre des ponts de l'ascension et du 14 juillet.

Cette demande n'a pas recueilli d'avis favorable compte tenu des observations de la CRC en date du 26 février 2021 et de la lettre d'observation de Monsieur le Préfet en date du 27 janvier 2022 (demandant l'application de l'article 47 de loi de transformation de la fonction publique en matière de temps de travail).

Celle-ci n'a donc pas été rajoutée à l'ordre du jour du CTP mais a fait l'objet d'une explication orale. A cette occasion, il a été décidé d'un commun accord avec les Organisations Syndicales, la pose d'un jour de RTT pour l'ensemble des agents des services concernés (hors services soumis à une obligation d'ouverture).

Concernant les recommandations RH de manière plus générale, la Ville de Bastia s'attache à mettre en œuvre les conseils de la Chambre en matière de recrutements et de lutte contre l'absentéisme.

La collectivité poursuit donc son effort de maîtrise de la masse salariale en redéployant les effectifs via des mobilités internes, en soutenant les dispositifs d'accompagnement au retour ou au maintien à l'emploi et en mutualisant les ressources et moyens entre directions.

En conséquence, il est proposé :

- De prendre acte des actions entreprises par la ville de Bastia pour répondre aux recommandations de la CRC.

Rapport n°18

Mudifica di u pianu di finanzamentu relativu à l'òpera di riacconciu di u Lume publicu di a cità di Bastia Modification du plan de financement relatif à l'opération de rénovation de l'éclairage public de la Ville de Bastia

Par délibération en date du 18 décembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'un Contrat de Performance Energétique et a validé le plan de financement relatif à l'opération de rénovation (mission G4) de l'éclairage public de la Ville de Bastia.

Par le biais de la mission G4, la Ville de Bastia procédera à la rénovation de l'ensemble de l'éclairage public de la ville afin de réaliser plus de 70% d'économies d'énergie.

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Travaux de mise en conformité sans génération d'économie d'énergie	1 176 672,50 €	Dotation Quinquennale 2020-2024 : 40 %	470 669,00 €
		Ville de Bastia : 60 %	706 003,50 €
Total Dépenses	1 176 672,50 €	Total Recettes	1 176 672,50 €

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Travaux avec génération d'économie d'énergie	3 934 180 €	AAP AUE : 80 %	3 147 344 €
		Dont CPER (ADEME/CdC)	1 058 544 €
		Dont CSPE (contrat cadre de compensation)	2 088 800 €
		Ville de Bastia : 20 %	786 836 €
Total Dépenses	3 934 180 €	Total Recettes	3 934 180 €

Cependant, il convient de revoir le plan de financement de cette opération. En effet, le montant de ces dépenses éligibles a été revu à la hausse avec l'intégration d'un système de télégestion et de supervision, et ce toujours dans l'optique d'économiser l'énergie, de réduire les coûts de maintenance et de contrôler à distance l'allumage, la variation et l'extinction de certains points lumineux.

Par ailleurs, suite à la crise sanitaire de la pandémie de COVID19 et en attendant la prochaine programmation FEDER, un nouveau dispositif complémentaire d'aide a été mis en place par l'Europe, REACT-EU. Ce dernier prévoit une programmation de nouvelles opérations avec une date limite d'acquiescement des dépenses fixée en septembre 2023.

Ainsi, la Ville de Bastia souhaite bénéficier de ce dispositif et se doit de diviser en deux phases cette opération de travaux (mission G4) d'une durée totale de 3 ans :

- Phase 1 : Traitement d'environ 1 113 points lumineux – Juillet 2022 à Juillet 2023
- Phase 2 : Traitement d'environ 3 132 points lumineux – Août 2023 à Août 2025

Au vu des éléments précités, la Ville de Bastia souhaite optimiser son plan de financement avec ce dispositif complémentaire REACT UE selon les modalités ci-après :

PHASE 1

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Travaux de mise en conformité sans génération d'économie d'énergie	400 000 €	Dotation Quinquennale 2020-2024 : 40 %	160 000,00 €
		Ville de Bastia : 60 %	240 000,00 €
Total Dépenses	400 000 €	Total Recettes	400 000,00 €

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Travaux avec génération d'économie d'énergie	1 600 000 €	Cadre territorial de compensation / PRODEME FEDER : 56,03 %	896 480,00 €
		Dotation Quinquennale 2020-2024: 23,97 %	383 520,00 €
		Ville de Bastia : 20,00 %	320 000,00 €
Total Dépenses	1 600 000 €	Total Recettes	1 600 000,00 €

PHASE 2

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Travaux de mise en conformité sans génération d'économie d'énergie	820 000 €	Dotation Quinquennale 2020-2024 40 %	328 000,00 €
		Ville de Bastia : 60 %	492 000,00 €
Total Dépenses	820 000 €	Total Recettes	820 000,00 €

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Travaux avec génération d'économie d'énergie	3 280 000 €	Cadre territorial de compensation / PRODEME FEDER : 76,71 %	2 516 088,00 €
		Ville de Bastia : 23,29 %	763 912,00 €
Total Dépenses	3 280 000 €	Total Recettes	3 280 000,00 €

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver la modification du plan de financement mentionné ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des financements correspondant et signer les documents s'y rapportant.

Rapport n°19
Affettazione di u risultatu di u contu
amministrativu 2021 di u bugettu principale
Affectation des résultats du compte administratif
2021 du budget principal

Afin d'assurer la continuité des exercices budgétaires, les articles L2311-5 et R2311-11 et suivants du Code général des collectivités territoriales ont fixé, à la clôture de l'exercice et au vu du compte administratif, des règles d'affectation des résultats au budget de l'année suivante. Les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif.

En 2021, le résultat global de clôture désigne le résultat net de clôture (agrégation du résultat des sections d'exploitation et d'investissement de 2021).

Ainsi défini, trois éléments constituent le résultat global de clôture :

1. Le résultat d'exploitation

Il s'agit du résultat de l'exercice 2021 (solde entre les recettes et les dépenses d'exploitation de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice 2020 (excédent reporté au compte 002) pour obtenir le résultat global ou cumulé.

Ce résultat correspond à :

Recettes d'exploitation de l'exercice 2021

- Dépenses d'exploitation de l'exercice 2021

+ Excédent reporté des exercices antérieurs (compte 002)

= **Résultat de la section d'exploitation**

2. Le résultat de la section d'investissement

Il s'agit du solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice 2021 auquel on ajoute le besoin de financement de la section de l'exercice 2020 (compte 001) ;

Ce solde correspond à :

Recettes d'investissement de l'exercice 2021

- Dépenses d'investissement de l'exercice 2021

+ Besoin de financement de l'exercice 2020 (compte 001)

+ Solde Restes à Réaliser 2021

= **Résultat Net de la section d'investissement**

Lorsque le résultat global de la section d'exploitation est positif, les règles d'affectation sont de deux ordres :

- Le résultat global de la section d'exploitation sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation au compte 1068) et doit couvrir le

Résultat Net de la section ;

- Le reliquat est soit reporté en recettes d'exploitation (compte 002), soit affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (compte 1068). Il est également possible de combiner ces deux solutions (report en recettes d'exploitation et affectation en investissement pour financer de nouvelles dépenses).

En 2021, les résultats budgétaires relatifs au Budget Principal sont les suivants :

Résultat d'exploitation	En €
Recettes d'exploitation de l'exercice 2021	58 194 792,91
- Dépenses de l'exercice 2021	55 386 258,27
+ Solde reporté de l'exercice 2020	2 561 334,50
= Résultat de la section d'exploitation	5 369 869,14
Résultat brut de la section d'investissement	En €
Recettes d'investissement de l'exercice 2021	27 630 368,62
- Dépenses d'investissement de l'exercice 2021	31 360 139,70
+ Solde reporté de l'exercice 2020	1 246 005,64
= Résultat Brut de la section d'Investissement	- 2 483 765,44
+ Solde Restes à Réaliser 2021	
= Résultat Net de la section d'Investissement	- 2 483 765,44

Le résultat global de clôture de l'exercice 2021 correspond au produit du résultat de la section d'exploitation, du résultat de la section d'investissement à reporter en 2020, soit :

Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2021	En €
Résultat de la section d'exploitation (réalisations de l'exercice 2021+ reports de l'exercice 2020)	5 369 869,14
Résultat de la section d'investissement(réalisations de l'exercice 2021+ reports de l'exercice 2020)	- 2 483 765,44
Résultat brut de l'exercice 2021	2 886 103,70
+ Solde Restes à Réaliser 2021	253 947,64
Résultat Net de clôture 2021	3 140 051,34

En considérant les Restes à réaliser 2021, le Résultat Net de la section d'investissement s'élève à **- 2 483 765,44€**. Il est donc nécessaire de couvrir le déficit de la section d'investissement.

En conséquence il est proposé :

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à **2 483 765,44€**, il est proposé :

- De reporter sur la ligne D001 du Budget Supplémentaire 2022 le résultat de la section d'investissement : **2 483 765,44€**
- D'affecter au compte 1068, l'excédent de la section de fonctionnement pour un montant de : **2 500 00,00€**
- D'affecter à la ligne R002 du Budget Supplémentaire 2022: **2 869 869,14€**.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - MAIRIE DE BASTIA (1)
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21200033500019

POSTE COMPTABLE : commune de bastia

M. 14

Budget supplémentaire (projet de budget) (3)
Voté par nature

BUDGET : BASTIA BP (4)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	25
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	29
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	51
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	83
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	89
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	90
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	91
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	92
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	94

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	97
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	100
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	101
D2 - Arrêté et signatures	102

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	MAIRIE DE BASTIA BASTIA BP	BS (projet de budget) 2022
-------------------	---------------------------------------	---------------------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	48746
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	461
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
COMMUNAUTE AGGLOMERATION DE BASTIA	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
33065409	41797359	849,42	1293,46

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1043	1183
2	Produit des impositions directes/population	611	661
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1135	1374
4	Dépenses d'équipement brut/population	533	282
5	Encours de dette/population	945	1061
6	DGF/population	188	199
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	65%	61%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	98%	94%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	47%	21%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	83%	77%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) Délibération n° 1 du 17/09/2020.

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 546 000,00	676 130,86

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 869 869,14

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	3 546 000,00	3 546 000,00
--	---------------------	---------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	-51 323,88	2 178 493,92

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	2 124 558,44	2 378 506,08
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 2 483 765,44	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	4 557 000,00	4 557 000,00
---	---------------------	---------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	8 103 000,00	8 103 000,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	11 337 000,00	0,00	304 500,00	0,00	11 641 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	33 226 000,00	0,00	0,00	0,00	33 226 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	57 000,00	0,00	57 000,00
65	Autres charges de gestion courante	5 060 000,00	0,00	-35 000,00	0,00	5 025 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		49 623 000,00	0,00	326 500,00	0,00	49 949 500,00
66	Charges financières	941 997,56	0,00	2 222,72	0,00	944 220,28
67	Charges exceptionnelles	764 000,00	0,00	1 227 861,94	0,00	1 991 861,94
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		51 328 997,56	0,00	1 556 584,66	0,00	52 885 582,22
023	Virement à la section d'investissement (5)	2 451 002,44		1 989 415,34	0,00	4 440 417,78
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	2 656 000,00		0,00	0,00	2 656 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 107 002,44		1 989 415,34	0,00	7 096 417,78
TOTAL		56 436 000,00	0,00	3 546 000,00	0,00	59 982 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	59 982 000,00
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 870 000,00	0,00	0,00	0,00	2 870 000,00
73	Impôts et taxes	30 044 000,00	0,00	198 118,00	0,00	30 242 118,00
74	Dotations et participations	21 716 000,00	0,00	147 775,00	0,00	21 863 775,00
75	Autres produits de gestion courante	470 000,00	0,00	130 237,86	0,00	600 237,86
Total des recettes de gestion courante		55 150 000,00	0,00	476 130,86	0,00	55 626 130,86
76	Produits financiers	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
77	Produits exceptionnels	674 000,00	0,00	200 000,00	0,00	874 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		55 836 000,00	0,00	676 130,86	0,00	56 512 130,86
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	600 000,00		0,00	0,00	600 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		600 000,00		0,00	0,00	600 000,00
TOTAL		56 436 000,00	0,00	676 130,86	0,00	57 112 130,86

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 869 869,14
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	59 982 000,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	6 496 417,78
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
 (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	493 500,00	182 126,76	79 500,00	0,00	755 126,76
204	Subventions d'équipement versées	1 225 000,00	0,00	-300 000,00	0,00	925 000,00
21	Immobilisations corporelles	9 603 000,00	1 942 431,68	-642 800,00	0,00	10 902 631,68
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	14 928 708,25	0,00	83 976,12	0,00	15 012 684,37
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	26 250 208,25	2 124 558,44	-779 323,88	0,00	27 595 442,81
10	Dotations, fonds divers et réserves	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
13	Subventions d'investissement	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 305 741,60	0,00	7 000,00	0,00	3 312 741,60
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 440 000,00	0,00	0,00	0,00	1 440 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	4 805 741,60	0,00	7 000,00	0,00	4 812 741,60
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	1 162 050,15	0,00	221 000,00	0,00	1 383 050,15
	Total des dépenses réelles d'investissement	32 218 000,00	2 124 558,44	-551 323,88	0,00	33 791 234,56
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	600 000,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 940 000,00	0,00	500 000,00	0,00	2 440 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 540 000,00	0,00	500 000,00	0,00	3 040 000,00
	TOTAL	34 758 000,00	2 124 558,44	-51 323,88	0,00	36 831 234,56

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 483 765,44
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	39 315 000,00
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	15 309 110,42	2 057 506,08	-2 669 421,42	0,00	14 697 195,08
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00
	Total des recettes d'équipement	22 509 110,42	2 057 506,08	-2 669 421,42	0,00	21 897 195,08
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	3 300 000,00	0,00	0,00	0,00	3 300 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	37 000,00	0,00	0,00	0,00	37 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	614 000,00	0,00	-362 500,00	0,00	251 500,00
	Total des recettes financières	3 951 000,00	0,00	2 137 500,00	0,00	6 088 500,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	1 250 887,14	321 000,00	221 000,00	0,00	1 792 887,14
	Total des recettes réelles d'investissement	27 710 997,56	2 378 506,08	-310 921,42	0,00	29 778 582,22
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	2 451 002,44	0,00	1 989 415,34	0,00	4 440 417,78
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 656 000,00	0,00	0,00	0,00	2 656 000,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	1 940 000,00		500 000,00	0,00	2 440 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		7 047 002,44		2 489 415,34	0,00	9 536 417,78
TOTAL		34 758 000,00	2 378 506,08	2 178 493,92	0,00	39 315 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	39 315 000,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	6 496 417,78
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	304 500,00		304 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	57 000,00		57 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	-35 000,00		-35 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	2 222,72	0,00	2 222,72
67	Charges exceptionnelles	1 227 861,94	0,00	1 227 861,94
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		1 989 415,34	1 989 415,34
Dépenses de fonctionnement – Total		1 556 584,66	1 989 415,34	3 546 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 546 000,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	7 000,00	0,00	7 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	261 626,76	0,00	261 626,76
204	Subventions d'équipement versées	-300 000,00	0,00	-300 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 299 631,68	500 000,00	1 799 631,68
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	83 976,12	0,00	83 976,12
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	221 000,00	0,00	221 000,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 573 234,56	500 000,00	2 073 234,56

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	2 483 765,44
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 557 000,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	198 118,00		198 118,00
74	Dotations et participations	147 775,00		147 775,00
75	Autres produits de gestion courante	130 237,86	0,00	130 237,86
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	200 000,00	0,00	200 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		676 130,86	0,00	676 130,86

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 869 869,14
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 546 000,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	-611 915,34	500 000,00	-111 915,34
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	542 000,00	0,00	542 000,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		1 989 415,34	1 989 415,34
024	Produits des cessions d'immobilisations	-362 500,00		-362 500,00
Recettes d'investissement – Total		-432 415,34	2 489 415,34	2 057 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	2 500 000,00
-----------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 557 000,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	11 337 000,00	304 500,00	0,00
60611	Eau et assainissement	268 000,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	1 246 000,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	105 000,00	0,00	0,00
60622	Carburants	150 000,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	769 150,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	504 700,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	105 100,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	197 000,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	125 500,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	44 000,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	79 500,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	186 900,00	25 000,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	2 541 170,00	105 500,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	376 500,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	54 000,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	130 000,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	272 000,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	20 000,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	85 000,00	-48 000,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	46 000,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	48 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	705 250,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	622 770,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	20 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	220 030,00	110 000,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	42 450,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	90 000,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	6 000,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	25 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	60 000,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	55 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	383 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	181 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	135 500,00	0,00	0,00
6237	Publications	111 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	8 000,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	21 000,00	0,00	0,00
6244	Transports administratifs	326 500,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	125 100,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	13 500,00	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement	5 280,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	80 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	175 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	74 000,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	87 000,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	37 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	299 800,00	60 000,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	74 300,00	52 000,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	33 226 000,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	279,12	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	187 450,46	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	76 303,78	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	149 922,96	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	51 882,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	14 094 998,62	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	809 973,06	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	5 525 752,70	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	2 487 143,08	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	546 767,08	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	270 869,80	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	102 050,77	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 993 356,45	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6453	Cotisations aux caisses de retraites	4 707 270,53	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	123 532,41	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	120 946,60	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	65 710,69	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	221 263,32	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 611,99	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	684 914,58	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	57 000,00	0,00
7391172	Dégrèvt taxe habitat° sur logements vaca	0,00	57 000,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 060 000,00	-35 000,00	0,00
6518	Autres	6 500,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	332 000,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	92 462,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	48 638,00	0,00	0,00
6535	Formation	1 000,00	0,00	0,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	1 200,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	730 000,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	220 000,00	0,00	0,00
657361	Subv. fonct. Caisse des écoles	185 400,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	1 300 000,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	16 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	2 126 800,00	-35 000,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		49 623 000,00	326 500,00	0,00
66	Charges financières (b)	941 997,56	2 222,72	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	891 739,26	-7 237,48	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	30 258,30	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	20 000,00	0,00	0,00
6688	Autres	0,00	9 460,20	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	764 000,00	1 227 861,94	0,00
6714	Bourses et prix	27 000,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
67443	Subv. aux fermiers et concessionnaires	577 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	160 000,00	1 227 861,94	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		51 328 997,56	1 556 584,66	0,00
023	Virement à la section d'investissement	2 451 002,44	1 989 415,34	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	2 656 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	2 400 000,00	0,00	0,00
6812	Dot. amort. et prov. Charges à répartir	256 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 107 002,44	1 989 415,34	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		5 107 002,44	1 989 415,34	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		56 436 000,00	3 546 000,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 546 000,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

Montant des ICNE de l'exercice	281 739,26
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-251 480,96
= Différence ICNE N – ICNE N-1	30 258,30

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	50 000,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	50 000,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 870 000,00	0,00	0,00
7018	Autres ventes de produits finis	20 000,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	150 000,00	0,00	0,00
70383	Redevance de stationnement	250 000,00	0,00	0,00
70384	Forfait de post-stationnement	900 000,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	160 000,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	240 000,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	87 500,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	200 000,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	692 500,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	30 000,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	10 000,00	0,00	0,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	130 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	30 044 000,00	198 118,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	23 876 676,00	198 118,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	2 522 792,00	0,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	721 000,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	473 000,00	0,00	0,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	2 532,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	818 000,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	1 500 000,00	0,00	0,00
7388	Autres taxes diverses	130 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	21 716 000,00	147 775,00	0,00
7411	Dotation forfaitaire	9 356 000,00	-35 334,00	0,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	6 405 000,00	29 574,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	1 809 000,00	-78 254,00	0,00
744	FCTVA	50 000,00	0,00	0,00
7461	DGD	606 000,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	703 740,00	56 000,00	0,00
7472	Participat° Régions	872 000,00	0,00	0,00
74751	Participat° GFP de rattachement	55 420,00	9 000,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	943 100,00	90 000,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	284 140,00	76 789,00	0,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	0,00	0,00	0,00
748388	Autres	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	25 000,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	606 600,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	470 000,00	130 237,86	0,00
752	Revenus des immeubles	468 000,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	2 000,00	130 237,86	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		55 150 000,00	476 130,86	0,00
(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013				
76	Produits financiers (b)	12 000,00	0,00	0,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	12 000,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	674 000,00	200 000,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
774	Subventions exceptionnelles	404 000,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	270 000,00	200 000,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		55 836 000,00	676 130,86	0,00
= a + b + c + d				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	600 000,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	600 000,00	0,00	0,00
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	0,00	0,00	0,00
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	0,00	0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00	0,00	0,00
791	Transferts charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
796	Transferts charges financières	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		600 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		56 436 000,00	676 130,86	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	2 869 869,14
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 546 000,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	493 500,00	79 500,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	60 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	250 000,00	30 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	30 000,00	16 500,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	153 500,00	33 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	1 225 000,00	-300 000,00	0,00
204122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
2041622	CCAS : Bâtiments, installations	75 000,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	1 150 000,00	-300 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	9 603 000,00	-642 800,00	0,00
2111	Terrains nus	1 040 000,00	-563 000,00	0,00
2116	Cimetières	320 000,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	200 000,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	675 000,00	-130 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	2 562 000,00	27 200,00	0,00
2138	Autres constructions	1 300 500,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	1 625 000,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	387 000,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	320 000,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	100 000,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	20 000,00	0,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	50 000,00	0,00	0,00
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	20 000,00	0,00	0,00
2168	Autres collections et oeuvres d'art	117 000,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	300 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	153 500,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	88 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	325 000,00	23 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	14 928 708,25	83 976,12	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	14 928 708,25	83 976,12	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		26 250 208,25	-779 323,88	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	50 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	50 000,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	10 000,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	10 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 305 741,60	7 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	3 305 741,60	7 000,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 440 000,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	1 440 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		4 805 741,60	7 000,00	0,00
45411	MANDEVILLA (6)	0,00	0,00	0,00
45412	7 RUE SEBASTIEN DE CASALTA (6)	0,00	0,00	0,00
45413	13 RUE NOTRE DAME (6)	50 000,00	0,00	0,00
45811	CONVENTION MANDAT LUPINU (6)	162 050,15	21 000,00	0,00
45812	CONVENTION MANDAT BERTRAND (6)	950 000,00	0,00	0,00
45814	CONVENTION DE GESTION EAUX PLUVIALES URBAINES (6)	0,00	200 000,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		1 162 050,15	221 000,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DEPENSES REELLES		32 218 000,00	-551 323,88	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	600 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
15112	Provisions pour litiges	0,00	0,00	0,00
15172	Provisions pour garanties d'emprunt	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	600 000,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	600 000,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
4818	Charges à étaler	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	1 940 000,00	500 000,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	200 000,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	500 000,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	1 440 000,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	300 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		2 540 000,00	500 000,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		34 758 000,00	-51 323,88	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	2 124 558,44
-----------------------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	2 483 765,44
---	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 557 000,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	15 309 110,42	-2 669 421,42	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	1 405 796,94	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	260 000,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	8 137 710,42	-2 509 616,94	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	3 734 400,00	-1 074 601,42	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	1 158 000,00	-1 201 000,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	1 779 000,00	300 000,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	500 000,00	0,00	0,00
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	0,00	150 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	6 000 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	6 000 000,00	-1 700 000,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	1 700 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 200 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	1 200 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		22 509 110,42	-2 669 421,42	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 300 000,00	2 500 000,00	0,00
10222	FCTVA	2 800 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	500 000,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	2 500 000,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	37 000,00	0,00	0,00
2761	Créances avances en garanties d'emprunt	0,00	0,00	0,00
276341	Créance Communes du GFP	0,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	37 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	614 000,00	-362 500,00	0,00
Total des recettes financières		3 951 000,00	2 137 500,00	0,00
45421	MANDEVILLA (5)	58 836,99	0,00	0,00
45423	13 RUE NOTRE DAME (5)	80 000,00	0,00	0,00
45821	CONVENTION MANDAT LUPINU (5)	162 050,15	21 000,00	0,00
45822	CONVENTION MANDAT BERTRAND (5)	950 000,00	0,00	0,00
45824	CONVENTION DE GESTION EAUX PLUVIALES URBAINES (5)	0,00	200 000,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		1 250 887,14	221 000,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		27 710 997,56	-310 921,42	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 451 002,44	1 989 415,34	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	2 656 000,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	11 183,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	42 621,00	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	20 661,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	189 906,63	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	132 874,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	20 874,30	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	6 350,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	317,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	498 000,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
28152	Installations de voirie	128 941,01	0,00	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	13 864,00	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	37 680,55	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	121 534,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	49 409,00	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	10 047,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	280 891,91	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	20 466,57	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	128 667,23	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	9 607,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	26 872,52	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	350 965,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	225 786,21	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	72 481,07	0,00	0,00
4818	Charges à étaler	256 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 107 002,44	1 989 415,34	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	1 940 000,00	500 000,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	500 000,00	0,00
2031	Frais d'études	500 000,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	1 440 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		7 047 002,44	2 489 415,34	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		34 758 000,00	2 178 493,92	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	2 378 506,08
-----------------------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 557 000,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

**IV
A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	3 422 742	5 022 772	115 000	4 696 233	2 526 000	0	1 075 000	0	850 000	13 878 929	80 000	31 666 676
- Equipements municipaux (2)		5 022 772	115 000	4 696 233	2 526 000	0	1 000 000	0	0	11 105 879	80 000	24 545 884
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	75 000	0	850 000	0	0	925 000
- Opérations financières	3 422 742											3 422 742
Dépenses d'ordre	2 540 000											3 040 000
Total dépenses de l'exercice	5 962 742	5 522 772	115 000	4 696 233	2 526 000	0	1 075 000	0	850 000	13 878 929	80 000	34 706 676
RAR N-1 et reports	2 483 765	945 543	2 618	178 641	154 780	1 624	0	1 387	6 154	833 812	0	4 608 324
Total cumulé dépenses d'investissement	8 446 507	6 468 316	117 618	4 874 873	2 680 780	1 624	1 075 000	1 387	856 154	14 712 741	80 000	39 315 000

RECETTES

Total recettes de l'exercice	22 712 255	2 012 900	37 000	1 463 625	1 642 881	0	740 000	0	0	8 327 833	0	36 936 494
RAR N-1 et reports	321 000	610 686	0	102 530	391 530	0	0	0	0	952 761	0	2 378 506
Total cumulé recettes d'investissement	23 033 255	2 623 586	37 000	1 566 155	2 034 411	0	740 000	0	0	9 280 594	0	39 315 000

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	9 325 500	16 162 927	1 936 120	7 450 329	7 347 678	1 669 643	2 102 355	2 175 321	508 143	10 605 323	698 661	59 982 000
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	9 325 500	16 162 927	1 936 120	7 450 329	7 347 678	1 669 643	2 102 355	2 175 321	508 143	10 605 323	698 661	59 982 000

RECETTES

Total recettes de l'exercice	49 084 033	2 002 658	86 000	1 245 500	824 000	550 100	30 000	1 027 100	264 000	1 838 740	160 000	57 112 131
RAR N-1 et reports	2 869 869	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 869 869
Total cumulé recettes de fonctionnement	51 953 902	2 002 658	86 000	1 245 500	824 000	550 100	30 000	1 027 100	264 000	1 838 740	160 000	59 982 000

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses investissement		5 962 742	6 468 316	117 618	4 874 873	2 680 780	1 624	1 075 000	1 387	856 154	14 712 741	80 000	36 831 235
Dépenses réelles		3 422 742	5 968 316	117 618	4 874 873	2 680 780	1 624	1 075 000	1 387	856 154	14 712 741	80 000	33 791 235
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000
13	Subventions d'investissement	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000
16	Emprunts et dettes assimilées	3 312 742	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 312 742
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	289 253	0	0	12 005	0	0	0	0	453 869	0	755 127
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	75 000	0	850 000	0	0	925 000
21	Immobilisations corporelles	0	4 120 290	102 618	1 057 641	923 775	1 624	1 000 000	1 387	6 154	3 609 142	80 000	10 902 632
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	1 558 772	15 000	3 817 233	1 745 000	0	0	0	0	7 876 679	0	15 012 684
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 440 000	0	1 440 000
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	1 333 050	0	1 383 050
45413	13 RUE NOTRE DAME	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000
45811	CONVENTION MANDAT LUPINU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	183 050	0	183 050
45812	CONVENTION MANDAT BERTRAND	0	0	0	0	0	0	0	0	0	950 000	0	950 000
45814	CONVENTION DE GESTION EAUX PLUVIALES URBAINES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200 000	0	200 000
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>2 540 000</i>	<i>500 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3 040 000</i>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>600 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>600 000</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>1 940 000</i>	<i>500 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 440 000</i>

RECETTES													
Total recettes investissement		23 033 255	2 623 586	37 000	1 566 155	2 034 411	0	740 000	0	0	9 280 594	0	39 315 000
Recettes réelles		13 996 837	2 123 586	37 000	1 566 155	2 034 411	0	740 000	0	0	9 280 594	0	29 778 582

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	251 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	251 500
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 800 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 800 000
13	Subventions d'investissement	500 000	1 872 086	37 000	1 566 155	2 034 411	0	740 000	0	0	7 947 544	0	14 697 195
16	Emprunts et dettes assimilées	6 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 000 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	1 200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 200 000
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	37 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37 000
Opérations pour compte de tiers		459 837	0	0	0	0	0	0	0	0	1 333 050	0	1 792 887
45421	MANDEVILLA	379 837	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	379 837
45423	13 RUE NOTRE DAME	80 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80 000
45821	CONVENTION MANDAT LUPINU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	183 050	0	183 050
45822	CONVENTION MANDAT BERTRAND	0	0	0	0	0	0	0	0	0	950 000	0	950 000
45824	CONVENTION DE GESTION EAUX PLUVIALES URBAINES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200 000	0	200 000
Recettes d'ordre		9 036 418	500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 536 418
021	Virement de la sect° de fonctionnement	4 440 418	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 440 418
040	Opérat° ordre transfert entre sections	2 656 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 656 000
041	Opérations patrimoniales	1 940 000	500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 440 000

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		9 325 500	16 162 927	1 936 120	7 450 329	7 347 678	1 669 643	2 102 355	2 175 321	508 143	10 605 323	698 661	59 982 000
Dépenses réelles		2 229 082	16 162 927	1 936 120	7 450 329	7 347 678	1 669 643	2 102 355	2 175 321	508 143	10 605 323	698 661	52 885 582
011	Charges à caractère général	0	4 887 700	487 500	1 543 500	2 090 000	96 500	27 000	117 700	442 000	1 619 180	330 420	11 641 500
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	9 817 927	1 425 620	5 400 679	3 743 928	1 416 143	624 355	1 691 821	66 143	8 671 143	368 241	33 226 000
014	Atténuations de produits	57 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	57 000
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
65	Autres charges de gestion courante	0	720 300	23 000	479 150	1 513 750	157 000	1 451 000	365 800	0	315 000	0	5 025 000
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	944 220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	944 220
67	Charges exceptionnelles	1 227 862	737 000	0	27 000	0	0	0	0	0	0	0	1 991 862
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>7 096 418</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>7 096 418</i>
023	Virement à la section d'investissement	4 440 418	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 440 418
042	Opérat° ordre transfert entre sections	2 656 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 656 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		49 084 033	2 002 658	86 000	1 245 500	824 000	550 100	30 000	1 027 100	264 000	1 838 740	160 000	57 112 131
Recettes réelles		48 484 033	2 002 658	86 000	1 245 500	824 000	550 100	30 000	1 027 100	264 000	1 838 740	160 000	56 512 131
013	Atténuations de charges	0	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000
70	Produits des services, du domaine, vente	0	440 000	30 000	697 500	255 000	87 500	0	200 000	0	1 160 000	0	2 870 000
73	Impôts et taxes	29 769 118	473 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 242 118
74	Dotations et participations	18 502 915	187 420	56 000	548 000	551 000	462 600	30 000	827 100	264 000	274 740	160 000	21 863 775
75	Autres produits de gestion courante	0	582 238	0	0	18 000	0	0	0	0	0	0	600 238
76	Produits financiers	12 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 000
77	Produits exceptionnels	200 000	270 000	0	0	0	0	0	0	0	404 000	0	874 000
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>600 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>600 000</i>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	600 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	600 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		9 325 500,00	16 162 926,77	0,00	0,00	0,00	25 488 426,77
Dépenses de l'exercice		9 325 500,00	16 162 926,77	0,00	0,00	0,00	25 488 426,77
011	Charges à caractère général	0,00	4 887 700,00	0,00	0,00	0,00	4 887 700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	9 817 926,77	0,00	0,00	0,00	9 817 926,77
014	Atténuations de produits	57 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	4 440 417,78	0,00	0,00	0,00	0,00	4 440 417,78
042	Opérat° ordre transfert entre sections	2 656 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 656 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	720 300,00	0,00	0,00	0,00	720 300,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	944 220,28	0,00	0,00	0,00	0,00	944 220,28
67	Charges exceptionnelles	1 227 861,94	737 000,00	0,00	0,00	0,00	1 964 861,94
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		51 953 902,14	2 002 657,86	0,00	0,00	0,00	53 956 560,00
Recettes de l'exercice		49 084 033,00	2 002 657,86	0,00	0,00	0,00	51 086 690,86
013	Atténuations de charges	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	440 000,00	0,00	0,00	0,00	440 000,00
73	Impôts et taxes	29 769 118,00	473 000,00	0,00	0,00	0,00	30 242 118,00
74	Dotations et participations	18 502 915,00	187 420,00	0,00	0,00	0,00	18 690 335,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	582 237,86	0,00	0,00	0,00	582 237,86
76	Produits financiers	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
77	Produits exceptionnels	200 000,00	270 000,00	0,00	0,00	0,00	470 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		2 869 869,14	0,00	0,00	0,00	0,00	2 869 869,14
SOLDE (2)		42 628 402,14	-14 160 268,91	0,00	0,00	0,00	28 468 133,23

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		12 759 278,40	941 112,14	871 746,80	419 343,74	454 608,69	245 000,00	471 837,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		12 759 278,40	941 112,14	871 746,80	419 343,74	454 608,69	245 000,00	471 837,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	4 337 100,00	41 700,00	28 500,00	137 000,00	252 900,00	0,00	90 500,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 685 178,40	424 112,14	843 246,80	282 343,74	201 708,69	0,00	381 337,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	475 300,00	0,00	0,00	0,00	245 000,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	737 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		1 827 657,86	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		1 827 657,86	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	290 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	473 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	162 420,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	582 237,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	270 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-10 931 620,54	-941 112,14	-846 746,80	-419 343,74	-454 608,69	-245 000,00	-321 837,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		1 636 222,61	299 897,23	0,00	1 936 119,84
Dépenses de l'exercice		1 636 222,61	299 897,23	0,00	1 936 119,84
011	Charges à caractère général	224 500,00	263 000,00	0,00	487 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 411 722,61	13 897,23	0,00	1 425 619,84
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	23 000,00	0,00	23 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	86 000,00	0,00	86 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	86 000,00	0,00	86 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	56 000,00	0,00	56 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 636 222,61	-213 897,23	0,00	-1 850 119,84

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		17 876,64	0,00	1 577 345,97	0,00	41 000,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	Dépenses de l'exercice	17 876,64	0,00	1 577 345,97	0,00	41 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	183 500,00	0,00	41 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	17 876,64	0,00	1 393 845,97	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-17 876,64	0,00	-1 577 345,97	0,00	-41 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	1 528 014,38	2 414 500,54	16 000,00	0,00	86 380,76	3 405 433,67	0,00	7 450 329,35
	Dépenses de l'exercice	1 528 014,38	2 414 500,54	16 000,00	0,00	86 380,76	3 405 433,67	0,00	7 450 329,35
011	Charges à caractère général	128 000,00	359 000,00	0,00	0,00	0,00	1 056 500,00	0,00	1 543 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	965 864,38	1 999 500,54	0,00	0,00	86 380,76	2 348 933,67	0,00	5 400 679,35
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	407 150,00	56 000,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	479 150,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	293 000,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00	782 500,00	0,00	1 245 500,00
	Recettes de l'exercice	293 000,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00	782 500,00	0,00	1 245 500,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	5 000,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00	582 500,00	0,00	697 500,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	288 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	548 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-1 235 014,38	-2 244 500,54	-16 000,00	0,00	-86 380,76	-2 622 933,67	0,00	-6 204 829,35

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	1 950 684,01	463 816,53	0,00	3 360 433,67	0,00	0,00	0,00	45 000,00
	Dépenses de l'exercice	1 950 684,01	463 816,53	0,00	3 360 433,67	0,00	0,00	0,00	45 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	359 000,00	0,00	1 011 500,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 950 684,01	48 816,53	0,00	2 348 933,67	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	56 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	170 000,00	0,00	782 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	170 000,00	0,00	782 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	110 000,00	0,00	582 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	60 000,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-1 950 684,01	-293 816,53	0,00	-2 577 933,67	0,00	0,00	0,00	-45 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		407 302,41	2 791 898,15	3 150 977,81	997 500,00	0,00	7 347 678,37
Dépenses de l'exercice		407 302,41	2 791 898,15	3 150 977,81	997 500,00	0,00	7 347 678,37
011	Charges à caractère général	0,00	666 800,00	1 147 700,00	275 500,00	0,00	2 090 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	407 302,41	1 395 098,15	1 941 527,81	0,00	0,00	3 743 928,37
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	730 000,00	61 750,00	722 000,00	0,00	1 513 750,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	337 000,00	375 000,00	112 000,00	0,00	824 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	337 000,00	375 000,00	112 000,00	0,00	824 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	170 000,00	85 000,00	0,00	0,00	255 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	167 000,00	272 000,00	112 000,00	0,00	551 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-407 302,41	-2 454 898,15	-2 775 977,81	-885 500,00	0,00	-6 523 678,37

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		730 000,00	0,00	1 103 816,68	958 081,47	871 371,59	1 797 048,01	45 839,31	436 718,90
Dépenses de l'exercice		730 000,00	0,00	1 103 816,68	958 081,47	871 371,59	1 797 048,01	45 839,31	436 718,90
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	312 000,00	354 800,00	202 500,00	921 200,00	0,00	24 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	791 816,68	603 281,47	668 871,59	874 098,01	45 839,31	352 718,90
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	730 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 750,00	0,00	60 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	162 000,00	175 000,00	48 000,00	303 000,00	0,00	24 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	162 000,00	175 000,00	48 000,00	303 000,00	0,00	24 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	90 000,00	80 000,00	0,00	85 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	72 000,00	95 000,00	48 000,00	200 000,00	0,00	24 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-730 000,00	0,00	-941 816,68	-783 081,47	-823 371,59	-1 494 048,01	-45 839,31	-412 718,90

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	1 010 646,83	0,00	658 995,93	0,00	1 669 642,76
	Dépenses de l'exercice	1 010 646,83	0,00	658 995,93	0,00	1 669 642,76
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	96 500,00	0,00	96 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 010 646,83	0,00	405 495,93	0,00	1 416 142,76
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	157 000,00	0,00	157 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	550 100,00	0,00	550 100,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	550 100,00	0,00	550 100,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	87 500,00	0,00	87 500,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	462 600,00	0,00	462 600,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-1 010 646,83	0,00	-108 895,93	0,00	-1 119 542,76

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	638 495,93	20 500,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	638 495,93	20 500,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 000,00	20 500,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	405 495,93	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157 000,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550 100,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550 100,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 500,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	462 600,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-88 395,93	-20 500,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		1 924 355,14	178 000,00	0,00	2 102 355,14
Dépenses de l'exercice		1 924 355,14	178 000,00	0,00	2 102 355,14
011	Charges à caractère général	0,00	27 000,00	0,00	27 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	624 355,14	0,00	0,00	624 355,14
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 300 000,00	151 000,00	0,00	1 451 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 924 355,14	-148 000,00	0,00	-2 072 355,14

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		1 924 355,14	0,00	0,00	95 000,00	0,00	0,00	83 000,00	0,00
Dépenses de l'exercice		1 924 355,14	0,00	0,00	95 000,00	0,00	0,00	83 000,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	624 355,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 300 000,00	0,00	0,00	68 000,00	0,00	0,00	83 000,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 924 355,14	0,00	0,00	-65 000,00	0,00	0,00	-83 000,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	2 175 321,41	0,00	2 175 321,41
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	2 175 321,41	0,00	2 175 321,41
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	117 700,00	0,00	117 700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	1 691 821,41	0,00	1 691 821,41
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	365 800,00	0,00	365 800,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 027 100,00	0,00	1 027 100,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	1 027 100,00	0,00	1 027 100,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	827 100,00	0,00	827 100,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 148 221,41	0,00	-1 148 221,41

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		508 143.01	0.00	0.00	0.00	0.00	508 143.01
Dépenses de l'exercice		508 143.01	0.00	0.00	0.00	0.00	508 143.01
011	Charges à caractère général	442 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	442 000.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	66 143.01	0.00	0.00	0.00	0.00	66 143.01
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
022	Dépenses imprévues	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser – reports		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES (2)		264 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	264 000.00
Recettes de l'exercice		264 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	264 000.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	264 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	264 000.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser – reports		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (2)		-244 143.01	0.00	0.00	0.00	0.00	-244 143.01

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		6 113 837,21	4 361 485,30	130 000,00	0,00	10 605 322,51
Dépenses de l'exercice		6 113 837,21	4 361 485,30	130 000,00	0,00	10 605 322,51
011	Charges à caractère général	957 500,00	531 680,00	130 000,00	0,00	1 619 180,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 156 337,21	3 514 805,30	0,00	0,00	8 671 142,51
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	315 000,00	0,00	0,00	315 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		414 000,00	1 424 740,00	0,00	0,00	1 838 740,00
Recettes de l'exercice		414 000,00	1 424 740,00	0,00	0,00	1 838 740,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	10 000,00	1 150 000,00	0,00	0,00	1 160 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	274 740,00	0,00	0,00	274 740,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	404 000,00	0,00	0,00	0,00	404 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-5 699 837,21	-2 936 745,30	-130 000,00	0,00	-8 766 582,51

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		2 633 345,59	37 000,00	0,00	2 295 744,94	1 147 746,68	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
	Dépenses de l'exercice	2 633 345,59	37 000,00	0,00	2 295 744,94	1 147 746,68	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	130 500,00	37 000,00	0,00	111 000,00	679 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 502 845,59	0,00	0,00	2 184 744,94	468 746,68	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	404 000,00
	Recettes de l'exercice	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	404 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	404 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-2 623 345,59	-37 000,00	0,00	-2 295 744,94	-1 147 746,68	0,00	404 000,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES (2)	314 275,51	320 933,75	285 000,00	2 137 853,85	1 303 422,19	0,00	0,00	0,00	130 000,00
	Dépenses de l'exercice	314 275,51	320 933,75	285 000,00	2 137 853,85	1 303 422,19	0,00	0,00	0,00	130 000,00
011	Charges à caractère général	3 000,00	1 000,00	285 000,00	91 000,00	151 680,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	311 275,51	319 933,75	0,00	2 046 853,85	836 742,19	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	315 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	1 150 000,00	0,00	274 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	1 150 000,00	0,00	274 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	1 150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	274 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-314 275,51	-320 933,75	865 000,00	-2 137 853,85	-1 028 682,19	0,00	0,00	0,00	-130 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		522 560,84	176 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	698 660,84
Dépenses de l'exercice		522 560,84	176 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	698 660,84
011	Charges à caractère général	154 320,00	176 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	330 420,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	368 240,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	368 240,84
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-522 560,84	-16 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-538 660,84

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		8 446 507,04	6 468 315,56	0,00	0,00	0,00	14 914 822,60
Dépenses de l'exercice		5 962 741,60	5 522 772,44	0,00	0,00	0,00	11 485 514,04
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
041	Opérations patrimoniales	1 940 000,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	2 440 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
13	Subventions d'investissement	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 312 741,60	0,00	0,00	0,00	0,00	3 312 741,60
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	233 000,00	0,00	0,00	0,00	233 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	3 231 000,00	0,00	0,00	0,00	3 231 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	1 558 772,44	0,00	0,00	0,00	1 558 772,44
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
45413	13 RUE NOTRE DAME	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
Restes à réaliser – reports		2 483 765,44	945 543,12	0,00	0,00	0,00	3 429 308,56
RECETTES (2)		23 033 254,77	2 623 585,76	0,00	0,00	0,00	25 656 840,53
Recettes de l'exercice		22 712 254,77	2 012 900,00	0,00	0,00	0,00	24 725 154,77
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	4 440 417,78	0,00	0,00	0,00	0,00	4 440 417,78
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	251 500,00	0,00	0,00	0,00	251 500,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	2 656 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 656 000,00
041	Opérations patrimoniales	1 940 000,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	2 440 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 800 000,00
13	Subventions d'investissement	500 000,00	1 261 400,00	0,00	0,00	0,00	1 761 400,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	37 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 000,00
Opérations pour compte de tiers		138 836,99	0,00	0,00	0,00	0,00	138 836,99
45421	MANDEVILLA	58 836,99	0,00	0,00	0,00	0,00	58 836,99
45423	13 RUE NOTRE DAME	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
Restes à réaliser – reports		321 000,00	610 685,76	0,00	0,00	0,00	931 685,76
SOLDE (2)		14 586 747,73	-3 844 729,80	0,00	0,00	0,00	10 742 017,93

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		5 502 332,14	0,00	0,00	50 116,77	21 222,00	0,00	894 644,65	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		4 672 772,44	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	840 000,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	233 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
21	Immobilisations corporelles	2 881 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	340 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 058 772,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45413	13 RUE NOTRE DAME	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		829 559,70	0,00	0,00	40 116,77	21 222,00	0,00	54 644,65	0,00	0,00
RECETTES (2)		2 623 585,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		2 012 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	251 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 261 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45421	MANDEVILLA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45423	13 RUE NOTRE DAME	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		610 685,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-2 878 746,38	0,00	0,00	-50 116,77	-21 222,00	0,00	-894 644,65	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		115 835,74	1 782,57	0,00	117 618,31
Dépenses de l'exercice		115 000,26	0,00	0,00	115 000,26
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	15 000,26	0,00	0,00	15 000,26
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		835,48	1 782,57	0,00	2 618,05
RECETTES (2)		37 000,00	0,00	0,00	37 000,00
Recettes de l'exercice		37 000,00	0,00	0,00	37 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	37 000,00	0,00	0,00	37 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-78 835,74	-1 782,57	0,00	-80 618,31

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	115 835,74	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	115 000,26	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	15 000,26	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	835,48	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	37 000,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	37 000,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	37 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-78 835,74	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	87 966,73	3 089 769,69	0,00	0,00	0,00	1 697 136,65	0,00	4 874 873,07
	Dépenses de l'exercice	79 232,53	2 934 000,00	0,00	0,00	0,00	1 683 000,00	0,00	4 696 232,53
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	23 000,00	398 000,00	0,00	0,00	0,00	458 000,00	0,00	879 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	56 232,53	2 536 000,00	0,00	0,00	0,00	1 225 000,00	0,00	3 817 232,53
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	8 734,20	155 769,69	0,00	0,00	0,00	14 136,65	0,00	178 640,54
	RECETTES (2)	27 500,00	991 000,00	0,00	0,00	0,00	547 655,00	0,00	1 566 155,00
	Recettes de l'exercice	27 500,00	916 000,00	0,00	0,00	0,00	520 125,00	0,00	1 463 625,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	27 500,00	916 000,00	0,00	0,00	0,00	520 125,00	0,00	1 463 625,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	27 530,00	0,00	102 530,00
SOLDE (2)		-60 466,73	-2 098 769,69	0,00	0,00	0,00	-1 149 481,65	0,00	-3 308 718,07

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	3 089 769,69	0,00	1 697 136,65	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	2 934 000,00	0,00	1 683 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	398 000,00	0,00	458 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	2 536 000,00	0,00	1 225 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	155 769,69	0,00	14 136,65	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	991 000,00	0,00	547 655,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	916 000,00	0,00	520 125,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	916 000,00	0,00	520 125,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	75 000,00	0,00	27 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-2 098 769,69	0,00	-1 149 481,65	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	868 151,37	1 752 628,60	60 000,00	0,00	2 680 779,97
Dépenses de l'exercice		0,00	820 000,00	1 646 000,00	60 000,00	0,00	2 526 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	20 000,00	701 000,00	60 000,00	0,00	781 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	800 000,00	945 000,00	0,00	0,00	1 745 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	48 151,37	106 628,60	0,00	0,00	154 779,97
RECETTES (2)		0,00	1 100 000,00	934 410,77	0,00	0,00	2 034 410,77
Recettes de l'exercice		0,00	1 100 000,00	542 881,00	0,00	0,00	1 642 881,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 100 000,00	542 881,00	0,00	0,00	1 642 881,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	391 529,77	0,00	0,00	391 529,77
SOLDE (2)		0,00	231 848,63	-818 217,83	-60 000,00	0,00	-646 369,20

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	854 145,86	14 005,51	49 207,53	205 528,80	0,00	1 497 892,27
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	810 000,00	10 000,00	45 000,00	162 000,00	0,00	1 439 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	45 000,00	162 000,00	0,00	494 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	945 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	44 145,86	4 005,51	4 207,53	43 528,80	0,00	58 892,27
RECETTES (2)		0,00	0,00	1 100 000,00	0,00	47 547,00	122 177,42	0,00	764 686,35
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	1 100 000,00	0,00	20 000,00	54 400,00	0,00	468 481,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	1 100 000,00	0,00	20 000,00	54 400,00	0,00	468 481,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	27 547,00	67 777,42	0,00	296 205,35
SOLDE (2)		0,00	0,00	245 854,14	-14 005,51	-1 660,53	-83 351,38	0,00	-733 205,92

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	1 624,27	0,00	1 624,27
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	1 624,27	0,00	1 624,27
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-1 624,27	0,00	-1 624,27

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 624,27	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 624,27	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 624,27	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	1 075 000,00	0,00	1 075 000,00
Dépenses de l'exercice		0,00	1 075 000,00	0,00	1 075 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	75 000,00	0,00	75 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	740 000,00	0,00	740 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	740 000,00	0,00	740 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	740 000,00	0,00	740 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-335 000,00	0,00	-335 000,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établis sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	1 075 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	1 075 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	740 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	740 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	740 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	-335 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 387,29	0,00	1 387,29
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	1 387,29	0,00	1 387,29
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 387,29	0,00	-1 387,29

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		856 153,66	0,00	0,00	0,00	0,00	856 153,66
Dépenses de l'exercice		850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		6 153,66	0,00	0,00	0,00	0,00	6 153,66
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-856 153,66	0,00	0,00	0,00	0,00	-856 153,66

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		1 522 227,76	11 857 462,92	1 333 050,15	0,00	14 712 740,83
Dépenses de l'exercice		1 170 000,00	11 375 879,14	1 333 050,15	0,00	13 878 929,29
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	340 000,00	0,00	0,00	340 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	320 000,00	2 569 200,00	0,00	0,00	2 889 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	850 000,00	7 026 679,14	0,00	0,00	7 876 679,14
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	1 440 000,00	0,00	0,00	1 440 000,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	1 333 050,15	0,00	1 333 050,15
45811	CONVENTION MANDAT LUPINU	0,00	0,00	183 050,15	0,00	183 050,15
45812	CONVENTION MANDAT BERTRAND	0,00	0,00	950 000,00	0,00	950 000,00
45814	CONVENTION DE GESTION EAUX PLUVIALES URBAINES	0,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
Restes à réaliser – reports		352 227,76	481 583,78	0,00	0,00	833 811,54
RECETTES (2)		1 619 000,00	6 328 543,55	1 333 050,15	0,00	9 280 593,70
Recettes de l'exercice		1 619 000,00	5 375 783,00	1 333 050,15	0,00	8 327 833,15
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 619 000,00	5 375 783,00	0,00	0,00	6 994 783,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	1 333 050,15	0,00	1 333 050,15
45821	CONVENTION MANDAT LUPINU	0,00	0,00	183 050,15	0,00	183 050,15
45822	CONVENTION MANDAT BERTRAND	0,00	0,00	950 000,00	0,00	950 000,00
45824	CONVENTION DE GESTION EAUX PLUVIALES URBAINES	0,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
Restes à réaliser – reports		0,00	952 760,55	0,00	0,00	952 760,55
SOLDE (2)		96 772,24	-5 528 919,37	0,00	0,00	-5 432 147,13

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
DEPENSES (2)		50 000,00	0,00	0,00	0,00	1 255 161,70	0,00	217 066,06
Dépenses de l'exercice		50 000,00	0,00	0,00	0,00	1 120 000,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	320 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	50 000,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45811	CONVENTION MANDAT LUPINU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45812	CONVENTION MANDAT BERTRAND	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45814	CONVENTION DE GESTION EAUX PLUVIALES URBAINES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	135 161,70	0,00	217 066,06
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	1 619 000,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	1 619 000,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 619 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45821	CONVENTION MANDAT LUPINU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45822	CONVENTION MANDAT BERTRAND	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45824	CONVENTION DE GESTION EAUX PLUVIALES URBAINES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-50 000,00	0,00	0,00	0,00	363 838,30	0,00	-217 066,06

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		153 181,12	0,00	3 942 342,77	0,00	7 761 939,03	0,00	1 333 050,15	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		60 000,00	0,00	3 637 612,38	0,00	7 678 266,76	0,00	1 333 050,15	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	60 000,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 020 000,00	0,00	549 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	1 617 612,38	0,00	5 409 066,76	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	1 440 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 333 050,15	0,00	0,00
45811	CONVENTION MANDAT LUPINU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183 050,15	0,00	0,00
45812	CONVENTION MANDAT BERTRAND	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	950 000,00	0,00	0,00
45814	CONVENTION DE GESTION EAUX PLUVIALES URBAINES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		93 181,12	0,00	304 730,39	0,00	83 672,27	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		36 000,00	0,00	1 806 513,47	0,00	4 486 030,08	0,00	1 333 050,15	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		36 000,00	0,00	1 225 658,06	0,00	4 114 124,94	0,00	1 333 050,15	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	36 000,00	0,00	1 225 658,06	0,00	4 114 124,94	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 333 050,15	0,00	0,00
45821	CONVENTION MANDAT LUPINU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183 050,15	0,00	0,00
45822	CONVENTION MANDAT BERTRAND	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	950 000,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
45824	CONVENTION DE GESTION EAUX PLUVIALES URBAINES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	580 855,41	0,00	371 905,14	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-117 181,12	0,00	-2 135 829,30	0,00	-3 275 908,95	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
Dépenses de l'exercice		80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-80 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					67 493 788,51									
1641 Emprunts en euros (total)					67 493 788,51									
5389398	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20/11/2020	20/11/2020	16/11/2021	5 000 000,00	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,100	1,100	EUR	A	P	O	A-1
5425957	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	07/05/2021	04/05/2021	04/05/2027	3 500 000,00	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,100	1,100	EUR	A	P	O	A-1
90061	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	25/08/1995	25/09/1995	01/09/1997	215 818,12	V	(Livret A + 1.3)-Floor 0 sur Livret A	5,800	5,800	EUR	A	P	O	A-1
90127	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	31/07/2007	31/07/2007	01/08/2008	2 500 000,00	V	(LEP + 0.2)-Floor 0 sur LEP	3,950	3,950	EUR	A	P	O	A-1
90128	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/07/2007	23/07/2007	01/08/2008	1 000 000,00	V	(Livret A + 0.8)-Floor 0 sur Livret A	3,550	3,550	EUR	A	P	O	A-1
90129	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	26/07/2007	26/07/2007	01/08/2009	1 763 354,39	V	(LA + 0.8)-Floor 0	3,950	3,950	EUR	A	P	O	A-1
90131	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/01/2009	01/01/2009	01/02/2011	1 680 000,00	V	(Livret A + 0.45)-Floor -0.45 sur Livret A	4,450	4,450	EUR	A	P	O	A-1
90132	CREDIT FONCIER DE FRANCE	18/07/2008	24/10/2008	24/01/2009	10 000 000,00	F	Taux fixe à 5.08 %	5,080	5,255	EUR	T	P	O	A-1
90135	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	22/06/2009	22/06/2009	01/07/2010	267 132,00	V	(Livret A + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A	1,550	1,550	EUR	A	P	O	A-1
90136	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	08/06/2009	08/06/2009	01/07/2010	3 000 000,00	F	Taux fixe à 3.98 %	3,980	3,980	EUR	A	P	O	A-1
90137	DEXIA CL	08/06/2010	04/08/2010	01/12/2010	500 000,00	F	Taux fixe à 3.45 %	3,450	3,495	EUR	T	P	O	A-1
90138	DEXIA CL	08/06/2010	04/08/2010	01/12/2010	500 000,00	F	Taux fixe à 2.36 %	2,360	2,381	EUR	T	P	O	A-1

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
90139	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	19/09/2011	19/09/2011	01/11/2012	65 006,00	V	(Livret A + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A	2,050	2,050	EUR	A	P	O	A-1
90140	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	05/10/2011	05/10/2011	01/11/2014	1 500 000,00	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	2,850	2,850	EUR	A	P	O	A-1
90143	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/10/2012	01/10/2012	01/10/2015	3 000 000,00	V	(Livret A + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A	2,850	2,850	EUR	A	P	O	A-1
90144	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	11/07/2013	11/07/2013	01/12/2019	334 035,00	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	2,350	2,350	EUR	A	P	O	A-1
90145	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	26/09/2003	26/09/2013	01/11/2014	1 790 564,00	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,850	1,850	EUR	A	P	O	A-1
90146	BANQUE POSTALE	07/03/2014	25/03/2014	01/04/2015	4 400 000,00	F	Taux fixe à 3.36 %	3,360	3,360	EUR	A	C	O	A-1
90147	BANQUE POSTALE	05/08/2015	21/08/2015	01/12/2015	5 000 000,00	F	Taux fixe à 1.98 %	1,980	1,995	EUR	T	C	O	A-1
90148	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	04/09/2015	04/09/2015	01/10/2016	1 477 879,00	V	(Livret A + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A	0,550	0,550	EUR	A	P	O	A-1
90149	CREDIT MUTUEL	25/09/2015	18/12/2015	31/01/2016	5 000 000,00	F	Taux fixe à 1.95 %	1,950	1,964	EUR	T	P	O	A-1
90150	BANQUE POSTALE	28/05/2018	28/05/2018	01/10/2018	2 000 000,00	F	Taux fixe à 1.62 %	1,620	1,630	EUR	T	C	O	A-1
90151	CREDIT AGRICOLE	25/05/2018	02/06/2018	15/06/2019	2 000 000,00	F	Taux fixe à 1.95 %	1,950	1,950	EUR	A	P	O	A-1
90152	CREDIT MUTUEL	22/05/2018	01/07/2018	30/09/2018	2 000 000,00	F	Taux fixe à 1.4 %	1,400	1,407	EUR	T	P	O	A-1
90153	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	16/05/2018	16/05/2018	01/03/2019	1 500 000,00	F	Taux fixe à 1.96 %	1,960	1,960	EUR	T	P	O	A-1
90154	BANQUE POSTALE	07/05/2019	16/05/2019	01/10/2019	5 000 000,00	F	Taux fixe à 1.31 %	1,310	1,336	EUR	T	C	O	A-1
IRD-2800555	SOCIETE GENERALE	23/11/2020	01/12/2020	01/03/2021	2 500 000,00	F	Taux fixe à 0.8 %	0,800	0,814	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					67 493 788,51									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		46 484 299,22					3 312 741,60	884 501,78	0,00	281 739,26
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		46 484 299,22					3 312 741,60	884 501,78	0,00	281 739,26
5389398	N	0,00	A-1	4 899 814,47	38,87	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,100	101 287,57	53 897,96	0,00	11 729,73
5425957	N	0,00	A-1	3 500 000,00	29,34	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,100	0,00	38 500,00	0,00	36 711,11
90061	N	0,00	A-1	56 908,62	5,67	V	(Livret A + 1.3)-Floor 0 sur Livret A	1,800	9 752,73	1 024,36	0,00	420,87
90127	N	0,00	A-1	193 660,57	0,58	V	(LEP + 0.2)-Floor 0 sur LEP	1,200	193 660,57	2 323,93	0,00	0,00
90128	N	0,00	A-1	874 023,11	45,58	V	(Livret A + 0.8)-Floor 0 sur Livret A	1,300	14 001,88	11 362,30	0,00	7 830,97
90129	N	0,00	A-1	961 145,52	11,58	V	(LA + 0.8)-Floor -0	1,200	81 945,74	4 296,26	0,00	7 702,55
90131	N	0,00	A-1	953 187,43	11,08	V	(Livret A + 0.45)-Floor -0.45 sur Livret A	0,950	75 366,96	9 055,28	0,00	11 632,34
90132	N	0,00	A-1	4 700 280,55	6,81	F	Taux fixe à 5.08 %	5,255	660 479,58	232 879,53	0,00	55 457,59
90135	N	0,00	A-1	198 406,08	27,50	V	(Livret A + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A	0,300	6 803,10	595,22	0,00	762,15
90136	N	0,00	A-1	2 523 933,14	27,50	F	Taux fixe à 3.98 %	3,980	50 667,11	100 452,54	0,00	48 944,56
90137	N	0,00	A-1	150 084,50	3,67	F	Taux fixe à 3.45 %	3,495	38 151,46	4 687,86	0,00	311,08

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
90138	N	0,00	A-1	141 998,07	3,67	F	Taux fixe à 2.36 %	2,381	36 649,52	3 028,40	0,00	200,28
90139	N	0,00	A-1	50 799,31	29,83	V	(Livret A + (-0.2))-Floor 0 sur Livret A	0,300	1 620,79	152,40	0,00	96,72
90140	N	0,00	A-1	1 032 000,81	14,83	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,100	63 656,93	11 352,01	0,00	3 174,02
90143	N	0,00	A-1	2 182 655,82	15,75	V	(Livret A + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A	1,100	125 510,34	24 009,21	0,00	10 171,44
90144	N	0,00	A-1	238 198,91	6,92	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,100	32 921,85	2 620,19	0,00	330,72
90145	N	0,00	A-1	882 441,23	6,83	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,100	121 963,63	9 706,85	0,00	2 492,68
90146	N	0,00	A-1	2 346 666,69	7,25	F	Taux fixe à 3.36 %	3,360	293 333,33	78 848,00	0,00	51 552,36
90147	N	0,00	A-1	2 916 666,75	8,67	F	Taux fixe à 1.98 %	1,995	333 333,32	55 275,00	0,00	4 120,42
90148	N	0,00	A-1	1 319 636,91	43,75	V	(Livret A + (-0.2))-Floor --0.2 sur Livret A	0,300	28 100,73	3 958,91	0,00	3 831,56
90149	N	0,00	A-1	3 173 077,47	8,83	F	Taux fixe à 1.95 %	1,964	325 760,07	59 502,53	0,00	9 253,78
90150	N	0,00	A-1	1 675 000,00	16,50	F	Taux fixe à 1.62 %	1,630	100 000,00	26 527,50	0,00	0,00
90151	N	0,00	A-1	1 750 098,28	16,46	F	Taux fixe à 1.5 %	1,500	91 144,52	26 251,47	0,00	13 479,00
90152	N	0,00	A-1	1 570 111,86	11,50	F	Taux fixe à 1.4 %	1,407	126 737,18	21 318,14	0,00	0,00
90153	N	0,00	A-1	1 356 003,12	21,92	F	Taux fixe à 1.96 %	1,960	49 892,69	26 021,95	0,00	0,00
90154	N	0,00	A-1	4 437 500,00	17,50	F	Taux fixe à 1.31 %	1,336	250 000,00	57 692,31	0,00	0,00
IRD-2800555	N	0,00	A-1	2 400 000,00	23,92	F	Taux fixe à 0.8 %	0,814	100 000,00	19 161,67	0,00	1 533,33
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE BASTIA - BASTIA BP - BS (projet de budget) - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		46 484 299,22					3 312 741,60	884 501,78	0,00	281 739,26

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	27	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	46 484 299,22	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 3 355 741,60	7 000,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		3 305 741,60	7 000,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	3 305 741,60	7 000,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		50 000,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
10226	Taxe d'aménagement	50 000,00	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	3 362 741,60	2 124 558,44	2 483 765,44	7 971 065,48

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 9 058 002,44	1 626 915,34	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		3 337 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	2 800 000,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	500 000,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
2761	Créances avancées en garanties d'emprunt	0,00	0,00	0,00
276341	Créance Communes du GFP	0,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	37 000,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		5 721 002,44	1 626 915,34	0,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>			
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>			
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>			
2802	<i>Frais liés à la réalisation des document</i>	11 183,00	0,00	0,00
28031	<i>Frais d'études</i>	42 621,00	0,00	0,00
2804181	<i>Autres org pub - Biens mob, mat, études</i>	20 661,00	0,00	0,00
2804182	<i>Autres org pub - Bâtiments et installat°</i>	0,00	0,00	0,00
280422	<i>Privé : Bâtiments, installations</i>	189 906,63	0,00	0,00
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	132 874,00	0,00	0,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	20 874,30	0,00	0,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	6 350,00	0,00	0,00
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	317,00	0,00	0,00
28135	<i>Installations générales, agencements, ..</i>	498 000,00	0,00	0,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	128 941,01	0,00	0,00
281532	<i>Réseaux d'assainissement</i>	13 864,00	0,00	0,00
281533	<i>Réseaux câblés</i>	37 680,55	0,00	0,00
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>	121 534,00	0,00	0,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	49 409,00	0,00	0,00
281568	<i>Autres matériels, outillages incendie</i>	10 047,00	0,00	0,00
281571	<i>Matériel roulant</i>	280 891,91	0,00	0,00
281578	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	20 466,57	0,00	0,00
28158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	128 667,23	0,00	0,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	9 607,00	0,00	0,00
28182	<i>Matériel de transport</i>	26 872,52	0,00	0,00
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	350 965,00	0,00	0,00
28184	<i>Mobilier</i>	225 786,21	0,00	0,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	72 481,07	0,00	0,00
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>			
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>			
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>			
4818	<i>Charges à étaler</i>	256 000,00	0,00	0,00
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>			
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>			
024	Produits des cessions d'immobilisations	614 000,00	-362 500,00	0,00

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 451 002,44	1 989 415,34	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	10 684 917,78	2 378 506,08	0,00	2 500 000,00	15 563 423,86

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	7 971 065,48
Ressources propres disponibles	VIII	15 563 423,86
Solde	IX = VIII – IV (5)	7 592 358,38

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 1		Intitulé de l'opération : CONVENTION MANDAT LUPINU MANDEVILLA			Date de la délibération : 04/08/2018	
					01/08/2018	
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)		3 328 569,32	0,00	21 000,00	21 000,00	
4541 Dépense nouvelle (5)		3 328 569,32	0,00	21 000,00	21 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire		0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)		3 328 569,32	0,00	21 000,00	21 000,00	
RECETTES (b)		2 954 732,33	321 000,00	21 000,00	342 000,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)		2 954 732,33	321 000,00	21 000,00	342 000,00	
040 Financement par le mandataire		0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)		2 954 732,33	321 000,00	21 000,00	342 000,00	

N° opération : 2		Intitulé de l'opération : 7 RUE SEBASTIEN DE CASALTA CONVENTION MANDAT BERTRAND			Date de la délibération : 16/07/2020	
					07/08/2018	
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)		1 074 424,36	0,00	0,00	0,00	
4541 Dépense nouvelle (5)		1 074 424,36	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire		0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)		1 074 424,36	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)		1 062 339,36	0,00	0,00	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)		1 062 339,36	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire		0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)		1 062 339,36	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 3		Intitulé de l'opération : CONVENTION MANDAT GEMAPI			Date de la délibération : 04/09/2019
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	266 651,59	0,00	0,00	0,00	
4581 Dépense nouvelle (5)	266 651,59	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	266 651,59	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	246 193,79	0,00	0,00	0,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	246 193,79	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	246 193,79	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 4		Intitulé de l'opération : CONVENTION DE GESTION EAUX PLUVIALES URBAINES			Date de la délibération : 12/07/2022
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	
4581 Dépense nouvelle (5)	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2016-ADAP-APPLUR ADAP 2016 DEP	3 136 254,00	0,00	3 136 254,00	540 656,10	415 000,00	369 752,00	1 810 245,90
2016-ALDILON-APP ALDILONDA	11 127 910,61	0,00	11 127 910,61	11 110 100,17	17 810,44	0,00	0,00
2019-AM VPORT DE AM VPORT DEP	6 754 000,00	1 796 842,08	8 550 842,08	296 508,08	800 000,00	3 444 576,00	4 009 758,00
2016-AMAIRIE-APP AMAIRIE 2016 DEP	2 600 000,00	0,00	2 600 000,00	64 885,00	0,00	0,00	2 535 115,00
2022-CARBONITE AMENAGEMENT SECTEUR CARBONITE- PUP	0,00	1 333 000,00	1 333 000,00	0,00	40 000,00	598 000,00	695 000,00
2019-BON PASTEUR BON PASTEUR	304 999,90	0,00	304 999,90	198 932,24	106 066,76	0,00	0,00
2018-CENTRU-APPL COEUR DE VILLE D DEPENSES	520 000,00	-165 000,00	355 000,00	1 440,00	200 000,00	153 560,00	0,00
2022-CTMUT CONSTRUCTION CENTRE TECHNIQUE MUTUALISE	2 100 000,00	0,00	2 100 000,00	0,00	50 000,00	130 000,00	1 920 000,00
2006-APPLURID-SU COPROPRIETES PRIVEES	3 207 974,14	0,00	3 207 974,14	2 589 716,58	150 000,00	100 000,00	368 257,56
2017-CORBASUP-AP CORBAJA SUPRANA	3 300 000,00	0,00	3 300 000,00	77 816,39	464 000,00	1 929 000,00	829 183,61
2006-APPLURID-CP CPA AURORE	8 402 963,09	0,00	8 402 963,09	6 962 963,09	1 440 000,00	0,00	0,00
2019-ASSOLIBE CREATION LOCAL ASSOCIATIF AVENUE DE LA LIBERATION	1 230 000,00	0,00	1 230 000,00	620 179,56	609 820,44	0,00	0,00
2016-DEFEND-APPL DEFEND 2016 DEP	4 841 115,67	176 506,73	5 017 622,40	252 621,73	1 525 000,00	3 239 999,97	0,00
2017-DEMOLMONTE-DEMOLITION ANCIEN COLLEGE DE MONTESORO	1 799 995,05	140 535,52	1 940 530,57	746 578,76	460 000,00	390 907,36	343 044,45
2019-DESANTI DEP DESANTI DEP	7 500 000,00	0,00	7 500 000,00	327 935,13	5 000,00	0,00	7 167 064,87
2017-ECARDO-APPL ECOLE DE CARDO	2 462 090,00	0,00	2 462 090,00	90 304,00	31 000,00	0,00	2 340 786,00
2003-ECOLUPI-APP ECOLE DE LUPINO ET CENTRE DES SCIENCES	7 912 869,00	0,00	7 912 869,00	7 856 036,47	56 232,53	0,00	0,00
2016-ECCAUDIN-AP ECOLE GAUDIN	6 991 000,00	0,00	6 991 000,00	709 510,25	2 500 000,00	3 781 489,75	0,00
2019-PARCARDO NOUVEAU PARKING DE CARDO	2 300 000,00	0,00	2 300 000,00	7 500,00	0,00	0,00	2 007 760,00
2016-NPNRU-APPLU NOUVEAU PROGRAMME RENOVATION URBAINE	11 662 914,00	30 000,00	11 692 914,00	260 039,76	330 000,00	1 713 536,00	9 388 258,24
2015-OPAH2015 OPAH 2015-2020	3 700 000,00	0,00	3 700 000,00	940 115,47	700 000,00	520 000,00	1 539 884,53

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2017-17ORATOIR-A ORATOIRES CONCEPTION ST ROCH ST CROIX	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	300 428,38	500 000,00	100 000,00	1 599 571,62
2019-PARFDM-APPL PARKING FRONT DE MER	12 000 000,00	0,00	12 000 000,00	70 038,00	95 000,00	0,00	11 834 962,00
2007-PRUCA-APPLU PRU CENTRE ANCIEN	11 665 149,34	0,00	11 665 149,34	10 400 172,90	780 000,00	484 976,44	0,00
2021-QUAIBUS REALISATION DE QUAI BUS PPOUR DSP TRANSPORT CAB	114 284,00	0,00	114 284,00	19 278,50	95 005,50	0,00	0,00
2020-COLLE REAMENAGEMENT RUE DU COLLE	870 224,70	0,00	870 224,70	175 725,33	570 000,00	124 499,37	0,00
2020-ONDINA2 RECONSTRUCTION CIMETIERE ONDINA	13 500 000,00	1 500 000,00	15 000 000,00	334 835,60	500 000,00	5 173 000,00	8 992 164,40
2017-THEATR17-AP REFECTION TOITURE FACADES	33 027 734,00	0,00	33 027 734,00	286 253,05	800 000,00	1 700 000,00	30 241 480,95
2021-RENOVEC RENOVATION DE L ECLAIRAGE PUBLIC	6 650 000,00	536 000,00	7 186 000,00	0,00	800 000,00	2 793 000,00	3 593 000,00
2020-CARAFA RENOVATION PALAIS CARAFA	5 550 000,00	0,00	5 550 000,00	0,00	200 000,00	300 000,00	5 050 000,00
2019-CASAMARE REQUALIFICATION AFFAIRES MARITIMES	2 262 000,00	318 000,00	2 580 000,00	0,00	25 000,00	175 000,00	2 380 000,00
2017-BATPOSTE-AP REQUALIFICATION BATIMENT DE LA POSTE	3 767 631,70	0,00	3 767 631,70	3 717 631,70	50 000,00	0,00	0,00
2017-17NOBLES-AP RESTAURATION NOBLES 12	950 219,66	0,00	950 219,66	110 000,58	245 000,00	0,00	595 219,08
2021-CASABIANCA RESTRUCTURATION CASERNE CASABIANCA	2 800 000,00	-24 000,00	2 776 000,00	0,00	77 000,00	209 000,00	2 490 000,00
2016-RPALAIS-APP RPALAIS 2016 DEP	1 929 246,66	0,00	1 929 246,66	1 879 246,66	50 000,00	0,00	0,00
2015-BERTRAN-APP RUISSEAU BERTRAND	2 700 000,00	0,00	2 700 000,00	1 142 341,27	950 000,00	607 658,73	0,00
2018-VOIEMA-APAN VOIE MODE ACTIF	6 776 707,69	195 114,87	6 971 822,56	790 600,56	420 684,99	1 454 945,61	4 305 591,40
2016-VUCINI-APPL VUCINI 2016 DEP	586 085,00	0,00	586 085,00	556 084,60	30 000,00	0,00	0,00
2018-LIBERAT-APA aménagement avenue de la liberation	1 722 834,20	0,00	1 722 834,20	1 072 834,22	650 000,00	0,00	0,00
2001-LUPINO-APPL aménagement eaux ruisseau lupino	2 800 000,00	21 000,00	2 821 000,00	2 637 949,85	183 050,15	0,00	0,00
2018-FORTLAC-APA aménagement secteur fort lacroix	3 600 000,00	420 590,72	4 020 590,72	177 590,72	1 663 000,00	2 172 000,00	8 000,00
2018-AMEGARE-APA aménagement secteur gare	500 000,00	0,00	500 000,00	4 104,00	0,00	0,00	495 896,00
2018-EQUIPUNT-AP équipement de proximité du puntetto	826 528,00	0,00	826 528,00	318 528,11	508 000,00	0,00	0,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2018-POSTEPM-APA poste de police municipale	3 063 741,09	-75 606,58	2 988 134,51	2 973 134,51	15 000,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	42 959 000,00	3,10	36,58	0,00	15 714 402,00	3,10
TFPNB	35 400,00	3,10	63,03	0,00	22 313,00	3,10
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	42 994 400,00	3,10			15 736 715,00	3,10

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

PIERRE SAVELLI	
ALBERTELLI VIVIANE	
BELGODERE DANIELLE	
CARRIER MARIE DOMINIQUE	
COLOMBANI CARULINA	
DALCOLETTO FRANCOIS	
DE CASALTA JEAN SEBASTIEN	
DE GENTILI EMMANUELLE	
DE ZERBI LISANDRU	
DEL MORO ALAIN	
FABIANI FRANCOIS	
FILIPPI FRANCOISE	
GRASSI DIDIER	
GRAZIANI ANTOINE	
GRAZIANI-SANCIU LIVIA	
GUIDICELLI LAUDA	
LACAVE MATTEA	
LINALE SERGE	
LUCCIONI DON PETRU	
LUCIANI EMMANUELLE	
MANGANO ANGELINA	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

MASSONI JEAN JOSEPH	
MATTEI MATHILDE	
MILANI JEAN LOUIS	
MONDOLONI JEAN-MARTIN	
MORGANTI JULIEN	
ORSINI SAULI LAURA	
PASQUALINI D ULIVO MARIE PIERRE	
PELLEGGRI LESLIE	
PERETTI PHILIPPE	
PIERI PIERRE	
PIPERI LINDA	
POLISINI IVANA	
ROMITI GERARD	
SALGE HELENE	
SIMEONI GILLES	
TATTI FRANCOIS	
TIERI PAUL	
TIMSIT CHRISTELLE	
VESPERINI FRANCOISE	
VIVARELLI MARI JEROMINE	
ZUCCARELLI JEAN	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

Rapport n°20

Affettazione di u risultatu di u contu amministrativu 2021 di u bugettu autonomu « Parcs de stationnement»

Affectation des résultats du compte administratif 2021 du budget de la régie autonome des Parcs et Stationnements

Afin d'assurer la continuité des exercices budgétaires, les articles L2311-5 et R2311-11 et suivants du Code général des collectivités territoriales ont fixé, à la clôture de l'exercice et au vu du compte administratif, des règles d'affectation des résultats au budget de l'année suivante. Les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif.

En 2021, le résultat global de clôture désigne le résultat net de clôture (agrégation du résultat des sections d'exploitation et d'investissement de 2021).

Ainsi défini, trois éléments constituent le résultat global de clôture :

1. Le résultat d'exploitation

Il s'agit du résultat de l'exercice 2021 (solde entre les recettes et les dépenses d'exploitation de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice 2020 (excédent reporté au compte 002) pour obtenir le résultat global ou cumulé.

Ce résultat correspond à :

Recettes d'exploitation de l'exercice 2021

- Dépenses d'exploitation de l'exercice 2021

+ Excédent reporté des exercices antérieurs (compte 002)

= **Résultat de la section d'exploitation**

2. Le résultat de la section d'investissement

Il s'agit du solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice 2021 auquel on ajoute le besoin de financement de la section de l'exercice 2020 (compte 001) ;

Ce solde correspond à :

Recettes d'investissement de l'exercice 2021

- Dépenses d'investissement de l'exercice 2021

+ Besoin de financement de l'exercice 2020 (compte 001)

+ Solde Restes à Réaliser 2021

= **Résultat Net de la section d'investissement**

Lorsque le résultat global de la section d'exploitation est positif, les règles d'affectation sont de deux ordres :

- Le résultat global de la section d'exploitation sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation au compte 1068) et doit couvrir le Résultat Net de la section;
- Le reliquat est soit reporté en recettes d'exploitation (compte 002), soit affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (compte 1068). Il est également possible de combiner ces deux solutions (report en recettes d'exploitation et affectation en investissement pour financer de nouvelles dépenses).

En 2021, les résultats budgétaires relatifs au Budget autonome de la Régie des Parcs et Stationnements sont les suivants :

Résultat d'exploitation	En €
Recettes d'exploitation de l'exercice 2021	3 960 775,57
- Dépenses de l'exercice 2021	3 257 495,58
+ Solde reporté de l'exercice 2020	1 384 712,26
= Résultat de la section d'exploitation	2 087 992,25
Résultat brut de la section d'investissement	En €
Recettes d'investissement de l'exercice 2021	12 564 981,68
- Dépenses d'investissement de l'exercice 2021	11 277 064,72
+ Solde reporté de l'exercice 2020	- 1 483 975,77
= Résultat Brut de la section d'Investissement	- 196 058,81
+ Solde Restes à Réaliser 2021	926 822,41
= Résultat Net de la section d'Investissement	730 763,60

Le résultat global de clôture de l'exercice 2021 correspond au produit du résultat de la section d'exploitation, du résultat de la section d'investissement à reporter en 2020, soit :

Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2021	En €
Résultat de la section d'exploitation (réalisations de l'exercice 2021+ reports de l'exercice 2020)	2 087 992,25
Résultat de la section d'investissement(réalisations de l'exercice 2021+ reports de l'exercice 2020)	- 196 058,81
Résultat brut de l'exercice 2021	1 891 933,44
+ Solde Restes à Réaliser 2021	926 822,41
Résultat Net de clôture 2021	2 818 755,85

En considérant les Restes à réaliser 2021, le Résultat Net de la section d'investissement s'élève à 730 763,60€. Il n'y a donc pas de besoin de financement pour cette section à couvrir.

En conséquence il est proposé :

- De reporter sur la ligne D001 du Budget Supplémentaire 2022 le résultat de la section d'investissement : **196 058,81€**
- D'affecter au compte 1068, l'excédent de la section de fonctionnement pour un montant de : **500 000,00€**.
- D'affecter à la ligne R002 du Budget Supplémentaire 2022: **1 587 992,25€**.

Rapport n°30

Creazione di un postu di tecnicu spazii verdi spezialità sfrundera. Création d'un poste de technicien espaces verts spécialité élagage

Dans le cadre de la restructuration du service espaces verts, la Ville de Bastia recherche un technicien spécialité élagage, qui aura pour mission d'assurer la taille, l'entretien, l'élagage et la bonne santé de notre patrimoine arboré.

Dans l'hypothèse où l'appel à candidatures statutaires s'avérerait infructueux, il est proposé la création d'un emploi de catégorie B de technicien territorial ou de technicien principal classe 2 ou technicien principal classe 1 (au regard du niveau de recrutement) pouvant être pourvu par un agent non titulaire, conformément aux termes de l'article L332-14 du CGFP qui stipule que pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents des collectivités peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le contrat est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an.

Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée précédemment, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

L'agent devra justifier d'un niveau de recrutement au minimum égal à BAC voire BAC+ 2, ou d'un DUT voire d'un baccalauréat professionnel ou d'un BTS travaux paysager et des certifications suivantes (CSAG, GSA et brevet de secouriste) et/ou si possible d'une expérience professionnelle en lien avec le domaine concerné.

La rémunération sera calculée par référence à la grille de rémunération des techniciens territoriaux ou techniciens principaux classe 2, techniciens principaux classe 1. L'agent percevra le régime indemnitaire correspondant à son grade de rattachement.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver la création du poste de technicien espaces verts spécialité élagage.
- D'autoriser Monsieur le Maire à le recruter par la voie contractuelle en cas d'appel à candidatures infructueux.
- De préciser que les crédits seront inscrits au budget 2022.